

Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France



Hubert **Védrine** ● Lionel **Zinsou** ● Tidjane **Thiam** ● Jean-Michel **Severino** ● Hakim **El Karoui**



RAPPORTEURS ADJOINTS :

Martin Fortes ● Daniel Kamelgarn ● Emmanuel Saliot
Avec la participation de Paul Sarton du Jonchay et de Tristan Le Guen

■ Remerciements ■

La mission a réalisé ce rapport à la demande du Ministre de l'Économie et des Finances, avec l'appui d'une équipe composée d'un membre de la direction générale du Trésor (Martin Fortes), de l'Agence française de développement (Daniel Kamelgarn) et de l'Inspection générale des finances (Emmanuel Saliot, avec l'aide de Paul Sarton du Jonchay et de Tristan Le Guen).

Elle tient à remercier le cabinet du Ministre pour son appui constant, en particulier Julien Denormandie pour son investissement personnel dans les travaux de la mission et la coordination interministérielle qu'il a utilement su mener.

Elle adresse également ses remerciements à Pierre-Olivier Bouée, pour sa contribution au rapport et la liaison permanente qu'il a assurée auprès de Tidjane Thiam.

■ *Synthèse* ■

UN PARTENARIAT POUR L'AVENIR : 15 PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE

Le rapport « UN PARTENARIAT POUR L'AVENIR » invite la France à prendre la mesure de l'émergence économique et sociale de l'Afrique qui en fera l'un des pôles majeurs de la mondialisation du XXI^e siècle.

Rédigé à la demande de Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, par cinq personnalités françaises et franco-africaines du monde politique et économique, Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino et Hakim El Karoui, ce rapport propose de bâtir un nouveau partenariat économique basé sur une relation d'affaires avec le continent africain, en particulier avec les pays au Sud du Sahara.

Le rapport émet 15 propositions pour créer une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France, qui s'ancre dans un changement de perception et d'attitude de la France à l'égard de l'Afrique, des Africains et des Franco-Africains et s'appuie sur la promotion d'intérêts économiques réciproques.

Sortir des idées reçues sur l'Afrique

Pour la plupart des Français, l'Afrique est le continent des laissés-pour-compte, de la misère et de la pauvreté, le continent que des jeunes désespérés fuient en masse au péril de leur vie, le continent des zones grises occupées par des bandes armées en quête d'enlèvements, le continent aux rives hostiles parcourues par des pirates extrêmement déterminés, le continent nouveau foyer du terrorisme, le continent frappé de catastrophes et de guerres, le continent de l'assistance internationale et de l'aide humanitaire.

Cette Afrique existe. Mais elle masque une autre Afrique, plus nombreuse, plus puissante, l'Afrique qui construit l'avenir et qui est déjà une réalité pour des centaines de millions d'Africains et de Français qui y vivent et y travaillent.

L'Afrique est un continent en pleine croissance économique...

- ➔ La croissance économique est depuis plus d'une décennie de 5 % par an en moyenne, juste derrière l'Asie et loin devant l'Europe : la croissance du PIB africain devrait atteindre 5,6 % en 2013 et s'élever à 6,1 % en 2014 ;
- ➔ Même si elle ne représente encore que 2 % du commerce mondial, l'Afrique a connu la plus forte croissance dans les échanges internationaux entre 2000 et 2011, avec une croissance des importations au Sud du Sahara de 16 % par an en moyenne ;
- ➔ L'Afrique est le continent qui épargne le plus après l'Asie ; les réserves de change y sont estimées à 500 Md USD ;
- ➔ La capitalisation boursière a été multipliée par neuf depuis les années 90, et plus de 2 000 entreprises sont désormais cotées ;
- ➔ La part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux est passée de 1,2 % en 2007 à 3,1 % en 2012 ; l'Afrique est l'une des rares régions à avoir enregistré une hausse des entrées d'IDE en 2011 et 2012 alors que les flux mondiaux baissaient sur la même période.

...et sociale

- ➔ L'indice du développement humain s'est amélioré de 15,6 % entre 2000 et 2010 pour la seule Afrique au Sud du Sahara ;
- ➔ La part de l'Afrique subsaharienne dans les conflits violents dans le monde est passée de 55 % à 24 % entre 2002 et 2011 ;
- ➔ Les classes moyennes africaines représentent entre 300 et 500 millions d'individus ;
- ➔ Les 40 Africains les plus riches totalisent 73 Md USD en 2012 ;
- ➔ Plus de 80 % de la population sont connectés à un réseau de téléphonie mobile ;
- ➔ Un milliardaire africain, Aliko Dangote, vient d'investir 3 Md USD pour la construction en Afrique d'une raffinerie, d'une usine d'engrais et d'installations pétrochimiques ;
- ➔ Les flux financiers issus des migrants sont estimés à plus de 30 Md USD en 2012, soit quatre fois plus qu'en 1990, un montant encore légèrement inférieur à celui de l'aide publique au développement versée par les pays de l'OCDE (47 Md USD en 2011).

L'Afrique est un continent aux potentialités impressionnantes...

- ➔ La population africaine doublera d'ici 2050 pour atteindre quasiment 2 milliards d'individus, ce qui en fera l'un des plus grands marchés du monde ;
- ➔ Les dépenses des ménages africains devraient passer de 840 Md USD en 2008 à 1 400 Md USD en 2020 ;
- ➔ 72 Md USD d'investissements annuels dans les infrastructures sont attendus.

... mais aussi de défis à relever

- La population urbaine du continent s'accroîtra de 414 millions à plus de 1,2 milliard d'ici 2050 ;
- 47,3 % des 15-24 ans étaient au chômage en Afrique subsaharienne en 2011 ;
- La pauvreté recule globalement mais le nombre de pauvres augmente : en 2012, 386,0 millions d'Africains vivent avec moins de 1,25 dollar par jour ;
- La croissance provoque le creusement d'inégalités territoriales entre pays et au sein des pays africains, ce qui est une source de tensions et de crises pas toujours prévisibles.

L'Afrique est le continent d'une compétition mondiale croissante où la France perd des parts de marché

- La part de marché de la Chine sur le continent africain est passée de moins de 2 % en 1990 à plus de 16 % en 2011 ;
- Au-delà des pays européens, de très nombreux pays ont intensifié leurs liens avec l'Afrique comme l'Inde ou les États-Unis, Israël ou l'Iran, et de nouveaux acteurs sont apparus comme le Brésil, les pays du Golfe, la Turquie, la Malaisie ;
- L'Afrique du Nord est devenue un partenaire important de l'Afrique subsaharienne et des acteurs africains de taille continentale sont apparus ;
- Entre 2000 et 2011, la part de marché de la France au Sud du Sahara a décliné de 10,1 % à 4,7 %, même si la valeur des exportations françaises y doublait sur la même période.

La France demeure néanmoins un acteur économique important en Afrique

- Dans les 14 pays utilisant le franc CFA, les entreprises françaises font quasiment jeu égal avec la Chine avec une part de marché de 17,2 % contre 17,7 % en 2011 ;
- Plus de 10 millions de foyers africains reçoivent TV5Monde dans 48 pays ;
- Le stock d'investissements directs français en Afrique subsaharienne a été multiplié par 4, passant de 6,4 Md€ en 2005 à 23,4 Md€ en 2011 ; la France y est le troisième investisseur ;
- Total est l'un des leaders de l'exploration/exploitation sur le continent africain ; en Afrique du Sud, Alstom a installé 80 % du parc des turbines des centrales de l'électricien national Eskom ; Schneider Electric compte 2 500 collaborateurs répartis dans une quinzaine de pays africains ; Sanofi y réalise 1 Md€ de chiffre d'affaires ; Orange est présente dans de nombreux pays africains sur le marché de la téléphonie mobile et d'internet... ;
- En 2010, 45 % de l'aide bilatérale nette française a été allouée à l'Afrique subsaharienne, soit 2,6 Md€, et la France y est le second donateur bilatéral.

Les liens entre l'Afrique et la France restent forts

La France a tissé des liens culturels, humains, économiques et militaires conséquents en Afrique :

- ➔ Les francophones sont près de 100 millions en Afrique sur les 220 millions de francophones recensés dans le monde aujourd'hui ;
- ➔ Près de 2,3 millions d'immigrés en France avaient pour origine un pays d'Afrique en 2008 ;
- ➔ Plus de 235 000 Français vivent en Afrique ;
- ➔ La France reste le premier pays d'accueil au monde d'étudiants africains avec 111 200 étudiants en 2010 ;
- ➔ Plus de 400 partenariats unissent les collectivités locales françaises et africaines.

La France peut gagner au moins 200 000 emplois dans les cinq prochaines années

Elle y parviendra en doublant le montant de ses exportations vers l'Afrique. Cet objectif suppose que la France et l'Afrique développent un dialogue équilibré qui permet de faire fructifier les intérêts économiques de chacun.

La mission propose que la France et l'Afrique partagent un agenda de croissance commun, qui réponde à la fois aux défis auxquels fait face l'Afrique et aux intérêts de la France.

Neuf propositions pour un agenda économique partagé au service d'une croissance africaine et française

Miser sur le capital humain :

- ➔ Poursuivre en priorité la rénovation des procédures de visas économiques et de leur mise en œuvre, qui constituent un frein important à une croissance partagée ;
- ➔ Promouvoir la formation en Afrique à travers des partenariats dans la formation professionnelle, y compris dans le supérieur, et développer l'enseignement en ligne à destination notamment de l'Afrique ;
- ➔ Identifier et valoriser des jeunes talents économiques africains ;
- ➔ Promouvoir la mixité dans l'économie, en appuyant les réseaux de femmes d'affaires et en créant une structure « miroir » pour le secteur public.

Rechercher des solutions de financements diversifiés :

- ➔ Soutenir le financement des infrastructures, essentielles aux populations et des entreprises, en appuyant les fonds multilatéraux et en créant un outil complémentaire en France ;
- ➔ Sécuriser les investissements en Afrique, grâce à une meilleure évaluation de la réalité du risque africain, et à un meilleur partage de ce risque à travers le développement de systèmes de garanties ;
- ➔ Multiplier les acteurs de financements de long terme (notamment l'assurance-vie) et développer les marchés et les métiers financiers, pour accroître les ressources longues au service de la croissance ;

- Renforcer les instruments financiers européens en faveur de l'Afrique et les échanges entre banques de développement, de manière à mobiliser davantage les outils multilatéraux.

Mettre en place des partenariats industriels dans les secteurs clés de l'agenda de croissance africain :

- Faire connaître aux entreprises françaises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, les opportunités en Afrique ;
- Engager des partenariats industriels et favoriser des initiatives pilotes d'entreprises privées dans les secteurs clés pour les économies françaises et africaines : agriculture, énergie, transport, développement urbain, biens de grande consommation, numérique, industries culturelles, santé, tourisme et sécurité ; associer les collectivités locales françaises et africaines aussi souvent que possible ;
- Amplifier la politique française en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) et l'engagement sociétal des entreprises grâce à de nouveaux outils de financement de l'économie sociale et solidaire, qui favorisent des projets économiquement rentables et inclusifs.

Continuer à accompagner l'intégration régionale de l'Afrique :

- Poursuivre l'appui apporté par la France à l'organisation du droit des affaires OHADA ;
- Élargir la « Zone CFA » aux pays limitrophes pour en faire un bloc régional et une instance de dialogue économique renforcés ;
- Continuer d'accompagner les pays africains dans leur négociation avec l'Union européenne sur les accords de partenariat économiques.

Cinq propositions pour remobiliser la France aux côtés d'une Afrique en marche

L'État français semble s'être mis en retrait du continent au cours de la dernière décennie : les services de l'administration se sont en partie redéployés sur d'autres continents et l'opinion publique est restée largement cantonnée dans un « afro-pessimisme » daté et qui l'empêche de voir l'Afrique émergente portée par une nouvelle génération.

Une prise de conscience se fait jour. Pour poursuivre la remobilisation de la France sur le continent africain, le rapport recommande de :

Réinvestir les leviers de l'influence française :

- Relancer les relations administratives et politiques de haut niveau de l'État français vers le continent africain ;
- Définir une politique de détachement dans les enceintes publiques de décisions économiques régionales et multilatérales et mieux mobiliser les Français employés dans des entreprises étrangères présentes en Afrique.

Relancer la présence économique française sur le continent :

- Mieux associer la diaspora africaine et les collectivités locales à la politique économique africaine de la France ;

- Renforcer la connaissance de l'Afrique par les jeunes générations en favorisant davantage de volontaires internationaux en entreprises en Afrique ;
- Renforcer le réseau économique français et relancer une coopération technique forte sur le continent africain.

Intensifier le dialogue économique entre l'Afrique et la France :

- Organiser un dialogue entre les acteurs économiques publics et privés afin de bâtir une stratégie d'ensemble sur le continent ;
- Investir et soutenir les forums d'affaires, les structures de réflexion et de veille sur l'économie africaine, afin de structurer et d'actualiser cette relation économique ;
- Organiser en France un grand forum d'affaires annuel franco-africain, pour fortifier cette relation économique.

Faciliter l'investissement des entreprises en Afrique :

- Mobiliser les instruments publics de soutien aux exportations (assurance-crédit du risque politique et soutien financier) et renforcer le dialogue entre l'Agence française de développement et les opérateurs économiques français ;
- Encourager les approches par filières, les logiques de clusters et le rôle d'assembleur d'offres commerciales françaises.

Renforcer l'attractivité africaine de la France :

- Faire de la France un espace d'accueil favorable aux investissements africains, en attirant les capitaux africains et en drainant l'épargne des diasporas vers l'investissement en Afrique ;
- S'associer à des pays tiers désireux de co-investir sur le continent.

La création d'une fondation franco-africaine publique privée pour incarner et porter le renouveau de la relation économique

La Fondation sera le catalyseur du renouveau de la relation économique entre la France et l'Afrique.

Elle aura pour mission : de structurer le dialogue entre les secteurs public et privé, français et africains, sur les questions économiques ; de développer le capital humain et de promouvoir les relations économiques entre la France et l'Afrique ; d'assurer la production et la diffusion d'informations économiques.

Ainsi la Fondation assurera une nouvelle mobilisation de la société civile française et franco-africaine en direction de l'Afrique.

PROPOSITIONS

PROPOSITION N° 1

POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES MESURES RÉVISANT LA POLITIQUE FRANÇAISE DE VISAS ÉCONOMIQUES AFIN DE FACILITER LA CIRCULATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE.

PROPOSITION N° 2

RELANCER LA FORMATION DU CAPITAL HUMAIN, LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE, LES ÉCHANGES INTELLECTUELS ET LES ORIENTER VERS LE DÉVELOPPEMENT :

- Établir des frais d'inscription significatifs pour les étudiants étrangers en France ; en diriger le produit, partiel ou total, vers un programme de bourses d'excellence, dont la priorité sera donnée au continent africain ;
- Réalimenter la coopération en matière de recherche et d'échanges universitaires, en associant les entreprises françaises aux orientations et en favorisant le mécénat d'entreprise ;
- Encourager le développement d'une offre de formation d'excellence de niveau technicien et ingénieur répondant aux besoins du marché du travail en Afrique, fondée sur des partenariats entre établissements et entreprises, notamment françaises ;
- Articuler les programmes de formation professionnelle avec des bourses ;
- Identifier une enveloppe spéciale de thèses CIFRE consacrées au développement, et donner accès à ce programme à un nombre significatif d'étudiants et chercheurs africains ;
- Développer des Contenus en ligne ouverts et massifs (CLOM ou MOOC) à destination de l'Afrique ;
- Développer des programmes de détection, de formation et de suivi de jeunes talents économiques africains ;
- Promouvoir des espaces de dialogue entre femmes africaines et françaises exerçant des responsabilités en entreprises et dans l'administration.

PROPOSITION N° 3

SOUTENIR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE :

- Au niveau multilatéral, appuyer le Fonds Africa50 de la BAfD en détachant des experts français ;
- Au niveau européen, élargir le champ géographique et sectoriel d'intervention de l'Infrastructure Trust Fund et en assouplir les modalités d'utilisation ;
- Au niveau national, rapprocher la CDC et l'AFD pour créer un véhicule significatif de financement des infrastructures Afrique, qui soit rapidement mobilisable et ayant un pouvoir d'entraînement sur les autres opérateurs économiques.

PROPOSITION N° 4

RÉDUIRE LE COÛT DE MOBILISATION DES CAPITAUX PRIVÉS ET DES PRIMES DE RISQUES APPLIQUÉES À L'AFRIQUE :

- Au plan multilatéral, introduire à l'OCDE une proposition de réexamen technique du modèle d'évaluation des risques financiers africains, assortie d'une conférence internationale, faisant intervenir agences de notation et institutions financières, pour discuter du renforcement des capacités, de la transparence et des modèles de notation du risque privé africain ;
- Au plan national, ouvrir le guichet ARIZ de l'AFD aux fonds propres, de manière à couvrir également les prises de participations en plus des prêts, notamment pour encourager les projets de l'économie sociale et solidaire ;
- Cofinancer la notation d'une quinzaine d'entreprises africaines pour amorcer l'objectivation de la réalité du risque africain.

PROPOSITION N° 5

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE AFRICAINE :

- Créer en France un espace de place rassemblant les acteurs financiers publics (CDC, AFD) et privés (banques, assurances) orientés vers l'Afrique pour traiter des sujets communs ; l'articuler avec un « miroir » africain pour créer un espace partenarial ;
- Encourager le *private equity* en Afrique (micro finance, capital développement, fonds de pension), en développant des structures juridiques de capital investissement telles que les Fonds communs de placement à risques (FCPR) ;
- Encourager le développement de l'assurance-vie et de l'assurance-retraite en Afrique et soutenir la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- Développer les partenariats avec les bourses africaines les plus demandeuses pour soutenir le développement local (marchés d'actions...).

PROPOSITION N° 6

AUGMENTER LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE :

- Élargir les capacités d'intervention de la BEI en Afrique ;
- Mettre en place un outil financier permettant de mixer prêts et dons, à partir de l'Infrastructure Trust Fund (ITF) ;
- Initier un séminaire spécifique sur l'Afrique des banques de développement multi et bilatérales, continentales et infra-régionales.

PROPOSITION N° 7

**SUSCITER DES ALLIANCES INDUSTRIELLES FRANCO-AFRICAINES
DANS DES SECTEURS CLÉS POUR LES ÉCONOMIES FRANÇAISE ET AFRICAINE :
AGRICULTURE, ÉNERGIE, TRANSPORT, DÉVELOPPEMENT URBAIN,
BIENS DE GRANDE CONSOMMATION, NUMÉRIQUE, INDUSTRIES CULTURELLES,
SANTÉ, TOURISME ET SÉCURITÉ :**

- Faire connaître aux entreprises et filières françaises : a) les outils financiers mobilisables par les bailleurs de fonds et b) les projets et les opportunités en Afrique, en les associant à des groupes de travail thématiques ;
- Engager des partenariats institutionnels entre la France et les pays africains qui permettent de donner une assise à la création d'alliances entre entreprises et de favoriser les transferts de technologie ;
- Favoriser des initiatives pilotes d'entreprises privées afin de dégager des business models dans chaque secteur concerné ;
- Associer les collectivités locales françaises et africaines (régions, villes...) aux groupes de travail thématiques, aux initiatives pilotes et aux partenariats institutionnels.

PROPOSITION N° 8

**PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE RESPONSABLE ET L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL
DES ENTREPRISES :**

- Amplifier la politique française en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) et du soutien apporté aux pays africains pour une meilleure prise en compte de la RSE, en tenant compte des propositions africaines en la matière ;
- Dans les processus d'appels d'offres des financements de l'AFD et dès la pré-qualification, veiller à la précision et au niveau d'exigence en matière de RSE ;
- Créer au sein du groupe AFD un point d'entrée pour le financement de l'économie sociale et solidaire et de l'*impact investment*, tourné notamment ou exclusivement vers le continent africain ;
- Ouvrir le dispositif de garanties ARIZ de l'AFD aux opérations de fonds propres, de quasi-fonds propres et de prêts accompagnant la création et le développement de projets de financement de l'économie sociale et solidaire.

PROPOSITION N° 9

ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'AFRIQUE :

- Poursuivre l'appui apporté par la France à la consolidation de l'OHADA, notamment pour renforcer son attractivité, en améliorant en priorité l'efficacité de la justice commerciale et le fonctionnement des commissions nationales, et pour faciliter l'extension de la zone géographique couverte ;

- Élargir la « Zone CFA » pour en faire un bloc régional renforcé et une instance de dialogue économique régulier avec les anglophones et lusophones. Proposer un plan d'action aux pays membres visant à accentuer le rôle des banques centrales de la « Zone CFA » comme moteur de la croissance ;
- Continuer d'accompagner les pays africains dans leur négociation avec l'Union européenne sur les Accords de Partenariat Économique (APE).

PROPOSITION N° 10

RENFORCER L'INFLUENCE DE LA FRANCE EN AFRIQUE :

- Relancer les relations de haut niveau de l'État français vers le continent africain : augmenter les visites présidentielles et ministérielles dans les pays d'Afrique en forte croissance et élever le niveau de réception des dirigeants politiques africains en France ; intensifier l'accueil dans les grandes institutions françaises et les échanges avec leurs homologues africains ;
- Investir les enceintes de décisions économiques publiques et privées sur l'Afrique en définissant une politique de détachement dans les enceintes publiques régionales et multilatérales qui concernent l'Afrique, au regard des intérêts stratégiques et économiques de la France, et en assurer un meilleur suivi ;
- Mieux détecter et faire vivre le réseau des cadres français employés dans des entreprises étrangères présentes en Afrique subsaharienne, et assurer le suivi des cadres économiques africains formés sur un modèle français.

PROPOSITION N° 11

RÉINVESTIR AU PLUS VITE LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE FRANÇAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :

- Associer davantage encore la diaspora africaine de France à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique africaine de la France, à la conception et à la participation à des projets d'échange et de coopération avec l'Afrique et aux organisations professionnelles du secteur privé. La diaspora africaine doit être pleinement partie prenante de la Fondation franco-africaine pour la croissance ;
- Augmenter les moyens des services économiques, éventuellement régionaux, et les moyens d'Ubifrance sur le continent ;
- Augmenter le nombre des volontaires internationaux en entreprises (VIE) en Afrique subsaharienne et donner une plus grande place aux volontaires de solidarité internationale (VSI) orientés vers les secteurs économiques ;
- Mieux associer les collectivités territoriales, en particulier les Régions, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique économique africaine de la France, pour exporter les PME et les savoir-faire français locaux en Afrique ;
- Développer la coopération technique en Afrique en lien avec l'offre commerciale française.

PROPOSITION N° 12

INTENSIFIER LE DIALOGUE ÉCONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE :

- Entamer un dialogue structuré entre l'État français, le Medef international, le CIAN, les entreprises issues de la diaspora africaine et les principales chambres de commerce : constituer un cercle de travail associant les principales structures publiques (DG Trésor, MAE, AFD, BPI, CDC...), co-animé par une personnalité du monde des affaires et une personnalité du monde public, qui permettrait notamment de bâtir un plan d'action pour l'Afrique subsaharienne ;
- Réinvestir financièrement et intellectuellement dans les *think tanks* et fondations existantes (Ferdi, Ifri, Institut de l'Entreprise, Institut Montaigne, Aspen...) pour intensifier la recherche et la veille, soit dans les structures spécialisées, soit dans les structures généralistes ; constituer un outil de veille économique public permettant de définir et d'actualiser la politique économique africaine de la France ;
- Mettre en place un forum d'affaires franco-africain annuel.

PROPOSITION N° 13

FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN AFRIQUE :

- Créer un régime temporaire d'assurance-crédit du risque politique « Afrique » au profit des investisseurs ;
- Renforcer le dialogue entre les acteurs financiers publics (CDC, Bpifrance, Ubifrance, Coface, DG Trésor, Proparco) et les milieux d'affaires français pour utiliser au mieux leurs connaissances du tissu économique africain au service des entreprises françaises ;
- Développer une approche par filières et organiser le rôle d'assembleur d'offres commerciales françaises, incluant la dimension technique et financière ;
- Encourager les entreprises françaises à développer des logiques de grappes d'entreprises ou clusters locaux ;
- Rapprocher Bpifrance et le groupe AFD pour qu'ils structurent une offre commerciale qui dynamise le financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire françaises vers l'Afrique. Inclure les autres dispositifs publics existants (RPE, FASEP...) dans cette offre ;
- Accroître significativement l'activité non souveraine du groupe AFD, et notamment de Proparco, en cherchant des prises d'intérêt et des participations en gouvernance dans des entreprises de taille plus significative autant que dans les PME ;
- Soutenir la création par Proparco d'un fonds de capital-risque visant à appuyer les développeurs de projets d'infrastructures privées.

PROPOSITION N° 14

FAIRE DE LA FRANCE UN ESPACE D'ACCUEIL FAVORABLE AUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET CULTURELS AFRICAINS :

- Mobiliser les places financières françaises pour attirer les investisseurs et les entreprises africaines ;
- Inciter les établissements financiers français à proposer aux autorités de marché l'adaptation de la réglementation qui permette la transformation de l'épargne collectée en France en produits destinés à l'investissement en Afrique ;
- Identifier les partenariats stratégiques que la France pourrait conclure avec des pays tiers pour co-investir en Afrique.

PROPOSITION N° 15

CRÉER UNE FONDATION PUBLIQUE-PRIVÉE FRANCO-AFRICAINE QUI SERA LE CATALYSEUR DU RENOUVEAU DE LA RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE :

- Structurer le dialogue entre les secteurs public et privé français et africains sur les questions économiques ;
- Développer le capital humain ;
- Promouvoir les relations économiques entre la France et l'Afrique, et assurer la production et la diffusion d'informations économiques.

Sommaire

Introduction	17
La France et l'Afrique subsaharienne se trouvent à un tournant de leur relation économique	21
L'Afrique subsaharienne accélère une transformation entamée il y a dix ans	21
Une croissance continue en partie endogène	21
Derrière cette émergence, des Afriques subsahariennes se dessinent	25
Des acteurs économiques (pan)africains se sont constitués	31
Des changements structurels en cours	32
Des potentialités économiques impressionnantes	34
Des défis mondiaux et continentaux à partager	38
Les risques climatiques et alimentaires sont une menace pour le développement	38
L'urbanisation, des enjeux et des défis majeurs	38
La croissance économique peine à créer un développement social et humain suffisant	39
L'insécurité reste une préoccupation forte	40
Des besoins immenses pour libérer le potentiel africain	40
Une compétition économique mondiale se joue en Afrique subsaharienne	42
La concurrence est devenue mondiale et s'intensifie	42
L'attractivité du continent croît fortement auprès des investisseurs	51
La France ne cesse d'y perdre des parts de marché	52
La dynamique subsaharienne, une chance pour la France	56
La France a déjà bénéficié de la croissance africaine	56
La croissance africaine représente un potentiel de plus de 200 000 emplois sur les dix prochaines années	58
Les entreprises françaises sont déjà positionnées dans les principaux marchés africains	59
L'Afrique, un enjeu majeur pour la France qui dispose de nombreux atouts	64
L'Afrique et la France partagent les hommes, la culture et la langue	64
La France est un acteur économique local important	69
L'Afrique reste la priorité de la politique française de développement	74
Puissance maritime et militaire, la France contribue à la sécurité du continent africain	75
La France est un soutien fort de l'intégration régionale africaine	76

Une relation économique franco-africaine à renouveler	78
Les visas, frein important de l'influence économique de la France	78
Une perception très contrastée de l'Afrique par les entreprises françaises	79
La France n'assume pas assez ses intérêts économiques en Afrique	80

Neuf propositions pour un agenda économique partagé au service d'une croissance africaine et française 83

Promouvoir les échanges de capital humain	83
Rénover les procédures de visas économiques et leur mise en œuvre	83
Promouvoir la formation en Afrique	85
Identifier et valoriser les jeunes talents économiques africains	89
Promouvoir la mixité dans l'économie	90
Diversifier les outils de financement	91
Compléter les instruments existants en faveur des infrastructures	91
Contribuer à sécuriser les investissements	95
Ouvrir le financement de l'économie	97
Renforcer les instruments financiers européens en faveur de l'Afrique	101
Renforcer les échanges entre banques de développement	102
Développer des partenariats industriels dans les secteurs clés	103
Mobiliser les secteurs d'excellence française	103
Contribuer à l'agenda africain du développement durable	104
Contribuer à la valorisation et à la transformation des ressources naturelles	105
Des partenariats pour une agriculture productive et soutenable qui concourent à la sécurité alimentaire du continent	107
Des partenariats dans le développement urbain	111
Des partenariats dans le domaine des infrastructures de l'énergie et des transports	111
Investir dans les industries culturelles et l'économie numérique	115
Promouvoir l'économie responsable et l'engagement sociétal des entreprises	117
Soutenir l'intégration économique de l'Afrique	121
Appuyer la consolidation et l'élargissement du droit des affaires harmonisé par l'OHADA	121
Appuyer l'élargissement de la Zone CFA pour en faire un bloc régional renforcé	123
Faciliter l'accélération de l'intégration régionale et interrégionale	124

Cinq propositions pour remobiliser la France aux côtés d'une Afrique subsaharienne en marche 127

Réinvestir tous les leviers d'influence française sur le continent 128

Adopter rapidement une démarche structurée de relations de haut niveau	128
Investir les instances économiques pour faire levier sur le lien d'affaires	129
Utiliser davantage les relais d'intérêts français	130

Relancer la présence économique française en Afrique 131

S'appuyer sur les succès économiques des franco-africains	131
Familiariser davantage de jeunes avec l'Afrique subsaharienne	133
Réinvestir le réseau économique en Afrique subsaharienne	133
Associer davantage les collectivités locales à la politique nationale	135
Relancer la coopération technique en Afrique subsaharienne	136

Intensifier le dialogue économique entre l'Afrique et la France 138

Intensifier le dialogue stratégique entre l'État et le secteur privé	138
Recréer une veille économique tournée vers l'Afrique subsaharienne	139
Multiplier les instances de concertation et de rendez-vous partenarial	141

Faciliter l'investissement des entreprises françaises en Afrique subsaharienne 142

Accorder une garantie publique aux risques politiques	142
Mieux partager l'information économique sur l'Afrique	142
Favoriser l'assemblage technique des offres commerciales françaises	143
Assurer un continuum entre financement des entreprises et du développement	144
Développer l'offre française en investissements financiers	146

Renforcer l'attractivité africaine de la France 147

Conforter la France comme place économique, financière et culturelle africaine	147
Favoriser la mobilisation de l'épargne des diasporas au service de l'investissement en Afrique	148
Bâtir des partenariats avec des pays tiers	149

Conclusion : une fondation franco-africaine pour incarner et porter ce renouveau 151

Carte des États d'Afrique 155

Carte des organisations régionales africaines 156

Classification des pays d'Afrique 157

Personnes rencontrées par la mission 158

■ Introduction ■

Le monde entier regarde aujourd'hui vers l'Afrique subsaharienne, parce qu'elle affiche une situation économique flatteuse quand celle-ci se dégrade ou montre des signes de ralentissement dans de nombreux pays avancés et émergents. Les appels à l'investissement et à la confiance dans l'éveil économique du continent africain se multiplient depuis quelques années¹, l'Afrique est présentée comme la « nouvelle frontière », le dernier « eldorado » qui aiguise une véritable course aux marchés engagée par des pays de plus en plus nombreux.

Si la notion d'Afrique subsaharienne reste encore couramment retenue, le continent africain doit désormais être appréhendé dans sa totalité, le Sahara ne constituant plus une barrière à la circulation des flux de toutes sortes (humains, économiques, financiers, culturels, etc.). Ainsi, la coopération des pays d'Afrique du Nord est très active au Sud du Sahara et les investissements marocains en particulier dans le secteur financier sont devenus conséquents. Pour autant, la relation entre la France et chacun des deux espaces reste encore fortement différenciée, du fait de la proximité géographique plus grande et du niveau de développement plus élevé de l'Afrique du Nord, mais aussi de la persistance d'une perception française du continent qui reste encore parfois archaïque et dépassée. **La mission a décidé de mettre un accent particulier sur la relation économique entre la France et les pays au Sud du Sahara, car c'est cette relation qui apparaît devoir être renouvelée en priorité, tout en tenant compte des flux entre cet espace et les pays d'Afrique du Nord.**

L'Afrique subsaharienne² dispose en effet aujourd'hui d'une conjoncture et d'un potentiel économiques exceptionnels qui devraient faire d'elle un pôle majeur de l'économie mondiale : elle est jeune et sa démographie dynamique ; elle affiche des taux de croissance élevés ; elle est une terre d'afflux de capitaux ; son agriculture, ses ressources naturelles et ses richesses minières constituent des atouts considérables pour assurer au continent croissance et développement ; les avancées sociales sont réelles et significatives ; elle est, enfin, un carrefour stratégique qui concentre les grands défis mondiaux : sécurité, économie, enjeux liés aux matières premières, à l'environnement, à l'énergie et à la gouvernance mondiale.

Pourtant, en dépit de ces changements majeurs intervenus il y a déjà une dizaine d'années, de l'effervescence actuelle des affaires en Afrique subsaharienne et de l'offensive menée par ses concurrents, **la France ne semble pas avoir totalement pris la mesure du nouveau contexte africain ni de la bataille économique qu'elle doit y livrer.**

Il est vital et urgent de réagir, et il n'est pas trop tard.

1 - « Le Temps de l'Afrique », de Jean-Michel Severino et Olivier Ray, 2010 ; « L'heure des Lions : L'Afrique à l'aube d'une croissance pérenne », McKinsey Global Institute, juin 2010, « *The African Challengers : Global Competitors Emerge from the overlooked Continent* », Boston Consulting Group, juin 2010, « *How Exciting is Africa's Potential ?* », Goldman Sachs, 14 octobre 2010.

2 - L'Afrique subsaharienne est comprise comme l'ensemble des pays africains à l'exception de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Égypte) soit 49 des 54 pays africains.

Alors qu'elle y dispose d'atouts considérables, la France est à la fois peu offensive sur des marchés anglophones et lusophones dynamiques et en déclin commercial sur ses positions « historiques ». Sa place a fortement reculé sous l'effet conjugué d'une implantation massive des pays émergents (la Chine, l'Inde, le Brésil mais également la Turquie, les pays du Golfe ou les pays d'Afrique du Nord) et du développement de la présence économique des puissances industrielles dans une Afrique prise dans le mouvement de la globalisation et l'extinction de « chasses gardées post-coloniales ».

La France n'est plus le partenaire privilégié, voire exclusif, qu'elle pouvait être dans certains pays africains ; elle est désormais largement considérée par les Africains comme un partenaire économique parmi d'autres. Elle conserve toutefois une place particulière du fait : i) de la présence importante de communautés d'origine africaine en France ; ii) de l'existence de communautés françaises en Afrique ; iii) du partage de la langue et donc de la culture dans une grande partie de l'Afrique ; iv) du rôle militaire reconnu à la France par la communauté africaine et internationale ; v) des actifs économiques non négligeables (des implantations, des relations, une offre adaptée) ; vi) d'une présence du secteur public qui reste forte malgré une diminution récente (réseau diplomatique et des opérateurs) ; vii) d'un soutien constant aux organisations régionales africaines (UEMOA, CEMAC, Banque africaine de développement, OHADA...).

Plus de cinquante ans après les premières indépendances, les relations de la France avec l'Afrique subsaharienne ne sont pas exemptes du poids de l'histoire, et ce malgré les appels répétés au renouveau y compris au plan européen³ : l'opinion publique française perçoit encore assez largement l'Afrique comme le continent de la pauvreté et des guerres, et qu'il convient d'aider. L'administration française ne semble pas avoir encore pleinement intégré la transformation du continent africain. Le secteur privé a une perception africaine variée : les groupes historiquement présents se sont souvent redéployés en partie vers d'autres continents, les grands groupes à vocation mondiale considèrent désormais l'Afrique comme un lieu d'investissement parmi d'autres et privilégient leur relation d'affaires avec les pays à forte croissance et économiquement stables (Nigéria, Ghana, Kenya, Afrique du Sud...). Les PME qui n'étaient pas traditionnellement en Afrique restent peu enclines à s'intéresser au marché africain qu'elles perçoivent comme très risqué. L'Afrique subsaharienne devient ainsi le miroir des forces et faiblesses de la France dans la mondialisation.

La « pré-émergence » de l'Afrique subsaharienne reste fragile et hétérogène selon les zones et les pays. Des défis socio-économiques majeurs demeurent. La rapidité, voire la brutalité, et le caractère inégalitaire des changements génèrent et risquent de générer des crises pas toujours prévisibles. Une croissance plus inclusive serait de nature à modérer leur fréquence et leur ampleur. Ces fragilités freinent la relation économique et sollicitent l'intervention de la puissance publique pour mieux éclairer et éventuellement alléger le risque.

3 - Dès 2005, l'Union européenne a défini un nouveau cadre stratégique de ses relations assis sur les signes durables du changement avant de proposer en 2007 un partenariat plus global entre parties égales.

La France doit appeler de ses vœux et soutenir la croissance africaine. C'est ainsi qu'elle fortifiera sa place en Afrique et y trouvera le relais de croissance dont elle a besoin. Pour cela, elle doit modifier les fondements de sa relation économique avec l'Afrique : **l'État français doit mettre au cœur de sa politique économique le soutien à la relation d'affaires du secteur privé et assumer pleinement l'existence de ses intérêts sur le continent africain** ; l'aide publique au développement, qui constituait le noyau central de la politique publique économique, devient l'un des outils de l'action publique vis-à-vis de l'Afrique, tout en évoluant vers une relation partenariale tournée vers l'accompagnement des pays bénéficiaires dans leur croissance. Pour jouer ce rôle de fédérateur du renouveau, l'État doit réexaminer avec l'ensemble des acteurs français les intérêts économiques nationaux en Afrique et donc ses priorités, connaître la situation et l'évolution des besoins de ses partenaires africains.

Un début de prise de conscience de la nécessité du changement s'est amorcé en France, et la mission confiée à une Commission composée de personnalités françaises et franco-africaines du monde politique et économique traduit la volonté des pouvoirs publics de promouvoir une dynamique de remobilisation de l'État, des entreprises et de la société civile autour de l'Afrique.

L'Assemblée nationale vient de publier un rapport recommandant de faire de l'Afrique anglophone une priorité des investissements de la France sur le continent. Le Sénat a également publié très récemment un rapport dense et très documenté, « L'Afrique est l'avenir de la France », dans lequel la haute assemblée exprime avec force la nécessité de se réinvestir en Afrique.

Sans prétendre à dresser un diagnostic aussi complet ni à traiter des aspects géopolitiques, culturels et de sécurité de la relation entre la France et l'Afrique, le rapport propose des pistes économiques pour relancer la France dans une Afrique en marche.

LA FRANCE ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SE TROUVENT À UN TOURNANT DE LEUR RELATION ÉCONOMIQUE

L'Afrique subsaharienne accélère une transformation entamée il y a dix ans

Une croissance continue en partie endogène

Des performances macroéconomiques structurelles

L'Afrique subsaharienne connaît une **croissance stable et robuste sur les dix dernières années**, plus rapide que sa croissance démographique et dont le niveau est largement supérieur à la moyenne mondiale. L'Afrique subsaharienne a atteint un taux de croissance de 5 % par an en moyenne entre 1995 et 2005, qui s'est élevé à 6,5 %, entre 2004 et 2008 soit bien au-dessus de la moyenne mondiale de 4,6 % et du taux de croissance annuel moyen de 3,0 % atteint entre 1990 et 2000. La croissance du PIB réel par habitant s'est élevée à 4,2 % entre 2004 et 2008 et atteint 2,8 % en 2011⁴.

Si la crise économique internationale de 2008-2009 a freiné cette dynamique de crois-

sance, l'Afrique subsaharienne a montré une grande capacité de résilience avec une croissance de 5,4 % en 2010, de 5,3 % en 2011 et de 4,8 %, en 2012⁵. Sur la période 2005-2010, le continent africain se classe en seconde position derrière l'Asie (7,6 % contre 4,8 %⁶).

En 2010, dix pays africains figurent dans les quinze pays qui ont connu la croissance la plus forte au monde tous continents confondus⁷. La croissance du PIB se maintient dans les projections pour 2013 et 2014 (respectivement 5,6 % et 6,1 %). La croissance du PIB réel par habitant devrait atteindre 3,5 % en 2013⁸.

La croissance de l'Afrique subsaharienne se caractérise par de **bons indicateurs macroéconomiques**, une inflation en diminution, notamment après la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants survenue en 2011⁹ (15,0 % en 2000 contre 8,9 % en 2012¹⁰), une réduction des déficits budgétaires (le solde budgétaire, hors dons, est même positif entre 2004 et 2008, à hauteur de 0,4 % du PIB¹¹) et une maîtrise de la dette extérieure (23,7 % en 2012 du PIB contre 62,6 % en 2000¹²).

Même si elle ne représente que 2 % du commerce mondial, **l'Afrique a connu la plus**

4 - Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI, octobre 2012.

5 - World Economic Outlook Database, FMI, avril 2013.

6 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

7 - « Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale », Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Rapport économique sur l'Afrique 2012.

8 - Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI, octobre 2012.

9 - Ibidem.

10 - La Lettre de la Zone franc n° 1, Banque de France, juillet 2013.

11 - Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI, octobre 2012.

12 - World Economic Outlook Database, FMI, avril 2013.

forte croissance dans les échanges internationaux entre 2000 et 2011.

De fait, le poids du marché africain dans les échanges internationaux a progressé, passant de 1 % à 2 % en une décennie. L'insertion de l'Afrique dans le commerce mondial se fait à un rythme plus élevé que sa croissance économique, la progression des échanges dépassant celle des richesses. Entre 2000 et 2011, les importations totales d'Afrique subsaharienne ont cru de 16 % en moyenne annuelle, dépassant largement le rythme du commerce mondial (+ 10 % par an) et celui du Proche et Moyen-Orient (+ 14 % par an), de l'Asie-Océanie (+ 13 %) et de l'Afrique du Nord (+ 13 %). Seuls les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) ont connu une croissance de leurs importations plus forte que l'Afrique subsaharienne, autour de 20 % par an en moyenne¹³.

De gigantesques **investissements dans les infrastructures** sont annoncés, à hauteur de 72 Md USD d'investissements par an¹⁴, qu'elles soient ferroviaires (tronçon ferroviaire entre Dakar, N'Djamena et Djibouti, aménagement de la voie ferrée Abidjan-Ouaga de 1 300 km), routières (projet de combinaison des autoroutes transafricaines entre Dakar et N'Djamena et entre N'Djamena et Djibouti représentant une distance totale de 8 715 km¹⁵), portuaires (projet de construction par une filiale du groupe Maersk d'un méga-port au Nigéria, à une cinquantaine de km de Lagos, pour absorber la croissance du trafic des conteneurs, prévu de passer à 10 millions d'EVP d'ici 30 ans contre 1,5 million en 2011)¹⁶, dans le domaine de l'énergie (construction d'un gazoduc long

de 4 300 km entre le Nigéria et l'Algérie via le Niger)¹⁷ ou du numérique (Google envisage de mettre en place des réseaux sans fil en Afrique subsaharienne comme en Asie du Sud-est, en finançant des opérateurs locaux¹⁸, les récents investissements dans les câbles sous-marins se multiplient pour plusieurs milliards de dollars¹⁹).

La croissance de l'Afrique subsaharienne se traduit par une hausse spectaculaire des flux aériens : l'Afrique est considérée comme le second marché le plus attractif juste derrière l'Asie et Boeing prévoit un taux moyen de 5,7 % d'augmentation par an du trafic passager annuel jusqu'en 2031 ; le nombre des avions de ligne est prévu d'augmenter de 600 à 1 400 dans les vingt années à venir sur le continent²⁰. De même, la croissance attendue des échanges commerciaux par voie maritime est très forte, de 10 à 12 % par an, alors que 95 % des échanges commerciaux de l'Afrique se font par voie maritime²¹.

Les **avancées sociales** sont également très significatives. L'amélioration de l'indice du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a atteint 15,6 % en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2010²². Les indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation et au genre sont en progression dans toute l'Afrique subsaharienne sur la même période²³ ; le taux de scolarisation a fortement augmenté, notamment en forte proportion chez les filles, les pandémies régressent (tuberculose, sida), la mortalité infantile recule, l'espérance de vie s'allonge selon le PNUD.

13 - Base CHELEM, CEPIL, juin 2013.

14 - "Infrastructure investment in Africa", Tonia Kanderio, EDRE Development Research Department, Office of Chief Economist, AFDB, n° 10, août 2009.

15 - « Le développement des infrastructures comme agent catalyseur de la croissance économique en Afrique », Commission de l'UA et NEPAD, 17^e Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA), 16 novembre 2011.

16 - « APM Terminals multiplie les projets en Afrique », Jeune Afrique Économie, 18 juin 2013.

17 - « Le développement des infrastructures comme agent catalyseur de la croissance économique en Afrique », Commission de l'UA et NEPAD, op. cit.

18 - Revue 01Business.com, juin 2013.

19 - « Internet en Afrique : la fin du désert numérique ? », Laurent Checota, 18 février 2011.

20 - « Les flottes africaines décollent », Christophe Le Bec, Jeune Afrique Économie, 24 octobre 2012.

21 - « L'Afrique fait le bonheur des armateurs », Olivier Caslin, Jeune Afrique Économie, 27 décembre 2012.

22 - L'IDH passe de 0,405 (2000) à 0,468 (2010), PNUD, août 2013.

23 - Jusqu'en 2012, la seule baisse enregistrée pour l'éducation est la Guinée équatoriale selon le PNUD.

Enfin, la place des femmes dans la vie politique et économique est grandissante en Afrique. Le Libéria et le Malawi ont élu une femme à la tête de l'État. Sur les 36 chambres basses parlementaires dans le monde qui accueillent une proportion d'au moins 30 % de femmes, soit le seuil généralement considéré pour avoir un véritable impact sur la décision, 11 sont africaines. À la fin de l'année 2012, les femmes représentaient un cinquième des parlementaires en Afrique subsaharienne, soit une augmentation de 7 points de pourcentage en dix ans. Au Rwanda, le nouveau Parlement installé en octobre 2013 comprend 64 % de femmes contre 42 % en Afrique du Sud.²⁴

Une croissance alimentée par des flux financiers externes

Cette croissance a été portée par des **facteurs exogènes**, exportations en hausse, allègements des dettes et flux financiers des diasporas africaines.

La **hausse du cours des matières premières** (hydrocarbures naturels et produits agricoles notamment) qui est survenue au cours des années 90 et surtout au début des années 2000, tirée par la hausse des revenus et de l'urbanisation dans les pays émergents, a contribué à **améliorer les termes de l'échange** (indice 138 en 2012 pour un indice de base 100 en 2000²⁵) et doper les **exportations de l'Afrique subsaharienne** (elles ont connu un bond de 117 % entre 2000 et 2010, elles représentent 37,3 % du PIB en 2012 contre 26,0 % en 1990²⁶).

Cette croissance des exportations a permis **d'améliorer la situation des finances publiques**. Les balances des paiements courants sont positives pour la plupart des pays

africains. Elle a également **favorisé l'accumulation de devises** : entre 2004 et 2012, les réserves de change des pays d'Afrique subsaharienne ont augmenté de 60 %²⁷ ; **les réserves de change** africaines sont aujourd'hui estimées à 500 Md USD. Enfin, elle a soutenu l'attraction **des investissements étrangers**, en particulier ceux en provenance des économies émergentes (principalement de la Chine), dans le secteur des industries extractives. Les flux d'IDE dans toute l'Afrique ont atteint un niveau record de 53 Md USD en 2007 après avoir connu un taux de croissance moyenne de 0,4 % en 2000.

Parmi les flux d'aide publique au développement, les **opérations d'allègements de dettes** consentis au titre de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE) lancée par le FMI et la BM en 1996 complétée en 2005 par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ont permis de désendetter très fortement les États africains. S'ajoutant aux efforts bilatéraux additionnels, aux réformes en matière de gestion macroéconomique et financière et aux conditions macroéconomiques favorables, elles ont permis de diviser la dette extérieure totale de l'Afrique pratiquement par quatre en proportion du PIB entre 1994 et 2010, pour s'établir à 20 % du revenu national brut et rejoindre la moyenne des pays en développement (PED). Le service de la dette externe a été divisé par trois et représente moins de 5 % des exportations de biens et services en 2009²⁸. Au total, sur les 110 Md USD de dettes annulées par ces initiatives, 93 Md USD l'ont été au profit des pays d'Afrique subsaharienne²⁹.

Les **flux financiers issus des migrants** en direction de l'Afrique subsaharienne, estimés à

24 - "Women are winning – Quota systems are transforming African parliaments", The Economist, 9 novembre 2013.

25 - Regional Economic Outlook, FMI, 2013.

26 - « Vers une nouvelle économie africaine ? », I&P Conseil, novembre 2012.

27 - Ibidem.

28 - « Vers un endettement plus soutenable ? », Au Sud du Sahara n° 02, AFD, janvier 2013.

29 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", Roland Berger Strategy Consultants, juin 2012.

plus de 30 Md USD en 2012, auraient quadruplé depuis 1990³⁰ et représentent un peu moins de l'équivalent des flux d'APD nette versée par les pays du CAD selon la Banque mondiale (47 Md USD en 2011). Ces estimations sont sans doute bien en-deçà de la réalité, compte tenu du volume très important des transferts réalisés informellement.

Globalement, les flux financiers externes à destination de l'Afrique ont quadruplé depuis 2001 et atteint un niveau record en 2012³¹.

La croissance africaine s'est également nourrie des facteurs internes

Les facteurs externes n'expliquent qu'une partie de ce dynamisme, la croissance africaine s'étant maintenue après que le prix des matières premières est retombé à partir de 2008. **La croissance africaine comporte une forte part endogène, c'est-à-dire qu'elle s'est nourrie de facteurs internes.**

En particulier elle s'est nourrie fortement de la **consommation intérieure portée par un marché intérieur solvabilisé par l'émergence d'une classe moyenne urbanisée**. Les classes moyennes³² représenteraient entre 300 et 500 millions d'individus dans toute l'Afrique soit environ un tiers de la population continentale selon la Banque africaine de développement (BAfD), soit une proportion équivalente à celle de l'Inde. Le rythme soutenu de la consommation finale des ménages (+ 4,4 % en moyenne par an entre 2000 et 2010³³) a été alimenté en partie par les flux financiers liés aux transferts de migrants³⁴.

Ainsi, en Angola, la consommation privée a augmenté de 14,7 % (1,6 % en 2011), stimulée en partie par l'augmentation des salaires du secteur public (+ 6,1 % en 2012) et par l'expansion des secteurs non pétroliers, la construction et le commerce de détail principalement.

En Afrique du Sud c'est même l'effectif de la classe moyenne supérieure (revenu mensuel après impôts de 10 000 rands constants de 2008, soit environ 1 200 USD) qui a progressé, passant de 0,4 million de personnes en 1993 (soit 1,1 % de la population) à 0,8 million (1,9 %) en 2000 puis 1,3 million (2,8 %) en 2008.

De manière nouvelle également, **les facteurs technologiques ont joué un rôle clé**, notamment le boom de la téléphonie mobile (500 millions d'abonnés à la téléphonie mobile en Afrique en 2012 contre 250 en 2008)³⁵ et des usages du numérique (77 millions d'Africains avaient accès à internet en 2010 contre 27 millions en 2007³⁶).

L'émergence d'une **nouvelle génération d'Africains** ayant un niveau d'éducation très élevé a également été un moteur de cette croissance africaine. **Elle constitue le socle de l'avenir économique du continent.**

La croissance a été également portée par une phase historique de **relative stabilité politique et par le rôle croissant de la société civile**. Sur les dix dernières années, l'Afrique subsaharienne a connu une diminution des conflits (la part de l'Afrique dans les conflits violents dans le monde est passée de 55 % en 2002 à 24 % en 2011³⁷), des transitions électorales réussies qui se sont souvent accompagnées

30 - « Perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne. Questions et scénarios », Pierre Jacquemot, L'économie politique n° 59.

31 - Perspectives économiques en Afrique 2013.

32 - Selon la BAfD, la population moyenne désigne la population dont le pouvoir d'achat quotidien oscille entre 2 et 20 USD (en parité de pouvoir d'achat 2005) et dont le salaire annuel dépasse 700 USD ("Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.).

33 - « Vers une nouvelle économie africaine ? », I&P Conseil, op. cit.

34 - Les flux financiers des migrants intra-africains sont évalués à 8 Md USD par la Banque mondiale (« World Bank Migration and Remittances Unit »).

35 - « Emploi, Justice, Équité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », Rapport 2012 sur les progrès en Afrique, Africa Progress Panel, 2012.

36 - « Internet en Afrique : la fin du désert numérique ? », Laurent Checola, 18 février 2011.

37 - « Emploi, Justice, Équité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », op. cit.

d'une meilleure gestion de l'économie³⁸. La baisse globale du niveau de violence civile s'est combinée à l'accroissement de la protestation publique, signe d'une expression collective de la contestation plus pacifique et démocratique³⁹.

Derrière cette émergence, des Afriques subsahariennes se dessinent

Un continent économiquement hétérogène

Le continent africain est animé par des dynamiques économiques différentes. L'Afrique subsaharienne compte 49 pays aux situations et aux atouts très variés. Les grands pays, en taille et en population (Nigéria, Afrique du Sud, Éthiopie, Soudan, République démocratique du Congo [RDC]...) disposent théoriquement d'un marché intérieur susceptible de tirer la croissance endogène, contrairement à des pays moins peuplés (Congo-Brazzaville, Togo, Gabon, Botswana...). Par ailleurs, les pays qui disposent d'une façade maritime sont naturellement davantage tournés vers les exportations (Ghana, Côte d'Ivoire, Cameroun...) que les pays enclavés (Burkina Faso, Rwanda) ou ceux qui connaissent des coûts de transit élevés, qui doivent compter sur des marchés régionaux pour vendre leurs produits et services.

Les pays africains eux-mêmes sont également loin d'être homogènes. Le Nigéria du Nord, plus pauvre et à majorité musulmane, s'oppose au Nigéria du Sud des ports et du pétrole. Au Ghana, d'importantes disparités géographiques existent également entre le Sud (le « grand Accra » qui regroupe environ un cinquième de la population du Ghana) et le Nord ainsi que le reste du pays, des régions

qui sont encore loin d'avoir bénéficié des effets de la croissance.

Une richesse inégalement répartie entre pays

Deux économies dominent l'Afrique subsaharienne : l'Afrique du Sud et le Nigéria.

Avec un PIB de 269 Md USD en 2012⁴⁰, soit 21 % du PIB de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud reste la première économie du continent et la première puissance diplomatique régionale, même si elle a souffert plus fortement du ralentissement économique en raison de son insertion dans l'économie mondiale. Elle rassemble 80 à 90 % des opérations de *private equity* en Afrique subsaharienne⁴¹ et représentait 85 % du total de la capitalisation boursière d'Afrique subsaharienne en 2008⁴².

Le Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 162 millions d'habitants, est le premier producteur de pétrole du continent et représente le second PIB du continent. Porté par une croissance économique très soutenue (+ 6,3 % en 2012 selon le FMI), le Nigéria deviendrait la première puissance économique africaine d'ici 2020.

La puissance économique du continent est concentrée au sein d'un petit groupe de pays pour la plupart exportateurs de pétrole.

En 2011, huit pays africains concentrent 72 % du PIB total : Afrique du Sud, Nigéria, Angola, Éthiopie, Égypte Algérie, Maroc et Tunisie. Parmi les quatre pays subsahariens, deux sont exportateurs de pétrole : Nigéria et Angola.

Les pays exportateurs de pétrole affichent des taux de croissance plus favorables (6,4 % en 2012) que les pays à revenus intermédiaires

38 - "African Governance Outlook, public financial reforms : the recent progress in Africa", mai 2012.

39 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

40 - Le PIB total d'Afrique subsaharienne s'élève 1 273 Md USD en 2012 selon le FMI.

41 - "The Rise of private equity in Africa: a promising drive for development", conférence de l'African Business Lawyers Club, juin 2013.

42 - « Les marchés financiers en Afrique : véritable outil de développement ? », Revue « Secteur privé et développement » n° 5, Proparco, mars 2010.

(3,3 % en 2012) et les États fragiles⁴³. L'écart de PIB en dollar courant entre les pays à revenu intermédiaire et les États fragiles a plus que doublé en vingt ans, passant de 114 Md USD en 1990 à 408 Md USD⁴⁴.

Les pays d'Afrique anglophones et lusophones affichent les meilleures performances et un marché intérieur en expansion

Les économies les plus dynamiques actuellement sont majoritairement en Afrique anglophone et lusophone. De 1996 à 2008, les pays dont le taux moyen de croissance par habitant a été supérieur à 2 % sont pour l'essentiel des pays non francophones : l'Angola, le Botswana, le Cap-Vert, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Ghana, le Lesotho, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burkina Faso et le Tchad⁴⁵.

Sur la période 2000-2010, les plus fortes croissances moyennes annuelles ont été réalisées au Sud du Sahara par la Guinée équatoriale, l'Angola, le Nigéria, le Sierra Leone, l'Éthiopie, le Rwanda, le Tchad, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie. Sur la période plus récente couvrant les années 2008 à 2012, les plus fortes croissances moyennes annuelles ont été le fait de la Sierra Leone, du Zimbabwe, du Ghana, de l'Éthiopie, du Rwanda, du Nigéria, du Mozambique, de la Zambie, du Libéria et de la Tanzanie⁴⁶.

En prenant un indicateur plus large que l'évolution du PIB, l'indice global de compétitivité du World Economic Forum (WEF) établi sur 144 pays classe l'Afrique du Sud en 52^e posi-

tion, puis Maurice (54^e), le Rwanda (63^e), le Maroc (70^e), les Seychelles (76^e), le Botswana (79^e) enfin la Namibie (92^e).

La plupart des pays cités pour la qualité de leurs **performances structurelles** sont également anglophones et lusophones. Des pays tels que le Ghana, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, le Mozambique ou le Kenya affichent un bon taux d'épargne et d'investissement, ont diversifié les sources de leur croissance, dirigé l'aide vers les infrastructures, assuré la promotion du secteur privé local, mené des réformes orientées vers la protection sociale, l'éducation, la formalisation et le financement de l'économie.

En Afrique de l'Ouest, le **Ghana** reste à l'échelle du continent africain un modèle de stabilité, notamment politique. Ses performances très élevées en termes de croissance (son taux de croissance annuelle atteint + 13,6 % en 2011, soit la seconde performance au plan mondial, et + 7,5 % en 2012, avec une moyenne supérieure à 5 % sur les dix dernières années) reposent très largement sur une stabilité politique⁴⁷, une économie diversifiée et des richesses minières et pétrolières bien gérées.

L'économie ghanéenne est ouverte aux échanges commerciaux comme aux investissements étrangers. Pays à revenu intermédiaire (37 Md USD de PIB, 1 680 USD par habitant) et troisième plus gros receveur d'investissements directs étrangers (IDE) en Afrique subsaharienne⁴⁸, les investissements dans les TIC permettent au Ghana d'avoir le coût d'Internet mobile le plus faible de toute l'Afrique subsaharienne⁴⁹ et de rendre Internet accessible à environ un tiers des Ghanéens.

43 - Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI octobre 2012. Le FMI distingue quatre groupes de pays : Pays pétroliers, Pays à revenu intermédiaire, Pays à faible revenu, États fragiles.

44 - World Economic Outlook Database, FMI, avril 2013.

45 - Ibidem.

46 - Ibidem.

47 - Le pays est classé 64^e au classement « Doing Business » de la Banque mondiale et 62^e au classement Transparency international sur la corruption.

48 - « *The new prosperity, Strategies for Improving Well-Being in Sub-Saharan Africa* », The Boston Consulting Group et The Tony Blair Africa Governance Initiative, mai 2013.

49 - Ibidem.

L'amélioration de l'environnement des affaires, à travers notamment la création de juridictions commerciales ou du renforcement des institutions de crédit, a permis d'attirer de grands groupes internationaux et développer des entreprises locales⁵⁰.

En Afrique de l'Est, le **Kenya** est considéré comme un grand marché en devenir. Ce pays est le cœur économique de l'Afrique de l'Est qui rassemble plus de 200 millions d'habitants. La zone est stable et dotée d'une forte croissance économique, le Kenya a connu une croissance de 4,7 % en 2012 qui pourrait atteindre 5,8 % en 2013 selon le FMI.

L'**Éthiopie**, deuxième pays le plus peuplé d'Afrique avec environ 92 millions d'habitants en 2012, est présentée comme un futur « tigre africain ». Même si l'Éthiopie reste l'un des pays les plus pauvres au monde (173^e rang sur 187 pays pour l'indicateur de développement humain du PNUD), avec un PIB par habitant de 471 USD par an⁵¹ et des indicateurs sociaux parmi les plus bas au monde (taux d'inscription scolaire dans le secondaire de 38 % et espérance de vie de 58 ans selon la Banque mondiale), ce pays bénéficie d'une gouvernance fiable⁵² et de richesses hydrauliques qui vont approvisionner la région en électricité et facilitent l'entrée de devises.

Devenu progressivement un « atelier » agricole et industriel, affichant de réels progrès dans le domaine de la santé⁵³, son taux de scolarisation atteint 100 % dans le primaire et sa croissance économique moyenne a été supérieure à 10 % entre 2004 et 2011 selon la Banque mondiale. Alors que le pays ambitionne d'atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire d'ici 2025, le gouvernement table sur une croissance économique annuelle com-

prise entre 11 et 14 % sur la période 2010-2015, tandis que le FMI prévoit une croissance annuelle moyenne d'environ 6,8 %.

L'**Angola** et le **Mozambique** sont, dans la région d'Afrique australe, les deux économies les plus dynamiques avec respectivement 6,2 % et 7,0 % de croissance prévus en 2013. Ces deux pays lusophones présentent également une grande stabilité politique. L'Angola, grâce à sa rente pétrolière, a réalisé des investissements dans les infrastructures et créé un fonds souverain qui lui permet notamment de racheter aujourd'hui des actifs y compris à l'extérieur du pays au Portugal. La richesse minière et pétrolière potentielle du Mozambique devrait lui permettre de devenir dans les dix prochaines années « l'eldorado » des matières premières.

En termes de consommation privée, les sept premiers pays subsahariens en 2011 sont anglophones et lusophones : Afrique du Sud, Angola, Ghana, Kenya, Nigéria, Soudan, Éthiopie⁵⁴. Selon le classement Forbes des grandes fortunes africaines, la cinquantaine de grandes fortunes (1,5 Md USD en moyenne) est concentrée en Angola, Kenya, Nigéria, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe⁵⁵.

Le dividende démographique est surtout attendu à long terme dans deux pays d'Afrique, l'Éthiopie, qui devrait compter 99 millions d'habitants en 2018 selon le FMI, et la République démocratique du Congo, dont la population devrait atteindre 89 millions d'habitants en 2018 selon les estimations du FMI.

À plus long terme, l'Afrique anglophone pourrait se donner un avantage grâce à la puissance croissante de son système financier, constitué de marchés financiers, de banques et de fonds de pensions capables de financer

50 - Ibidem.

51 - FMI, 2012.

52 - Le pays occupe la 50^{ème} place pour le critère « exécution des contrats » au classement 2012 « Doing Business » de la Banque mondiale.

53 - « *The new prosperity, Strategies for Improving Well-Being in Sub-Saharan Africa* », op. cit.

54 - « *Winning the \$30 trillion decathlon: Going for gold in emerging markets* », McKinsey Quarterly, août 2012.

55 - Rapport Forbes établi avec la Société générale private banking (« Marchés émergents, les nouveaux créateurs de richesse », cité par Jeune Afrique Économie), 18 avril 2013.

des emplois de long terme (marchés hypothécaires, infrastructures...).

Le taux de bancarisation des populations s'échelonne de plus de 50 % pour l'Afrique du Sud à moins de 15 % pour les pays d'Afrique francophone (hors Côte d'Ivoire). Le Kenya affiche un taux d'environ 42 % grâce à un nombre élevé d'institutions financières et aux dispositifs de banques par téléphonie mobile (M-Pesa et M-Kesho), l'Angola et le Mozambique se situent à environ 39 %. Par ailleurs, les entreprises des pays africains francophones rencontrent davantage de difficulté, au moins pour moitié, dans l'accès aux financements bancaires à long terme.

La faible taille du réseau des agences bancaires explique aussi la difficulté d'accès aux services bancaires. Le Nigéria affiche le réseau bancaire le plus important, suivi par l'Afrique du Sud et, depuis peu, par le Kenya et le Gabon⁵⁶. En 2012, l'Afrique du Sud et le Nigéria représentent respectivement 36 % et 9 % du bilan total des 200 plus grandes banques africaines et 45 % et 15 % de leur produit net bancaire total⁵⁷. Enfin, même si cela traduit en partie l'implantation de filiales locales de réseaux internationaux, seuls 2 % des 100 plus grandes banques africaines ont leur siège dans un pays de l'Afrique subsaharienne francophone, contre 41 % en Afrique du Nord.

Plusieurs études soulignent le potentiel économique que représente le développement endogène des fonds de pension africains. Au Kenya, le système de fonds de pension contribuerait ainsi à hauteur de 68 % aux revenus de ses membres, canalisant près de 30 % du PIB. En Afrique du Sud, les actifs gérés par les fonds de pension seraient passés

de 166 Md USD en 2007 à 277 Md USD en 2011⁵⁸. Au Nigéria, alors qu'ils n'atteignaient que 3 Md USD en 2008, les montants gérés par les fonds de pension s'élèveraient à 14 Md USD en 2010.

La dynamique des fonds de pension est particulièrement visible en Afrique du Sud, au Nigéria et au Ghana, grâce à l'assouplissement des dispositions relatives aux investissements : en Afrique du Sud, la réglementation permet désormais aux fonds de pension d'investir dans les fonds de capital investissement (private equity), le Nigéria a autorisé en 2012 les fonds de pension à investir jusqu'à 5 % de leurs actifs dans les fonds locaux de capital investissements, et au Ghana, suite au vote de la loi sur les fonds de pension en 2008. Enfin, le Social Security and National Insurance Trust (SSNIT) est devenu le plus grand investisseur institutionnel au Ghana Stock Exchange⁵⁹.

Les performances des pays francophones, moins fortes que les pays anglophones et lusophones, restent néanmoins élevées

Si en comparaison des autres pays, les taux de croissance de la « Zone CFA » sont moins élevés sur les dix dernières années, les performances globales de l'Afrique francophone restent intrinsèquement élevées et les investisseurs y voient un potentiel de croissance important.

Ce différentiel négatif de croissance s'explique en grande partie par l'instabilité politique passée de la Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, en République centrafricaine.

56 - « Évolution du secteur bancaire africain : nouveaux acteurs, nouveaux modèles ? », revue « Secteur privé et développement » n° 16, Proparco, mai 2013.

57 - Ibidem.

58 - « Fonds de pension, le chaînon manquant de l'Eldorado africain », Les Afriques n° 222, 22-28 novembre 2012.

59 - Ibidem.

Entre 2004 et 2008 le taux de croissance de la « Zone CFA » a atteint 4,9 %⁶⁰. Après une croissance quasi nulle en 2011, les pays de la zone ont enregistré en 2012 de solides performances, dépassant celles de l'Afrique subsaharienne pour la première fois depuis 2009 : la croissance a en effet atteint 6,2 % en UEMOA et 4,5 % en CEMAC, contre 5,1 % en Afrique subsaharienne⁶¹.

Au cas particulier, la **Côte d'Ivoire** a connu une croissance soutenue en 2012 (+ 9,8 %) et le FMI anticipe une tendance de croissance de moyen terme de 8 % par an ; l'ambition ivoirienne de devenir un pays émergent à l'horizon 2020 a reçu un fort soutien des bailleurs internationaux exprimé lors du groupe consultatif des 3 et 4 décembre 2012 (au total, plus de 6,6 Md€ d'aide extérieure ont été annoncés sur 2012-2015).

Le **Cameroun**, pays le plus peuplé de la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale) avec environ 20 millions d'habitants, essentiellement francophones, présente l'économie la plus diversifiée d'Afrique centrale ; la croissance y est stable et soutenue, s'élevant à 4,7 % en 2012.

Le **Burkina Faso** a connu au cours de la décennie 2000-2010 un taux de croissance moyen du PIB de plus de 5 % par an malgré sa situation de pays enclavé. L'économie reste toutefois très dépendante de la pluviométrie et des cours des matières premières, du fait de sa faible diversification. La nouvelle stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) lancée sur la période 2011-2015 table sur un objectif de croissance de près de 10 % par an en moyenne (9,8 % en 2012).

L'activité économique se développe le long de « corridors économiques » interrégionaux

La réalité de l'économie africaine se joue en partie des frontières politiques. Plusieurs corridors socio-économiques constituent aujourd'hui de véritables grappes régionales de croissance, sans barrières linguistiques notamment.

Plusieurs de ces intégrations régionales de fait se sont développées, que ce soit la sphère de coprosperité nigériane (Sud du Tchad, Sud du Niger...), les espaces reliant le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Niger, ou bien encore le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Ces trois derniers pays affichent d'ailleurs l'ambition d'une monnaie commune.

En particulier, sous l'effet du développement du corridor ouest africain (Abidjan/Lagos), le commerce intra-régional se renforce. Ainsi au Ghana, les relations commerciales avec la Côte d'Ivoire (6,3 % de parts de marché en 2011) et le Nigéria (11,8 % de parts de marché en 2011) se sont affirmées.

60 - Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI, octobre 2012.

61 - World Economic Outlook Database, FMI, avril 2013.

Encadré 1 : Le corridor Abidjan-Lagos

- Le corridor Abidjan-Lagos, long d'environ 1 000 km, constitue l'un des principaux axes économiques de l'Afrique de l'Ouest reliant 5 capitales parmi les plus grandes et économiquement dynamiques en Afrique (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou et Lagos)
- Il draine plus de 65 % des activités économiques de l'espace CEDEAO et constitue le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Il dessert une population résidente d'au moins 30 millions de personnes et connaît un trafic de près de 47 millions de personnes en transit par an
- La Banque mondiale soutient financièrement le projet de modernisation de cet axe, incluant celle des postes de douane et d'immigration, à travers le Programme de Facilitation du Commerce et du Transport le long du Corridor Abidjan-Lagos (PFCTAL)



Source : Organisation du corridor Abidjan-Lagos, juillet 2013.

Des acteurs économiques (pan)africains se sont constitués

Cette réorientation des flux commerciaux vers les grands émergents, qui a pu protéger en partie la région subsaharienne de la crise économique mondiale⁶², s'est accompagnée de la **montée en puissance d'acteurs économiques africains voire panafricains**, en particulier dans le secteur bancaire où de puissants groupes ont émergé : Standard Bank/Stanbic (banque sud-africaine présente dans 23 pays d'Afrique centrale, orientale et australe⁶³), Nedbank (banque sud-africaine, actionnaire principal en devenir d'Ecobank⁶⁴), Ecobank (banque togolaise et nigériane, présente dans 32 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale, orientale et australe⁶⁵), Bank of Africa (BOA, groupe originaire du Mali implanté dans 15 pays d'Afrique subsaharienne), United Bank for Africa (UBA), BGFIBank (groupe bancaire gabonais présent dans 9 pays d'Afrique et qui s'est lancé dans une expansion régionale à l'Ouest et au Sud du Gabon), Attijariwafa Bank (présente dans 11 pays d'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest⁶⁶), ou encore la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) et la Banque populaire marocaine. Au Cameroun, la banque à capitaux camerounais Afriland First Bank est devenue la première banque au plan national.

Ces nouveaux acteurs, avec de plus grandes ambitions que les banques traditionnelles, ont contribué depuis dix ans à accroître le niveau de concurrence et à augmenter l'activité bancaire observée en Afrique. Ils ont connu un développement extrêmement rapide ; par exemple, le groupe Ecobank s'est implanté en moins de vingt ans dans une trentaine de pays

africains, figurant parmi les trois premières banques dans plus de la moitié d'entre eux et en première position dans sept d'entre eux. Ces groupes sont également désormais implantés en dehors de l'Afrique (Attijariwafa Bank est cotée sur Euronext Paris, BOA, BGFIBank et Ecobank sont présents en France).

Des acteurs panafricains privés naissent également dans le secteur des médias et de la culture (chaîne malienne Africâble, « Nollywood » nigérian, productions sud-africaines...), des télécoms (le groupe de télécommunications sud-africain MTN est présent dans seize pays africains, Maroc Telecom...), de l'alimentation et de l'industrie (Groupe Dangote) ou du transport aérien.

Ethiopian Airlines et Kenya Airways constituent des compagnies rentables et en expansion. Ethiopian Airlines, deuxième compagnie aérienne du continent africain en termes de nombre d'appareils, possède la flotte la plus moderne, est la première compagnie en nombre de destinations, le premier opérateur cargo et la première compagnie pour la qualité de service ; elle dispose d'une flotte de 60 appareils -Boeing et Bombardier, a transporté 5 millions de passagers et 160 000 tonnes de fret en 2011 et prévoit d'ici 2025 de doubler sa flotte, de transporter 18 millions de passagers et 1,2 million de tonnes de fret soit l'équivalent de l'aéroport de Schiphol.

L'expansion fulgurante de ces groupes illustre l'existence d'un environnement concurrentiel et montre le réel potentiel de marché en Afrique.

De même, on assiste à l'amorce d'une « **afri-canisation** » des investissements en Afrique subsaharienne. En 2011, selon l'étude d'EY sur l'attractivité de l'Afrique en 2012, les investissements entre pays africains représentent

62 - « *Misperception of Risk and Return in Low Income Countries* », op. cit.

63 - Ibidem.

64 - « Les banques sud-africaines à l'attaque des marchés subsahariens », Jeune Afrique Économie, 14 mars 2013.

65 - « *Misperception of Risk and Return in Low Income Countries* », op. cit.

66 - Ibidem.

17 % de la totalité des nouveaux projets d'IDE sur le continent⁶⁷.

En Afrique du Sud, c'est la croissance de la classe moyenne des « Black Africans » qui est la plus rapide (ils représentaient 33 % de la classe moyenne en 1993, 53 % en 2000 puis 59 % en 2008), en particulier au sein de la classe moyenne supérieure où le pourcentage de Noirs est passé de 4,5 % en 1993 à 14,7 % en 2000 puis à 22,5 % en 2008.

Autre signe, même si la liste des milliardaires établie par Forbes où figurent les 1 226 premières fortunes mondiales, ne compte encore que 16 Africains, celui-ci publie une liste des 40 Africains les plus riches qui totalisaient 72,9 Md USD en 2012, soit une progression de 12 %, tant le nombre de fortunes en devenir sur le continent est fort⁶⁸.

Le milliardaire nigérian Aliko Dangote vient d'investir 3 Md USD pour la construction d'une raffinerie, d'une usine d'engrais et d'installations pétrochimiques, affirmant ainsi qu'il est plus rentable de raffiner le pétrole et le gaz sur place plutôt que d'importer des produits pétrolier. Il a réuni un consortium de banques nigérianes et internationales pour cet investissement estimé à 9 Md USD⁶⁹.

Cet enrichissement s'accompagne du développement de la philanthropie africaine. En juin 2013, le réseau africain « Nexus Africa » a été créé ; il regroupe les philanthropes, les entrepreneurs sociaux, les grandes entreprises et les étudiants situés dans le monde entier. Nexus Africa est le volet africain du réseau mondial Nexus Global qui regroupe plus de mille philanthropes répartis dans soixante pays. Nexus Africa se propose de conduire une nouvelle génération de philanthropes en

Afrique et de relier les communautés d'argent, les investisseurs et les entrepreneurs sociaux afin de créer un fonds qui appuiera le développement de l'Afrique au cours des cinquante prochaines années⁷⁰.

Des changements structurels en cours

Des finances publiques rétablies mais à consolider

L'équilibre des finances publiques est étroitement lié à l'évolution des cours des matières premières. La part des recettes provenant des ressources naturelles dans le revenu national a presque triplé depuis la fin des années 1990. Elle a légèrement reculé depuis, pour s'établir à 15 % du PIB en moyenne ; au-delà, ces chiffres masquent des disparités importantes (75 % du total des recettes en Angola, 88 % en Guinée équatoriale)⁷¹.

En 2008, au plus haut des cours, les recettes fiscales cumulées en Afrique subsaharienne avaient atteint un pic de 458,7 Md USD avant de chuter de 56 % à 199,0 Md USD en 2009. En outre, la hausse de cours des matières premières pousse nombre de pays africains à relâcher leur effort de mobilisation des autres recettes publiques, diminuant d'autant leur capacité d'ajustement en cas de baisse des cours.

L'intégration dans l'économie mondiale s'accompagne ainsi d'un fort risque d'exposition des économies africaines aux **chocs de volatilité** des marchés, notamment le cours des produits de base, qui détériorent fortement les termes de l'échange et ont un impact fort sur la balance des paiements et le budget. Le

67 - « Africa: The next frontier for investors? », INSEAD Knowledge, Nicholas Bray, 25 juillet 2012.

68 - « Fortunes africaines : les milliardaires restent discrets », Jeune Afrique Économie, 18 avril 2013.

69 - « Nigéria. Épopée d'un magnat de l'or noir », Anayo Okolie, extrait publié dans Courrier International n° 1197 du 10 au 16 octobre 2013.

70 - Cf. <http://nexusafrica.org>.

71 - Cnuced, 2013.

choc de 2008 s'est ainsi traduit par une baisse du solde courant extérieur de trois points de pourcentage pour l'Afrique subsaharienne, allant jusqu'à une baisse de onze points de pourcentage pour les pays producteurs de pétrole⁷². La BEAC prévoit par exemple que la part des recettes pétrolières dans les recettes fiscales totales serait ramenée de 68,2 % en 2012 à 55,1 % en 2015⁷³.

Certaines réformes généreuses peuvent également susciter l'inquiétude. C'est le cas de la soutenabilité de réformes salariales généreuses dans la fonction publique qui se traduisent par une forte augmentation de la masse salariale, ou encore des reliquats de systèmes de compensation ou de stabilisation qui subventionnent les produits de base (carburant, gaz, produits alimentaires).

La trajectoire de soutenabilité des finances publiques constitue également une interrogation face à l'augmentation d'engagements financiers de moins en moins concessionnels. Certains pays voient leur endettement progresser. Plus encore, la part croissante de la Chine dans la dette de certains pays africains renvoie aux réflexions faites par le FMI quant à l'importance d'affecter les engagements les moins concessionnels à des projets à haute rentabilité économique.

Les flux de capitaux restent par nature instables et le ralentissement actuel économique des grands émergents rend le niveau de leurs investissements incertain. En Europe, le renforcement des règles prudentielles a également induit un resserrement de la circulation extérieure des capitaux.

Des économies qui amorcent leur diversification

En dépit de la progression régulière des exportations non pétrolières et non minières, le **manque de diversification économique** (*dutch disease* ou « syndrome hollandais »⁷⁴) fragilise des **économies encore largement informelles**. L'économie subsaharienne a été essentiellement spécialisée dans l'exportation de produits de base vers les marchés mondiaux, les exportations de produits manufacturés restant faibles. En 2011, les pays pétroliers ont attiré sept fois plus de flux d'IDE que les pays non pétroliers⁷⁵.

L'Afrique du Sud reste en particulier très dépendante des matières premières qui composent toujours la grande majorité de ses exportations (60 % environ). De même, le dynamisme de l'Angola et du Mozambique reste très majoritairement porté respectivement par le pétrole et par le gaz, à l'instar du Nigéria ou du Soudan du Sud.

En outre, un certain nombre de monnaies africaines s'apprécient en particulier face au yuan. L'appréciation réelle face au yuan touche en particulier certains pays souffrant du « syndrome hollandais » (Angola, Nigéria et Soudan, Gabon, République du Congo et Guinée équatoriale).

Malgré les progrès accomplis, **l'environnement des affaires** reste incertain. Les maux cités par les investisseurs touchent à la corruption, une administration insuffisante (difficultés d'obtention des autorisations et licences pour ouvrir une affaire, application aléatoire voire arbitraire de la réglementation, confusion des autorités chargées de l'appliquer...), d'une réglementation dont la fiabilité doit être

72 - Ibidem.

73 - La Lettre de la Zone franc n° 1, Banque de France, juillet 2013.

74 - Le syndrome hollandais, théorisé dans les années 80, désigne l'accroissement du flux de ressources extérieures (principalement dû en l'occurrence au secteur des mines et hydrocarbures) entraînant une augmentation de la demande de biens et une hausse du prix relatifs des biens non échangeables internationalement ainsi qu'une hausse des salaires sur le marché du travail (le coût du travail tendant à se déconnecter de la productivité du facteur), donc une appréciation du taux de change réel, qui pose un problème de compétitivité dont pâtit principalement le secteur des activités exposées à la concurrence internationale, c'est-à-dire le secteur « non rentier » (DG Trésor et « Régimes de change et commerce Chine-Afrique », Sylviane Guillaumont Jeanneney et Ping Hua, Cerdi).

75 - CnuCED, 2013.

améliorée (risque d'expropriation, absence de cadastre, difficultés dans l'octroi de permis de construire, exécution conditionnelle des contrats...) notamment une fiscalité peu adaptée et particulièrement mouvante pour les industries extractives.

À cela s'ajoutent le manque d'infrastructures fiables et une forte insécurité judiciaire. Ces facteurs ont un véritable impact sur les investisseurs.

Une demande de contenu local plus forte

La légitime demande des pays africains d'une part plus grande de valeur ajoutée nationale peut poser des difficultés aux opérateurs économiques internationaux. Le concept de « local content » vise à renforcer le tissu industriel local en réservant une part de contenu local aux entreprises du pays ou en réservant certains secteurs aux investisseurs nationaux. Des législations nationales ont été prises récemment en ce sens, en Afrique du Sud ou en Angola.

Ainsi, au Ghana, un projet de loi actuellement en discussion prévoit notamment que : i) la part à réserver aux entreprises ghanéennes augmentera progressivement pour aller jusqu'à 90 % de part ghanéenne d'ici 2020 ; ii) que les entreprises ghanéennes puissent se voir accorder une préférence de 10 % ; iii) des quotas stricts de personnels ghanéens.

De même, en Éthiopie le capital des banques privées ne peut être qu'exclusivement éthiopien et le secteur reste donc totalement fermé aux investisseurs étrangers ; aucune ouverture à court ou moyen terme n'est envisagée par le gouvernement.

Des potentialités économiques impressionnantes

Selon certaines estimations, l'Afrique subsaharienne, qui représente un territoire de 25 millions de km², soit trois fois la taille des États-Unis, deviendrait à compter de 2040 environ, la zone du monde à l'économie la plus dynamique, avec une croissance réelle supérieure à 5 % par an⁷⁶.

L'existence d'une **main d'œuvre jeune et abondante, regroupée autour de pôles urbains** représente un facteur nouveau qui manquait jusqu'alors au décollage économique subsaharien. C'est elle en effet qui a rendu possible la puissance de l'Empire romain au début de notre ère, la naissance des industries européennes et américaines aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'émergence des Tigres asiatiques dans les années 1980 et la montée en puissance de la Chine dans l'économie internationale⁷⁷. Avec près de 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique possède la population la plus jeune du monde, et celle-ci continue de croître⁷⁸. La population urbaine du continent devrait s'accroître de 414 millions à plus de 1,2 milliard d'ici 2050, tandis que l'Asie glissera dans le même temps de 1,9 à 3,3 milliards⁷⁹, et le nombre de villes africaines de plus d'un million d'habitants pourrait passer de 52 en 2010 à 65 en 2016⁸⁰.

L'émergence des classes moyennes ouvre des perspectives commerciales importantes. La population africaine (875 millions en Afrique subsaharienne) devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre quasiment 2 milliards d'individus, soit l'un des plus grands marchés au monde. Chaque année, l'Afrique gagnerait

76 - "The Great Shift : Macroeconomic projections for the world economy at the 2050 horizon", CEPIL, février 2012.

77 - « Le Temps de l'Afrique », Jean-Michel Severino et Olivier Ray, 2010.

78 - Perspectives économiques en Afrique 2012.

79 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

80 - « L'heure des Lions : L'Afrique à l'aube d'une croissance pérenne », op. cit.

5 millions de nouveaux consommateurs selon la BAfD. Le nombre de ménages africains au revenu supérieur ou égal à 3 000 dollars par an devrait passer de 60 millions aujourd'hui à 100 millions en 2015⁸¹ ; en 2020, 128 millions de ménages africains devraient disposer d'un revenu discrétionnaire⁸².

En volume, les dépenses des ménages africains (840 Md USD en 2008 contre 1 400 Md USD prévus en 2020⁸³) dépassent celles des ménages indiens⁸⁴ ; cette émergence rapide d'une nouvelle classe de consommateurs africains attire les entreprises (20 % des 50 plus grandes entreprises réalisent désormais plus de 5 % de leurs ventes globales en Afrique⁸⁵). Le recul de la pauvreté en valeur absolue devrait continuer (la part des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar a chuté de 58 % à 48 % entre 1999 et 2008⁸⁶).

Au-delà des revenus tirés des ressources minières et agricoles du continent, la croissance africaine a été portée par le développement des classes moyennes africaines, comme le montre une étude de la BAfD. D'après les experts de la BAfD, le nombre d'Africains figurant dans cette classe moyenne a doublé en passant de 150 millions en 1990 à plus de 300 millions en 2010. Le renforcement de cette classe de la population africaine permet au continent d'assurer un progrès économique plus endogène du fait de la consommation des ménages et moins dépendante des exportations.

Le continent africain est ainsi devenu un marché riche de promesses pour les grands groupes internationaux de la distribution et

des biens de consommation. Un rapport de McKinsey estime que les industries de biens de consommation augmenteront de 400 milliards de dollars d'ici 2020. Les principaux secteurs concernés sont l'habillement, les services financiers, l'alimentation, internet et les télécommunications. Les grandes métropoles comme Le Caire, Johannesburg et Lagos mais aussi les grandes villes comme Abidjan et Rabat offrent des opportunités de marché pour la distribution.

La poursuite du développement des **activités à forte valeur ajoutée** permettra d'accélérer le changement et de fortifier la croissance. En particulier, avec plus de 80 % de la population africaine connectés à un réseau de **téléphonie mobile**⁸⁷, l'Afrique est aujourd'hui le deuxième plus gros marché au monde pour la téléphonie mobile⁸⁸. Le taux spectaculaire de pénétration en Afrique du mobile, de l'ordre de 50 % alors qu'on attendait 5 %, indique que la génération technique du téléphone filaire va être sautée en Afrique. Le Nigéria est considéré comme le premier marché du mobile en Afrique avec près de 90 millions d'abonnés en 2012⁸⁹.

Le **numérique** porte également des changements rapides et profonds. Il va permettre de réduire les coûts de transports et d'assurer certains services publics à moindre coût qui ne sont pas assurés en raison du manque de financements publics, pour l'éducation (cf. l'utilisation d'Internet au Bénin, Burkina et Kenya pour la fourniture des résultats d'examen de secondaire voire de primaire), la e-santé, les échanges, la finance...

81 - "After decades of slow growth, Africa has a real chance to follow in the footsteps of Asia", "The hopeful continent - Africa rising", The Economist, 3 décembre 2011.

82 - « L'heure des Lions : L'Afrique à l'aube d'une croissance pérenne », op. cit.

83 - Ibidem.

84 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

85 - Ibidem.

86 - « Emploi, Justice, Équité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », op. cit.

87 - « Les 20 idées qui vont faire bouger l'Afrique », Jeune Afrique Économie et The Africa Report, 19 août 2013.

88 - « Emploi, Justice, Équité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », op. cit.

89 - « Avec Maroc Telecom, Etisalat à deux doigts du podium », Jeune Afrique Économie, 26 août 2013.

Les **usages sociaux autour de ces technologies** se sont développés beaucoup plus rapidement que sur les autres continents (explosion des services à distance de mobile banking adapté aux transferts de la diaspora ou aux difficultés de transport, e-commerce...), et sont à la base de la naissance de champions tels que Baidu, Safaricom et Tencent⁹⁰.

L'Afrique subsaharienne possède également un extraordinaire potentiel naturel, en particulier, les ressources minières et d'hydrocarbures suscitent l'intérêt pressant de nombreuses puissances (gaz, diamants, cuivre, or, fer, manganèse, uranium en Angola, Cameroun).

Le potentiel agricole, hydroélectrique et énergétique de l'Afrique est immense. En 2010, l'Afrique possède la proportion de terres arables le plus élevé au monde (16 % selon la FAO) et la plus grande part de terres arables non cultivées avec 79 % contre 72 % pour l'Amérique latine, 52 % pour l'Amérique du Nord et 38 % pour l'Europe⁹¹.

Selon la FAO, l'Angola détiendrait le 4^e potentiel agricole au monde en termes de terres arables et dispose d'un potentiel hydroélectrique dense, de terres arables propices à une agriculture et à un élevage de qualité, et un littoral favorisant le développement de la pêche ; de plus, les autorités angolaises prévoient des investissements à hauteur de 29,2 Md USD d'ici 2017 pour les secteurs de l'énergie et de l'eau afin de quintupler la production d'énergie.

En Éthiopie, l'agriculture reste la première priorité de développement et de modernisation du pays pour les années à venir, le secteur représentant 44 % du PIB et employant 80 % de la population. Surnommée le « château

d'eau de l'Afrique », l'Éthiopie se positionne comme un futur fournisseur l'électricité à ces voisins, et même à des pays plus éloignés tels que l'Égypte) ; elle place de grands espoirs sur le développement de l'hydroélectricité grâce notamment au grand barrage de la Renaissance, dont la production devrait atteindre 6 000 MW à terme, contre 2 200 MW actuellement. La Guinée est quant à elle surnommée le « château d'eau de l'Afrique occidentale » en raison des trois grands fleuves Sénégal, Niger et Gambie qui y prennent leur source.

L'épargne est aujourd'hui abondante en Afrique. L'Afrique fait financer aujourd'hui sa croissance par le reste du monde, alors qu'au siècle dernier c'est elle qui finançait le reste du monde : le stock de capital (colonial) s'est très peu développé, les dividendes qu'il produisait sortaient et les flux entrants sont restés très faibles, avec un niveau insuffisant de réinvestissement des profits en Afrique ; les flux d'investissements directs et du volume des retours d'épargne des migrants ne compensaient pas les sorties massives des flux de dividendes des entreprises et de remboursements de crédits⁹². Cette désépargne a empêché le développement de l'Afrique.

Au contraire, les flux financiers de la diaspora, les dons et prêts et les opérations d'annulation de la dette ont rendu une partie de l'épargne extérieure à l'Afrique. 10 à 15 % du PIB africain rentrerait dans l'économie chaque année par le biais de la diaspora ; dans un certain nombre de pays africains, ces flux représentent un apport conséquent (plus de la moitié du PIB au Cap Vert ; 6 % du PIB au Ghana). De même, la croissance des exportations a considérablement élevé le niveau des réserves de

90 - "Winning the \$30 trillion decathlon: Going for gold in emerging markets", McKinsey Quarterly, août 2012.

91 - "African Agriculture", Ibrahim Forum, 2011, Mo Ibrahim Foundation.

92 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

change, même si elles restent concentrées en Libye (plus de 150 Md€), en Algérie (plus de 150 Md€⁹³) et au Nigéria (plus de 37 Md€⁹⁴), favorisé les marges de manœuvre budgétaire et encouragé les investissements étrangers qui ont enregistré en Afrique subsaharienne une augmentation de 25 % en 2011.

De surcroît, l'Afrique serait le continent qui épargne le plus après l'Asie (à hauteur de près de 20 % du PIB), le taux moyen d'épargne du continent étant deux fois supérieur à celui de l'Europe. En Afrique de l'Ouest (hors Nigéria), selon les données disponibles, le niveau d'épargne a quasiment triplé entre 2000 et 2008 pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le succès des introductions en bourse, permettant à certaines banques ou à des entreprises de lever des capitaux considérables, démontre la profondeur de l'épargne locale (près de 4 Md USD ont été levés sur la seule bourse de Lagos au Nigéria dans les années 2000⁹⁵).

L'Afrique est aujourd'hui excédentaire en termes d'épargne (on évoque le chiffre de 900 Md USD d'épargne locale pour le continent), ce qui permettrait théoriquement au continent de s'autofinancer.

La **croissance des marchés financiers africains** est spectaculaire depuis le début des années 1990 : d'une douzaine, ils sont maintenant vingt-trois et couvrent l'ensemble du continent. La capitalisation boursière a été multipliée par neuf, et plus de 2 000 entreprises sont maintenant cotées⁹⁶.

Le développement du **private equity** en Afrique est également très encourageant. Même si elle est naissante (il y a plus de fonds inférieurs à 100 M USD et moins de fonds supérieurs à 1 Md USD que pour le reste des pays émergents⁹⁷), l'activité de capital investissement est croissante et rentable. Sur la période 2008-2011 l'Afrique subsaharienne a accueilli en moyenne 4,4 % des fonds levés pour l'ensemble des pays émergents, représentant 3,1 % des investissements ; en 2008 et 2009, avec 0,29 % du PIB et 0,15 % du PIB, l'activité de capital investissement en Afrique subsaharienne a été comparable en niveau à celle des BRIC⁹⁸. Par exemple, en Ethiopie, la plus importante opération à ce jour, début 2012, revient à la prise d'une part de *Duet Private Equity* (UK) dans la brasserie Dashen de Gondar pour 90 M USD ; de même, en mai 2013, le fonds Catalyst (Kenya) a acquis 50 % du producteur d'eau minérale Yes pour un montant non divulgué, et en juin 2012, Silk Invest Ltd (GB) a pris une participation minoritaire dans le producteur de biscuits NAS Foods à Addis Abeba.

Enfin, les **fonds souverains** deviennent les acteurs principaux de l'insertion « rentière » de l'Afrique dans la mondialisation. Au Nigéria, le solde du fonds *Excess Crude Account* (ECA), alimenté par l'excédent des revenus du pétrole, se situait autour de 5,27 Md USD en 2013⁹⁹. L'Angola a lancé en octobre 2012 un fonds souverain de 5 Md USD (FSDEA). Les fonds souverains des pays tiers (Chine, Singapour, pays du Golfe...) sont également de plus en plus actifs en Afrique subsaharienne.

93 - « Les 20 idées qui vont faire bouger l'Afrique », op. cit.

94 - Ibidem.

95 - « Les marchés financiers en Afrique : véritable outil de développement ? », revue « Secteur privé et développement » n° 5, Proparco, mars 2010.

96 - « Les marchés financiers en Afrique : véritable outil de développement ? », op. cit.

97 - « Vers une nouvelle économie africaine ? », I&P Conseil, op. cit.

98 - Ibidem.

99 - Site Internet AllAfrica, 19 mai 2013.

Des défis mondiaux et continentaux à partager

Les risques climatiques et alimentaires sont une menace pour le développement

Le continent africain est le plus exposé à la **fragilité climatique** et aux **défis alimentaires**.

Selon une étude du cabinet Mapplecroft, parmi les dix pays les plus exposés au changement climatique, sept sont africains.¹⁰⁰

La variabilité du climat, les inondations et l'aggravation du changement climatique risquent d'endommager gravement les terres agricoles, de peser sur les infrastructures économiques et sociales et la productivité des sols, et de menacer les moyens de subsistance des populations rurales, avec des répercussions défavorables sur la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, et amplifiant les mouvements migratoires depuis les zones forestières.

L'urbanisation, des enjeux et des défis majeurs

L'urbanisation à vive allure (d'ici 2030, les populations urbaines augmenteront encore de 300 millions de personnes, un tiers des Africains vivent dans des centres urbains), posera des défis sanitaires, politiques et sociaux majeurs : risque de propagation des pandémies, insuffisance du contrôle des autorités et de la fourniture de services publics, redéfinition des rapports sociaux au détriment des traditions communautaires.

En Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), les principaux enjeux urbains sont donc les suivants pour les années à venir :

- Les compétences d'urbanisme sont souvent transférées aux échelons locaux, mais les capacités financières et le capital humain pour les exercer font défaut ; le renforcement des compétences des collectivités locales qui en sont très largement dépourvues est donc un premier, alors que dans ce continent les collectivités locales bénéficient fréquemment de larges compétences, notamment en urbanisme (cf. aussi *infra* le chapitre sur les collectivités locales) ;
- Le tissu urbain qui se développe autour des centres est souvent désarticulé, désordonné et congestionné, majoritairement constitué de quartiers précaires, ce qui renvoie à un enjeu de « rattrapage urbain » massif ; le manque d'accès aux infrastructures de base et la gestion déficitaire des services publics essentiels créent en outre des situations sanitaires et environnementales alarmantes dans ces quartiers ;
- Les anticipations de croissance urbaine sont importantes au cours des prochaines années non seulement pour les grands pôles urbains mais aussi désormais pour les villes secondaires. Ce constat soulève le défi de la maîtrise de la croissance urbaine future dans un contexte de transition démographique non achevée et l'enjeu d'aménagement du territoire (maillage et hiérarchisation du système urbain) ;
- La faiblesse de l'emploi formel est une constante, malgré des taux de croissance des PIB soutenus dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

100 - Cf. Le Monde du 7 novembre 2013.

La croissance économique peine à créer un développement social et humain suffisant

La croissance économique moyenne est largement supérieure à la croissance démographique mais reste insuffisante pour transformer profondément les conditions de vie de manière très rapide. À l'exception des Comores, de l'Érythrée et du Zimbabwe, la croissance annuelle moyenne entre 2004 et 2012 est systématiquement supérieure au taux de croissance démographique annuel moyen sur la période. Il faut noter toutefois le ralentissement de la croissance démographique et l'entrée d'un certain nombre de pays africains dans l'ère du dividende démographique.

Il en résulte une pression démographique, qui s'accompagne de migrations internes créatrices de pression foncière. La pression sur les terres arables et les ressources aquatiques nourrissent un exode rural croissant vers les centres urbains et alimentent une tension croissante entre éleveurs et cultivateurs¹⁰¹.

La croissance actuelle creuse les inégalités. La pauvreté est toujours loin d'avoir disparu malgré la croissance du PIB. La pauvreté recule globalement (47,5 % en 2008 contre 51,5 % en 1981) mais pas le nombre de pauvres en raison de la croissance démographique : 386,0 millions d'Africains doivent vivre en 2012 avec moins de 1,25 dollar par jour, et la part de l'Afrique dans la pauvreté au niveau mondial s'est accru passant de 21 % en 1999 à 29 % en 2008¹⁰². La malnutrition, la mortalité maternelle et infantile n'ont que peu régressé. Globalement, l'Afrique subsaharienne est la région qui a accompli le moins

de progrès dans les objectifs millénaires du développement¹⁰³.

L'emploi des jeunes constitue un défi majeur pour les pays africains compte tenu de la dynamique démographique du continent. Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a triplé en Afrique subsaharienne de 1999 à 2009 et pourtant les jeunes représentent 60 % environ des chômeurs en Afrique¹⁰⁴. Selon le Bureau international du travail (BIT), 47,3 % des 15-24 ans sont au chômage en Afrique subsaharienne en 2011. En proportion, les jeunes sont nettement plus nombreux que les adultes à travailler dans le secteur informel.

La richesse reste très inégalement répartie et « l'importance des inégalités en Afrique ruine les effets positifs de la croissance »¹⁰⁵. En 2012, l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) a décroché d'environ 35 % par rapport à l'indice de développement humain (IDH) dans la plupart des pays d'Afrique (contre 29 % pour les pays d'Asie du Sud et 13 % pour l'Europe et l'Asie centrale)¹⁰⁶. **Le niveau de tension sociale et de violences civiles reste élevé dans les pays à forte croissance.**

Même les pays qui ont accompli les plus grands progrès restent confrontés à des défis importants, dans le domaine de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la reconnaissance politique et légale des droits des femmes¹⁰⁷. L'exposition des plus vulnérables aux chocs défavorables (santé, emploi, catastrophes naturelles) est une préoccupation majeure pour les pays africains ; la mise en œuvre de socles de protection sociale (par exemple l'assurance maladie) serait susceptible d'aider les sociétés à sortir du cycle de la pauvreté¹⁰⁸.

101 - « Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Mali », The Oakland Institute, 2011.

102 - Ibidem.

103 - « De nouvelles chances à saisir et de nouveaux risques : les perspectives de l'Afrique subsaharienne et du Mozambique », op. cit.

104 - Stratégie décennale BAfD 2013-2022, 2013.

105 - Perspectives économiques en Afrique 2013, op. cit.

106 - Ibidem.

107 - « Emploi, Justice, Équité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », op. cit.

108 - Cf. « Rapport sur le développement dans le monde, Risques et opportunités », Banque mondiale, 2014.

L'insécurité reste une préoccupation forte

Avec la croissance économique de l'Afrique, la paix et la sécurité sur le continent sont, et seront de plus en plus, un enjeu majeur pour les Africains bien sûr, mais aussi pour tous ceux, France, Europe, autres pays, investisseurs divers, qui veulent participer à ce développement dans des conditions sûres.

Or beaucoup de crises restent ouvertes, même si la tendance est à la diminution : piraterie au large de la Somalie et dans le Golfe de Guinée, Somalie et proximité, Grands lacs et en particulier Est de la République démocratique du Congo, Ogaden, suites des troubles de la campagne électorale au Kenya, tension Nord/Sud au Nigéria, situation en République centrafricaine, zones grises diverses, pression des factions armées radicales au Sahel, remise en cause de la Cour pénale internationale par certains dirigeants africains, etc.

Cette mission n'avait pas pour mandat de traiter ces questions qui relèvent du ministère des affaires étrangères et du ministère de la défense, et bien sûr avant tout des Africains eux-mêmes, mais elle rappelle que le développement économique nécessite, pour être durable, un environnement sûr.

Des besoins immenses pour libérer le potentiel africain

Le défi africain n'est pas celui du démarrage de la croissance, mais celui de la **libération du potentiel du continent pour accélérer la croissance de manière à la rendre plus inclusive et durable**.

Des besoins importants en matière d'infrastructures

Les carences en investissement dans les **infrastructures** (énergie, transport, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, télécommunications...) et **la mise à niveau des réseaux**, sont le premier obstacle qui s'oppose au décollage des économies africaines. Selon la Banque mondiale, l'absence d'infrastructures de qualité, tant dans le domaine de l'énergie que du transport ou encore de l'eau, est responsable d'une baisse de 40 % de la productivité des entreprises¹⁰⁹, qui équivaut selon la BAfD à une perte de PIB d'au moins 40 Md USD par an¹¹⁰.

Selon la BAfD également, le déficit d'infrastructures de l'Afrique s'élève à 50 Md USD par an et ne fait que se creuser¹¹¹. La France avait fait des infrastructures une priorité de sa présidence du G20. Pour le seul financement de la mise à niveau des infrastructures du continent, la Banque mondiale estime à 310 Md USD les besoins additionnels pour la décennie 2010-2020, soit un investissement d'environ 30 Md USD par an.

Le manque d'infrastructures rend les coûts de fonctionnement prohibitifs. Certaines villes africaines occupent le haut du classement des villes les plus onéreuses. Luanda, qui concentre plus de 70 % de l'activité économique du pays, est ainsi la ville la plus chère du monde pour les expatriés.

Le premier besoin réside dans les infrastructures électriques (l'électricité représenterait 44 % des besoins de financement des infrastructures¹¹²), pour remédier aux coupures extrêmement fréquentes, diminuer le prix de l'électricité et la rendre accessible au plus grand nombre, car seuls 30 % des Africains ont accès à l'électricité contre 62 % de la

109 - « *Impact of Infrastructure Constraints on Firm Productivity in Africa* », A. Escribano, J. L. Guasch, J. Pena, Working Paper, Banque mondiale, 2008, cité dans « Afrique-France Réinventer le co développement », Institut Montaigne, juin 2010.

110 - Note conceptuelle relative au Fonds50Afrique, BAfD et FAD, mai 2013.

111 - Ibidem.

112 - « *Misperception of Risk and Return in Low Income Countries* », op. cit.

population en Asie du Sud et 93 % dans les pays d'Amérique latine et Caraïbes.

S'agissant des liaisons, transporter un container de Mombasa à Nairobi prend deux jours, soit autant de temps qu'entre Singapour et Mombasa ; transporter un container de Tokyo à Mombasa coûte près de 750 USD contre presque trois fois plus, soit plus de 2 000 USD, pour un trajet entre Mombasa et Kigali¹¹³.

Dans le domaine des TIC, malgré la percée fulgurante du téléphone mobile, 44 % de la population africaine n'ont toujours pas de couverture réseau contre 90 % dans les pays développés. L'Afrique manque également d'investissement dans les infrastructures rurales (routes, irrigation, électricité, installations de stockage, accès aux marchés, systèmes de conservation et réseaux d'approvisionnement) alors que le continent vit de sa terre (plus de 70 % des africains exploitent la terre)¹¹⁴. Seuls 60 % des Africains ont accès à des sources d'eau potable contre 88 % en Asie du Sud-Est, 95 % en Europe et en Asie centrale¹¹⁵.

Dans les pays où **l'agriculture** reste un pilier socio-économique (Éthiopie), la modernisation d'un secteur encore peu mécanisé, à la recherche de productivité, d'augmentation des exportations et de substitution aux importations, offre des perspectives partenariales importantes.

L'accès au **logement** est une demande qui va croître très fortement ; à titre d'exemple, au Ghana, le marché immobilier, actuellement évalué à plus de 20 000 constructions d'habitations neuves par an, devrait fortement croître pendant les prochaines années, pour atteindre un parc de 2 millions de logements à l'échéance 2020. De même, la demande

de « pieds à terre » en Afrique de la diaspora africaine va suivre cette pente.

L'accès à **l'éducation** reste insuffisant, et le manque de personnel qualifié pour les services professionnels et techniques est criant. Même si le taux d'alphabétisation augmente (il est passé de 38 % en 1990 à 65 % en 2012) seuls 5 % des étudiants en Afrique subsaharienne atteignent l'université¹¹⁶.

Des administrations africaines en recherche de compétences

Afin de renforcer leurs infrastructures, les États africains cherchent à se doter d'une administration susceptible d'assurer une maîtrise d'ouvrage conséquente pour les projets multiples en cours.

Or, de l'avis des interlocuteurs africains rencontrés par la mission, les administrations africaines sont insuffisamment dotées de telles compétences, du fait de l'attractivité des carrières en expatriation et du secteur privé africain qui offrent des conditions plus avantageuses. Ces administrations et la fonction publique sont donc placées devant un double défi : i) redevenir attractives pour les jeunes diplômés ; ii) assurer la relève d'une fonction publique vieillissante et qui va se vider progressivement dans les années prochaines par l'effet naturel d'une pyramide des âges inversée.

Il s'agit d'abord pour les États d'augmenter leurs ressources financières et donc leur capacité à lever l'impôt pour ajuster le nombre des fonctionnaires aux besoins et les rémunérer de manière compétitive. Mais il y a également lieu de mettre en place les moyens de renforcer les capacités humaines, notamment à travers des programmes de formation.

113 - Ibidem.

114 - Stratégie décennale de la BAfD, op. cit.

115 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

116 - Ibidem.

Un besoin d'accompagnement au développement des PME et ETI

De nombreux pays africains possèdent une économie fortement étatisée et informelle pour une grande part : à titre d'exemple, en Éthiopie 50 % des capacités industrielles sont encore dans la sphère étatique et seulement 30 % de la main d'œuvre dans les zones urbaines sont employés dans le secteur formel et parmi ceux-ci seulement la moitié dans le secteur privé. Surtout, le continent africain possède très peu de grandes entreprises, le tissu économique africain étant principalement constitué ou orienté vers les PME ; elles représenteraient ainsi 70 % du PIB au Ghana et 94 % au Cameroun.

Or l'accès des PME aux financements reste problématique. Dans certains pays, le crédit, même s'il progresse à un rythme relativement soutenu, bénéficie historiquement davantage aux grandes entreprises publiques ou privées (principalement les filiales étrangères) qu'aux PME et particuliers ; la micro-finance constitue un renfort certain aux banques pour l'octroi de crédits à des activités de proximité mais elle est souvent mal gouvernée et supervisée.

Cette réalité offre des opportunités de partenariats entre PME françaises et africaines. Les grands groupes français pourraient participer au renforcement du tissu local africain et de ces liens entre PME.

Une recherche de diversification des modèles partenariaux

Les pays « rentiers » recherchent un accompagnement pour la diversification des économies pétrolières. Ainsi, la crise pétrolière de 2008 a par exemple poussé l'Angola à engager la réhabilitation et la diversification

de son tissu productif, créant des besoins en investissements considérables (investissements de 10 Md USD pour la construction d'un million et demi de logements sociaux jusqu'en 2016, et de 15 Md USD pour l'autosuffisance électrique notamment) et un recours massif aux importations de biens d'équipement et de consommation.

Un certain nombre de pays africains souhaitent aujourd'hui rééquilibrer leur relation économique avec la Chine. Des critiques sur les pratiques « néocoloniales » des entreprises chinoises ouvrent la voie à des partenaires reconnus pour leurs compétences.

Une compétition économique mondiale se joue en Afrique subsaharienne

La concurrence est devenue mondiale et s'intensifie

De nombreuses puissances ont (re)pris une orientation économique très nette vers l'Afrique subsaharienne

Au-delà des pays européens traditionnellement présents, de nombreux autres pays ont intensifié leurs liens historiques avec l'Afrique comme la Chine, l'Inde ou les États-Unis ainsi qu'à une multitude de nouveaux acteurs que sont le Brésil, les pays du Golfe, la Turquie (perçue en Afrique comme un pays européen mais aux produits moins chers), d'autres pays d'Asie émergents (Malaisie surtout, Thaïlande, Vietnam) et d'autres pays industrialisés (Australie, Japon, Corée du Sud,

Singapour). L'Afrique du Nord est, elle, un partenaire économique de premier plan en Afrique subsaharienne.

Cette compétition se joue sur tous les plans, le commerce, les investissements, l'accueil des étudiants et des chercheurs ou l'image du pays compétiteur.

L'Afrique a fortement diversifié ses partenaires économiques en direction du Sud. Les partenaires « non traditionnels » de l'Afrique fourniraient aujourd'hui 50 % des importations et recevraient 60 % des exportations du continent¹¹⁷. En 2011, un tiers des exportations de l'Afrique partait vers l'UE contre 37 % en 2006 et plus de 11 % des exportations étaient destinés aux États-Unis contre 16 % en 2006¹¹⁸.

Environ la moitié des exportations des pays d'Afrique subsaharienne est à destination des pays émergents ou en développement, contre moins d'un quart en 1990¹¹⁹. Les grands émergents sont devenus des clients essentiels pour les exportateurs africains, les ventes à destination des BRIC progressant de 23 % par an en moyenne pour passer de 12 Md USD en 2000 à 116 Md USD en 2011. Les BRIC, qui n'absorbaient que 12 % des exportations totales d'Afrique subsaharienne en 2000, en absorbent désormais 27 %, dépassant l'UE¹²⁰. La Chine, l'Inde et le Brésil représentent un peu moins d'un tiers du commerce de l'Afrique subsaharienne¹²¹ ; les exportations vers la Chine sont passées d'environ 6 à 10 % entre 2006 et 2011 et celles vers l'Inde d'environ 4,5 à 6,0 %¹²².

L'Inde s'est imposée dernièrement sur le continent en devenant son deuxième fournisseur

en 2011 avec une part de marché d'environ 6 %¹²³. Les relations indo-africaines sont très anciennes, leurs racines ayant plus de 2 000 ans d'existence et la première visite d'un chef d'État indien en Afrique a été effectuée par Nehru en 1961, trois ans avant celle de son homologue chinois. La diaspora indienne ayant fait souche en Afrique est évaluée à plus de 2 millions d'individus¹²⁴.

Même s'ils ne sont pas aussi denses qu'avec la Chine, les échanges bilatéraux avec l'Inde, de l'ordre de 130 Md USD, ont quintuplé en six ans (2004-2010). Au-delà des traditionnels flux de populations indiennes vers l'Afrique de l'Est (Ouganda, Tanzanie, Kenya) ou l'Afrique du Sud, pays de naissance de Gandhi, les Indiens sont présents en Afrique centrale et très peu en Afrique de l'Ouest. Ils occupent une position clé dans les services et les marchandises, les produits pharmaceutiques (ils forment un sérieux concurrent pour la France), les phosphates et les technologies de l'information¹²⁵.

En 2010, le leader indien des télécoms, Bharti Airtel, a signé l'une des plus grosses acquisitions Sud-Sud jamais réalisées, en payant plusieurs milliards de dollars (entre 8 et 10 Md€) pour les actifs de l'opérateur télécoms Zaïr ; présent dans seize pays africains, le groupe s'est fixé pour objectif de passer en deux ans de 40 à 100 millions de clients africains, en appliquant la recette indienne qui conjugue tarifs bas et gros volumes. Les indiens sont également actifs dans les projets miniers : Vedanta a annoncé deux projets de 900 M USD dans le plomb et le zinc en Afrique du Sud, dans le cuivre et le cobalt en Zambie¹²⁶.

117 - Christine Lagarde dans FMI actualité du 11 janvier 2013.

118 - Perspectives économiques en Afrique 2013, op. cit.

119 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

120 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

121 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

122 - Perspectives économiques en Afrique 2013, op. cit.

123 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

124 - « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

125 - Ibidem.

126 - Ibidem.

La compagnie d'État Oil and Natural Gas Corp. a pris une part à 10 % dans un champ d'exploitation gazière au Mozambique en août 2013 pour un montant de 10,7 Md USD¹²⁷.

Le groupe automobile Tata a annoncé le lancement d'un fonds de capital-investissement destiné à des investissements sur le marché africain dans des secteurs très variés (biens de consommation, agriculture, transformation agro-alimentaire, énergie, industrie légère et services financiers), avec une dotation initiale de 300 M USD, en opérant à partir de Maurice.

Les groupes privés indiens sont également présents dans l'agriculture (des investissements d'un milliard de dollars ont été réalisés dans des fermes en Éthiopie) et les médicaments (les entreprises indiennes sont les plus gros fournisseurs au Nigéria)¹²⁸.

La compétition avec la Chine se joue également à travers la tenue de sommets : l'Inde a organisé deux sommets bilatéraux en 2008 et 2011 et a prévu d'en organiser un en 2014¹²⁹.

Le **Brésil**, qui crée un tiers de la richesse sud-américaine, est l'une des principales puissances agricoles mondiales et un futur concurrent dans le domaine des hydrocarbures en Afrique¹³⁰ ; le Brésil entretient des liens commerciaux forts avec l'Angola, l'Afrique du Sud et de plus en plus avec l'Afrique occidentale et centrale.

Dans les mines, Vale, seconde entreprise mondiale pour l'extraction de minerais de fer et de cuivre, a annoncé un projet de 400 M USD dans le cuivre en Zambie, est déjà présent au Mozambique et a des projets en Guinée ; le groupe s'est engagé à investir 15 Md USD

en Afrique entre 2010 et 2015¹³¹. Dans les hydrocarbures Petrobras, qui réalise 24 % de sa production en Afrique, a prévu des investissements très importants en Angola (900 M USD entre 2009 et 2012) et au Nigéria (environ 2 Md USD sur la même période)¹³².

Mais les activités brésiliennes en Afrique se diversifient de plus en plus, dans les produits agroalimentaires et les aéronefs avec Embraer, qui a percé sur le marché des avions de moins de 100 places et mise sur le transport régional¹³³. Le groupe de construction Odebrecht constitue l'un des acteurs économiques majeurs en Angola, pays auquel le Brésil octroie une ligne de crédit non concessionnelle portée à 1,4 Md USD ; le groupe gagne un grand nombre d'appels d'offres dans la construction routière et dans les infrastructures énergétiques et élargit désormais son panel d'activités aux secteurs de la grande distribution et de l'agriculture.

Les pays du **Moyen-Orient** investissent prioritairement dans les secteurs du tourisme, des télécommunications, de l'immobilier, de l'agriculture. La finance islamique prend une importance grandissante notamment à travers l'activité de la Banque islamique du développement (BID), dont le siège se trouve en Arabie Saoudite, qui s'étend en Afrique subsaharienne à partir du Sénégal, au Niger, en Guinée Conakry et désormais au Bénin et au Mali¹³⁴.

La Qatar Bank vient de racheter la filiale égyptienne de la Société Générale et négocie une prise de participation dans Attijariwafa Bank, tandis qu'un grand fonds koweïtien envisagerait également une participation dans le

127 - *"India and Africa – Elephants and Tigers – Chinese businessmen in Africa get the attention, but Indians are not far behind"*, The Economist, 26 octobre 2013.

128 - « L'indien Tata Group prévoit un fonds de 300 millions de dollars pour l'Afrique », Jeune Afrique Économie, 13 septembre 2013.

129 - *"India and Africa – Elephants and Tigers – Chinese businessmen in Africa get the attention, but Indians are not far behind"*, op. cit.

130 - « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

131 - *"African competition increases for Brazilian companies"*, Financial Times, 31 décembre 2011 cité par « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

132 - « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

133 - Ibidem ; et « Brésil : Embraer, l'avionneur qui mise sur l'Afrique », Jeune Afrique Économie, 13 septembre 2011.

134 - « La Société islamique pour le développement tisse sa toile au Bénin et au Mali », Les Afriques n° 222, novembre 2012.

groupe bancaire marocain¹³⁵. Dans les télécommunications, le groupe Ooredoo (ex Qatar Telecom) investit dans des groupes présents en Tunisie et en Algérie et le groupe koweïti Zain (passé sous contrôle de Bharti Airtel en 2010) est présent dans environ dix-sept pays africains. La compagnie Qatar Airways nourrit de grandes ambitions africaines.

En Éthiopie, le groupe privé saoudien Midroc constitue le plus important investisseur privé du pays ; Saudi Star, propriété du cheik ethio-saoudien Mohammed Al Amoudi, dispose de plusieurs centaines de milliers d'hectares dans l'Ouest du pays¹³⁶.

Le groupe émirati Etisalat, en compétition pour racheter Maroc Telecom à Vivendi, constitue l'un des leaders des télécommunications en Afrique avec Bharti Airtel et Orange. Fortement implanté en Égypte (60 % de ses revenus) et au Nigéria (14 % de part de marché), le groupe est présent en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Niger), en Afrique centrale (Centrafrique et Gabon), en Tanzanie et au Soudan ; le continent représenterait 12 % de ses revenus¹³⁷.

Les banques libanaises s'intéressent de plus en plus au continent africain où réside une forte diaspora d'origine libanaise. La banque Byblos, troisième banque sur le marché libanais, a annoncé vouloir s'implanter en Angola, au Ghana et en Libye¹³⁸, les banques Fransabank et Bank of Beirut cherchent à s'implanter en Côte d'Ivoire¹³⁹.

Le ministre des affaires étrangères israélien s'est rendu en septembre 2009 dans plusieurs pays jugés stratégiques par Israël (Éthiopie, Kenya, Ghana, Nigéria et Ouganda¹⁴⁰) pour relancer des relations économiques avec le continent africain commencées en 1957 au

Ghana. Les relations commerciales d'Israël sont également fortes avec le Maroc. Les compagnies privées israéliennes sont surtout actives dans le domaine diamantifère, des équipements militaires et de la sécurité, l'agriculture et les télécoms (ECI).

Les iraniens sont présents dans la construction automobile (Iran Khodro Company), dans les hydrocarbures (les exportations de brut iranien se sont fortement accru vers l'Afrique au cours de la dernière décennie), les télécoms (partenariat avec MTN en Afrique du Sud) et s'impliquent dans les projets énergétiques. L'Iran a signé des contrats de coopération avec un très grand nombre de pays africains, couvrant les domaines de la santé, l'agriculture, l'éducation ou la sécurité. L'Iran s'est particulièrement lié avec le Soudan et investit surtout au Kenya, en Érythrée et au Sénégal.

Les russes sont très présents dans les secteurs bancaire et diamantifère et projettent notamment d'investir dans les secteurs ferroviaire et énergétique en Angola.

D'autres acteurs économiques sont également de plus en plus actifs en Afrique. En particulier la **Malaisie** est un acteur de l'économie africaine de plus en plus actif, à la fois pour le niveau de ses investissements directs ou le nombre des étudiants africains qu'elle accueille. La Malaisie était le troisième investisseur en Afrique en 2011 derrière les États-Unis et la France avec un stock d'IDE de 19 Md SD¹⁴¹ ; au Cameroun, la Malaisie figure dans le trio de tête des investisseurs étrangers en raison de sa participation au côté des américains dans la construction et l'exploitation de l'important oléoduc tchado-camerounais. Première destination pour les étudiants soudanais et somaliens, la Malaisie accueillait

135 - « Évolution du secteur bancaire africain : nouveaux acteurs, nouveaux modèles ? », op. cit.

136 - Ibidem.

137 - « Avec Maroc Telecom, Etisalat à deux doigts du podium », Jeune Afrique Économie, 26 août 2013.

138 - « La banque libanaise Byblos Bank veut devenir de plus en plus africaine », Agence ecofin, 8 mars 2013.

139 - « Les banques libanaises s'intéressent à la Côte d'Ivoire », Jeune Afrique Économie, 19 septembre 2013.

140 - « Le grand retour d'Israël en Afrique », Jeune Afrique, 9 septembre 2009.

141 - Rapport sur l'investissement : la montée des émergents, Cnuced, 2013.

en 2010 une part importante d'étudiants africains, originaires de Libye, du Nigéria, du Kenya, du Tchad, des Comores, du Botswana, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de la Tanzanie¹⁴².

Au Cameroun, la société **vietnamienne** Viettel a obtenu fin 2012 la troisième licence de téléphonie mobile du pays et sera chargée d'exploiter la technologie 3G avec un bénéfice de deux ans d'exclusivité sur celle-ci.

La **Turquie** dispose de nombreux centres scolaires en Afrique (Yaoundé, Bangui...). Dans le secteur manufacturier, les produits turcs sont très appréciés. Dans le domaine aérien, Turkish Airlines a ouvert de nombreuses lignes qui connaissent un grand succès commercial sur les destinations européennes en raison de tarifs très compétitifs, et tente de faire de la Turquie le hub européen de l'Afrique.

Les **pays industrialisés** sont souvent spécialisés dans certaines activités, les céréales et le cacao pour les États-Unis, le secteur minier pour l'Australie (Rio Tinto) et le Canada (au Ghana...), l'importation de matières premières et l'exportation de véhicules pour le Japon.

Le Japon, lors de la cinquième conférence internationale de Tokyo pour le développement (TICAD) de juin 2013, a annoncé un programme d'investissements pour le continent africain de 24,0 Md€ sur cinq ans, dont 10,8 Md€ d'aide publique, annoncés pour les infrastructures, la formation professionnelle, le secteur de la santé et l'agriculture, de manière à concurrencer très clairement la Chine¹⁴³.

Les Britanniques possèdent des groupes bien implantés sur le continent (British Airways, Tullow Oil, Vodafone). En particulier, les banques comme Barclays, qui s'est rappro-

chée de sa filiale sud-africaine Absa pour devenir la plus grande banque panafricaine, Standard Chartered, qui a localisé une grande partie de ses centres de décision en Afrique du Sud, et HSBC, visent un développement rapide en Afrique, notamment en Angola, au Nigéria et au Ghana.

Les banques américaines JP Morgan et Citigroup comme la banque suisse UBS ont également développé une stratégie africaine offensive¹⁴⁴.

C'est surtout la Chine qui s'est imposée en une vingtaine d'années comme le principal partenaire économique du continent africain

La part de marché de la Chine sur le continent africain est passée de moins de 2 % en 1990 à plus de 16 % en 2011¹⁴⁵.

En 2011, en parts de marché, la Chine se situe en première position au Nigéria, en Afrique du Sud et au Cameroun, en seconde place au Kenya (à quasi parité avec l'Inde), en 3^e place en Côte d'Ivoire et 4^e au Sénégal. L'Inde occupe la première place au Kenya et la 4^e au Nigéria et en Afrique du Sud.

La présence chinoise en Afrique est ancienne et fondée sur les échanges commerciaux. Sans remonter jusqu'aux expéditions maritimes chinoises du XV^e siècle le long de la côte orientale de l'Afrique, le discours du Premier ministre de Mao Tsé-Toung, Zhou Enlai, prononcé à Accra au Ghana en 1964 en faveur d'une coopération équilibrée, est considéré comme une référence pour l'offre chinoise à l'Afrique¹⁴⁶. **C'est donc surtout l'intensification des flux Chine-Afrique dans les années 2000 qui est remarquable.**

142 - Unesco, Institut de statistique en ligne, septembre 2013.

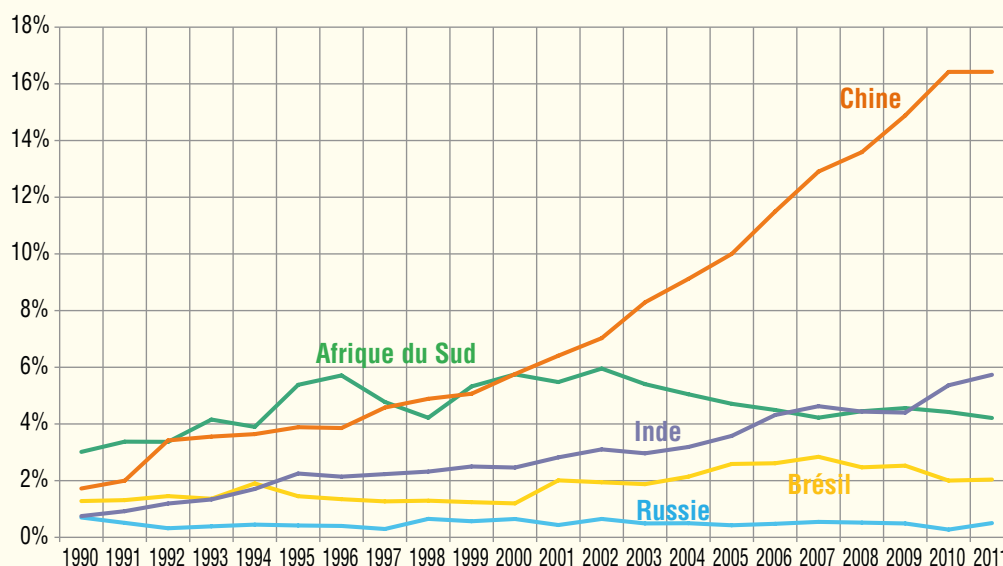
143 - « TICAD V : 24 milliards d'euros d'aides sur cinq ans pour l'Afrique », Jeune Afrique, 3 juin 2013.

144 - « Les banques internationales à la conquête de l'Afrique », Jeune Afrique Économie, 1^{er} février 2012.

145 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

146 - « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit. Le premier projet chinois en Afrique remonte à 1960 (« Bailleurs émergents : où en est la Chine en Afrique ? », Emmanuel Guérin, avril 2008).

Graphique 1 : Parts de marché des BRICS en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2011



Source : Base CHELEM, CEPII.

Le niveau des échanges entre la Chine et l'Afrique a atteint 198,5 Md USD en 2012 et pourrait s'élever à 385 Md USD d'ici 2015 alors qu'il était faible en 2000 (10,8 Md USD en 2001). Sur les quinze dernières années, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont cru plus vite qu'avec le reste du monde (avec une augmentation de 70 % entre 2010 et 2012 du commerce bilatéral), l'Afrique représentant désormais 6,2 % des importations chinoises en 2012.

Les investissements directs chinois vers l'Afrique s'élèveraient à 15,0 % entre 2005 et 2011 de la totalité des investissements directs chinois, soit bien plus que la place de l'Afrique comme destinataire des flux mondiaux (3,1 %) ¹⁴⁷.

En 2011, le montant d'opérations (*turnover*) en Afrique représente 36 Md USD, soit une part de l'Afrique dans l'ensemble des contrats chinois (103 Md USD) d'environ 35 % ¹⁴⁸ ; les entreprises publiques et privées chinoises remportent un grand nombre d'appels d'offre internationaux (cf. aéroport de Nairobi où l'offre chinoise a été jugée mieux-disante que l'offre française sur les plans technique comme financier). La Chine investit dans tous les types d'infrastructures : ainsi, dans le secteur des télécoms, les fournisseurs chinois ont supplanté leurs concurrents pour la modernisation des réseaux de télécommunications en Éthiopie : premier contrat de 1,5 Md USD en 2007 pour ZTE et contrats d'un montant total de 1,6 Md USD pour Huawei, signé en août 2013, et en voie de conclusion avec ZTE.

147 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) n° 328, 20 décembre 2012.

148 - « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

Enfin, la diaspora chinoise sur le continent suivrait le rythme d'accélération des échanges commerciaux pour atteindre aujourd'hui entre 750 000 et un million de Chinois¹⁴⁹.

La Chine délocalise une partie de son activité industrielle en Afrique (le groupe Huajian prévoit d'investir 2 Md USD dans les dix ans à venir dans ses activités en Éthiopie de fabrication de chaussures destinées à l'export, principalement vers les États-Unis) mais ne perçoit pas encore l'Afrique subsaharienne comme un marché de consommateurs. Si l'Afrique se situe à un niveau relativement élevé dans les échanges commerciaux de la Chine, les exportations vers l'Afrique sont moins intenses que d'autres pays comme l'Inde, le Brésil ou la Turquie¹⁵⁰, les marchés africains représentant moins de 5 % des exportations chinoises.

La Chine exporte en Afrique surtout des produits manufacturés (à hauteur de 95 %), dont essentiellement des machines et des équipements de transport (43 % des exportations en 2010), devant le textile et les vêtements (17 % en 2010). Les importations chinoises depuis l'Afrique restent très concentrées dans les produits primaires (90 % des importations chinoises en 2010), dont principalement des hydrocarbures (59 % sont consacrés au pétrole brut en 2010) et des minerais (26 % en 2010)¹⁵¹.

Si le nombre de pays africains importateurs s'est accru entre 2000 et 2010 pour dépasser celui des exportateurs, le commerce de la Chine avec l'Afrique subsaharienne se focalise sur trois pays qui totalisent 50 % des exportations chinoises vers l'Afrique subsaharienne en 2010 (Afrique du Sud, Nigéria, Libéria). L'Angola, l'Afrique du Sud et le Soudan restent

les principaux pays partenaires commerciaux de la Chine, qui représentent 74 % des importations chinoises en provenance d'Afrique subsaharienne en 2010 ; la RDC exporte vers la Chine 48 % de ses exportations totales en 2010¹⁵².

Les premiers pays bénéficiaires des investissements chinois sont l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Zambie, la RDC, le Niger, l'Égypte, le Soudan et l'Angola qui totalisent 78 % de ces flux entre 2006 et 2010¹⁵³.

La Chine concentre également sa présence humaine principalement dans les pays pétroliers (Algérie, Angola, Soudan et Nigéria)¹⁵⁴ et réalise de grands investissements dans ces secteurs. Ainsi, en 2011, la compagnie chinoise Jinchuan International Resources, déjà active en Afrique, notamment dans le cuivre et le nickel en Zambie, a acquis, pour 1,3 Md USD, face au brésilien Vale, la compagnie minière sud-africaine Metorex qui possède des unités d'exploration et de production en République démocratique du Congo et en Zambie¹⁵⁵. La Chine combine ainsi les flux financiers et humains avec une politique de change agressive (cf. *infra*) pour favoriser ses entreprises et ses produits.

En outre, les Chinois s'adaptent vite et réalisent des opérations visant à préserver leur « capital réputationnel ». Ainsi en Afrique du Sud, le constructeur chinois Beijing Automotive Industry Company, quatrième constructeur chinois, a investi 20 M USD, notamment avec la banque publique sud-africaine IDC, dans une usine d'assemblage de taxis collectifs. Cet investissement permet de montrer que la Chine crée des emplois locaux, environ 500, dans une activité particulièrement emblématique :

149 - Ibidem.

150 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPII n° 328, op. cit.

151 - « Régimes de change et commerce Chine-Afrique », Sylviane Guillaumont Jeanneney et Ping Hua, Cerd, 2013.

152 - Ibidem.

153 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPII n° 328, op. cit.

154 - Ibidem.

155 - Ibidem.

les taxis collectifs sont le mode de transport de la grande majorité des Noirs et l'industrie des taxis a eu un rôle actif pendant la « lutte ».

Les entreprises chinoises réalisent également des investissements à caractère social dans le secteur non marchand (écoles, hôpitaux...), grâce aux lignes de crédit Eximbank. En Angola, les Chinois ont ainsi assuré la construction et la fourniture d'équipements pour six instituts polytechniques et de quatre écoles secondaires dans la province de Benguela et de Luanda, la construction et la fourniture d'équipements pour quatre centres de santé à Huambo et à Malange, la construction et les équipements de deux hôpitaux municipaux dans les provinces du Kwanza Norte et Kwanza Sul. Au Cameroun, la Chine accompagne également ses prêts avec des dons, dont l'un destiné à la construction d'un hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique à Yaoundé, au personnel médical partiellement chinois.

De même, la Chine investit largement dans les médias africains, que ce soit dans les journaux (lancement d'une édition africaine de « China Daily », diffusée notamment sur Kenya Airways), les magazines, la télévision satellite ou la radio (la société d'État China Radio International dispose de stations FM dans trois villes est-africaines), ce qui lui permet de cultiver son image auprès des populations africaines.

La China International Television Corporation, contrôlée par la China Central Television (CCTV), la télévision d'État chinoise, a ainsi récemment acheté le groupe Independent News and Media, l'une des principales entreprises de presse sud-africaine. La CCTV a installé le siège de sa branche africaine à Nairobi en 2012 et diffuse l'émission « Africa

Live » pour concurrencer CNN et la BBC ; elle propose également un service de télévision mobile « I Love Africa ».

De même, en devenant l'actionnaire majoritaire de TopTV, fournisseur d'accès sud-africain de télévision par satellite, la compagnie chinoise Star Times est présente dans 14 pays africains. L'agence de presse officielle Xinhua compte une trentaine de bureaux en Afrique, dispose de sa propre chaîne de télévision, et diffuse des bulletins d'informations via la téléphonie mobile¹⁵⁶.

Au sein de cette compétition mondiale, la Chine et les États-Unis se livrent en Afrique à un véritable « match » stratégique

Les États-Unis et la Chine se livrent à une **surenchère de gestes symboliques et d'annonces financières**.

Le nouveau président chinois, Xi Jinping, a réservé sa première visite officielle à l'étranger à l'Afrique, d'abord la Tanzanie, puis l'Afrique du Sud, où il a participé au sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) en mars 2013, et la République du Congo ; la Tanzanie, où il a prononcé un discours politique sur l'Afrique, ravivait le souvenir de la réalisation d'un des premiers grands projets d'infrastructures de la Chine en Afrique, la voie de chemin de fer Tanzanie-Zambie, construite dans les années 1970.

Alors qu'il n'avait effectué qu'un déplacement de moins de vingt-quatre heures au Ghana (où les États-Unis jouent un rôle économique clé) en juillet 2009 après son élection en 2008 pour y prononcer un discours à Accra, le Président Obama a conduit en juin-juillet 2013 une tournée africaine de près d'une

156 - « La Chine tisse sa toile en Afrique », The Globe and Mail, Geoffrey York, 11 septembre 2013, publié dans Courrier International n° 1196 du 3 au 9 octobre 2013.

semaine en Afrique de l'Ouest (Sénégal), en Afrique australe (Afrique du Sud) et en Afrique orientale (Tanzanie).

Les discours de promotion d'un partenariat égal, fondé sur la reconnaissance du miracle économique africain, l'afro-responsabilité et le respect mutuel rejetant une relation déséquilibrée avide de ressources et pleine d'arrière-pensées sont fortement comparables.

En réponse à l'annonce du président chinois d'offrir une ligne de crédit de 20 Md USD aux pays africains pour 2013-2015, Barack Obama a annoncé à l'Université du Cap le 30 juin 2013 un plan de 7 Md USD sur cinq ans destiné à doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne (Initiative « *Power Africa* ») qui devrait entraîner au moins 9 Md USD d'investissements privés.

Les **modèles de développement** sont également en concurrence, à la fois dans les concepts, la Chine opposant le « consensus de Pékin » au consensus de « Washington » jugé plus libéral et intrusif, et dans les moyens : les BRICS ont annoncé lors du sommet de Durban la création d'une banque de développement commune destinée à financer des projets d'infrastructures.

L'organisation de **sommets économiques bilatéraux** se fait également à échéance rapprochée. En Afrique du Sud, Barack Obama a convié les dirigeants d'Afrique subsaharienne à un sommet à Washington en 2014, pour faire contrepied au Sommet des BRICS en Afrique de mars 2013 auquel la Chine participe en plus du Forum annuel de coopération Chine-Afrique (FOCAC) qu'elle organise avec régularité depuis 2000 et qui a pris finalement plus d'importance que les TICAD organisés par le Japon depuis 1993¹⁵⁷.

La compétition se joue également dans le **domaine monétaire**, la Chine déployant une véritable stratégie pour faire du yuan une monnaie africaine. Le taux de change effectif réel de la Chine vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne s'est déprécié de 42,0 % alors qu'il s'est apprécié de 9,5 % vis-à-vis de ses principaux partenaires mondiaux. Combinée aux flux d'investissements directs, cette appréciation réelle des monnaies africaines a permis d'accroître les exportations chinoises de biens manufacturés¹⁵⁸.

L'augmentation des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique s'accompagne d'un recours croissant au yuan pour libeller les échanges (35,8 Md de yuans en 2012) et comme monnaie de réserve des banques centrales africaines, comme c'est le cas en Angola, au Nigéria et en Tanzanie et très certainement bientôt en Afrique du Sud. Une partie de la dette de certains États africains est également libellée en yuan.

Enfin, le choix des pays visités obéit également à des **objectifs stratégiques** : pour les États-Unis, le Sénégal, proche du Mali, reste un pays susceptible d'accueillir le commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM) créé en 2007 et qui se cherche toujours un siège africain. De même, lorsque la Chine annonce un investissement de 10 Md USD pour un projet portuaire en Tanzanie à Bagamoyo, à 75 km au Nord de Dar Es Salaam, qui serait construit par la compagnie publique chinoise Merchants Group, certains y voient la réalisation d'une infrastructure capable d'accueillir des navires de guerre d'une marine chinoise de plus en plus active en océan Indien.

157 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPII n° 328, op. cit.

158 - « Régimes de change et commerce Chine-Afrique », op. cit.

L'attractivité du continent croît fortement auprès des investisseurs

L'Afrique subsaharienne est perçue comme un terrain de plus en plus favorable par les investisseurs privés.

L'Afrique se rapproche de l'Asie dans la perception d'attractivité. Selon le rapport 2012 d'EY sur l'attractivité du continent en termes d'investissements directs étrangers : 86 % des répondants d'une enquête menée sur un échantillon de plus de 500 chefs d'entreprises classent l'Afrique comme seconde destination d'investissement la plus attractive derrière l'Asie¹⁵⁹.

Selon l'étude 2013 de *The Emerging Markets Private Equity Association* (EMPEA)¹⁶⁰, l'Afrique subsaharienne est classée pour la première fois en tête en termes d'attractivité pour les activités de private equity, devant les BRIC, alors qu'elle occupait la cinquième place en 2012 : environ 54 % des fonds ayant répondu prévoient de lancer ou d'étendre leurs investissements en Afrique subsaharienne, 49 % en Asie du Sud-est et 46 % en Amérique latine. L'Afrique subsaharienne est susceptible de susciter le plus d'intérêt parmi les nouveaux investisseurs avec 19 % des fonds interrogés qui envisagent de lancer un investissement d'ici deux ans, devant la Turquie et l'Asie du Sud-Est. Les risques politiques sont devenus moins préoccupants pour les investisseurs, puisque seuls 36 % d'entre eux ont indiqué ce point comme dissuasif contre 66 % dans l'enquête 2012.

Cette confiance se traduit dans le doublement de la part de l'Afrique dans les IDE mondiaux, qui est passée de 1,2 % en 2007 à 3,1 % en

2012 selon la Cnuced. Les flux d'IDE entrants en Afrique subsaharienne sont passés de 30,0 Md USD en 2010 à 41,8 Md USD en 2011, et **l'Afrique est l'une des rares régions à avoir enregistré une hausse des entrées d'IDE sur les deux années consécutives 2011 et 2012 alors même que les flux mondiaux baissaient, sur la même période, de 18,3 %.**

Si les affaires restent risquées en Afrique subsaharienne, elles sont perçues comme étant de plus en plus rentables : l'Angola, le Nigéria, la Namibie et la Zambie figurent parmi les vingt pays dans lesquels les taux de rentabilité des investissements sont les plus élevés¹⁶¹ ; en particulier, l'Angola a enregistré en 2011 un taux de retour sur investissement direct étranger de 87 %, soit le plus important du monde¹⁶² ; pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, ce taux était de 9,3 % en 2011 contre 7,2 % pour le monde. Le cabinet McKinsey avait souligné en 2010 que les retours sur investissement en Afrique étaient bien plus élevés qu'ailleurs¹⁶³.

Les récentes opérations d'émissions obligataires par plusieurs États africains témoignent de la confiance grandissante dans leur capacité à conduire leur expansion. Notamment, le Ghana vient de procéder avec succès, pour la seconde fois de son histoire, à un appel d'offre international sur le marché des capitaux (« Eurobond ») à hauteur d'1 Md USD au taux de 7,875 % pour une maturité de dix ans contre 8,500 % sur dix ans pour un montant de 750 M USD lors du précédent emprunt de 2007 (1,2 Md USD ont été souscrits).

159 - Rapport 2012 d'EY sur l'attractivité du continent cité par « Investir en Afrique : le beau risque », Malam Gerba, Afrique Expansion, 31 mai 2013.

160 - "Global Limited Partners Survey, Investors' Views of Private Equity in Emerging Markets", 2013, menée auprès de ses 112 membres établis dans plus de 30 pays.

161 - World Investment Report 2013, Cnuced.

162 - World Investment Report 2013, Cnuced.

163 - « L'heure des Lions : L'Afrique à l'aube d'une croissance pérenne », op. cit.

La France ne cesse d'y perdre des parts de marché

Encore premier exportateur en 2002, la position de la France en Afrique subsaharienne n'a cessé de s'effriter depuis lors

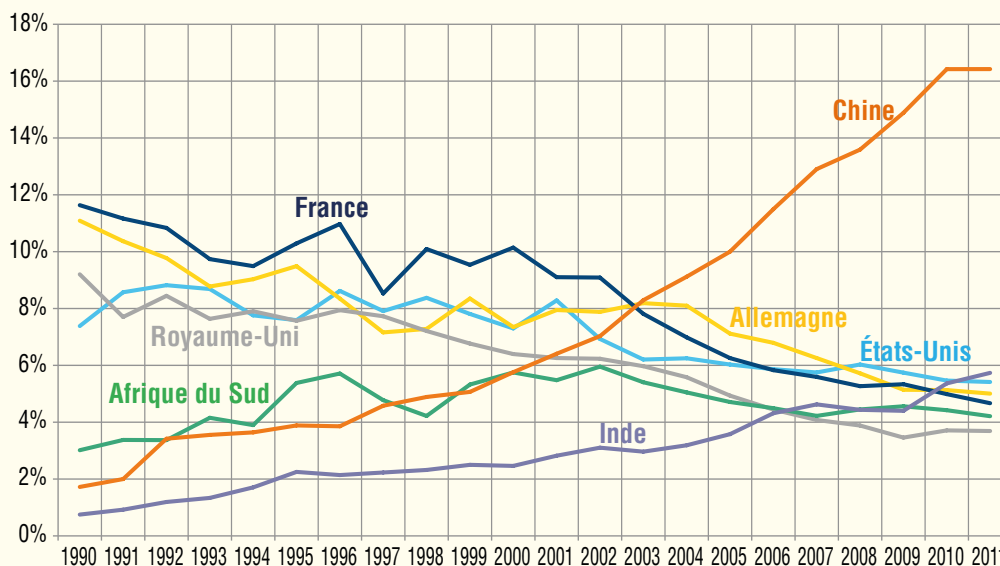
La France est, en 2011, le cinquième exportateur dans la zone, derrière la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Allemagne. **Sa part de marché a connu un recul continu depuis le début des années 2000, passant de 10,1 % en 2000 à 4,7 % en 2011**¹⁶⁴.

La structure sectorielle des flux commerciaux n'est guère différente des autres pays. En 2012, la France exporte quasi exclusivement des produits industriels (93 % des ventes) et

importe majoritairement des produits bruts (70 % pour l'énergie et 16 % pour l'agroalimentaire). Cette situation n'a quasiment pas évolué depuis un demi-siècle.

En raison du poids du pétrole dans les échanges bilatéraux (quatre pays pétroliers figurent parmi les cinq premiers fournisseurs de la France en Afrique subsaharienne), la France enregistre en 2012 un déficit commercial avec l'Afrique subsaharienne de l'ordre de 275 M€ alors que l'excédent s'établissait à 538 M€ en 2011 : la hausse des importations est essentiellement due aux achats en provenance de Guinée équatoriale qui ont été multipliées par 4,5 entre 2011 et 2012, le déficit commercial enregistré avec ce pays passant de 236 M€ en 2011 à 1 814 M€ en 2012¹⁶⁵.

Graphique 2 : Parts de marché des six premiers exportateurs en Afrique subsaharienne



Source : Base CHELEM, CEPII, 2013.

164 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

165 - Douanes françaises, 2013.

En revanche, hors combustibles, la balance commerciale de la France vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne est très largement excédentaire. Elle approche les 9 Md USD d'excédent commercial. Les pays exportateurs de pétrole vers la France sont déficitaires pour les autres biens commerciaux à tel point que le Nigéria présente le deuxième déficit commercial avec la France (871 M USD de déficit). De même que les autres pays exportateurs de pétrole que sont le Gabon, le Congo, l'Angola et la Guinée Équatoriale.

La France recule le plus fortement dans ses positions « historiques »

C'est en « Zone CFA » que la France voit sa position commerciale reculer le plus rapidement, notamment face à la Chine, depuis le début des années 2000.

Même si les parts de marché ne reflètent qu'imparfaitement la réalité des chaînes de valeur et que le poids du pétrole et de l'aéronautique induit un biais dans le commerce de la France, il reste néanmoins éclairant d'en regarder l'évolution.

Sur longue période, entre 1990 et 2011, la progression des parts de marché de la Chine est impressionnante, au Nigéria (2,3 % en 1990, 7,8 % en 2000 et 18,5 % en 2011), en Afrique du Sud (1,0 % en 1990, 5,1 % en 2000 et 15,1 % en 2011), au Cameroun (0,8 % en 1990, 3,1 % en 2000 et 15,0 % en 2011), au Kenya (à quasi parité avec l'Inde, avec 0,6 % en 1990, 6,0 % en 2000 et 17,6 % en 2011) comme en Côte d'Ivoire (1,0 % en 1990, 7,5 % en 2000 et 8,3 % en 2011). La France perd elle 6,4 points au Nigéria, 4,0 points au Kenya et 0,8 point en Afrique du Sud, 17,1 points en Côte d'Ivoire, et 22,2 points au Cameroun.

C'est surtout à partir de 2000 que le décrochage français s'opère et que la Chine accélère. Sur la période 2000-2011, la France voit ses parts de marché reculer fortement, contrairement à la Chine qui les double, au Nigéria, en Afrique du Sud, au Kenya, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Entre 2000 et 2011, la France perd 11 points en Côte d'Ivoire, 14 points au Cameroun et 8 points au Gabon¹⁶⁶.

Au Cameroun, Chine et France font quasi jeu égal avec des parts de marché comprises entre 14 et 15 % même si les trajectoires sont opposées : alors qu'elle avait une part de marché de 28,4 % en 2000, la France n'est plus que le 3^e fournisseur du pays en 2011 derrière la Chine et le Nigéria¹⁶⁷.

Comparativement au Royaume-Uni au Kenya et au Nigéria, si la position de l'ex-puissance coloniale s'effrite dans les deux cas (respectivement environ 5 et 6 points de perte), le recul est nettement plus marqué pour la France qui perd 14 points au Cameroun et 11 points en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2011.

En 2012, la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Angola, devant le Portugal. Le commerce sino-angolais est passé de 21,5 M USD en 2009 à plus de 58,5 Md USD (ventes de pétrole incluses) en 2012. Près de 240 000 Chinois seraient ainsi présents en Angola. Les secteurs d'intervention de la Chine en Angola sont extrêmement diversifiés, comprenant les infrastructures de transport (aéroports, eau, électricité, ports, routes, télécommunications, voies ferrées), y compris à caractère social (écoles, hôpitaux, villes nouvelles), la construction de bâtiments administratifs, de logements, les infrastructures sportives et réseaux de télécommunications. Plusieurs instruments de coopération ont été

166 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

167 - Ibidem.

signés dans les secteurs de la géologie et des mines, de la pétrochimie et du raffinage. En 2011, l'enveloppe globale des lignes de financement chinoises s'élevait à près de 11 Md€.

De manière plus inquiétante, la France perd des parts de marchés vis-à-vis de l'Allemagne et des États-Unis.

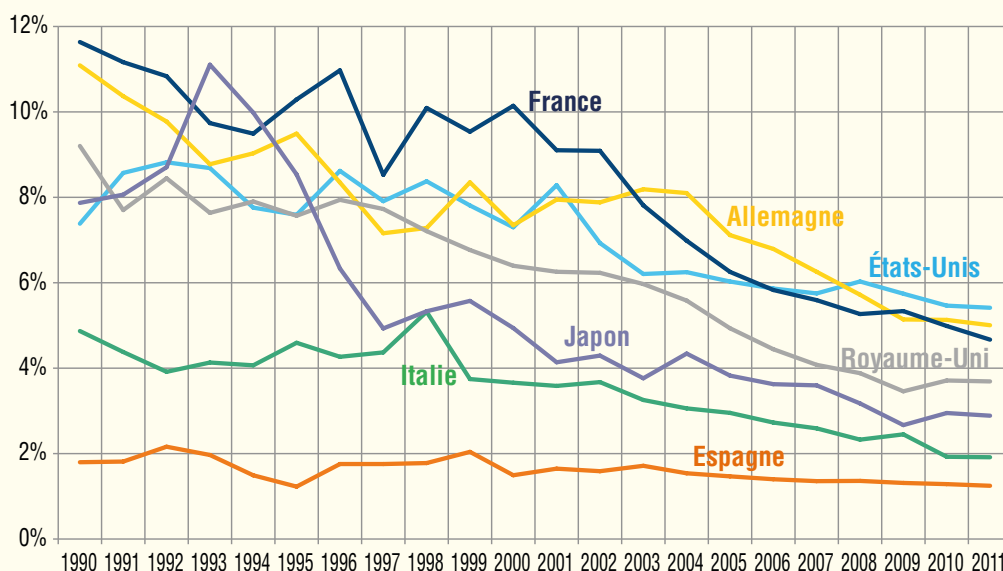
Les positions des États-Unis et de l'Allemagne, en recul également, ont toutefois mieux résisté, leur permettant de devancer la France au cours de la décennie écoulée.

La position américaine est restée quasiment stable depuis 2000 au Cameroun (3,5 % en 2011) et au Nigéria où sa part de marché demeure élevée (8,2 % en 2011). Les États-Unis connaissent en revanche un repli en Afrique du Sud (6,1 % en 2011 contre 10,7 % en 2000)¹⁶⁸. Les États-Unis constituent en 2011

la première destination des exportations pour le Lesotho et le Tchad¹⁶⁹.

L'Allemagne est également parvenue à se maintenir en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Kenya mais sa part de marché y reste assez modeste (entre 2 % et 3 % dans les trois pays). La position allemande recule en revanche plus fortement au Nigéria où elle perd 4 points entre 2000 et 2011 et près de 10 points entre 1990 et 2011, pour se fixer à environ 3,0 % en 2011, à un niveau très légèrement inférieur à la position française (3,6 %) ; néanmoins, la part de marché française y recule depuis 2005 deux fois plus vite que celles de l'Allemagne et de l'Italie (2,4 points contre 1,2 point). C'est en Afrique du Sud, premier importateur de la région, que l'Allemagne obtient ses meilleurs résultats avec près de 11 % de part de marché en 2011¹⁷⁰.

Graphique 3 : Parts de marché en Afrique subsaharienne des grands pays industrialisés entre 1990 et 2011



Source : Base CHELEM, CEPII.

168 - Ibidem.

169 - Perspectives économiques en Afrique en 2013, op. cit.

170 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

La croissance des échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Afrique sur la période 2005-2010 a atteint 29,5 % soit une progression supérieure au rythme de croissance du commerce extérieur de l'Allemagne sur la même période (24,8 %)¹⁷¹.

Surtout, la faiblesse de la capacité de projection financière française sur le continent va peser sur la possibilité d'entretenir une relation profitable avec le continent africain.

Les banques françaises ne représentent plus que 16 % de l'offre de crédit en Afrique de l'Ouest (UEMOA) contre 37 % il y a dix ans. En grande partie par manque de trésorerie, la France cède des actifs majeurs en Afrique : la mise en vente par Vivendi de Maroc Telecom, filiale très rentable, alors que le secteur des télécoms croît fortement, comme la vente de CFAO à Toyota, acteur historiquement implanté, en sont une parfaite illustration. La France n'est pas plus épargnée que ses concurrents européens (l'entreprise Fan Milk créée par un Danois et présente dans le secteur agroalimentaire au Ghana a été rachetée par un fonds de Dubaï pour 350 M USD)¹⁷².

À l'inverse, les chinois investissent en Afrique du Sud qui constitue pour eux leur hub financier sur le reste du continent. En 2007, l'Industrial and commercial Bank of China (ICBC), première banque privée chinoise et première mondiale par la capitalisation, a réalisé le plus important investissement chinois jamais réalisé en Afrique (5,6 Md USD) en acquérant 20 % du capital de la première banque du continent, la South Africa Standard Bank, présente dans de nombreux pays africains et qui permet de transférer des fonds dans tout le continent¹⁷³.

Les parts de marché de la France restent modestes dans le reste du continent

La France ne représente respectivement que 2,8 % et 3,6 % du total des importations des deux grandes puissances économiques africaines, l'Afrique du Sud et le Nigéria.

En Afrique du Sud, la France est le 9^e fournisseur et le 3^e fournisseur européen derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. La part de marché de l'Allemagne s'élève à 10,7 %, la Chine à 15,1 %. La part de marché de la France reste stable entre 2000 et 2011.

Au Nigéria, les États-Unis ont une part de marché de 8,2 %, le Royaume-Uni de 4,3 % et la Chine de 18,5 %¹⁷⁴.

Dans les pays autres anglophones et lusophones, où la croissance économique est forte, la position commerciale de la France reste faible :

- Au Kenya, malgré des exportations en hausse, la France reste un partenaire très modeste et seulement le 13^e fournisseur du pays à parité avec la Russie et derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. La France possède une part de marché de 1,5 %, contre 2,3 % pour l'Allemagne, 17,6 % pour la Chine et 17,9 % pour l'Inde ;
- En Éthiopie, la France se place au 13^e rang des fournisseurs avec 162 M€ d'importations et 1,8 % de part de marché, très loin derrière la Chine (21,4 %), l'Arabie Saoudite (13,2 %), l'Inde (8,8 %) ou même l'Italie (5,0 %) ;
- Alors que les Allemands et les Espagnols semblent investir en force en Angola, aucune implantation française n'a été enregistrée en 2011 et 2012 ; la part de marché de la France

171 - "Germany and Africa: a Strategy paper by the German Government", 2011.

172 - « Les fonds d'investissements du monde entier partent à l'assaut de l'Afrique », Le Monde, 6 septembre 2013.

173 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPIL n° 328, op. cit.

174 - Base CHELEM, CEPIL, 2013.

en Angola était de 3,8 % en 2012, faisant de la France le 8^e fournisseur du pays ;

- Si les exportations françaises ont connu une forte augmentation au Mozambique (en hausse de + 36 %, principalement due aux ventes de produits pharmaceutiques, qui représentaient plus de la moitié du total des exportations en 2012), la part de marché de la France au Mozambique reste néanmoins négligeable, avec moins de 1 %. Le Mozambique était ainsi en 2012 le 118^e client de la France et le 79^e excédent commercial. Les flux d'IDE français à destination du Mozambique restent relativement faibles en dépit des importantes opportunités d'affaires dans le secteur énergétique, avec 12 M€ en 2012, pour un stock total d'IDE estimé à 38 M€ ;

- Au Ghana, la présence économique de la France, qui s'est érodée ces dernières années (parts de marché passées de 4,3 % à 2,6 % entre 2008 et 2011, contre 19 % pour la Chine), reste modeste tant sur le plan des investissements qu'au niveau commercial. La reprise des exportations françaises en 2012 (+ 7 % en valeur soit 330 M€) a contribué à rétablir un solde positif pour les échanges bilatéraux hors pétrole (+ 62 M€) mais elle reste loin de refléter le dynamisme de ce marché dont les importations ont progressé de + 46 % pour atteindre 15 Md USD et sur lequel les grandes économies émergentes jouent un rôle de plus en plus actif.

La dynamique subsaharienne, une chance pour la France

La France a déjà bénéficié de la croissance africaine

La baisse relative des parts de marché de la France entre 2000 et 2010 cache en réalité un doublement des exportations françaises vers l'Afrique subsaharienne, ce qui signifie que la France a d'ores et déjà bénéficié de la croissance africaine.

Les exportations françaises vers l'Afrique subsaharienne sont passées de 6,3 Md USD en 1990, à 7,7 Md USD en 2000 et 17,5 Md USD en 2011. Leur augmentation continue s'est donc fortement accélérée à partir de 2000 : + 126 % entre 2000 et 2011, contre + 23 % entre 1990 et 2000.

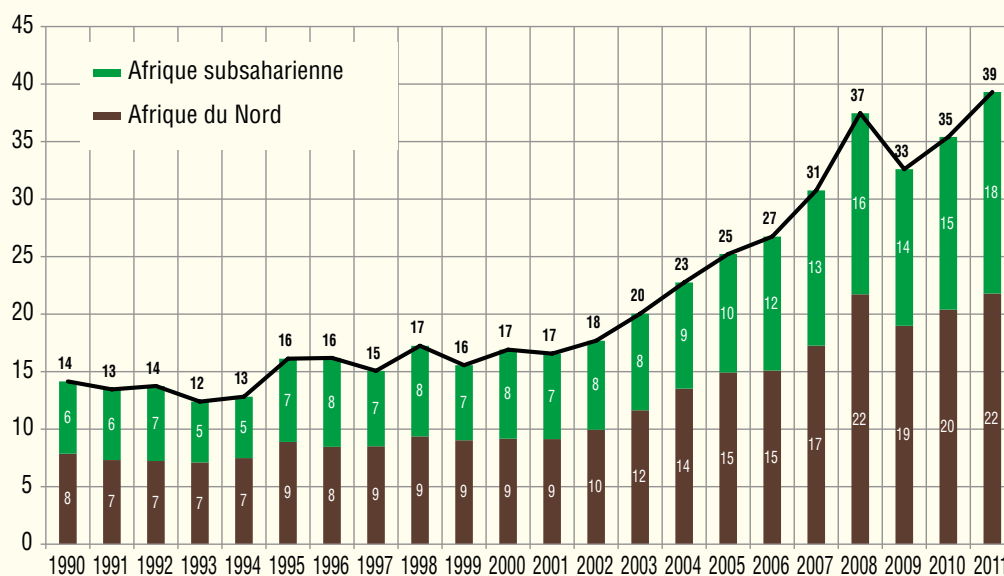
Ces 10 Md USD d'exportations supplémentaires auraient ainsi créé ou maintenu de l'ordre de 80 000 emplois en France entre 2000 et 2011¹⁷⁵.

À titre d'exemple récent, en septembre 2013, le Mozambique a commandé aux chantiers des Constructions mécaniques de Normandie 24 chalutiers et 6 patrouilleurs, pour un montant estimé à 200 M€.

L'Afrique du Sud et le Nigéria représentent 37 % de la croissance globale des exportations françaises en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2011. La Côte d'Ivoire, le Gabon et le Cameroun ont contribué à hauteur de 14 % de cette croissance.

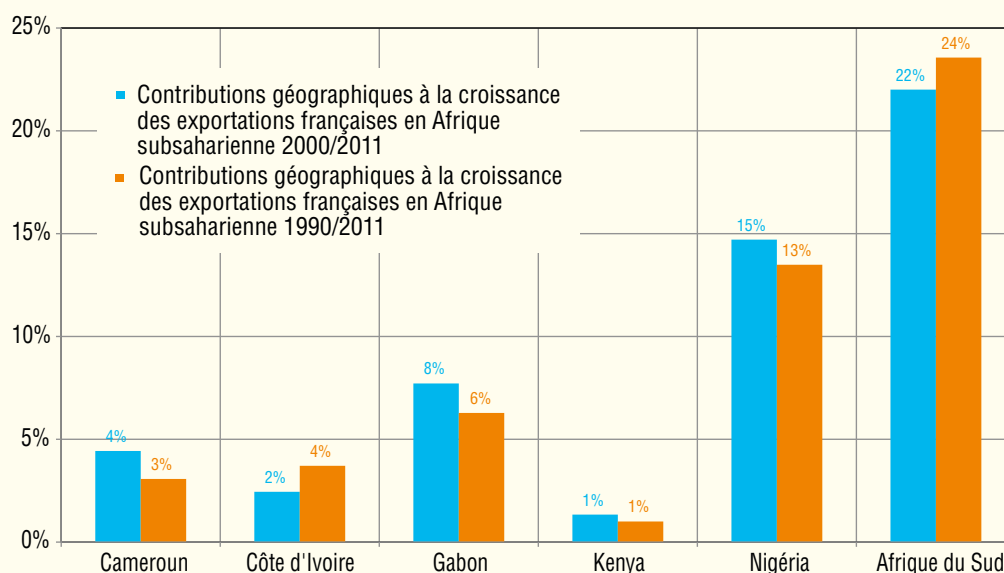
175 - En appliquant le ratio communément admis par la littérature économique de 10 000 emplois créés par milliard d'euros d'exportations.

Graphique 4 : Exportations françaises vers l'Afrique subsaharienne entre 1990 et 2011 (en M USD)



Source : Base CHELEM, CEPII.

Graphique 5 : Les contributions géographiques à la croissance des exportations françaises en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2011

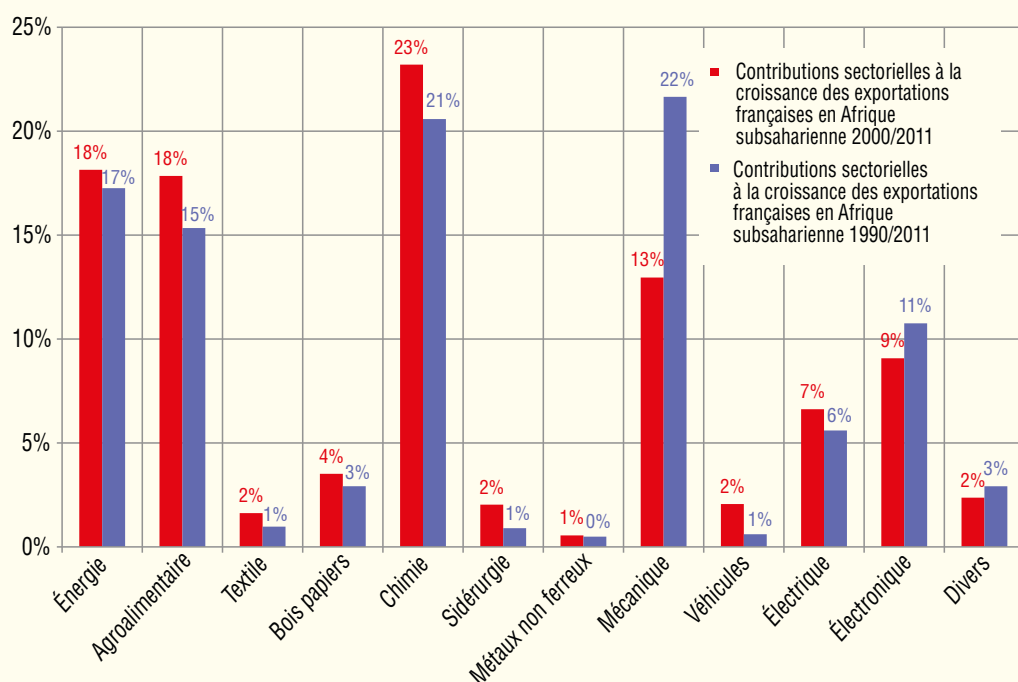


Source : CHELEM, DG Trésor

La chimie (23 %), l'énergie (18 %), l'agroalimentaire (18 %) et la mécanique (13 %) repré-

sentent les 3/4 de la croissance des ventes françaises dans la zone entre 2000 et 2011.

Graphique 6 : Les contributions sectorielles à la croissance des exportations françaises en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2011



Source : CHELEM, DG Trésor

La croissance africaine représente un potentiel de plus de 200 000 emplois sur les dix prochaines années

Le potentiel de l'économie africaine représente pour la France une perspective de création d'emplois importante. Sur la base d'une estimation grossière, les échanges

commerciaux avec l'Afrique subsaharienne pourraient créer ou maintenir entre 2011 et 2020 environ 200 000 emplois.

Au regard de l'émergence de consommateurs solvables et de la recherche d'inclusion africaine dans les chaînes de valeur, une grande partie de la demande africaine correspond à des points forts de l'économie française.

Encadré 2 : Estimation des emplois liés à la croissance africaine

Le chiffre de 10 000 emplois créés pour un 1 Md€ d'exportations supplémentaires est généralement avancé par la littérature économique.

En supposant que la demande subsaharienne poursuive sa progression entre 2011 et 2020 sur un rythme équivalent à celui connu au cours de la décennie écoulée (soit + 16 % par an), on peut faire les estimations suivantes :

- **Scénario A** : la France maintient sa part de marché en Afrique subsaharienne au niveau de 2011, soit 4,7 %. Le surplus d'exportations s'élèverait à 47 Md USD à l'horizon 2020. Plus de 360 000 emplois pourraient être ainsi créés ou maintenus en France d'ici 2020 ;

- **Scénario B** : de manière plus réaliste, la France voit sa part de marché en Afrique subsaharienne diminuer de manière contenue pour tomber à 3,5 %. Le surplus d'exportations serait alors de 31 Md USD sur la période étudiée. Dans ce cas, près de 240 000 emplois pourraient être créés ou maintenus en France entre 2011 et 2020.

NB : ces estimations se basent sur un postulat largement débattu au sein de la communauté scientifique et qui ne saurait faire figure de règle absolue. En outre, la base de données utilisée (CHELEM du CEPII) ne propose que des valeurs en dollars courants. L'effet prix n'est donc pas correctement retranscrit dans les calculs, ce qui constitue une limite majeure à l'exercice.

Source : Direction générale du Trésor, octobre 2013.

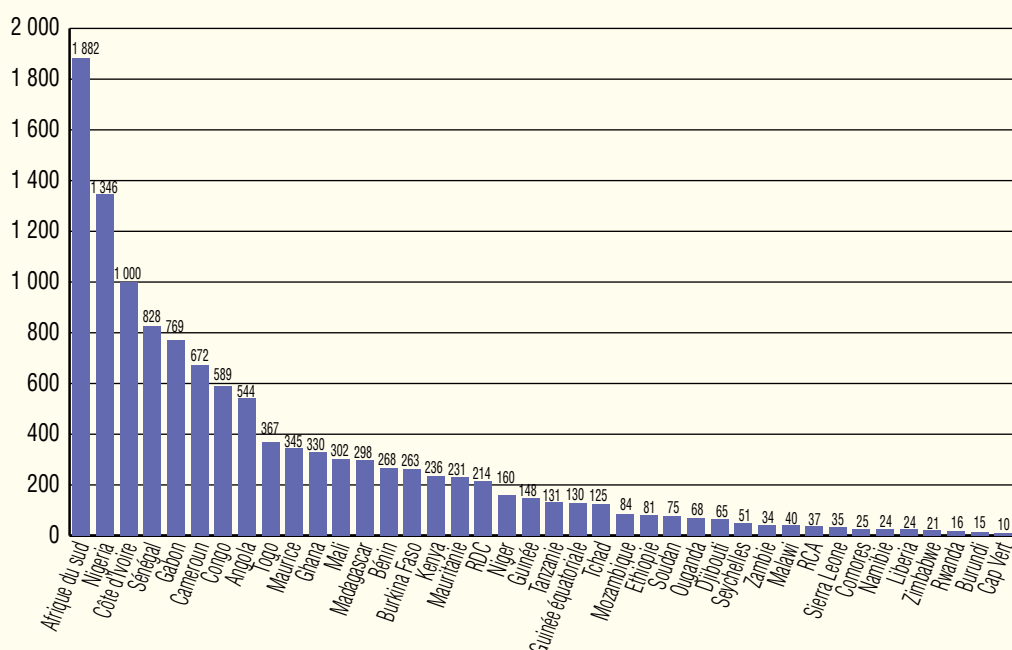
Les entreprises françaises sont déjà positionnées dans les principaux marchés africains

L'Afrique du Sud et le Nigéria sont les premiers partenaires commerciaux de la France

Les deux premiers clients de la France au sud du Sahara sont l'Afrique du Sud et le Nigéria. Ils représentent de l'ordre de

30 % des exportations françaises en Afrique subsaharienne. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Gabon, le Cameroun, le Congo, l'Angola, le Togo et l'Ile Maurice totalisent environ 40 %. Ces 10 pays constituent 70 % des exportations françaises en Afrique subsaharienne.

Graphique 7 : Les 40 premiers clients de la France en Afrique subsaharienne en 2012 (en M€)



Source : Douanes, DG Trésor, 2013.

Encadré 3 : Principaux pays subsahariens destinataires des exportations françaises en 2011 en 2012

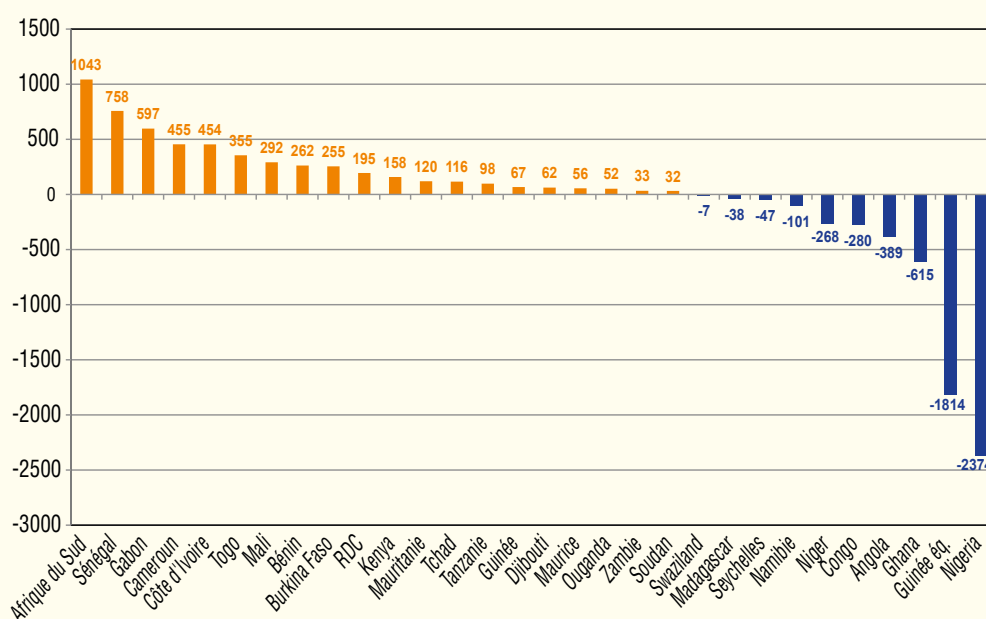
Pays	Export 2011 (en M€)	Export 2012 (en M€)	Part du total annuel		% cumulé	
			2011	2012	2011	2012
Afrique du Sud	2 300	1 882	18 %	16 %	18 %	16 %
Nigéria	1 477	1 346	12 %	11 %	30 %	27 %
Côte d'Ivoire	740	1 000	6 %	8 %	36 %	35 %
Sénégal	889	828	7 %	7 %	43 %	42 %
Gabon	783	769	6 %	6 %	50 %	49 %
Cameroun	634	672	5 %	6 %	55 %	54 %
Congo	491	589	4 %	5 %	59 %	59 %
Angola	585	544	5 %	5 %	63 %	64 %
Togo	250	367	2 %	3 %	65 %	67 %
Maurice	337	345	3 %	3 %	68 %	70 %

Source : Douanes DG Trésor, 2013.

Il convient de noter que l'Afrique du Sud constitue le premier excédent commercial de la France en Afrique subsaharienne devant le Sénégal. En revanche, le solde commercial

de la France est fortement déficitaire dans les principaux pays exportateurs de pétrole (Nigéria, Guinée équatoriale, Angola, Congo).

Graphique 8 : Classement des 20 premiers excédents et des 10 premiers déficits de la France en Afrique subsaharienne en 2011 (en M€)



Source : Douanes, DG Trésor.

Parmi les 61 409 entreprises françaises ayant exporté en 2012 en Afrique subsaharienne, les PME ou micro-entreprises constituent l'essentiel (70 %), les ETI représentent 21 % et les grandes entreprises seulement 9 % des entreprises exportatrices. Si les PME ou micro-entreprises sont surtout implantées en Afrique francophone – l'Afrique du Sud et le Nigéria, qui sont les deux principaux clients de la France dans la zone, n'apparaissent respectivement qu'aux 5^e et 13^e places, les

grands groupes sont plus présents en Afrique non francophone.

Or, ce sont les grandes entreprises qui réalisent la plus grande partie des exportations (3,6 Md€, soit 36 % du total des ventes françaises), juste devant les ETI avec 3,4 Md€ (34 %). Le groupe constitué des PME et des micro-entreprises, loin devant en nombre, ne représente que 30 % du total des exportations françaises en Afrique subsaharienne, en valeur (3,0 Md€). De nombreuses entreprises

françaises y connaissent des succès importants, dans des secteurs clés de l'économie africaine.

La France a bâti un partenariat économique étroit avec l'Afrique du Nord

La France a bâti un partenariat économique étroit avec les pays d'Afrique du Nord dont l'expansion économique en Afrique subsaharienne devrait être bénéfique pour les entreprises françaises.

Les trois pays du Maghreb ont mis en place des stratégies d'expansion économique à destination de l'Afrique subsaharienne qui peuvent profiter aux investisseurs français. Si la part des pays du Maghreb dans les importations des pays d'Afrique subsaharienne a triplé en dix ans, passant de 0,7 % à 2,0 %, ces accords de coopération (500 accords avec 40 pays subsahariens pour le Maroc) permettent d'accroître la profondeur de marché.

Au sein de l'Union européenne, la France possède des positions particulièrement avantageuses, avec une part de marché oscillant en 2011 entre 13,5 % (Maroc), 17,0 % (Algérie) et 19,0 % (Tunisie) et des exportations françaises qui ont doublé en volume depuis dix ans, en dépit du tassement récent lié aux « printemps arabes ».

La France reste le premier partenaire scientifique du Maroc, devant l'Espagne et les États-Unis, en termes de publications et d'accueil d'étudiants : la France accueille plus de la moitié des 50 000 Marocains qui partent étudier à l'étranger. Le système d'enseignement supérieur marocain est d'ailleurs largement héritier du système français et le français

reste la langue de l'enseignement supérieur scientifique.

Les entreprises françaises investissent massivement au Maroc, à hauteur de 8,3 Md€ en 2011, soit 53 % du stock total d'investissements en Afrique du Nord.

Les positions françaises résistent donc le mieux dans les pays qui jouent un rôle de locomotive économique régionale, l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Maroc.

La France reste un investisseur de premier rang sur l'ensemble du continent

Les chiffres de la position commerciale de la France ne rendent pas totalement compte de la réalité de ses liens économiques avec le continent africain. La France a exporté une grande quantité de capital en Afrique, qui n'apparaît pas dans les parts de marché. L'effondrement des parts de marché françaises n'explique donc pas toute la relation d'influence et tient en partie au fait qu'une partie des exportations africaines sont des exportations de produits fabriqués localement par des groupes français (exportations marocaines de voitures Renault, etc.).

Au cours des dernières années, la France a d'ailleurs accéléré ses investissements en Afrique subsaharienne : + 24 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2011 contre + 16 % en Afrique du Nord¹⁷⁶ et 9 % par an pour le stock mondial. Le stock d'IDE français en Afrique subsaharienne a ainsi été multiplié par 4, passant de 6,4 Md€ en 2005 à 23,4 Md€ en 2011. En proportion des IDE français dans le monde, l'Afrique subsaharienne est ainsi passée de 1,0 % en 2000 à 1,2 % en 2005 et à 2,5 % en 2011.

176 - DG Trésor, juin 2013.

Encadré 4 : Stocks d'IDE français en Afrique entre 2005 et 2011 (en M€)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Afrique du Nord (AFN)	6 577	8 210	9 688	12 223	14 816	16 152	15 723
Afrique subsahar. (ASS)	6 374	8 257	12 705	13 717	16 124	19 746	23 417
Afrique (AFR)	12 951	16 467	22 393	25 940	30 940	35 898	39 140
Monde	551 515	578 849	636 836	714 323	780 255	880 898	948 898
Ratio AFR/Monde	2,3 %	2,8 %	3,5 %	3,6 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %
Ratio AFN/Monde	1,2 %	1,4 %	1,5 %	1,7 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %
Ratio ASS/Monde	1,2 %	1,4 %	2,0 %	1,9 %	2,1 %	2,2 %	2,5 %

Source : Banque de France.

Les entreprises françaises consacrent des investissements de plusieurs milliards d'euros dans des secteurs clés, contribuant ainsi à l'industrialisation des pays (Areva au Niger, Total ou Schneider Electric au Nigéria).

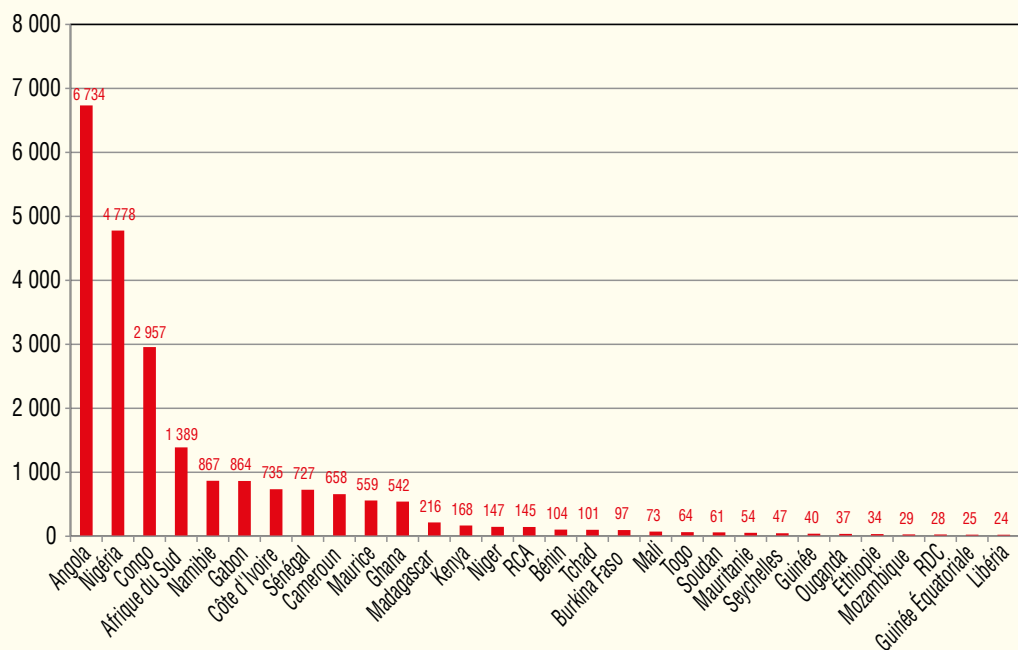
La France dispose en Afrique d'un stock d'actifs encore supérieur à celui de ses concurrents et ses grands groupes sont bien implantés en Afrique non francophone.

Les grands groupes sont mieux implantés en Afrique anglophone que les PME qui restent concentrées en Afrique francophone. Cette réussite explique que les stocks d'investissement français soient très concentrés en Afrique du Sud (6,7 Md€) et au Nigéria (4,8 Md€) en 2012. **Ces positions sont le fruit de flux d'investissements massifs, à partir de 2004, vers le Nigéria et, de 2006,**

vers l'Afrique du Sud. Les pays anglophones se trouvent très largement devant les pays d'Afrique francophone : le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun, bénéficient d'un stock de capitaux moindre de respectivement 864 M€, 735 M€, 727 M€ et 658 M€. En revanche, les IDE français au Ghana restent modestes, le Ghana n'étant que la 7^e destination pour les investissements français en Afrique subsaharienne (110 M€ en 2011).

Proparco est très implantée dans les pays d'Afrique non francophones, ce qui témoigne d'une stratégie d'affaires en phase avec la réalité économique. En termes de prêts (hors multi-pays et outre-mer France), les premiers débiteurs de Proparco sont en 2012 l'Afrique du Sud (soit 20 % de l'encours subsaharien), le Kenya, l'Ouganda et le Nigéria.

**Graphique 9 : Les 30 premiers pays d'Afrique subsaharienne
receveurs d'IDE français**



Source : Banque de France, Dg Trésor, juin 2013.

L'Afrique, un enjeu majeur pour la France qui dispose de nombreux atouts

L'Afrique et la France
partagent les hommes,
la culture et la langue

L'Afrique est le continent de la francophonie

Les francophones seraient près de 100 millions
en Afrique sur les 220 millions de francophones
recensés dans le monde aujourd'hui.

La langue française reste l'une des langues
officielles des grandes organisations panafricaines
(UA, OHADA, UMA, CEA...). Sur les
75 États et gouvernements de l'Organisation
internationale de la Francophonie (OIF), plus
de la moitié des pays membres sont africains
(30).

De nombreuses communautés franco-
phones économiquement dynamiques sont
également implantées de longue date en
Afrique subsaharienne (diaspora libanaise...).
Les flux migratoires intra-continentaux contri-
buent également à la présence de commu-
nautés francophones sur l'ensemble du
continent.

Les Alliances françaises sont présentes dans 36 pays d'Afrique, soit près du quart du nombre des pays où les Alliances sont présentes dans le monde. L'Afrique accueille 127 Alliances françaises qui forment un peu plus de 83 000 étudiants¹⁷⁷.

La France peut compter sur une **présence audiovisuelle forte**, TV5Monde Afrique, RFI du groupe France médias Monde (la radio est un média très utilisé en Afrique) ou l'Agence

internationale d'images et de télévision (AITV/RFO) qui a lancé à Paris un nouveau journal télévisé consacré à l'actualité africaine (Info Afrique), qui sont autant de vecteurs de « prévente » des marques françaises.

Cette communauté de langue que partage une grande partie de l'Afrique avec la France favorise naturellement les échanges économiques entre les deux espaces¹⁷⁸.

Encadré 5 : TV5MONDE Afrique en quelques chiffres

- Plus de 10 millions de foyers africains reçoivent la chaîne dans 48 pays (22 francophones, 17 anglophones, 5 lusophones, 3 arabes, 1 hispanophone) et plus de 40 000 chambres d'hôtel représentant plus de 14 millions de nuitées chaque année
- 9 personnes sur 10 connaissent TV5MONDE en Afrique francophone
- 21,4 millions de téléspectateurs (audience cumulée hebdomadaire)
- Plus de 90 % de notoriété dans toutes les capitales d'Afrique francophone : 94,6 % à Kinshasa, 97,7 % à Bamako, 93,6 % à Dakar, avec des taux d'audience hebdomadaire qui atteignent jusqu'à 80 % (81,6 % à Bamako au Mali et 64,8 % à Kinshasa en RDC, où TV5MONDE est la première chaîne internationale) – source Africascope 2012
- TV5MONDE est disponible en Afrique dans les offres des opérateurs Canal+Afrique et Multichoice, en réception directe satellitaire sur SES5 et Eutelsat 16A, et dans de nombreuses offres MMDS, câble, sur la TNT et en hertzien
- Plus d'un million de vidéos visionnées chaque année sur la WebTV TV5MONDE+Afrique

Source : TV5Monde, Communiqué de presse du 18 février 2013.

177 - Fondation des Alliances françaises, 2013.

178 - « Proximité et préférences dans les échanges internationaux de biens et services culturels », François Rouet, culture et recherche n° 114-115, hiver 2007-2008.

Les communautés françaises restent importantes en Afrique

Un peu moins de 235 000 Français étaient inscrits au registre mondial des Français établis en Afrique au 31 décembre 2012. Selon les données du ministère français des affaires étrangères, environ 117 500 étaient présents en Afrique subsaharienne francophone (soit 50 % des Français répertoriés en Afrique), 98 000 Français en Afrique du Nord (42 % des Français répertoriés en Afrique, essentiellement au Maroc) et 19 000 en Afrique subsaharienne non-francophone (8 %).

Le nombre de Français en Afrique aurait retrouvé le niveau de l'année 1985, date du début d'une forte décroissance¹⁷⁹. Dans certains pays, les Français représentent une part importante des communautés « occidentales » ; ainsi, au Cameroun, même s'ils ne représentent que 0,03 % de la population, les Français restent la première communauté d'un pays occidental.

En Afrique subsaharienne, les Français étaient 86 % en Afrique francophone, essentiellement à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Gabon. En Afrique non francophone, la présence française épouse la géographie de ses investissements : la plus importante communauté française vit en Afrique du Sud (38 % de l'Afrique non francophone), devant l'Angola (11 % de l'Afrique non francophone) et le Nigéria (10 % de l'Afrique non francophone).

Surtout, cette présence française est de moins en moins une communauté d'« expatriés » mais davantage des métis binationaux qui en composeraient désormais la moitié. Cette

nouvelle réalité se vérifierait moins en Afrique non francophone où les expatriés resteraient plus nombreux, et à Djibouti, où la présence française est principalement alimentée par des expatriés récents, civils ou militaires¹⁸⁰.

Au Maghreb, les binationaux étaient en 1984, 16 500 recensés sur un total de 70 500 Français inscrits dans les consulats ; ils seraient aujourd'hui environ 63 000 sur 90 000¹⁸¹.

Les Africains représentent le premier continent au sein de la population immigrée en France

Parmi les immigrés originaires d'Afrique, la France accueille principalement des immigrés d'Afrique du Nord : en 2008 sur près de 2,3 millions d'immigrés ayant pour origine un pays d'Afrique, 70 % d'entre eux (1,6 million) viennent d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie¹⁸², les 0,67 million viennent du reste du continent africain. La même année, sur l'ensemble de la population immigrée en France, 43 % viennent d'Afrique, dont 30 % du Maghreb et 13 % du reste de l'Afrique.

En 1985, seul le quart des immigrés venus d'Afrique hors Maghreb présents actuellement résidait déjà en France, et la moitié d'entre eux n'est présente que depuis moins de 10 ans. Les immigrés venus d'Afrique hors Maghreb pourraient dépasser 800 000 personnes en 2013.

Les immigrés africains d'origine hors Maghreb sont une population plutôt jeune. La moitié d'entre eux arrivent en France avant leurs 25 ans, et la moitié est âgée de 25 à 44 ans, ce qui se compare à 37 % pour l'ensemble des immigrés et 30 % en population générale.

179 - « Les nouveaux Français d'Afrique », François Soudan et Jacques Bertoin, Jeune Afrique 30 juin 2008.

180 - Ibidem.

181 - Ibidem.

182 - Ministère de l'Intérieur, juillet 2013.

Certaines diasporas sont particulièrement bien représentées en France. Par exemple, environ la moitié de la diaspora malienne établie en Europe réside en France, soit environ 100 000 Maliens¹⁸³.

Les immigrés d'origines d'Afrique hors Maghreb sont naturalisés dans des proportions semblables à l'ensemble des immigrés. Cela signale une propension un peu supérieure à demander et obtenir la nationalité, au regard de leurs temps de présence moyen. Notamment, la part des immigrés français parmi les immigrés augmente rapidement avec le temps. Les descendants d'immigrés d'origines d'Afrique hors Maghreb sont tous Français, une part assez faible (13 %, la moyenne étant de 23 %) ayant deux nationalités.

Les liens entre l'Afrique et la France reposent également sur les **transferts des migrants substantiels**. En France, on estime que les flux financiers engendrés par les transferts des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine représentent un montant annuel de 8 Md€ ; la proportion de migrants provenant d'Afrique subsaharienne envoyant de l'argent dans leur pays d'origine serait de 60 %¹⁸⁴.

En revanche, **il a été fait mention à plusieurs reprises à la mission, notamment de la part de jeunes de la diaspora, que l'absence de statistiques « ethniques » comme cela se pratique par exemple au Royaume-Uni, ne permettait pas de mesurer la réalité de la société française aujourd'hui et qu'elle freinait hypocritement la valorisation des franco-africains.**

La France reste le premier pays d'accueil au monde d'étudiants africains

La France reste en 2010 le premier pays d'accueil au monde d'étudiants africains en nombre et le premier pays non africain pour la proportion que représentent les étudiants africains dans sa population totale d'étudiants internationaux ou en mobilité internationale.

En 2010, la France accueillait ainsi 111 195 étudiants africains contre environ 37 000 pour les États-Unis et le Royaume-Uni et un peu plus de 17 000 pour l'Allemagne, l'Italie (environ 7 700), l'Espagne (environ 5 500) et le Portugal (environ 4 500).

La part des étudiants d'Afrique parmi les étudiants étrangers accueillis en France se maintient à environ 43 % entre 2006 et 2011. Ce niveau est largement supérieur à la moyenne des pays OCDE qui s'élève à 9,3 % en 2010.

Au sein de l'OCDE, la France se classe première en nombre des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne (50 470) et seconde en termes de la part qu'ils représentent au sein du total des étudiants étrangers (18,9 %), derrière le Portugal, qui, bien qu'il n'accueille que 3,7 % des étudiants d'Afrique subsaharienne dans l'OCDE présente un ratio étudiants d'Afrique subsaharienne/étudiants étrangers de 40,1 %. La France se situe devant le Royaume-Uni (8,2 %), les États-Unis (4,6 %) et l'Australie (2,6 %). En 2009, le Canada affiche un ratio de 7,2 %.

Les étudiants originaires d'Afrique du Nord sont majoritaires : les étudiants maghrébins représentent plus de la moitié des étudiants originaires d'Afrique (53 %). En nombre, ce sont les Sénégalais (18 % des étudiants subsahariens), Camerounais (12 %), Gabonais (8 %),

183 - Ministère des Affaires étrangères, avril 2013.

184 - « L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne », C. Milhaud, rapport au ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la Documentation française, septembre 2006 cité dans « Afrique-France Réinventer le codéveloppement », Institut Montaigne, juin 2010.

Guinéens (7 %), Ivoiriens (7 %) et Malgaches (7 %) qui forment les étudiants d'Afrique subsaharienne les plus nombreux.

Toutefois, si les pays de l'OCDE accueillent aujourd'hui toujours la majorité des étudiants originaires d'Afrique, **le nombre d'Africains partant étudier dans des pays émergents a connu ces dernières années une croissance importante, largement supérieure à celle constatée dans les pays de l'OCDE.**

En Malaisie, au Brésil ou encore en Arabie Saoudite¹⁸⁵, cette dynamique est particulièrement visible en Chine où le nombre d'étudiants africains est passé d'environ 3 700 en 2006 à 12 500 en 2009 selon les sources statistiques chinoises. La hausse du nombre d'étudiants africains en Chine atteint ainsi 232,8 % en trois ans- alors que ce nombre n'augmentait au niveau mondial que de 14,7 % et baissait en France de 4,0 % sur la même période.

En outre, **en 2012-2013, les sciences économiques et la gestion constituent le premier contingent d'étudiants d'Afrique subsaharienne.** Elles ont été choisies par 19,6 % des étudiants, contre 17,0 % en 2003-2004, soit à égalité avec les sciences fondamentales et application (environ 19,6 % contre 17 %), devant le droit et les sciences politiques (16,8 % contre 14,3 %) et les sciences humaines et sociales (10,9 % contre 12,4 %). Les autres filières se situent en-dessous des 7,0 %. La répartition entre les différentes sources de rayonnement (économique, juridique, culturelle, scientifique...) apparaît ainsi très équilibrée.

La France a tissé des liens étroits et anciens avec l'Afrique à travers les collectivités locales

Selon les chiffres de Cités Unies France (CUF), le nombre de partenariats entre collectivités locales françaises et africaines, que l'on appelle « coopération décentralisée », s'élèverait à plus de 400. L'action de la CUF, présidée par M. Delebarre, se concentre essentiellement sur Madagascar et l'Afrique de l'Ouest francophone.

De nombreux jumelages existent ; par exemple, la ville de Nice a signé une charte de jumelage avec le District d'Abidjan le 6 septembre 2013¹⁸⁶. L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et Cités Unies France organisent des séminaires de rencontres entre élus locaux français et africains. Cette action est prolongée par la tenue d'un Forum de l'action internationale des collectivités.

À titre d'exemple, 170 collectivités territoriales françaises sont engagées au Mali, la coopération décentralisée franco-malienne concerne toutes les grandes villes du pays et environ 15 % des collectivités territoriales maliennes. Depuis 2006, plus de 35 M€ (entre 5 et 6,5 M€ par an) ont été affectés à leur coopération décentralisée avec le Mali¹⁸⁷.

Les collectivités territoriales sont également présentes en Afrique non francophone : en Éthiopie plusieurs partenariats existent (Lyon/Addis, Charleville/Harar, Villeurbanne/Dire Dawa, Le Blanc Mesnil/Debre Berhane).

185 - Absence de données pour l'Inde, la Turquie et l'Afrique du Sud.

186 - La lettre de la CUF, septembre-octobre 2013.

187 - Ministère des Affaires étrangères, 2013.

La France est un acteur économique local important

La France dispose de parts de marché supérieures en Afrique comparées à un certain nombre de pays, notamment en « Zone CFA »

C'est au Gabon (plus de 30 %), au Sénégal (18 %), en Côte d'Ivoire (14 %), et au Cameroun (14 %) que les parts de marché de la France sont les plus élevées en 2011 et que le nombre d'entreprises exportatrices françaises est le plus important. **En « Zone CFA », la France fait quasiment jeu égal avec la Chine en 2011**, avec une part de marché de 17,2 % pour la France contre 17,7 % pour la Chine, et la devance notamment au Sénégal (10 % pour la Chine), au Gabon (9 % pour la Chine) et en Côte d'Ivoire (8 % pour la Chine)¹⁸⁸.

La France reste encore loin devant ses partenaires européens et les autres pays émergents au Cameroun et en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, premier client de la France en « Zone CFA », la France tient un rôle commercial clef en étant le second fournisseur du pays derrière le Nigéria, mais le premier fournisseur hors hydrocarbures naturels avec 23 % de parts de marché. Les exportations françaises, marquées par la crise de 2011, sont reparties à la hausse en 2012 et s'établissent à 1 Md€ (+ 50 % environ par rapport à 2011)¹⁸⁹.

Comparativement, la position britannique au Kenya et au Nigéria apparaît nettement en retrait, se situant aux alentours de 4 % dans les deux pays.

Les groupes français sont bien implantés sur le continent

Au regard de l'émergence de consommateurs solvables et de la recherche d'inclusion africaine dans les chaînes de valeur, une grande partie de la demande africaine correspond à des points forts de l'économie française.

La France dispose de groupes importants dans les segments traditionnels de l'exploitation, des services et des équipementiers.

Les entreprises du **bâtiment et travaux publics** sont très présentes (Bouygues, Vinci, Eiffage, Ponticelli Frères). Lafarge fait l'essentiel de son chiffre d'affaires en Afrique non francophone.

Dans le **domaine minier**, Areva au Niger, avec un développement en Namibie, et Eramet au Gabon et au Sénégal, sont des acteurs majeurs en Afrique.

Les **groupes français pétroliers et parapétroliers** sont également très bien implantés. Total est l'un des leaders de l'exploration/exploitation sur le continent africain où il est présent depuis très longtemps (62 ans de présence continue en Angola et en Éthiopie). Total est également présent dans l'aval pétrolier ; il occupe une position de leader dans la distribution au Ghana ainsi qu'en Éthiopie, pays où il reste le dernier « major » après le départ de Shell en 2008.

Présent au Ghana depuis 2009, Technip a fait le choix d'un ancrage durable au Ghana en investissant dans un yard de 15 000 m² à Takoradi qui sert de base logistique à ses navires opérant au Ghana. L'entreprise a obtenu plusieurs grands contrats dans le cadre du développement pétrolier et gazier (développement du champ de Jubilee, du Gas Export Line et FEED Gas Processing Plant). Technip a

188 - Base CHELEM, CEPII, 2013.

189 - Ibidem.

été la première société étrangère à créer une entreprise commune au Ghana avec GNPC pour de l'ingénierie locale (investissements, transfert de Technologie et de savoir-faire) et s'est engagé dans des partenariats avec des universités afin de favoriser la recherche et développement.

Le groupe réunionnais Bourbon occupe également une position de choix dans les services de l'offshore pétrolier en Afrique de l'Ouest et est présent en Angola.

Dans le **secteur énergétique**, les groupes français rencontrent de grands succès en Afrique. Alstom occupe une très forte position dans le secteur électrique en Afrique (contrats signés en 2011 et 2012 en Éthiopie), en particulier en Afrique du Sud avec 80 % du parc des turbines installées dans les centrales de l'électricien national Eskom. Déclaré « *preferred bidder* » pour la fourniture de matériels roulants, Alstom devrait conclure les négociations pour un montant d'environ 4 Md€. Le groupe Schneider Electric est présent sur le continent africain depuis près de quarante ans, en particulier en Afrique du Sud, en Égypte et en Algérie¹⁹⁰ ; le groupe compte 2 500 collaborateurs répartis dans une quinzaine de pays.

La France est également présente dans l'**ingénierie hydraulique**. Le groupe BRL ingénierie, formé de quatre sociétés dédiées aux métiers de l'aménagement du territoire, du littoral et des dessertes en eau, de l'exploitation des ouvrages hydraulique et de l'ingénierie pluridisciplinaire, est présent en Éthiopie depuis quinze ans sans discontinuer. En 2012, BRL a remporté un contrat de service pour la vérification de la conception, la supervision de travaux et l'exploitation du périmètre irrigué de Megech-Seraba (4 000 ha) au nord du

lac Tana, pour une durée de huit ans, ce qui constitue une première mondiale, cofinancée par l'Éthiopie et la Banque Mondiale.

Dans le domaine de la sécurité et défense, Thalès est également bien implanté en particulier en Algérie et en Afrique du Sud où il est présent depuis 1998. Le groupe a renforcé sa présence au Maroc où il a choisi d'établir son siège régional¹⁹¹. Thalès vient de signer un contrat d'une valeur de 500 M€ pour moderniser le système de gestion du trafic aérien sud-africain¹⁹².

Les groupes français sont présents dans le secteur de la consommation. Par exemple, **L'Oréal** et **Pernod Ricard** ont décidé d'implanter au Ghana leur filiale régionale. Les grands groupes de la distribution tels que **Casino** sont présents depuis longtemps ; Carrefour a récemment passé une alliance avec CFAO¹⁹³.

Dans le domaine des télécoms, **Orange** est présente dans de nombreux pays africains (Kenya, Niger, Cameroun, Maurice, RDC, Sénégal...). Installée au Cameroun depuis 1999, Orange Cameroun représente environ le deuxième chiffre d'affaires d'une société française dans le pays derrière Perenco, entreprise d'exploitation pétrolière. Elle est également présente sur le marché de la fourniture d'internet, plus concurrentiel, investit régulièrement et lourdement sur l'extension de son réseau.

Dans le **secteur agricole, agro-alimentaire, forestier et de la pêche**, la France dispose de nombreuses entreprises, de taille différente. Plusieurs grands groupes dont l'activité est principalement française, peuvent être leader dans leurs métiers et ont des filiales à l'étranger et/ou des partenaires locaux,

190 - « Énergie : les besoins devraient doubler d'ici à 2030 », Jean-Marc Darboux, Président de Schneider Electric Afrique, Jeune Afrique Économie, 4 juillet 2012.

191 - « Thalès International se déploie en Afrique via Rabat », Agence Ecofin, 1er novembre 2011.

192 - « Afrique du Sud : contrat à 500 millions d'euros pour Thales », Jeune Afrique Économie, 24 mai 2013.

193 - CFAO est toutefois désormais contrôlée par Toyota à hauteur de 97,81 %.

comme le groupe Danone ou Louis Dreyfus (commerce international de commodités agricoles). Il existe des groupes ayant développé en Afrique des activités spécialisées dans les produits tropicaux avec lesquels le groupe de l'AFD a des relations anciennes et qui sont pour la plupart membres du CIAN : Compagnie Fruitière, Villegrain/SOMDIAA, GéoCoton, Michelin (hévéa), Touton, Cémoi (cacao), Groupe Rougier (bois tropicaux).

La société internationale de plantation d'hévéa (SIPH), deuxième producteur africain d'hévéa, société cotée à Paris détenue majoritairement par le premier groupe ivoirien SIVCA, a ouvert son capital à Michelin (un peu moins de 25 %) et lancé des projets de développement au Ghana au travers de sa filiale Grel et au Libéria. Dans le secteur fruitier, la Compagnie fruitière (Marseille) a créé une filiale au Ghana en 2003 (Golden Exotics), qui est répartie sur deux plantations de 3 500 ha. Elle emploie 2 400 ouvriers et exporte la totalité de sa production de bananes (60 000 t) et d'ananas (10 000 t) vers l'UE. La société envisage d'autres investissements au Ghana.

Le groupe BGI Castel est implanté dans plusieurs pays africains. Il détient en Éthiopie 55 % du marché de la bière, trois brasseries (dont une inaugurée en 2012), et démarre actuellement une activité vinicole (les premières bouteilles devraient être commercialisées courant 2013, la moitié des 100 000 bouteilles attendues sera exportée, principalement aux USA en raison de la présence d'une grande diaspora éthiopienne)¹⁹⁴.

Dans le domaine de la **santé**, Sanofi, l'un des premiers groupes mondiaux, occupe une position majeure en Afrique, largement devant ses concurrents GSK et Novartis-Pfizer. Il y

réaliserait un chiffre d'affaires de plus d'1 Md€ sur le continent dont environ 800 M€ en Afrique subsaharienne.

Dans le secteur des **médias**, grâce à la filiale Canal+ Afrique de Canal+ Overseas, Canal+ est diffusée dans une quarantaine de pays d'Afrique dont de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, RDC, Gabon, Burkina Faso, Madagascar).

La France dispose également d'atouts stratégiques avec la **connexion entre transport maritime, la logistique portuaire et l'hinterland et sa présence historique dans le transport aérien**.

Le groupe Bolloré représente à travers sa filiale Bolloré Africa Logistics un acteur logistique de premier ordre pour les services portuaires y compris en Afrique non francophone : il est opérateur des terminaux conteneurs d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Douala (Cameroun), de Tema (Ghana), de Lagos-Tincan (Nigéria), de Libreville-Owendo (Gabon), de Pointe-Noire (Congo), et de Cotonou (Bénin). Bolloré Africa Logistics a obtenu en 2010 la concession de plusieurs terminaux à conteneurs, notamment ceux de Freetown, en Sierra Leone, de Lomé, au Togo, et de Misrata, en Libye. En 2011, il a remporté les concessions des terminaux à conteneurs de Conakry, en Guinée, et de Moroni, aux Comores¹⁹⁵.

En rachetant Delmas, le groupe CMA-CGM, troisième groupe mondial, est devenue un acteur du transport régional africain de premier plan, disposant d'implantations nombreuses en Afrique du Nord, occidentale, orientale et australe.

Le groupe Air France-KLM est un acteur majeur du transport aérien en Afrique. Historiquement

194 - DG Trésor, juin 2013.

195 - « Qu'appelle-t-on les « intérêts » français en Afrique ? », Pierre Magnan, Géopolis FranceTVInfo, 27 mai 2013.

tourné vers Dakar dès les années 1930, Air France a étendu son réseau sur les axes principaux (Abidjan, Dakar, Libreville, Douala, Johannesburg) et sur les axes liés à la présence de pétroliers (Port-Harcourt, Pointe-Noire, Luanda et demain Port-Gentil ou Maputo). Il assure 42 destinations régulières dans toute l'Afrique dont 6 en partage de code avec Kenya Airways dans le cadre d'une joint-venture avec KLM sur l'Axe Afrique orientale-Europe via Amsterdam¹⁹⁶. La compagnie n'a pas quitté la Côte d'Ivoire et continué à assurer les dessertes sans discontinuité.

Enfin, dans le domaine des services financiers, les **banques françaises conservent encore des positions fortes.**

Les deux principaux groupes français qui sont restés en Afrique subsaharienne sont la Société Générale (SG) et BNP Paribas. La BPCE a initié en 2011 la réactivation de son réseau sur le continent. Le Crédit agricole s'est en revanche désengagé fortement en 2009 en cédant son réseau au marocain Attijariwafa Bank¹⁹⁷.

La SG compte sept implantations en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mauritanie et Sénégal) et quatre en Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Guinée Équatoriale et Tchad) ainsi qu'à Madagascar¹⁹⁸. L'objectif de la SG est de toucher 1,7 million de clients en 2015 contre 1,2 million en 2012, avec la création de dix à quinze agences par an en Côte d'Ivoire et au Sénégal, et deux à trois nouvelles agences par an dans les autres pays¹⁹⁹. La BNP Paribas est présente dans six pays d'Afrique subsaharienne et le groupe retrouve une stratégie spécifique à l'Afrique, en développant notamment une activité de conseil (accompagnement des fusions-acquisitions).

Les banques françaises possèdent de nombreux avantages comparatifs. Leur présence ininterrompue depuis 50 ans leur donne une connaissance du marché local et une certaine légitimité, leurs capitaux et leur capacité à s'adapter rapidement à la convergence de la réglementation bancaire en Afrique subsaharienne (historiquement inspirée de la réglementation française pour l'Afrique francophone) avec les standards internationaux les distinguent des concurrentes locales africaines. Leur réseau à la fois en métropole et dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne leur permet d'être une interface privilégiée pour les transferts de fonds et les investissements entre les migrants installés en France et leurs pays d'origine. Elles offrent également des services de *mobile banking*.

L'existence de ce réseau constitue une bonne garantie contre les risques politiques. La SG a ainsi pu proposer à certains de ses grands clients, lorsque sa filiale a été nationalisée par le pouvoir ivoirien en 2011, l'ouverture de comptes dans les filiales des pays voisins ou en France où est centralisée l'exploitation informatique²⁰⁰.

Les entreprises françaises sont l'un des premiers employeurs en Afrique

L'expertise des entreprises françaises est connue et appréciée des pays africains.

Ainsi, l'Éthiopie, souhaite intensifier ses relations avec la France, aux côtés des partenaires globaux traditionnels – États-Unis et Royaume-Uni, les pays émergents n'étant pas encore des partenaires globaux. La première visite bilatérale hors d'Afrique du Premier ministre éthiopien en avril dernier a été en France et

196 - Informations transmises par Air France-KLM à la mission.

197 - « Grandir ou sortir : dilemme des acteurs européens en Afrique », Jean-Marc Vélasque, Banque et stratégie n° 314, mai 2013.

198 - « L'Afrique est indéniablement un relais de croissance », Alexandre Maymat, Banque et stratégie n° 314, mai 2013.

199 - Jean-Louis Mattei dans la revue Secteur Privé & Développement n° 16.

200 - « L'Afrique est indéniablement un relais de croissance », Alexandre Maymat, op. cit.

le Président de la République était l'invité personnel du Premier ministre éthiopien à l'occasion du cinquantenaire de l'Union Africaine à Addis Abeba au mois de mai 2013. Le Ghana apprécie également les entreprises françaises dans sa recherche de transferts de savoir-faire.

De même, le pouvoir angolais a une très bonne image des entreprises française de l'eau, du fait de la qualité de leurs installations mises en place en Angola avant l'indépendance (1975), ce qui facilite de fait les projets actuels de ces entreprises.

Les entreprises sont l'un des principaux employeurs sur le continent africain. Par exemple, au Cameroun c'est plus de 80 000 personnes qui travaillent directement pour des sociétés françaises. La filiale du groupe Bolloré, Bolloré Africa Logistics, est le leader du transport et de la logistique en Afrique, où elle disposerait d'un réseau de 250 filiales et près de 25 000 collaborateurs dans 55 pays dont 45 en Afrique²⁰¹.

Les grands groupes français, à l'instar des autres multinationales, sont davantage perçus comme des entreprises globales dont la nationalité d'origine n'est plus un marqueur. C'est le cas de la plupart des 29 groupes du CAC 40 présents en Afrique du Sud.

La France et l'Afrique sont des partenaires dans les institutions financières

En 2011, la France est le cinquième actionnaire non régional de la BAfD. Avec 380 M€ pour la période 2012-2014, la France a apporté la cinquième contribution au volet concessionnel du Fonds africain de développement (FAD). En cumul historique, la France apparaît comme

le troisième contributeur du FAD, derrière le Japon et l'Allemagne²⁰².

En 2012, les pays non régionaux représentent 40 % du capital et 30 % des cadres dirigeants, et l'Europe 21 % et du capital et 16 % des cadres dirigeants. Les personnes recrutées sous nationalité française constituent le groupe non-régional le plus important, et le second toutes nationalités confondues (6,1 % des effectifs internationaux, après les Ivoiriens. La France apparaît bien représentée en comparaison de sa part dans le capital de l'Institution (3,75 % du capital, derrière le Nigéria, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne mais devant les autres pays européens). Ce phénomène se vérifie aussi au niveau des cadres (3 directeurs et 5 chefs de division, 2 de plus qu'en 2012) : avec 6,7 % des cadres dirigeants la France se situe derrière le Cameroun mais fait jeu égal avec le Nigéria et les États-Unis ; la situation du Japon ou de l'Allemagne et, d'une façon générale, des pays non-régionaux, apparaît en comparaison nettement moins favorable²⁰³.

La France dispose au sein du groupe AFD d'un outil extraordinaire avec la Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) qui est un acteur quasi-africain. Depuis l'entrée à son capital de la banque sud-africaine de développement (*Development Bank of Southern Africa* [DBSA]), de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), de la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), de la Banque de Tunisie et du groupe Bank of Africa (BOA), **Proparco constitue un outil unique d'actionnariat africain dans une structure étatique française.**

201 - « Qu'appelle-t-on les « intérêts » français en Afrique ? », op. cit.

202 - Rapport bisannuel au Parlement, Mise en œuvre du document cadre « Coopération au développement : une vision française » (2010-2011), ministère des Affaires étrangères, novembre 2012.

203 - Représentation française auprès de la BAfD, données au 31 décembre 2012.

Proparco, implantée en Afrique du Nord (Tunis, Casablanca, Le Caire), de l'Ouest (Lagos, Abidjan), centrale (Douala), orientale (Nairobi) et australe (Johannesburg), exerce son activité dans des secteurs clés des économies africaines. Au Ghana, Proparco a ainsi consenti un prêt de 7 M USD à la « Ghana Home Loans » (GHL), qui propose des financements à long terme aux accédants à la propriété et détient environ 50 % du marché hypothécaire, et a pris une participation à hauteur de 40 M USD sur un total de 212 M USD pour le financement de la seconde tranche de la centrale électrique de Takoradi 2. Proparco détient un portefeuille d'interventions centré sur le secteur bancaire, le secteur manufacturier et les services.

L'Afrique reste la priorité de la politique française de développement

En 2010, 45 % de l'aide bilatérale nette française a été allouée à l'Afrique subsaharienne (2,6 Md€), essentiellement sous forme de dons et d'annulations de dette. La France est le second donateur bilatéral de l'Afrique subsaharienne en volume (2,9 Md€) du Comité d'aide au développement (CAD), après les États-Unis (5,8 Md€), devant le Japon (1,2 Md€) et le premier au sein de l'UE (3,6 Md€) devant le Royaume-Uni (2,2 Md€). Elle est le quatrième pays qui concentre le plus son aide totale (aide bilatérale et multilatérale imputée) à l'Afrique subsaharienne (45 %), devant le Royaume-Uni (40 %) et l'Allemagne (28 %).

Les annulations de dettes constituent le premier poste d'APD bilatérale (41 %). En Côte d'Ivoire, la France devrait ainsi être le

premier contributeur bilatéral avec le contrat de désendettement et de développement (C2D).

Le groupe AFD mobilise en Afrique subsaharienne toute la gamme de ses instruments financiers et y déploie la moitié des agences de son réseau. Le niveau de bonification y est plus élevé en moyenne que dans les autres zones. Si la part des effectifs de l'AFD déployés en Afrique subsaharienne est devenue plus faible dans le total du réseau AFD en 2012, ses effectifs ayant cru moins vite que dans l'ensemble du réseau, le réseau d'Afrique subsaharienne a continué à croître en bénéficiant de 25 % de la hausse des effectifs alors que cette zone représentait déjà au départ près de trois quarts des effectifs du réseau. Entre 2002 et 2012, sept nouvelles agences ont été créées en Afrique subsaharienne, soit presque le tiers des agences nouvellement créées.

En 2012, le groupe AFD a concentré près de 50 % de son activité²⁰⁴ en Afrique subsaharienne (les financements y ont atteint plus de 350 M€ soit une augmentation de 40 % par rapport à 2011) et 69 % de l'ensemble de l'effort budgétaire mis à sa disposition par l'État français. Ses autorisations d'engagement ont atteint 2,4 Md€ en 2011²⁰⁵ contre 980 M€ en 2007, soit une augmentation de 150 % en quatre ans. Au total, 8,3 Md€ auront été autorisés en quatre ans²⁰⁶.

Entre 2003 et 2012, l'Afrique subsaharienne est la principale bénéficiaire des autorisations de dons et de prêts financés par l'AFD, à hauteur de 40 % du total. Cette priorité subsaharienne a été réaffirmée par le CICID du 31 juillet 2013.

204 - Rapport annuel de l'AFD, 2012.

205 - Auxquels s'ajoutent les activités de garanties et de mandats spéciaux, qui représentent 0,3 Md€ en 2011, ce qui donne un total d'engagements subsahariens de 2,7 Md€ en 2011 pour le groupe.

206 - AFD, juin 2013.

Les encours de prêts en Afrique subsaharienne de Proparco ont été multipliés par trois entre 2003 et 2012. L'Afrique subsaharienne occupe en 2012 la première place (29 %) dans l'encours de prêts de Proparco (hors multi-pays et outre-mer France). En matière de participations, l'Afrique subsaharienne est en seconde position derrière la Méditerranée (30 % contre 41 %). S'agissant des garanties, l'activité, très restreinte, de Proparco se concentre sur ces deux zones.

À ces instruments financiers, il faut également ajouter les garanties de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), dont l'encours total en Afrique subsaharienne s'élève à 11,6 Md€ en 2012, dont 10,1 Md€ pour l'Afrique du Sud, ainsi que les fonds logés à la Direction générale du Trésor (DG Trésor), la Réserve Pays Émergents (RPE) et le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP). La RPE apporte un soutien sous forme de prêts concessionnels au profit d'une vingtaine de pays émergents, dont les engagements totaux à fin 2012 en Afrique subsaharienne s'élèvent à 156 M€ (par exemple, financement en 2012 d'un projet de télécommunications avec la Kenya Wildlife Service pour 7 M€) ; le FASEP intervient sous forme de dons sur une zone géographique plus large que la RPE afin d'aider les maîtres d'ouvrage locaux à conduire des études de projets d'infrastructures ou d'investissements²⁰⁷.

La France est également l'un des premiers contributeurs à l'aide européenne. Représentant 19 % du total des contributions, la contribution française a doublé en 20 ans²⁰⁸. Or l'Union européenne est aujourd'hui, avec ses États membres, le premier acteur de

l'aide publique au développement au sein de l'OCDE, représentant, avec 52,9 Md€ en 2011, plus de la moitié du total.

L'aide de l'Union européenne à l'ensemble de l'Afrique s'élève en 2011 à 37 % de l'APD européenne totale. Ce chiffre est en légère baisse depuis 2005, date à laquelle l'aide pour l'Afrique s'élevait à 44 % du total de l'APD européenne ; en valeur absolue, la part de l'Afrique dans l'aide européenne a cependant substantiellement augmenté, passant de 7,2 Md€ en 2005 à 9,7 Md€ en 2009, dont 8,4 pour l'Afrique subsaharienne²⁰⁹.

Puissance maritime et militaire, la France contribue à la sécurité du continent africain

L'intérêt stratégique porté par la France à l'Afrique comme sa crédibilité militaire constituent également un **atout économique important à la fois pour les intérêts économiques français et africains**. La contribution de la France à la sécurité du continent reste considérable, tout en s'adaptant aux réalités nouvelles.

Se trouvant aux confluent des flux commerciaux maritimes directs vers la Méditerranée, les pays du Golfe, l'Asie et l'Amérique du Sud, l'Afrique est stratégique pour la France. Le Livre blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale définit une grande partie de l'Afrique comme des zones d'intérêt prioritaire pour la France : Sahel, de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique, une partie de l'Afrique subsaharienne et la façade atlantique de l'Afrique.

La présence militaire française permanente en Côte d'Ivoire, au Tchad, au Sénégal, au Gabon, à Djibouti et à La Réunion, comme sa

207 - Selon la DG Trésor, 273 M€ ont financé plus de 400 prestations et plus de 150 entreprises françaises dans 55 pays tous continents confondus depuis 2000.

208 - La politique française d'aide au développement, Cour des Comptes, juin 2012.

209 - Avis du Sénat n° 108 du 17 novembre 2011 au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2012, Tome IV « Aide publique au développement ».

capacité à protéger et évacuer les ressortissants européens renforcent la confiance des acteurs économiques. Les troupes françaises s'élèveraient à quelques 5 000 hommes²¹⁰. La France a passé huit accords de partenariat de défense (Cameroun, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Sénégal, Togo) et seize accords techniques de coopération²¹¹ ; les nouveaux accords excluent l'intervention dans les affaires intérieures des pays.

Djibouti est par exemple à la fois un hub logistique, un entrepôt financier, un carrefour technologique et une ouverture sur la mer pour l'hinterland éthiopien, et bientôt sud-soudanais, en pleine croissance ; l'implantation militaire permanente permet d'assurer une protection continue du trafic commercial européen transitant par le canal de Suez. Les entreprises françaises sont ainsi bien placées pour se positionner sur le probable marché de gestion du transport multimodal entre Djibouti et les ports secs d'Éthiopie dont le gouvernement éthiopien envisage de confier la gestion à une entreprise autre que l'entreprise d'État qui en détient actuellement le monopole.

Les liens entre les forces militaires françaises et africaines passent par de multiples canaux : formation dans les grandes écoles militaires françaises, à l'école de guerre ou dans les écoles nationales à vocation régionale sur le continent africain, organisation de séminaires communs de haut niveau sur la sécurité (Forum de l'Institut des Hautes études de la défense nationale [IHEDN] sur le continent africain [FICA]), réseau des attachés de défense, des coopérants et des conseillers militaires.

Plus encore, l'intervention militaire de la France au Mali dans le cadre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, soute-

nue par de nombreux pays africains et institutions africaines, a rappelé que la France restait une vraie puissance en Afrique et renforcé le respect majoritaire pour l'action de la France en Afrique.

La France est un soutien fort de l'intégration régionale africaine

La « **Zone CFA** » forme une entité économique et monétaire régionale de référence unique en Afrique, qui vient de fêter son quarantième anniversaire en 2012. Elle réunit aujourd'hui huit membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les six membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union des Comores. Les piliers monétaires de ces unions économiques, l'Union Monétaire d'Afrique centrale (UMAC) et l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA, créée en 1962), constituent les plus anciennes unions monétaires mais également les plus durables de l'histoire économique²¹².

Formellement créée en septembre 1939, dans le cadre des mesures liées à la déclaration de guerre, par un décret instaurant une législation des changes commune pour tous les territoires de l'empire colonial français, la « Zone CFA » a été maintenue par décision contractuelle, après leur indépendance, par la plupart des pays africains et par la France.

Le franc CFA est aujourd'hui utilisé dans quatorze pays d'Afrique et par plus de 135 millions d'habitants, son cours est garanti par le Trésor français. C'est d'ailleurs au sein de l'UEMOA que s'est développée la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM).

210 - « Qu'appelle-t-on les « intérêts » français en Afrique ? », Pierre Magnan, Géopolis FranceTVInfo, 27 mai 2013.

211 - Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013.

212 - L'Union des Comores n'étant pas membre d'une union monétaire, son appartenance à la « Zone CFA » est entérinée par l'Accord de coopération monétaire entre la République française et la République fédérale islamique des Comores du 23 novembre 1979.

Encadré 6 : Le franc CFA

- Le franc CFA naît le 26 décembre 1945. Il signifie alors « franc des Colonies Françaises d'Afrique ». En 1958, il devient le « franc de la Communauté Française d'Afrique ». Après les indépendances, le franc CFA devient le « franc de la Communauté Financière d'Afrique » en Afrique de l'Ouest et le « franc de la Coopération Financière en Afrique centrale » sur le territoire de la CEMAC
- Depuis 1945, la Zone CFA n'a connu que deux changements de parité, en 1948 et 1994 : dévaluation des francs CFA et comorien de respectivement 50 % et 33 % à compter du 12 janvier 1994

Source : 40^{ème} anniversaire des accords de coopération monétaire de la Zone franc ; DG Trésor, 2012.

La « Zone CFA » est un garant de stabilité économique et un forum d'échange régulier avec les partenaires africains ; la réunion semestrielle des ministres des finances de la « Zone CFA » se tient et avec une régularité exceptionnelle. Son impact politique et, indirectement, sécuritaire constitue l'un des éléments du dividende de confiance pour le secteur privé.

Le Cap-Vert (1998) et plus récemment Sao-Tomé et Principe ont passé un accord monétaire avec le Portugal qui leur ouvre un droit de tirage, limité, en euros, en échange d'un engagement à mener une politique de stabilité macroéconomique.

La France est également un membre fondateur de la **Commission de l'Océan indien (COI)**, organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe quatre autres États (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), qui sont tous membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et membres, à l'exception des Comores, de la Communauté de déve-

loppement d'Afrique australe (SADC). La COI constitue ainsi l'appendice des relations avec l'ensemble de la côte orientale et australe de l'Afrique subsaharienne mais également avec les autres puissances qui sont présentes en Océan indien (Australie...). Dans ce cadre, La Réunion joue un rôle stratégique.

La France soutient activement les organisations juridiques africaines destinées à l'intégration des marchés et la sécurité juridique sur le continent. En particulier, la France soutient le développement de **l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)**, créée par le Traité de Port-Louis du 17 octobre 1993, dont l'objectif est la facilitation des échanges et des investissements, la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des activités des entreprises, la formation des professionnels de l'OHADA et la recherche en droit des affaires. L'OHADA est une vraie réussite africaine, qui a permis une relance forte des droits des affaires et d'installer un commencement de sécurité juridique.

La France soutient également activement la **Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA)**, partenaire de l'OHADA et héritière directe de la Conférence internationale des contrôles d'assurances née en 1962, qui promeut le développement intégré des marchés d'assurance dans la « Zone CFA ». Enfin, l'**Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)** complète cet édifice juridique commun.

Une relation économique franco-africaine à renouveler

La France doit donc appeler de ses vœux et soutenir la croissance africaine. C'est ainsi qu'elle consolidera sa position économique en Afrique et y trouvera un relais de croissance. Elle ne doit pas craindre l'essor économique de l'Afrique et l'éventuelle concurrence des entreprises africaines. La France tirera d'avantage de profit de cette croissance qu'elle n'en subira d'inconvénients si elle sait l'accompagner. Pour y parvenir, elle doit renouveler en profondeur sa relation avec l'Afrique, en assumant ses propres intérêts.

Les visas, frein important de l'influence économique de la France

Le recul économique français est en partie la conséquence du choix de nombreux pays africains de diversifier leurs relations économiques et de « casser » des phénomènes de rentes économiques héritées de l'histoire.

Aujourd'hui, les interlocuteurs rencontrés par la mission ont mis en avant que l'image

de la France oscillait entre attrait/respect (« la culture, la crédibilité militaire, la connaissance historique de "terrain", la reconnaissance d'une expertise technique de qualité notamment dans le domaine public »), rejet (« les marges des entreprises, notamment dans le secteur bancaire et aérien, une attitude jugée coloniale dans l'esprit et passive dans les faits des entreprises françaises, un traitement vécu comme méprisant pour les demandes de visas, rejet du modèle administratif et linguistique français perçu comme la source culturelle du retard de l'Afrique francophone ») et indifférence (« la France devient un partenaire comme un autre ou elle ne signifie rien en tant que telle »).

Globalement, la France est plutôt vue par les pays africains non francophones comme une destination touristique et culturelle, pas pour y faire des affaires ou des investissements. Le « hub » naturel en Europe reste Londres pour les Sud-africains, et Lisbonne pour les Angolais, qui ont profité de la crise pour acquérir des sociétés portugaises, et les Mozambicains. À titre d'exemple, Ethiopian Airlines a choisi Liège pour l'installation de son hub cargo en Europe, en raison de la proximité des marchés pour les exportations de fleurs du pays.

Au-delà des parts de marchés et de la perception du continent par les acteurs économiques français, **la question des visas constitue la principale épine de l'influence économique de la France, y compris et surtout en Afrique francophone. Le gouvernement en est conscient et a pris des mesures de réformes en ce sens** (cf. *infra*).

L'attractivité croissante de la Chine résulte d'une stratégie affichée de la part des autorités

chinois visant à promouvoir l'apprentissage de la langue chinoise et à renforcer les liens économiques et universitaires avec l'Afrique. Cette stratégie s'appuie sur deux instruments – que sont les programmes de bourses et la politique de visas. Comme elle l'a rappelé régulièrement lors des derniers sommets sino-africains, la Chine cherche en effet à faciliter, tant financièrement qu'administrativement, l'accueil des étudiants africains **en augmentant le nombre de bourses gouvernementales et en assouplissant les démarches d'obtention de visa.**

Les bourses du gouvernement chinois couvrent non seulement les frais de scolarité, le logement sur le campus, une partie des frais de vie (indemnité mensuelle variant selon le niveau d'étude) mais également, dans certains cas, le billet d'avion aller-retour. Concernant les demandes de visa, les universités et les programmes d'accueil partenaires se chargent en général de la plupart des démarches, la bourse du gouvernement constituant par ailleurs une preuve suffisante aux yeux du ministère chinois de l'Immigration²¹³.

Une perception très contrastée de l'Afrique par les entreprises françaises

Au-delà de la question de la compétitivité générale de l'économie française à l'exportation, les entreprises françaises se sont globalement détournées de l'Afrique. Même si elle s'améliore, **l'Afrique subsaharienne continue de souffrir d'une image globale négative et d'un manque d'ambitions de la part de certaines entreprises françaises.** Davantage tournées vers les grands émergents, le continent s'est parfois banalisé dans le portefeuille d'entreprises françaises plus mondialisées et le manque de capitaux les poussent à céder des actifs pour se désendetter. Certaines entreprises françaises n'investissent pas en Afrique, d'autres s'en retirent (le Crédit Agricole s'est désengagé de l'Afrique du Sud en 2011, après 60 ans de présence).

Les entreprises françaises n'ont pas toujours pris la mesure du potentiel offert des pays qui sont éloignés des zones d'exportations traditionnelles françaises. Celui de

Encadré 7 : Perception de l'Afrique par les TPE/PME françaises

- Le baromètre UPS–CGPME de novembre 2012 indique la nette préférence des TPE/PME pour l'Europe : seules 6 % des entreprises interrogées exportent en Afrique subsaharienne contre 21 % dans l'Union européenne, 10 % en Asie et 10 % en Afrique du Nord
- L'Afrique subsaharienne reste en queue de classement pour le choix des zones géographiques prioritaires : 4 l'ont citée en premier choix contre 8 pour l'Afrique du Nord et 54 pour l'UE, 7 l'ont placée en premier et second choix contre 13 pour l'Afrique du Nord et 61 pour l'UE, même s'il faut noter une progression de 13 % pour celles du secteur commercial

Source : « PME, les clés de l'export », 3^e vague, novembre 2012. L'échantillon est constitué de 410 entreprises de 0 à 250 salariés, ayant une activité à l'export représentant plus de 5 % de leur chiffres d'affaires au global, et faisant de l'export depuis au moins un an.

213 - China Scholarship Council.

l'Éthiopie demeure ainsi encore largement insoupçonné de la plupart des exportateurs français, ce pays supportant encore les images héritées des grandes crises alimentaires des années 80.

Dans d'autres cas, les entreprises françaises ont démarré tardivement leur implantation africaine : par exemple, Veritas, dont l'activité foisonne en Afrique, ne fait que 2 % de son chiffre d'affaires en Afrique, alors que les grands groupes américains sont beaucoup plus hauts (7 % pour Nokia, Coca-cola et Unilever autour des 10 %) et annoncent un doublement de leur chiffre d'affaires en Afrique dans les prochaines années²¹⁴. Wendel a réalisé en 2013 son premier investissement africain, en devenant le premier actionnaire de l'opérateur nigérian de tours de téléphones mobiles IHS. D'autres reprennent une présence délaissée. Renault a désormais retrouvé un objectif commercial ambitieux au Ghana ; les banques Rothschild et Lazard ont réactivé leur département Afrique.

La France n'assume pas assez ses intérêts économiques en Afrique

De nombreux interlocuteurs africains de la mission se sont étonnés que la France n'assume pas assez ses intérêts économiques en Afrique.

Les interlocuteurs africains rencontrés par la mission considèrent que la France est parfaitement légitime à agir en faveur de ses inté-

rêts économiques et doit se débarrasser du sentiment de dette morale dans ses relations avec l'Afrique. Ils soulignent la faible capacité française à obtenir des marchés à la suite de ses engagements militaires, comme c'est le cas au Mali.

Les partenaires de la France ne semblent pas avoir semblable prévention : le gouvernement anglais a arrêté en octobre 2012 une politique intitulée « *Strengthening UK relationships in Asia, Latin America and Africa to support UK prosperity and security* »²¹⁵. Les Britanniques considèrent, que dans la « guerre commerciale mondiale » actuelle, il faut se donner les moyens d'être présent dans les économies émergentes (« *As the PM has said, we're in a global race. But if you want to be ahead of the game, be at the front* »²¹⁶). Aux États-Unis, le Président Obama a lancé la campagne « *Doing business in Africa* » en novembre 2012 pour attirer les entreprises américaines sur les marchés africains.

Certaines entreprises françaises implantées en Afrique ont fait part à la mission du sentiment de défiance ancien de l'État français envers la réussite économique française sur le continent africain. Il y a donc un besoin à la fois de diffusion plus large des réalités économiques actuelles, d'accompagnement du développement de projets économiques en Afrique et de soutien politique aux entreprises françaises pour leur permettre de renforcer leurs positions et d'en prendre de nouvelles.

214 - *Speech at the London Stock Exchange on economic growth and the role of business in international development*, Justine Greening, Secrétaire d'État au Développement international, 11 mars 2013.

215 - Department for Business, Innovation and Skills, Foreign and Commonwealth Office, UK Trade and Investment. Cette politique repose sur l'idée que le renforcement de relations économiques et politiques avec les pays en forte croissance est essentiel à la prospérité et à la sécurité nationales britannique et mutuellement bénéfique.

216 - *Speech at the London Stock Exchange on economic growth and the role of business in international development*, Justine Greening, op. cit.

Encadré 8 : De la « Françafrique » au nouveau « Partenariat africain de la France »

- « Françafrique » est aujourd'hui un terme à la fois vague et péjoratif. En fait, à l'origine, ce sont les présidents africains des pays nouvellement indépendants en 1960, à commencer par Félix Houphouët-Boigny, qui avaient demandé au Général de Gaulle, lequel le souhaitait aussi, de maintenir des liens étroits sur tous les plans y compris économique et militaire entre la France et ses anciennes colonies devenues indépendantes
- Plus tard, « Françafrique », a été assimilée à des thèmes de financements politiques croisés, à de la corruption active et passive, à des marchés douteux, à la défense d'intérêts privés et de rentes anti-concurrentielles, à une diplomatie parallèle et à des réseaux opaques... au point d'obscurcir une relation humaine et économique forte, naturelle et privilégiée, et de rendre invisible aux yeux des Français la transformation du continent
- Une controverse est née, beaucoup plus franco-française que franco-africaine ; elle s'est mêlée avec d'autres polémiques très vives sur le Rwanda, la Côte d'Ivoire, les interventions en Afrique... à telle enseigne que, ces dernières années, la France était la seule puissance au monde qui se demandait si ce n'était pas répréhensible en soi d'avoir « une politique africaine »
- Compte tenu des liens entre la France et l'Afrique, du potentiel africain, des attentes légitimes des Africains et de l'intérêt du monde entier pour l'Afrique, c'était une attitude stérile. Les membres de la commission ont considéré qu'il ne leur appartenait pas d'analyser à fond cette question historiquement et politiquement. Ils ont laissé derrière eux le passé et se sont tournés vers l'avenir, vers l'Afrique d'aujourd'hui et de demain, sans barrière de langue ou d'idéologie, vers les nouvelles priorités de l'intérêt général, et les partenariats à bâtir. Aucun interlocuteur africain de cette commission ne lui a suggéré de procéder autrement.

() Cf. en particulier l'accord de défense entre les Gouvernements de la République française, de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey et de la République du Niger du 24 avril 1961.*

Source : Mission.

NEUF PROPOSITIONS POUR UN AGENDA ÉCONOMIQUE PARTAGÉ AU SERVICE D'UNE CROISSANCE AFRICAINE ET FRANÇAISE



Pour que la France trouve sa place dans la croissance africaine, elle doit contribuer à répondre aux défis auxquels fait face l'Afrique et qui sont relevés dans la première partie. Cela suppose de : i) miser sur le capital humain et promouvoir les échanges humains entre la France et l'Afrique ; ii) rechercher des solutions de financements diversifiés ; iii) mettre en place des partenariats industriels dans les secteurs clés de la croissance africaine ; iv) continuer à soutenir l'intégration régionale africaine

Promouvoir les échanges de capital humain

Rénover les procédures de visas économiques et leur mise en œuvre

Tous les acteurs économiques français et africains rencontrés par la mission lui ont fait part des difficultés systématiques pour l'obtention de visas, la lourdeur bureaucratique des procédures et les vexations subies.

La faible efficacité du dispositif français (vétusté du système d'information, délais de traitement, absence de démarche à distance...), les délais accordés, le manque d'égards et de transpa-

rence unanimement décriés, témoignent à la fois d'un désintérêt pour l'économie africaine et d'un manque de compréhension du visa comme arme économique.

Les tentatives de favoriser la venue en France de talents économiques au moyen de régimes dérogatoires n'ont pas connu un réel succès. En particulier, la « carte compétences et talents » (CCT), lancée en 2007, prévoyait de cibler ces talents pour quelques pays africains (pays dits « de solidarité prioritaire »). Aux contradictions de l'administration (le titre a pu être refusé en France alors qu'un séjour de longue durée avait été accordé par le consulat de France dans le pays d'origine), se sont ajoutées des règles contraignantes de renouvellement. Cette carte a été très peu distribuée (5 en 2007, pic de 372 en 2009, 262 en 2012) et, en outre, aucun ressortissant d'un pays d'Afrique, à l'exception du Maroc et de l'Afrique du Sud, n'en a bénéficié²¹⁷.

Les interlocuteurs africains de la mission comme les dirigeants d'entreprises françaises rencontrés considèrent que cette situation entraîne un découragement individuel et un détournement des échanges intellectuels et commerciaux entre la France et l'Afrique. Les hommes d'affaires se tournent vers d'autres compagnies aériennes pour leurs déplacements européens, les étudiants choisissent

217 - Rapport IGAE, IGA, IGAENR et IGF sur l'accueil des talents étrangers, avril 2013.

d'autres destinations pour leurs études supérieures lorsqu'ils en ont les moyens. En outre, un certain nombre de pays africains ont mis en place, au titre de la réciprocité, une obligation de visa pour les citoyens français se rendant dans leur pays ; l'obtention des visas et des permis de travail pour les VIE se trouve ainsi de plus en plus compliquée²¹⁸.

Une plus grande liberté de circulation des acteurs économiques entre l'Europe et l'Afrique constitue la demande première.

Des résultats concrets sont attendus sur ce sujet hautement symbolique, et un changement réel sera extrêmement favorable auprès des populations africaines mais également essentiel pour accélérer les échanges économiques.

Il convient de prendre des mesures qui permettront une meilleure considération et une meilleure circulation des entrepreneurs, des investisseurs, des étudiants et des enseignants-chercheurs africains, dans un contexte de contraintes sécuritaires croissantes. Les conditions d'accueil, dans les pays de départ comme à l'arrivée en France, constituent aujourd'hui un avantage concurrentiel ; des procédures automatiques, rapides et non vexatoires forment le socle minimal d'une réforme que la mission estime prioritaire.

La France aurait intérêt à s'aligner sur les meilleures pratiques en la matière, notamment les États-Unis, le Canada ou même la Chine, qui considèrent le visa comme un instrument clé de l'attraction des talents économiques africains. Par exemple, pour les étudiants, la France pourrait proposer un couplage automatique du visa avec l'attribution d'une bourse. Pour les acteurs économiques africains, des visas de longue durée pourraient être attribués à l'issue de procédures de sélection accélérées : ainsi, les États-Unis délivrent des visas de dix ans mais mènent des contrôles ciblés pointus.

Conscient de cette situation et de son impact négatif, le gouvernement français a adopté en mars 2013 une circulaire ayant pour objet de : i) faciliter spécifiquement la délivrance de visas à caractère économique, notamment sur la base de « listes d'attentions positives », ii) d'améliorer les conditions d'accueil. Une évaluation de ces mesures, prévue d'ici la fin de l'année, permettra d'apprécier son efficacité et des dispositions qu'il resterait à prendre pour que l'obtention des visas ne constitue plus un obstacle aux échanges économiques entre la France et l'Afrique.

Proposition n° 1

Poursuivre et amplifier les mesures révisant la politique française de visas économiques afin de faciliter la circulation des acteurs économiques entre la France et l'Afrique



218 - Ubifrance, juillet 2013.

Promouvoir la formation en Afrique

Déployer des partenariats dans l'enseignement et la formation

L'éducation et la formation constituent des engagements de long terme qui répondraient à une forte demande des pays africains en apportant un « retour sur investissement » très élevé en termes de liens.

Alors que les perspectives de décollage économique s'améliorent en Afrique et que les priorités sont désormais la croissance et l'emploi, les pays africains expriment un net regain d'intérêt pour la **formation professionnelle, y compris dans le supérieur**.

De nombreuses études et rapports²¹⁹ démontrent la très faible adéquation qualitative et quantitative de l'offre de formation aux besoins du marché sur le continent et le besoin criant de compétences à tous les niveaux²²⁰, **spécialement au niveau des techniciens supérieurs**, qui freinent le développement économique, la compétitivité et les investissements étrangers. Les experts soulignent **l'urgence d'agir en faveur de la formation professionnelle dans les filières scientifiques et technologiques (y compris courtes) de l'enseignement supérieur**, afin d'adapter cette offre de formation aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux et de faciliter l'insertion des jeunes.

La France pourrait renforcer sa visibilité sur le continent en lançant un dispositif innovant d'accompagnement technique et financier pour favoriser le développement d'une offre de formation d'excellence de niveau technicien et ingénieur répondant

aux besoins du marché du travail en Afrique, fondée sur des partenariats stratégiques entre établissements et entreprises, notamment français.

De nombreux groupes financent déjà des formations professionnelles utiles à leurs besoins (Total avec l'IFP, etc.). Relever ce défi suppose d'encourager le rapprochement des établissements de formation et les entreprises, de renforcer leurs capacités et le dialogue tout au long du processus de conception de formations adaptées, de mise en œuvre et de gestion des projets de formations. L'Institut international spécialisé de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) construit en partenariat public-privé à Ouagadougou en constitue un exemple très réussi et un modèle à promouvoir.

L'initiative reposerait sur un dispositif incitatif d'appel à projets, permettant de repérer et d'accompagner des projets de formation à fort potentiel, portés conjointement par des établissements et des entreprises performants.

Plus précisément, l'initiative consisterait à :

- Informer les entreprises et les établissements de formation, implantés en Afrique, des objectifs et des modalités de l'initiative ;
- Examiner les dossiers de projets soumis, sur la base d'un modèle prédéfini Formations à mettre en place, besoins d'appuis techniques, d'équipements et d'infrastructures, appuis apportés par les entreprises) par les porteurs de projet candidats (établissement de formation et entreprises associées) ;
- Sélectionner les meilleurs projets sur la base notamment de leur pertinence en regard des priorités économiques, des capacités péda-

219 - Conférences et rapports consacrés à la formation professionnelle en 2012 : ADEA, 3^e congrès international de l'UNESCO sur l'EFTP, Rapport EPT 2012 « l'éducation à l'école », Perspectives Économiques Africaines, Assises francophones CONFEMEN ; étude 2013 du bureau d'études SOFRECO pour le CIAN relative au « renforcement des compétences en Afrique à travers une meilleure adéquation formation/emploi » établissant un diagnostic de plus de 90 établissements et centres de formation au regard des besoins exprimés par plus de 100 entreprises françaises présentes dans les 13 pays d'Afrique.

220 - Bloom, Canning et Chan (*Higher Education and Economic Development Africa Human Development series*, Banque mondiale 2006) estiment que la croissance de l'Afrique subsaharienne est de 23 % inférieure à la limite de son potentiel de production du fait de l'insuffisance du capital humain ; « Faire de l'enseignement supérieur le moteur du développement en Afrique Subsaharienne », Shahid Yusuf, William Saint, Kaoru Nabeshima, Banque mondiale 2008.

gogiques de l'établissement et du niveau d'implication des entreprises, et de la solidité des modèles financier et de gouvernance envisagés ;

- Assurer aux porteurs de projets sélectionnés un accompagnement technique pour la mise au point finale – si besoin – de leur dossier et faciliter la mobilisation de partenaires, notamment français susceptibles de soutenir la mise en œuvre technique et financière de leur projet de formation.

Du point de vue de la mission l'initiative devrait viser le continent dans son ensemble y compris au nord du Sahara et les pays anglophones et lusophones, compte tenu de l'implantation relativement globale des groupes français.

Même si cette démarche devrait s'appuyer prioritairement sur les porteurs de projets associant des acteurs français et mobilisant des prestataires français, elle devrait être développée pour répondre de manière plus souple à la diversité potentielle de la demande locale (projets Sud/Sud notamment).

Les complémentarités et les articulations potentielles avec le projet d'Appui aux Centres d'Excellence que la Banque mondiale lance fin 2013 devront être approfondies.

Une source de subvention devra être identifiée, pour un montant de quelques millions d'euros. L'initiative et la subvention devront être mises en œuvre dans le cadre du dispositif de coopération existant, en permettant les meilleures synergies avec les projets bilatéraux convergents (soutien AFD/MAE à l'école régionale d'ingénieurs 2IE du Burkina notamment, soutien en instruction de l'AFD au réseau d'écoles des sociétés d'électricité en Afrique, école nationale supérieure polytechnique de

Yaoundé, Ghana Institute of Management and Public Administration, etc.).

Cette initiative devrait permettre de tirer ces centres d'excellence africains pour leur donner un rayonnement régional, continental, voire mondial (par exemple dans le domaine minier, de l'ingénierie de l'eau, etc.). Des travaux sur l'équivalence des diplômes avec les partenaires africains pourraient ainsi être conduits dans le cadre de cette initiative.

Dans l'enseignement supérieur, l'ouverture d'établissements en Afrique et le développement de partenariats entre universités pourraient constituer un levier efficace de valorisation du capital humain.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur a lancé un ambitieux partenariat franco-marocain en 2012 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de recherche, qui prévoit le déploiement au Maroc pour 2014 d'établissements supérieurs français et l'intervention d'un consortium d'universités françaises dans les domaines identifiés comme prioritaires (ingénierie, management, santé, architecture), en parallèle du déploiement de formations intermédiaires axées sur le management (cadres export), la gestion, et l'acquisition de compétences techniques supérieures. Ces établissements ont vocation à accueillir très largement les étudiants d'Afrique subsaharienne.

Quelques rares initiatives tournées vers l'Afrique ont vu le jour en France (création du Campus Europe-Afrique de Sciences Po, réseaux africains des écoles de commerce françaises) mais les projets d'implantations partagées restent rares. Des exemples d'ouverture d'antennes locales sur le modèle de la Sorbonne (au Caire) ou écoles de commerce

(ESC Toulouse à Casablanca) ou d'établissements tels que l'Institut des Finances d'Abidjan (en lien avec l'Adetef) pourraient être reproduits. L'État aurait intérêt à encourager ces démarches et impliquer les établissements d'enseignements supérieurs privés et publics. Les coopérations universités-entreprises de type Sofia-Antipolis pourraient faire l'objet de partenariats.

Le niveau des **bourses** du gouvernement français n'a pas été revalorisé depuis 2003 et leur nombre a fortement diminué en dix ans. Dans le cadre d'une stratégie plus générale sur l'optimisation des moyens consacrés aux bourses internationales (Union européenne, État y compris MAE, agriculture ou francophonie, fondations entreprises) recommandée par la mission inter-inspections relatives à l'accueil des talents étrangers²²¹, celle-ci devrait inclure une réorientation claire vers l'Afrique subsaharienne en collaboration avec les pays africains.

En particulier, les bourses doctorales et post-doctorales constituent un levier peu onéreux et efficace, surtout lorsqu'elles sont articulées avec le monde de l'entreprise. En particulier, les **Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)**, intégralement financées par l'État, permettent aux entreprises de recruter des bac +5 dont le travail de recherche et développement aboutira à une thèse de doctorat. Les doctorants d'Afrique subsaharienne n'ont représenté en 2012 que 30 étudiants soit 2 % des CIFRE.

Une utilisation plus large au profit de hauts potentiels africains devrait passer par une sensibilisation des entreprises ainsi qu'une sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur africains et l'organisation de

relations avec des organismes de recherche français pour assurer la cotutelle des thèses. Cette mesure serait à coût nul, l'enveloppe de contrats CIFRE n'étant pas actuellement particulièrement restreinte au regard de la demande effective.

Enfin, des **partenariats scientifiques** plus systématiques entre instituts de recherche et *thinks tanks* pourraient permettre de favoriser une plus grande connaissance mutuelle et renforcer la recherche-développement en Afrique, au-delà de ce qui existe actuellement. Des centres de recherches réputés tels que l'IRD, le CIRAD, l'EHESS ou le CNRS, pourraient définir des stratégies pays les plus conformes possibles aux priorités économiques des pays d'intervention.

Développer l'enseignement en ligne francophone à destination notamment de l'Afrique

L'économie de la connaissance jouera un rôle clé au XXI^e siècle. La mission salue à ce titre le lancement de « France Université Numérique » et propose de tirer parti du marché de l'enseignement supérieur francophone pour produire des contenus en ligne ouverts et massifs (CLOM ou MOOC) tournés vers l'Afrique. Cette offre pourrait à la fois viser l'enseignement supérieur (offre de cours gratuite en ligne) et la formation professionnelle.

L'AFD a lancé en 2011 une réflexion large sur la thématique des TIC dans l'éducation (TICE) de manière à identifier des projets opérationnels combinant mécanismes de marchés et impacts socio-économiques, en apportant de nouveaux services aux plus pauvres, dans le domaine de l'éducation, de manière à mener expérimentations concrètes sur le potentiel

221 - Mission IGAE, IGA, IGAENR et IGF sur l'accueil des talents étrangers en France, avril 2013.

de ces technologies, avant d'envisager tout déploiement de ces outils dans le cadre de projets de coopération²²².

L'AFD travaille actuellement au renforcement des travaux du groupe de travail informel rassemblant bailleurs de fonds (Agence universitaire de la francophonie [AUF], Unesco), entreprises, incubateurs, représentants de ministères, ONG, du Nord comme du Sud, et appuie un petit projet d'expérimentation des tablettes numériques par des élèves de collège au Niger, mené par Aide & Action et la Fondation Orange et Orange Labs (Recherche et Développement) avec le ministère de l'éducation nigérien.

Enfin, l'AFD vient de démarrer l'identification d'un premier projet multi-pays, ayant pour objectif d'appuyer la mise en œuvre de 3 à 5 projets pilote de solutions numériques les mieux adaptées aux besoins exprimés par les enseignants africains et à leurs contextes professionnels spécifiques, pour un coût total de 1,5 à 2,0 M€.

Deux axes de travail ont été identifiés, dans le prolongement des réflexions d'octobre 2012 du groupe de travail : la **formation des enseignants** (cf. l'expérience OIF/AUF réussie de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres [IFADEM], qui bénéficie d'un appui de l'AFD²²³), et **l'édition numérique**, qui contribuerait à un meilleur accès à des matériels éducatifs de qualité plus diversifiés, avec des économies de coût, et un impact écologique moindre.

Contribuer au réinvestissement des élites africaines en Afrique

En parallèle de ces partenariats académiques et professionnels, les modalités d'organisation du retour en Afrique pourraient trouver une réponse partenariale. Le retour des élites et la capacité à recruter des dirigeants sur le marché mondial des compétences tirent en effet le pays vers le haut (ex. des ingénieurs au Maroc, Nigéria, Soudan). Afin d'éviter le « brain drain » qui prive le continent de ses meilleurs talents, les pays africains et la France auraient tout intérêt à définir leurs besoins afin de contractualiser les échanges de personnel qualifié avec la France.

Le Maroc pourrait constituer un modèle d'organisation de ces flux humains. Les étudiants marocains font leurs études et le début de leur carrière en France puis retournent au Maroc occuper des postes à responsabilité. Ainsi, selon une enquête menée en 2012 auprès des étudiants et diplômés marocains de l'enseignement supérieur, 72 % d'entre eux envisagent de rentrer au Maroc à l'issue de leurs études²²⁴.

Dans le cadre du Programme d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (PACEIM), le ministère des Affaires étrangères subventionne la création d'entreprises à caractère technologique dans le bassin sud-méditerranéen par des jeunes nord-africains et libanais formés en France. L'intérêt de l'extension de ce dispositif à la zone subsaharienne et sa coordination avec le FASEP du ministère des Finances pourraient être expertisés.

222 - Étude lancée en partenariat avec Orange « les TIC au service de la base de la pyramide – modèles économiques innovants dans l'éducation, la santé, l'agriculture et les services financiers ».

223 - L'IFADEM concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Niger, la RDC et le Togo.

224 - Rapport IGAE, IGA, IGAENR et IGF sur l'accueil des talents étrangers, avril 2013.

Identifier et valoriser les jeunes talents économiques africains

La mobilisation des élites économiques africaines est un savoir-faire qui défaut en France. À l'occasion de ses deux déplacements en Afrique, en 2009 au Ghana et en 2013 en Tanzanie, comme en août 2010 à l'occasion du cinquantenaire des indépendances, le Président Obama a reçu des centaines de jeunes du continent et annoncé souhaiter pérenniser ce « Forum des jeunes leaders africains ». En France, le programme des « Personnalités d'avenir » du MAE est un succès et l'annonce d'un « passeport talents »²²⁵ dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi constitue une initiative nécessaire, mais ces dispositifs pourraient être complétés.

L'identification, la valorisation et le suivi des jeunes talents économiques africains devraient être mutuellement bénéfiques pour les entreprises françaises et africaines, à travers diverses actions, par exemple :

- Animer un programme « talents économiques d'avenir » africains et français de type « Young Leaders » ou Fellowships pour des jeunes talents de l'économie qui rassemblerait des Français et Africains autour de déplacements de courte durée en France et en Afrique autour des décideurs économiques publics et privés ; l'identification des jeunes talents pourrait se faire à travers les réseaux des ambassades, et les agences de l'AFD ; la mise en œuvre et le suivi du programme pourront s'appuyer sur l'université d'entreprise de l'AFD (centre d'études financières économiques et bancaires [CEFEB]) ;
- Soutenir la mise en place de « LeAD Campus », à travers le CEFEB de l'AFD, qui offrent aux jeunes cadres africains et aux entrepreneurs à fort potentiel travaillant dans le secteur privé, les administrations ou les ONGs la possibilité de suivre un cursus complémentaire de séminaires, de stages en entreprises et de coaching par des dirigeants français et africains, les préparant à des fonctions de dirigeant ;
- Soutenir et renforcer les programmes existants qui ont déjà fait leur preuve et contribuent à la création d'un réseau de compétences et de relations de haut niveau. Un bon exemple en est fourni par le programme « Gestion de la Politique Économique » (GPE) de la Fondation pour l'étude et la recherche sur le développement international (Ferdî), qui offre l'intérêt d'être financé par la Banque Mondiale, de se situer au cœur de notre territoire, à Clermont-Ferrand, d'être positionné comme lieu d'excellence en compétition avec les meilleurs programmes équivalents, comme celui de Columbia aux États-Unis ;
- Identifier des jeunes créateurs d'entreprises africains et français qui auraient besoin de financement et les mettre en relation avec les fonds de private equity qui s'intéresseront au programme ;
- Favoriser la mise en relations des talents issus de la diaspora africaine présents en France avec les entreprises et administrations africaines intéressées.

225 - Elle intervient après l'échec de la « carte compétences et talents ».

Promouvoir la mixité dans l'économie

Une croissance durable d'un pays est tributaire de l'amélioration de la condition des femmes. En Afrique, elles accomplissent un large éventail d'emplois et d'activités dans une économie, qui reste toutefois largement informelle, ce qui nuit à leur développement et donc à la croissance des pays²²⁶.

La France a adopté une stratégie transversale « genre et développement » pour 2013-2017, se fixant comme objectifs la sensibilisation et formation des actrices et acteurs, l'appui à la

recherche, la promotion du dialogue avec la société civile, et la redevabilité en termes d'efficacité de l'aide publique au développement. Si la prise en considération de ce « dividende du genre » est acquise dans les projets des agences de développement, les obstacles à l'autonomisation des femmes nécessitent la poursuite de politiques spécifiques conjuguant l'émancipation des femmes tenant aux mentalités et l'accès à la propriété, au capital et à toute forme d'assurance sociale.

La promotion des liens entre femmes d'affaires et du rôle des femmes dans la gouvernance économique publique et privée doit



Proposition n° 2

Relancer la formation du capital humain, la coopération universitaire et de recherche, les échanges intellectuels et les orienter vers le développement

- Établir des frais d'inscription significatifs pour les étudiants étrangers en France ; en diriger le produit, partiel ou total, vers un programme de bourses d'excellence, dont la priorité sera donnée au continent africain ;
- Réalimenter la coopération en matière de recherche et d'échanges universitaires, en associant les entreprises françaises aux orientations et en favorisant le mécénat d'entreprise ;
- Encourager le développement d'une offre de formation d'excellence de niveau technicien et ingénieur répondant aux besoins du marché du travail en Afrique, fondée sur des partenariats entre établissements et entreprises, notamment françaises ;
- Articuler les programmes de formation professionnelle avec des bourses ;
- Identifier une enveloppe spéciale de thèses CIFRE consacrées au développement, et donner accès à ce programme à un nombre significatif d'étudiants et chercheurs africains ;
- Développer des Contenus en ligne ouverts et massifs (CLOM ou MOOC) à destination de l'Afrique ;
- Développer des programmes de détection, de formation et de suivi de jeunes talents économiques africains ;
- Promouvoir des espaces de dialogue entre femmes africaines et françaises exerçant des responsabilités en entreprises et dans l'administration.



226 - « Perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne. Questions et scénarios », op. cit.

être appuyée. Cette politique permettrait de s'inspirer des bonnes pratiques africaines et françaises. Diverses initiatives ont été prises, en particulier le ministère chargé de la francophonie a organisé en mars 2013 à Paris le premier forum mondial des femmes francophones.

Afin de promouvoir des espaces de dialogue entre femmes africaines et françaises qui jouent un rôle important dans les affaires économiques et d'accroître leur place dans les différentes instances économiques majoritairement masculines, la France pourrait mener plusieurs actions :

- Valoriser et faire connaître l'engagement des femmes politiques africaines dans le développement des réformes de bonne gouvernance, économique et financière, dans leurs pays ou les institutions régionales africaines ;
- Appuyer les réseaux Sud-Sud et Nord-Sud de chefs d'entreprises féminins, les espaces de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques ; repérer les nombreux réseaux existant en Afrique dans ce domaine et créer un lien avec les associations de femmes créatrices et chefs d'entreprises françaises²²⁷ ;
- Créer un réseau franco-africain de femmes occupant des responsabilités dans l'administration, afin de consolider leur rôle et développer les échanges de bonnes pratiques ; désigner une personnalité susceptible de porter le projet, en liaison avec l'Union africaine²²⁸.

Diversifier les outils de financement

Compléter les instruments existants en faveur des infrastructures

Dans le domaine des infrastructures, où les besoins sont immenses, de nombreux instruments financiers se sont développés, qu'ils soient nationaux, régionaux ou multilatéraux.

L'État nigérian a ainsi créé en 2007 l'*Africa Finance Corporation* pour catalyser les investissements et créer des partenariats pour aider à combler le déficit d'infrastructures, et envisage des investissements pour un montant de 3 Md USD en Afrique subsaharienne.

Au plan multilatéral, de nombreuses initiatives ont vu le jour, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) copiloté par la Commission de l'UA, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la BAfD, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) de la Banque mondiale. L'*Infrastructure Consortium for Africa* (ICA) est une plateforme visant à rassembler les financeurs privés d'infrastructures hébergée par la BAfD ; ses membres sont les pays du G8, la Banque mondiale, la BAfD, la Commission européenne, la BEI et la Banque sud-africaine de développement.

La France a été à l'initiative de la mise à l'agenda du G20 du sujet des infrastructures. Sous présidence française en 2011, un comité de haut niveau a mis en avant la nécessité de mettre à niveau les réseaux existants en priorité (*brownfield*) qui aurait un effet beaucoup

227 - La Fédération Pionnières et la FCEM - femmes chefs d'entreprises- branche officielle du Medef, qui ont déjà des relations internationales avec l'Afrique, par exemple.

228 - Une initiative similaire a été lancée dans le cadre euro-méditerranéen, en septembre dernier avec l'appui du Secrétariat général de l'UPM à Barcelone.

Encadré 9 : Le Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique (ITF)

- Créé en avril 2007, le Fonds Fiduciaire pour les Infrastructures en Afrique (ITF pour *Infrastructure Trust Fund*) est un instrument financier et politique innovant qui regroupe des ressources en subvention de la Commission européenne et de 12 États membres (une contribution minimum de 1 M€ a été fixée)
- Il a pour objectif général d'attirer et mobiliser des ressources et des compétences techniques à l'appui d'investissements dans les **infrastructures régionales** en Afrique subsaharienne (transfrontalières ou nationales avec un impact régional démontré), dans les quatre secteurs éligibles : l'énergie, le transport (route, rail, mer, air), l'eau et les technologies d'information et de communication
- Le projet doit être situé dans un pays africain éligible au FED et présenter un caractère durable et axé sur le développement ; ces derniers aspects sont évalués notamment à la lumière de la viabilité financière et économique du projet, de ses incidences sur l'environnement, de sa contribution à long terme à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté
- Les subventions de l'ITF peuvent être mobilisées sous différentes formes : i) bonification des taux d'intérêts de prêts à moyen et long termes (dans la limite de 3 % et sans pouvoir financer plus de 50 % du taux d'intérêt) ; ii) assistance technique pour financer des études de faisabilités ou du renforcement de capacités institutionnelles en rapport avec le projet ; iii) subvention à l'investissement pour financer directement des composantes sociales ou environnementales du projet ; iv) primes d'assurances, sans que cette possibilité n'ait encore été utilisée ni ne soit clairement définie
- Entre avril 2007 et fin 2012, 54 projets ont été financés, bénéficiant de 378 M€ de subventions européennes qui ont permis de lever environ 2,5 Md€, essentiellement par la BEI, la KfW et l'AFD pour financer des projets d'infrastructures pour un montant total de 6,5 Md€

Source : « Un Fonds Fiduciaire européen pour l'Afrique : un instrument fédérateur des financements européens », Jean-Marc Bellot, Agence française du développement, 16 octobre 2013.

plus rapide que la construction de nouvelles infrastructures (*greenfield*) et identifié une liste de grands projets africains²²⁹.

L'UE a lancé dès 2005 un Partenariat euro-africain pour les infrastructures avec pour objectif majeur de financer les réseaux transafricains désignés par l'UA et le NEPAD. Depuis 2007, l'outil principal en est le **Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique** (FFI ou

ITF pour *Infrastructure Trust Fund*) géré par la BEI, qui apporte en Afrique subsaharienne des subventions en complément des financements à long terme apportés par des bailleurs de fonds désignés par les États membres. L'ITF est doté de 393 M€ dont 309 M€ financés par la Commission. Ce fonds offre un réel effet de levier et l'accès à de nombreux projets d'infrastructures aux subventions européennes.

229 - "High Level Panel on Infrastructure Recommendations to G20 – Final Report", octobre 2011.

Actuellement, les financements publics restent omniprésents (40 % des investissements dans les infrastructures en Afrique subsaharienne), le secteur privé finançant essentiellement le secteur des TIC (80 %) mais très peu l'électricité (10 %)²³⁰. Par exemple, l'*Emerging Africa Infrastructure Fund*, créé en 2002, apporte des prêts en dollars et en euros à des opérateurs privés pour des projets de nouvelles infrastructures ou la mise à niveau des infrastructures existantes.

Un certain nombre d'initiatives recherchent la stimulation de fonds privés. Le gouvernement britannique (*Department For International Development*) a ainsi créé Infraco avec d'autres bailleurs européens et internationaux (Autriche, Allemagne, Pays Bas, Irlande, Suède, Suisse et la société financière internationale de la Banque mondiale) pour favoriser les investissements privés dans les infrastructures dans les pays en développement²³¹. En 2012, le conseil d'administration de la BAfD a approuvé un investissement de 18 M USD dans *InfraCo Sub Saharan Infrastructure Fund* (ISSIF) qui vise une capitalisation de 200 M USD.

La BAfD a annoncé la création du **fonds 50 Afrique** en vue de créer un effet de levier pour libérer des sources de financement privées pour accélérer le rythme de réalisation d'infrastructures en Afrique (avec 10 Md USD de mise initiale, la BAfD escompte lever 100 Md USD)²³². Le fonds concentrera son action sur des projets nationaux et régionaux à fort impact, notamment les projets prioritaires du PIDA, dans les secteurs de l'énergie, du transport, des TIC et de l'eau. Les principaux investisseurs seront les États africains, à l'aide de leurs ressources nationales, ainsi que la BAfD, et les fonds seront levés mondialement.

Surtout, l'objectif est de mobiliser, à partir de ces prises de participation initiales dans le capital du fonds, des financements additionnels de type fonds propres auprès d'un plus grand nombre d'investisseurs plus allergiques au risque mais disposant d'un énorme réservoir de capitaux, notamment des fonds de pension, des fonds souverains et des banques centrales.

Si la France ne dispose pas d'un fonds public bilatéral dédié aux infrastructures en Afrique subsaharienne, la Caisse des dépôts et consignations a lancé en 2009 avec la Cassa depositi e prestiti (Italie), EFG Hermès (Égypte) et la Caisse de dépôt et de gestion du Maroc, le fonds InfraMed, fonds d'investissement de long terme dans les nouvelles infrastructures urbaines, d'énergie et de transport au Maghreb et au Machrek.

La force des entreprises des pays émergents (Chine, Inde, Turquie) réside dans leur capacité à offrir des financements attractifs, notamment en termes de délai de grâce, pour des montants unitaires de 1 Md USD ou plus (cas du secteur ferroviaire, des télécommunications). À l'inverse, les instruments multilatéraux sont critiqués pour leur complexité rebutante et leur lenteur (MIGA, BEI).

Le foisonnement des instruments implique d'une part d'investir dans les instruments européens et multilatéraux existants pour soutenir les projets de taille régionale, en recherchant notamment la simplification des procédures et la rapidité dans la mise à disposition des fonds, d'autre part de renforcer l'action bilatérale de la France car c'est celle qui aura le plus d'impact immédiat auprès des populations.

230 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

231 - « InfraCo Sub Saharan Infrastructure Fund : une capitalisation de 200 millions \$ », Agence Ecofin, 14 août 2012.

232 - « Africa in 50 Years' Time » BAfD, septembre 2011.

Ainsi, la France aurait tout intérêt à soutenir techniquement la montée en puissance du Fonds Africa50 en fournissant de l'expertise à la BAfD afin de faire connaître l'offre technique française pour les différents projets d'infrastructures et structurer cette offre.

De même, malgré ses réalisations, la France pourrait porter un projet d'amélioration de l'ITF, de manière à :

- Impliquer plus largement les États membres : à ce stade, l'AFD, la BEI et la KfW paraissent les bénéficiaires quasi exclusifs des ressources de la Commission ;
- Élargir les subventions aux projets nationaux, afin de répondre aux priorités immédiates des populations et des pays africains, notamment pour les projets de sécurité alimentaire, d'équipement en assainissement et eau potable, de financements des secteurs sociaux ; cela irait dans le sens retenu pour toutes les facilités créées depuis l'ITF qui donnent une priorité aux grands projets nationaux ;
- Élargir les secteurs éligibles ou prendre en compte les « secteurs orphelins » liés au caractère régional du fonds (eau et assainissement notamment) ou aux priorités du continent (agriculture et sécurité alimentaire, secteurs sociaux...) ;
- Assouplir les conditions de modalités de mixages des fonds levés et des points d'application de ces fonds, afin de permettre de compléter en subventions des prêts déjà bonifiés consentis bilatéralement.

Enfin, il convient de commencer à s'interroger sur les futures évolutions du fonds InfraMed, dont les potentiels futurs pourraient être réduits par la situation géopolitique de nombreux pays de sa zone d'intervention. Dans cette perspective, la Caisse des Dépôts et l'AFD

devraient pouvoir s'associer pour promouvoir un nouveau fonds de financement en fonds propres et dette mezzanine des infrastructures du continent, entraînant de ce fait d'importants co-investisseurs appartenant à leurs réseaux propres, comme les autres caisses des dépôts internationales, les fonds souverains mondiaux, les grands investisseurs institutionnels africains et les bailleurs publics.

Au demeurant, il pourrait être utile de réfléchir à des financements plus innovants, à partir des travaux qui ont déjà été menés (*infrastructure bonds*, garanties, réhaussement de crédits...) en étendant la réflexion du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, dont le Nigéria assure actuellement la présidence, aux infrastructures. La mission soutient à ce titre l'action du G20 sur la standardisation des projets d'infrastructure, dont la réflexion pourrait s'étendre en priorité à l'Afrique subsaharienne. La question d'un emploi solidaire des réserves de changes africaines en garantie des investissements privés dans les infrastructures africaines pourrait être posée dans un cadre interrégional.

La mission considère que la titrisation des créances dans le domaine des infrastructures constitue une piste prometteuse de financement, compte tenu à la fois des réalisations réussies comme des revenus potentiels que l'Afrique peut tirer de l'essor de ses infrastructures. Ce mécanisme est déjà l'œuvre de fait à travers le circuit de financement fermé dans les opérations soutenues par la Chine.

Un levier de financement important mériterait d'être exploré : la titrisation du portefeuille des banques de développement intervenant en Afrique. Cette titrisation serait de nature à desserrer leurs contraintes de ratio entre leur

Proposition n° 3

Soutenir le financement des infrastructures en Afrique

- Au niveau multilatéral, appuyer le Fonds Africa50 de la BAfD en détachant des experts français ;
- Au niveau européen, élargir le champ géographique et sectoriel d'intervention de l'*Infrastructure Trust Fund* et en assouplir les modalités d'utilisation ;
- Au niveau national, rapprocher la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AFD pour créer un véhicule significatif de financement des infrastructures Afrique, qui soit rapidement mobilisable et ayant un pouvoir d'entraînement sur les autres opérateurs économiques.

endettement et leurs fonds propres, et leur permettrait en conséquence de se réendetter pour financer davantage de nouveaux projets. La titrisation des créances souveraines détenues par les banques de développement reste difficile, compte tenu de l'intervention nécessaire du Club de Paris, de leur concessionnalité et de leurs maturités longues ; elle est en revanche plus facilement envisageable pour les créances non souveraines, à condition que l'on puisse rassembler des paquets suffisamment attractifs pour le marché. Cette titrisation aurait aussi l'avantage d'introduire sur les marchés des créances sur des projets économiques africains, et ainsi de les familiariser avec le risque d'entreprises privées opérant en Afrique.

Contribuer à sécuriser les investissements

La sécurisation des opérations économiques est essentielle pour garantir la confiance des investisseurs et, partant, l'accélération et la pérennité des investissements. S'il est important de renforcer les marchés, il l'est tout autant de renforcer l'État.

La France contribue à renforcer le cadre des affaires dans plusieurs domaines de l'action publique tels que le cadastre, les douanes, la fiscalité (pour assurer les recettes ou bâtir des politiques redistributives qui limitent les effets d'accroissement des inégalités en période de décollage), la gestion de l'actionnariat public au sein d'entreprises du secteur privé, la sécurité (lutte contre le crime organisé), l'administration et la sûreté maritimes. La France appuie en particulier l'amélioration des systèmes judiciaires (tribunaux de commerce, formation des juges et auxiliaires de justice, dispositifs de lutte contre la corruption, développement de l'arbitrage). Dans le cadre de la coopération fiscale, il serait pertinent d'examiner l'ensemble des conventions fiscales avec les pays africains.

La contrefaçon, qui se développe à très grande vitesse en Afrique, notamment, en provenance d'Inde et de Chine, nuit aux intérêts français comme africains (en particulier pour les médicaments). L'organisation de la lutte contre la contrefaçon est un domaine dans lequel la coopération pourrait être renforcée.

Soutenir les outils d'évaluation du risque

La mise en place de **mécanismes publics et privés permettant d'abaisser le coût des financements par une meilleure évaluation des risques pays**. En particulier, l'existence de davantage d'outils de notations, avec l'appui recherché des banques de développement (multilatérales, bilatérales, régionales) et des investisseurs privés, serait un élément apte à renforcer l'appétence des investisseurs en supprimant l'écart entre perception et réalité des risques.

Au cas particulier, la connaissance de Proparco dans les risques de crédits pourrait être utilisée pour illustrer la surévaluation des risques, de manière à favoriser la préférence pour le risque « africain ». Une meilleure utilisation des notations aujourd'hui disponibles, ou d'autres initiatives en ce sens associant le privé, pourrait être recherchée.

Il existe un gisement de données exceptionnel (groupes AFD, Banque mondiale, BEI, BAfD, etc.) mais qui ne circulent pas de manière opérationnelle au profit des investisseurs internationaux. Une collaboration accrue entre bailleurs internationaux mais également entre ceux-ci et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat) pourrait contribuer à faciliter l'accès au marché des investisseurs privés. Une évaluation du nombre de projets ayant réussi et ceux ayant échoué ces dernières années pourrait ainsi contribuer à rationaliser la perception du risque en Afrique subsaharienne.

Les investisseurs auraient intérêt au développement d'une base de données publique alimentée par les institutions financières internationales permettant de mutualiser

leur appréciation du risque en Afrique.

Dans l'immédiat et afin d'objectiver davantage la réalité du risque africain, la mission propose de lancer la notation d'une quinzaine d'entreprises africaines. Compte tenu de l'appréciation biaisée des grandes agences de notation internationales, peu familières de l'économie africaine, les agences de notation des pays émergents pourraient être sollicitées. Le coût unitaire d'un rating varie entre 50 et 150 k€. Les entreprises intéressées pourraient se voir financer ces évaluations afin de les inciter dans cette direction.

Développer les systèmes de garanties

La mission estime que des conditions attractives pour les investisseurs français en Afrique traduiront en termes financiers la confiance de la France dans les perspectives de croissance et de stabilité politique du continent.

Le mécanisme de garanties du **fonds d'assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD (ARIZ)** constitue aujourd'hui en volume le premier bailleur de garanties en Afrique, après MIGA du groupe de la Banque mondiale qui offre des garanties qui couvrent uniquement le risque politique. ARIZ consacre 98 % de ses activités à l'Afrique.

Le fonds ARIZ est doté de 250 M€ pour la seule Afrique subsaharienne : il permet de faciliter l'accès des PME et des institutions de microfinance au crédit bancaire et au capital via des garanties contre les risques (risque de crédit en cas de défaut sur le service de la dette, aléa politique ou climatique...) mises à disposition de ses partenaires financiers (banques, insti-

Proposition n° 4

Réduire le coût de mobilisation des capitaux privés et des primes de risques appliquées à l'Afrique

- Au plan multilatéral, introduire à l'OCDE une proposition de réexamen technique du modèle d'évaluation des risques financiers africains, assortie d'une conférence internationale, faisant intervenir agences de notation et institutions financières, pour discuter du renforcement des capacités, de la transparence et des modèles de notation du risque privé africain ;
- Au plan national, ouvrir le guichet ARIZ de l'AFD aux fonds propres, de manière à couvrir également les prises de participations en plus des prêts, notamment pour encourager les projets de l'économie sociale et solidaire ;
- Cofinancer la notation d'une quinzaine d'entreprises africaines pour amorcer l'objectivation de la réalité du risque africain.

tutions financières et organismes de capital-investissement). On compte actuellement 80 partenaires qui ont accès au mécanisme. Les garanties octroyées peuvent être individuelles ou de portefeuille.

Depuis l'initiative du Cap en 2008, ARIZ a permis d'octroyer 1 Md€ de financements garantis (accompagnés) grâce au 500 M€ de garantie accordée²³³.

L'AFD est également à l'origine de la création du fonds de garantie multi-bailleurs régional GARI (Garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest) au profit des banques des États membres de la CEDEAO. L'AFD en est le premier souscripteur, avec 27 % du capital.

La mission propose de renforcer l'accompagnement des fonds de garantie nationaux (accompagnement ou contre-garantie) pratiqué par l'AFD. Actuellement, l'AFD apporte son appui au fonds de garantie du Burkina Faso, sur financement de l'UE, et un accord avec la Caisse centrale de garantie marocaine (CCG) est en cours de signature.

De surcroît, une ouverture du guichet ARIZ de l'AFD aux fonds propres, et non seulement à la dette, couvrant tout aussi bien les investissements directs que ceux réalisés via des fonds destinés au continent constituerait une grande avancée.

Ouvrir le financement de l'économie

Le manque de financement des entreprises comme de crédits aux particuliers provient d'exigences réglementaires élevées ou d'une aversion pour le long terme et non des capacités de financement de banques qui se plaignent par ailleurs de l'excès de liquidité. L'Afrique subsaharienne dispose en effet de ressources à vues stables mais qui ne sont pas longues. La pratique bancaire est d'ailleurs très largement « court-termiste », 60 % des prêts accordés ayant une maturité inférieure à un an et souvent à des taux exorbitants (plus de 25 % au Ghana).

Il n'y a donc pas de problème majeur d'équilibre épargne-investissement mais un **manque**

233 - ARIZ octroie un maximum de 50 % de garantie sur les prêts sauf pour la microfinance où la garantie peut aller jusqu'à 75 %.

de capital, c'est-à-dire d'épargne longue mise à la disposition des entreprises qui souffrent d'une carence de fonds propres. Cette faiblesse de la transformation bancaire (épargne vers investissement) stérilise l'épargne en empêchant sa conversion en capital productif.

En réponse, les partenariats en matière d'expertises techniques publiques ou privées utiles aux affaires (fiscalité, sécurité, métiers portuaires...), de développement du private equity, d'investissement public de long terme mais également de place financière au service de l'économie réelle, pourraient être recherchés.

Favoriser la formalisation et la bancarisation de l'économie

En dépit d'une croissance annuelle du bilan des banques africaines de 42 % depuis 2002²³⁴, le secteur bancaire africain (hors Afrique du Sud) est près de dix fois plus petit que la première banque chinoise et de taille comparable à la dixième banque allemande²³⁵.

Le secteur bancaire subsaharien se caractérise par une forte structure oligopolistique (en Angola, malgré la présence de 23 institutions, les 3 principales banques concentrent 60 % des dépôts), une faible couverture (par exemple 1 agence pour 83 000 habitants en Éthiopie, sachant que les agences se trouvent essentiellement en zone urbaine) et accuse un faible niveau de bancarisation (en Afrique, seuls 7 % de la population disposeraient d'un compte bancaire²³⁶, entre 5 et 10 % en Éthiopie, 20 % en Angola). Mais la réussite marocaine, où le taux de bancarisation a doublé en dix ans, passant de 25 % en 2002 à 50 % en 2012²³⁷, montre le chemin.

La faiblesse de la bancarisation s'explique dans certains par la méfiance culturelle que

suscite le système financier, où il est parfois perçu comme un outil de contrôle des revenus du fait du poids historique de l'État dans le secteur.

Globalement, le secteur bancaire subsaharien contribue faiblement au financement de l'économie (seulement 20 % contre 77 % au Maroc et 145 % en Afrique du Sud²³⁸). Les entreprises se heurtent à des difficultés à trouver des financements alors que les banques sont globalement en surliquidité (alors que 32,5 % des firmes à l'échelle mondiale rencontrent des difficultés pour trouver des financements, ce ratio monte à 44,9 % pour les firmes d'Afrique subsaharienne²³⁹), et les agents économiques se heurtent à des difficultés d'accès au crédit qui entravent le processus de diversification de l'économie (en Angola, le taux de transformation de dépôts en crédits dans les banques commerciales atteint seulement 67 %).

Des institutions de microfinance existent dans de très nombreux pays africains, notamment dans le secteur rural, mais elles prêtent souvent à des taux très élevés (+ 25 % au Ghana), leur assise capitaliste reste faible et en deçà des ratios prudentiels minimal et se font concurrencer par des petites sociétés qui ont proliféré dans les années 2000 en dehors de toute réglementation (au Ghana sur les 600 sociétés seules 173 ont obtenu une licence), et pratiquent des intérêts usuraires (jusqu'à 100 % au Ghana).

La présence physique des banques françaises, qui doivent opérer au-delà des seuls financements export garantis à 85 %, pourrait permettre de proposer une expertise sur le montage de projets d'envergure (*financial project*), contribuer aux réformes du système

234 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

235 - « Évolution du secteur bancaire africain : nouveaux acteurs, nouveaux modèles ? », Revue « Secteur privé et développement » n° 16, Proparco, mai 2013.

236 - « Transfert d'argent vers l'Afrique : des coûts toujours aussi prohibitifs », Maëlan Le Goff, le Blog du CEPIL, 19 septembre 2012.

237 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

238 - Les Afriques n° 240, avril 2013.

239 - Banque mondiale, Enterprise Survey.

bancaire local ou accompagner la gestion des flux de devises auxquels certains pays seront confrontés avec la « dédollarisation » en cours de leur économie.

En l'absence de stratégie d'implantation directe de banque en provenance des pays émergents et en développement en Afrique subsaharienne en dehors de l'Afrique du Sud ces dernières années, les banques françaises sont donc relativement bien placées pour jouer un rôle important dans le réveil français. Les contraintes sur la réduction du bilan appellent des actions coordonnées des banques françaises.

Multiplier les acteurs de financements de long terme

Le **private equity** doit être davantage développé car il permettrait de financer un véritable tissu d'entreprises locales de taille moyenne qui n'existe pas, en apportant des fonds propres²⁴⁰, le tissu économique africain alternant entre une multitude de micro-entreprises informelles, financées par le microcrédit, quelques très grandes sociétés et des PME encore peu ciblées par le *private equity*. Or ce sont ces PME naissantes qui connaissent la dynamique la plus forte, portées par les diasporas, l'élévation des qualifications, la démographie. Le *private equity* reste encore dans des volumes insuffisants : l'Afrique du Sud se classe au 11^e rang mondial pour la valeur des deals de *private equity* en 2012 (1,2 Md USD pour 4,2 Md en France par exemple et 0,9 Md en Allemagne).

Les **caisses de retraite et les assureurs** peuvent drainer l'épargne longue. Le secteur de l'assurance plus encore que le secteur bancaire est très peu développé en Afrique subsaharienne à l'exception notable de l'Afrique

du Sud et du Kenya. Les grands investisseurs français pourraient faire entrer le risque africain dans leur portefeuille, soit de manière directe soit en investissant dans des entreprises qui sont présentes en Afrique et qui peuvent servir de porte d'entrée aux groupes.

La France pourrait également mobiliser les acteurs publics du financement de long terme. La CDC, engagée de longue date dans une coopération subsaharienne, notamment à l'aide d'un partenariat avec son *alter ego* marocaine²⁴¹, pourrait ainsi développer une offre d'aide à la création de fonds souverains (Sénégal, projet avec CDC au Congo).

Il faudrait également encourager davantage en France la constitution d'une épargne bancarisée chez les migrants, en utilisant les nouvelles technologies pour favoriser les transferts de fonds et assurer son drainage vers l'investissement. Pour les banques françaises présentes en Afrique, ces transferts pourraient servir de garantie à des crédits aux PME et aux particuliers qui seraient adossés à ces flux de revenus venant de métropole.

La mission recommande de favoriser le développement de l'assurance-vie et de l'assurance-retraite, et ainsi le rôle des assureurs dans la collecte de financements longs, et de soutenir la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Développer les marchés et les métiers financiers

Il est difficile d'envisager la croissance sans le développement des marchés, qui contribuent à l'allocation des ressources, ce qui est d'autant plus important lorsqu'elles sont rares.

Les marchés financiers africains sont encore peu liquides et leur caractère embryonnaire

240 - « Afrique-France Réinventer le codéveloppement », Institut Montaigne, juin 2010.

241 - Site Internet de la Caisse des dépôts et Consignations.

empêche la conversion en capital productif et retient l'épargne africaine captive d'actifs de médiocre qualité. À l'exception de grands marchés – comme l'Afrique du Sud ou, dans une moindre mesure, le Nigéria, les bourses subsahariennes affichent un *turnover* moyen de 10 % en 2008, alors que celui des économies asiatiques émergentes s'élève à 50 %²⁴². Le nombre d'entreprises cotées reste faible (36 au Ghana stock exchange et une majorité d'entre elles sont des filiales d'entreprises étrangères établies au Ghana ; le montant des transactions à la GSE sous forme d'échanges d'actions n'a pas dépassé 264 M€ en 2011).

La faiblesse des marchés financiers empêche d'attirer les PME. Au Ghana, un fonds d'affectation spéciale pour le capital risque (« *venture capital trust fund* ») abondée par une taxe, a été créé dans le but d'attirer les PME ghanéennes sur le marché boursier local, à l'aide d'un mécanisme de « marché alternatif » leur permettant de s'inscrire plus facilement

au « Ghana Stock Exchange ». Ce schéma reste un outil unique en Afrique de l'Ouest qui pourrait servir de modèle pour les pays de la CEDEAO, mais la taille encore insuffisante de la bourse d'échange d'Accra en limite singulièrement les résultats²⁴³.

L'absence d'un marché de capitaux limite également le développement du secteur des fonds de pension, qui reste très marginal en comparaison du secteur bancaire (il existait en 2010 seulement cinq entités de gestion de fonds de pension en Angola²⁴⁴).

La France a construit un modèle d'une finance au service de l'économie réelle qui s'est révélé plus résilient lors de la crise financière mondiale déclenchée en 2008. L'accompagnement du développement des marchés financiers pourrait se faire à travers des partenariats diffusant les compétences techniques (actionariat...). Paris Europlace serait intéressé à bâtir de telles coopérations.

Proposition n° 5

Contribuer au renforcement des capacités de financement de l'économie africaine

- Créer en France un espace de place rassemblant les acteurs financiers publics (CDC, AFD) et privés (banques, assurances) orientés vers l'Afrique pour traiter des sujets communs ; l'articuler avec un « miroir » africain pour créer un espace partenarial ;
- Encourager le private equity en Afrique (micro finance, capital développement, fonds de pension), en développant des structures juridiques de capital investissement telles que les Fonds communs de placement à risques (FCPR) ;
- Encourager le développement de l'assurance-vie et de l'assurance-retraite en Afrique et soutenir la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- Développer les partenariats avec les bourses africaines les plus demandeuses pour soutenir le développement local (marchés d'actions...).

242 - « Les marchés financiers en Afrique : véritable outil de développement ? », Revue « Secteur privé et développement » n° 5, Proparco, mars 2010.

243 - Ibidem.

244 - Ibidem.

Renforcer les instruments financiers européens en faveur de l'Afrique

La France pourrait également jouer un rôle moteur pour orienter davantage l'action de la BEI vers l'Afrique.

La BEI intervient actuellement deux fois plus en Méditerranée (1,7 Md€ par an), où elle occupe la première place devant la BM et la BAfD, et davantage dans la zone Europe de l'Est (800 M€) qu'en Afrique subsaharienne (750 M€ pour la zone ACP au titre de la Facilité de d'Investissement dite « Facilité de Cotonou », dont l'essentiel couvre l'Afrique subsaharienne), sans qu'il y ait de fongibilité entre ces financements. L'Afrique du Sud est soutenue dans le cadre d'un mandat extérieur spécifique confié à la BEI.

Les statuts de la BEI limitent fortement sa capacité d'intervention en dehors des mandats extérieurs : ses interventions en zone ACP se font sur des ressources et avec des mécanismes particuliers fortement contraints en volume. Ses statuts annexés au Traité européen ne lui permettent pas en théorie une prise de risque directe hors de l'UE. La BEI est donc limitée dans ses marges d'action alors que les besoins identifiés lui ouvriraient des perspectives réelles dans les pays en développement.

La France pourrait proposer, avec l'Allemagne, de contribuer à la montée en puissance de la BEI sur l'économie africaine.

Dans un contexte de pénurie de liquidité, il conviendrait d'examiner la possibilité de réviser les règles et les pratiques actuelles : créer une filiale de la BEI consacrée au financement hors UE et hors pays d'accession co-détenue

avec les États membres et éventuellement ouverte à des partenaires africains ; l'ouvrir aux interventions en risques propres de la BEI, sans garantie de la Commission.

Plus immédiatement, la France pourrait soutenir l'élargissement géographique des interventions de la BEI et développer l'instrument des garanties et de partage de risques. Les pays ACP d'Afrique subsaharienne recevant le plus de financements sont actuellement le Kenya, l'Ouganda et le Mozambique. L'un des objectifs de la nouvelle enveloppe au titre du 11^e FED est d'élargir la capacité géographique d'intervention de la BEI aux pays plus faibles ou à haut risque ; la France devrait ainsi soutenir la volonté affichée par la BEI d'identifier des investissements dans d'autres pays, autour de projets impliquant davantage d'assistance technique préalable. La Banque est présente sur le continent à travers des bureaux régionaux (Dakar, Nairobi, Pretoria) et compte renforcer sa présence locale avec des agents locaux dans des délégations de l'UE (notamment à Abidjan et Yaoundé).

Au-delà du soutien apporté à l'extension de la BEI sur le continent africain, la mise en place d'un outil de mixage prêt don spécifique en faveur de l'Afrique décuplerait les capacités européennes d'intervention en incluant les institutions financières des États membres (cf. *supra*).

À plus long terme, l'évolution du paysage international de l'aide et l'ampleur des défis globaux à affronter pourraient justifier un rapprochement de la BEI internationale et d'Europaid pour former une grande banque de développement européenne. Cette solution permettrait notamment de proposer aux partenaires africains des volumes de financements plus importants.

Par ailleurs, la mise en place d'un outil de mixage dons et prêts spécifique en faveur de l'Afrique, capable de prendre en compte des projets nationaux et des secteurs élargis, permettrait d'agir au-delà des seules infrastructures et des projets régionaux comme c'est le cas actuel de l'ITF (cf. *supra*). Ces moyens plus importants pourraient être utilisés dans les secteurs où les besoins sont également élevés (agriculture et sécurité alimentaire, secteurs sociaux, eaux et assainissement, etc.). Une évolution de l'ITF en ce sens constituerait la démarche la plus réaliste.

Renforcer les échanges entre banques de développement

Lancé en 2008, le « Partenariat pour le financement en Afrique » est une plateforme de cofinancement collaborative qui rassemble autour de la BAfD sept autres institutions actives dans le financement des projets du secteur privé dans le domaine des infrastructures, des industries extractives et des institutions financières : la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), la Deutsche Investitions und Entwicklungsgesellschaft (DEG), la BEI, l'Agence néerlandaise de financement du développement (FMO), l'Industrial Development Corporation of South Africa (IDC), la Société financière internationale (SFI) et Proparco.

Son objet est principalement de renforcer la coopération entre ces partenaires et de rationaliser les procédures d'évaluation et de cofinancement des projets communs. La France aurait intérêt à soutenir pleinement ce travail très concret sur les processus.

Mais ce partenariat n'inclut pas les banques infra-régionales qui pourraient jouer un rôle en complément des bailleurs multilatéraux classiques, notamment pour financer les grands projets d'infrastructure transnationale et attirer les investisseurs privés.

Parallèlement, à l'initiative de l'AFD, 19 banques de développement nationales et infra-régionales du monde entier ont créé, en 2010, l'**International Development Finance Club (IDFC)**. Ce Club regroupe notamment l'AFD, la KfW²⁴⁵, la TSKB turque, et des banques de développement asiatiques (la JICA japonaise, la China Development Bank et la Small Industries Development Bank of India) sud-américaines (la Development Bank of Latin America [CAF], la BNDS brésilienne, la NAFIN mexicaine) et africaines (la BOAD, la DBSA et la CDG marocaine). Ce Club représente un total de bilan de 2 100 Md USD, soit quatre fois plus que ceux du groupe Banque mondiale.

Il permet d'échanger et d'unifier l'expertise et les innovations des banques de développement qui en sont membres. En 2013-2014, l'IDFC a concentré ses activités sur la finance « verte ». Il offre à la France un espace de dialogue à haut niveau à la fois avec les banques de développement africaines et avec les banques des acteurs économiques majeurs sur le continent.

À ce stade, l'IDFC n'inclut au niveau africain que des banques régionales, à l'exception de la CDG marocaine. Il pourrait donc être utile d'organiser un séminaire des banques de développement multi et bilatérales, continentales et infra-régionales centré sur l'économie africaine.

245 - La KfW en assure actuellement le secrétariat.

Proposition n° 6

Augmenter les capacités d'intervention de l'Union européenne en faveur de l'Afrique

- Élargir les capacités d'intervention de la BEI en Afrique ;
- Mettre en place un outil financier permettant de mixer prêts et dons, à partir de l'*Infrastructure Trust Fund* (ITF) ;
- Initier un séminaire spécifique sur l'Afrique des banques de développement multi et bilatérales, continentales et infra-régionales.

Développer des partenariats industriels dans les secteurs clés

Mobiliser les secteurs d'excellence française

La France peut contribuer à l'agenda africain en nouant des partenariats industriels dans ses domaines d'excellence. Elle peut mobiliser ses opérateurs (entreprises, collectivités, opérateurs publics, instituts de recherche...) : comme partenaire commercial majeur et investisseur de premier rang ; comme partenaire scientifique et universitaire, première terre d'accueil d'étudiants africains, pourvoyeuse d'expertise technique ; comme bailleur d'aide influent et prioritairement tourné vers l'Afrique. En partenariat avec leurs consœurs africaines, les 62 000 entreprises et micro-entreprises françaises actives en Afrique contribuent concrètement à la renaissance économique africaine et veulent pouvoir profiter de sa dynamique.

La stratégie définie par la ministre du commerce extérieur en décembre 2012 a retenu quatre familles d'activités qui associent biens d'équipements, produits destinés aux consommateurs et services :

- « **Mieux se nourrir** » : qualité et diversité des produits, sécurité et traçabilité alimentaire, diététique, mais aussi équipements agricoles ou destinés à l'industrie agroalimentaire ;
- « **Mieux se soigner** » : pharmacie, dispositifs et équipements médicaux, parapharmacie et cosmétique, services de santé ;
- « **Mieux communiquer** » : logiciels, numérique embarqué, composants et produits électroniques à haute valeur ajoutée, sécurité, e-services ;
- « **Mieux vivre en ville** » : ingénierie urbaine, architecture, construction et efficacité énergétique, matériels et services environnementaux, transports urbains.

La présente mission considère que chacun de ces partenariats économiques franco-africains doit permettre de faciliter les transferts de technologie. À ce titre, elle salue les initiatives

internationales favorables aux transferts de technologie Nord-Sud, permettant un accès facilité aux savoirs et respectueux des droits de propriété intellectuelle des pays du Sud. Elle soutient également les initiatives volontaires des entreprises qui facilitent ces transferts de technologie particulièrement pour répondre à la satisfaction des besoins essentiels des pays africains (santé, alimentation...).

Au-delà de ces alliances industrielles, la France est directement impactée par certains volets de l'agenda africain qui ont une résonance mondiale, notamment sur le plan climatique, migratoire ou environnemental. La France est donc naturellement intéressée à être partie prenante de certaines initiatives africaines en recherchant à nouer ou participer à des partenariats institutionnels.

Contribuer à l'agenda africain du développement durable

À l'occasion de son cinquantenaire en 2013, l'Union africaine a lancé un agenda de « renaissance » du continent africain, fondé au plan économique sur l'intégration de l'Afrique, la promotion d'une croissance durable et inclusive, l'investissement en capital humain et sur une industrialisation respectueuse de la préservation des ressources naturelles.

La France, totalement impliquée au plan mondial dans la recherche d'un agenda d'un développement durable de la planète, ne peut que souscrire pleinement à cette vision africaine et apporter son soutien à la réalisation de ce nouvel agenda économique continental. Elle est totalement solidaire des efforts de l'Afrique pour bâtir une croissance respectueuse de l'environnement, qui préserve ses ressources

naturelles et la biodiversité et qui soit économe en énergie.

Plusieurs thématiques pourraient être retenues pour trouver des coalitions d'intérêt et de financement :

- **La résilience des infrastructures africaines aux effets du changement climatique** : la mise à niveau des infrastructures clés du continent au regard de leur vulnérabilité au changement climatique (CC) pourrait constituer une initiative nouvelle et ambitieuse, répondant aux critères quantitatifs et de visibilité souhaités par les africains. Elle n'est envisageable que dans le cadre d'une coalition de financeurs et viserait un engagement à moyen-long termes vis-à-vis de l'Afrique susceptible de mobiliser à la fois les capacités financières de ces institutions et des ressources climat internationales complémentaires (fonds « verts », facilités européennes, fonds infrastructures...). Des études visant à évaluer l'impact du changement climatique sur certaines infrastructures africaines sont en cours notamment dans le cadre de l'AICD (*Africa Infrastructure Country Diagnostics*) ;

- **La résilience au changement climatique et l'intensification de l'agriculture en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Les pays africains ont besoin de solutions pratiques et évaluables pour la diffusion à grande échelle dans les paysages cultivés, les meilleures options agro-écologiques. En outre, ils doivent disposer des politiques et instruments nécessaires à une affectation durable de leurs territoires entre agriculture, parcours, forêts et espaces protégés. Il s'agirait de permettre à des décideurs africains de prendre leur place dans l'agenda de négociation agriculture et climat, qui pourrait être polarisé entre pays

du Nord (intensification moins émissive mais à haute intensité en capital et connaissance) et pays du Sud (financement par le Nord de l'adaptation des agricultures du Sud au CC). Un groupe de négociateurs/décideurs africains pourrait formuler des propositions et prendre une part plus active dans l'agenda « *Climate Smart Agriculture* » porté au niveau international et le système de recherche agronomique internationale (dont CIRAD, IRD, INRA) ;

- **L'accès à une énergie durable**, à partir de l'initiative SE4ALL (*Sustainable Energy For All*) des Nations unies qui vise à mobiliser de nouveaux investissements pour accélérer la transition énergétique mondiale vers une économie sobre en carbone et lutter contre la pauvreté énergétique (cf. *infra*) ;

- **L'appui aux entreprises**. Pour mobiliser les acteurs du secteur privé sur le thème du climat, des réflexions pourraient être menées pour proposer des mécanismes d'incitations (financières, fiscales, etc.) destinés à favoriser de nouveaux modèles économiques.

Par ailleurs, il est évident que les pays africains doivent participer à l'agenda international du développement durable et fassent valoir leurs priorités et leurs points de vue. La mission recommande que la France continue à appuyer et aider les pays africains à y participer. À ce titre, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qu'accueillera la France en 2015 constitue une belle opportunité pour associer le continent africain à la discussion internationale sur le changement climatique.

La mission encourage les entreprises françaises et africaines à identifier et mettre en œuvre des initiatives qui concourent à la réalisation de l'agenda du continent

africain pour une croissance respectueuse de l'environnement, par exemple en matière de résilience des infrastructures ou d'accès à une énergie durable.

Contribuer à la valorisation et à la transformation des ressources naturelles

Les ressources naturelles agricoles et extractives représentent une part importante de l'activité économique et des exportations de la plupart des économies africaines. Quatre niveaux de politiques publiques sont à mettre en œuvre, ainsi que le relèvent les Perspectives économiques en Afrique²⁴⁶ : i) la mise en place des conditions propices à la diversification et au renforcement des secteurs liés aux ressources naturelles ; ii) la mise en place d'un environnement spécifique des secteurs des ressources naturelles (une réglementation favorable aux investissements, un système efficace de gestion et de droits de propriété du sol, ainsi que des compétences et une recherche spécifiques) ; iii) une gestion vertueuse des rentes qui évite le « syndrome hollandais » et des problèmes environnementaux ; iv) des politiques actives de promotion de la transformation.

Pour les industries extractives, les liens au niveau de la chaîne d'approvisionnement (en amont) offrent un fort potentiel notamment en matière de création d'emploi et de nouvelles capacités, qui peuvent être à la base de nouvelles activités dans des secteurs variés.

« L'engagement des investisseurs et des pays partenaires est indispensable pour améliorer l'impact de ces transactions [interventions étrangères] par exemple dans le cadre des initiatives multipartites pour la transparence.

246 - Perspectives économiques en Afrique 2013, op. cit.

En outre, les entreprises internationales ont un rôle important à jouer, en partenariat avec les entreprises et les écoles locales, pour stimuler la création d'emploi et de capacités sur place. Les pays partenaires peuvent en outre s'ouvrir davantage aux exportations africaines de produits transformés »²⁴⁷.

Les **acteurs miniers** majeurs historiquement implantés en Afrique, Areva et Eramet, pourraient jouer un rôle dans le développement industriel et commercial des économies locales, à travers un partenariat axé sur la création de valeur ajoutée partagée avec les pays producteurs.

Les ressources minières étant largement méconnues, l'exploration est l'un des axes d'intervention prioritaire des grands bailleurs (notamment Banque mondiale) qui souhaitent aider les pays africains à compléter la carte géologique du continent. Le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) pourrait apporter ses compétences reconnues dans le domaine de l'identification des ressources minières. L'AFD pourrait accompagner ces partenariats de très longue durée.

En matière de **soutien juridique à la contractualisation**, la France est à l'origine de la mise en place à la Banque mondiale d'une Facilité équitable de support juridique pour aider à négocier des grands contrats permettant de payer des journées d'avocat, et elle en est le premier contributeur.

De même, la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) lancée en 2008 par la BAfD vise à apporter un soutien juridique aux pays de la région dans la négociation des grands contrats d'exploitation des ressources naturelles. L'ALSF compte 52 membres, dont la France. Entre 2010 et 2012, elle a soutenu

17 projets et, actuellement, la demande excède les ressources disponibles²⁴⁸. La France, en s'engageant à contribuer à hauteur de 5 M USD à ce dispositif, devient le premier contributeur bilatéral de cette Facilité.

La France est également très active en matière de **transparence**, notamment dans les activités d'extraction. Avec l'ALSF, le Fonds fiduciaire pour des industries extractives durables en Afrique (ASEI) de la Banque mondiale peut apporter une assistance à la négociation ou renégociation des contrats, à l'optimisation du système des taxes et royalties ou l'appui des autorités étatiques dans leurs relations avec les opérateurs miniers²⁴⁹. La France sollicitera d'ailleurs, aux côtés des États-Unis et du Royaume-Uni, le statut de candidat à la nouvelle norme de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) dès 2014²⁵⁰.

La mission recommande de poursuivre l'appui aux initiatives internationales visant à renforcer la transparence dans les industries extractives (ITIE) et à améliorer les capacités africaines juridiques en matière de contractualisation (Facilité africaine de soutien juridique de la BAfD).

247 - Ibidem.

248 - DG Trésor, mai 2013.

249 - Ibidem.

250 - Communiqué final du G8, 20 juin 2013.

Des partenariats pour une agriculture productive et soutenable qui concourent à la sécurité alimentaire du continent

L'agriculture africaine est à la fois un enjeu local et mondial.

L'Afrique est le premier réservoir de terres arables du monde (cf. *supra*) : elle a le potentiel pour se nourrir elle-même voire même d'exporter si les gains de productivité nécessaires sont réalisés. L'agriculture constitue une source de croissance endogène qui pourrait à la fois répondre aux besoins massifs d'emplois, c'est une activité plus intensive en travail que le secteur extractif, et contribuer à freiner l'exode rural.

L'agriculture constitue en effet une source de richesses, de création de valeur et potentiellement de devises.

Les économies les plus prospères sont aussi de grands producteurs agricoles. Sur les 17 pays qui ont connu la plus forte croissance annuelle dans l'agriculture entre 2000 et 2008, 11 appartiennent aux 50 pays qui ont réalisé la plus forte croissance économique entre 1998 et 2008 ; sur ces 17 pays, 7 sont africains. De même, parmi les 20 pays pour qui la part de l'agriculture dans le PIB est la plus importante, 17 pays sont africains, dont 7 appartiennent au groupe des 50 pays ayant réalisé la plus forte croissance économique entre 1998 et 2008²⁵¹.

La demande mondiale en produits agricoles augmente durablement du fait de la croissance démographique, de la croissance des revenus et de l'éradication souhaitable de la malnutrition qui concerne 13 % de la population. Il peut être répondu à cette demande nouvelle

i) en réduisant les pertes post récolte, ii) en augmentant les rendements des terres et de l'eau et la gouvernance des stocks halieutiques, iii) en mettant en valeur des ressources foncières et en eaux propices à l'agriculture et à l'aquaculture continentale.

Cela devrait se faire en privilégiant des modèles sociaux acceptables (les agricultures familiales plutôt que les grandes exploitations génératrices d'inégalités foncières), selon des modèles techniques écologiquement intensifs, sans externalités environnementales négatives (déforestation, émission de gaz à effet de serre, érosion, pollution, épuisement des nappes...), apportant une sécurité sanitaire croissante, y compris vis-à-vis de maladies métaboliques (hypertension, diabète), moins dépendant d'une énergie plus coûteuse (labour, engrais, transport, chaîne de froid), et capable de s'adapter à des bouleversements climatiques.

La France est un acteur majeur du secteur agricole et agro-industriel.

Assurer la sécurité alimentaire de la planète sur le long terme de manière durable, conserver le capital naturel qu'est la biodiversité sont des enjeux globaux qui, pour la France, nécessitent une « gouvernance mondiale ». Cela justifie les engagements internationaux diplomatiques en pointe de la France dans le cadre d'instances/dynamiques globales : Comité de la sécurité alimentaire de la FAO, G20 et G8 sur la sécurité alimentaire, Convention sur la biodiversité (CBD) et plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour la biodiversité.

Le secteur de l'agro-alimentaire est à la fois l'une des priorités de nombreux gouvernements africains et la première industrie française²⁵². Elle est une source d'innovation

251 - "African Agriculture", Ibrahim Forum 2011, Mo Ibrahim Foundation.

252 - Selon l'AFD, 13 500 entreprises (98 % de TPE/PME à fort ancrage territorial), 159 Md€ de chiffre d'affaires (19 % de l'industrie manufacturière), 30 Md€ de valeur ajoutée, 415 000 emplois.

Encadré 10 : Nourrir ensemble l'Afrique et le monde

Le développement agricole de l'Afrique reste un chantier prioritaire.

- L'enjeu est alimentaire : faire régresser la faim et accompagner la croissance démographique d'un continent qui gagnera un milliard d'habitants en une génération.
- L'enjeu est industriel : transformer les matières premières localement, à proximité des marchés de consommation. Créer des filières intégrées.
- L'enjeu est écologique : sauver, protéger et enrichir les sols, arrêter la désertification, maîtriser le changement climatique par le développement de l'hydraulique rurale, maîtriser les conséquences climatiques du développement inexorable des filières animales.
- L'enjeu est éducatif : former les agriculteurs, les éleveurs et les artisans ruraux, confrontés à la plus forte croissance agricole historiquement connue.
- L'enjeu est social : créer des revenus durables dans les populations les plus pauvres et les plus jeunes du continent, valoriser le foncier –seul patrimoine potentiel des plus pauvres –, développer les structures coopératives propres à mutualiser les investissements, les risques et les actions de valorisation aval.
- L'enjeu est politique : créer une société inclusive et réduire les inégalités sociales, stabiliser les prix à la consommation en augmentant les revenus des producteurs.
- L'enjeu est financier : mobiliser les financements longs au bénéfice d'un secteur plus intensif en capital que l'industrie, installer les capacités énergétiques, logistiques et de stockage nécessaires à la maximisation de la valeur des produits, mobiliser l'épargne rurale et développer le crédit agricole.
- L'enjeu est mondial : l'Afrique peut demain nourrir plus qu'elle-même. Les équilibres des fournitures mondiales, une meilleure stabilité des prix et les progrès de la qualité et de la sécurité alimentaires dépendront de sa capacité à dégager des surplus. L'Afrique « grenier du monde » peut devenir l'accomplissement d'une génération.

Ces missions ont été délaissées, les bailleurs de fonds ont réduit les concours à l'agriculture africaine, l'Afrique n'a pas bénéficié des ressources financières de la Révolution Verte de la Chine, de l'Inde ou du Mexique. Ce délaissement est d'autant plus grave que les systèmes coloniaux de traite ont, pour l'essentiel, laissé les investissements agricoles à la charge de la paysannerie. L'agriculture est le point aveugle de la croissance de l'Afrique subsaharienne.

Or l'Afrique est condamnée aujourd'hui à une Révolution « doublement verte », agricole et écologiquement soutenable.

Il ne suffit pas de dire que l'Afrique contient en abondance des réserves d'eau et de terres arables : les nappes phréatiques sont très fragiles dans le contexte d'une démographie vigoureuse, les sols africains sont menacés même dans les régions riches, la productivité décroît, l'intensification mal maîtrisée des cultures épuise les ressources pédologiques en nutriments, le couvert forestier est dévasté rompant le cycle de l'eau, l'absence de stockage accroît la volatilité des prix, la compétitivité des productions décroît, l'attrition du capital et son attraction vers d'autres secteurs déracine les populations. C'est avec la pénurie d'infrastructures, dont l'agriculture elle-même est la première victime, l'autre goulot qui étrangle le développement.

La France doit mêler sa voix à celle des pays africains pour rétablir la priorité agricole au sein des financements multilatéraux. Ses entreprises ont les réponses humaines, financières et technologiques à l'ensemble des enjeux africains. C'est même un de leurs domaines d'excellence et un avantage comparatif français. Dans ce champ de compétence, les grandes entreprises privées, les PME, les coopératives, les centres de recherches et de formation, les collectivités locales ont l'habitude de travailler ensemble. Les partenariats avec des entreprises africaines de toutes tailles sont aisés à construire. La coopération avec des entreprises tierces ou des Fonds privés et souverains de pays émergents est mutuellement bénéfique et peu biaisée par des rivalités concurrentielles tant le champ est immense et les besoins de croissance et de sécurité alimentaire sont universels.

Les filières françaises animales, céréalières, oléagineuses, horticoles sont capables d'une approche holistique et ambitieuse. Il faut promouvoir pays par pays des partenariats contractuels, créateurs de richesses et d'emplois en France et en Afrique. Ces contrats pour nourrir durablement l'Afrique et le monde n'ont encore jamais eu d'exécution technique ni de priorité politique. Il faut les expérimenter puis les généraliser.

C'est le partenariat qui peut rapprocher le mieux les jeunes ruraux africains et français. C'est un projet de génération.

Source : Mission.

importante. Le rapport « un principe et sept ambitions pour l'innovation » remis par Anne Lauvergeon retient les protéines végétales et la chimie du végétal et conforte les atouts d'exportation français avec son agriculture, son industrie agroalimentaire et sa tradition d'innovation culinaire²⁵³.

Nombreuses sont les entreprises françaises des secteurs agricoles, agroalimentaire, forestiers et pêches ayant un intérêt à leur internationalisation²⁵⁴ :

- De grands groupes dont l'activité est principalement française, qui peuvent être leader dans leur métiers et qui ont des filiales à l'étranger et /ou des partenaires locaux ;
- Des groupes ayant développé des activités en Afrique et spécialisées dans les produits tropicaux ;
- Un grand nombre de PME qui commercialisent des matériels (serres, équipement d'irri-

gation, équipements de laiterie, chaîne de froid, matériel génétique animale et végétale) ;

- Des PME du commerce équitable réunies au sein de la Plateforme du Commerce Équitable (PFCE) et des entreprises solidaires ; les entreprises des services satellitaires utilisables dans la surveillance des pêches, le suivi de la déforestation, la prévision de récolte et les assurances agricoles ;
- Une expertise d'ingénierie (de haute qualité), publique et interprofessionnelle, privée et sociale et solidaire ;
- Les grands groupes de la distribution pour leur présence dans les pays émergents où ils sont des donneurs d'ordre important pour les filières agroalimentaires locales, et pour leur importance croissante dans la mise en marché de produits tropicaux certifiés (Commerce équitable et écologique).

253 - « Filières agricoles et agroalimentaires françaises et AFD », Jean-Luc François, AFD, octobre 2013.

254 - Ibidem.

Éléments pour un partenariat institutionnel dans le domaine agricole

La France peut être un relais des intérêts africains au G20 sur la transformation industrielle des produits agricoles, pour laquelle l'AFD a récemment développé une stratégie. Au-delà des enjeux de transformation industrielle locale et de stockage, il faudrait étudier la mise en place de partenariats avec les pôles de compétitivité existants en France, qui sont structurés en filières, en lien avec le ministère de l'agriculture et le ministère du commerce extérieur.

Par ailleurs, il est important que la France apporte son soutien aux politiques dont se sont dotés les pays africains et les communautés économiques régionales depuis 2008, notamment la Politique agricole commune (PAC) de la CEDEAO.

Enfin, la Commission européenne a lancé en décembre 2012 une « Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) » qui se fixe comme objectif principal de « *mettre définitivement fin au cycle de la faim et de la malnutrition* » au Sahel et en Afrique de l'Ouest d'ici les vingt prochaines années, en promouvant une plus

Encadré 11 : L'Initiative AGIR de la Commission européenne

- Cette initiative est articulée autour des quatre grands piliers : a) rétablir et renforcer les moyens de subsistance et la protection sociale des populations les plus vulnérables ; b) améliorer la santé et la nutrition, notamment à l'aide de programmes favorisant l'accès aux services sociaux de base ; c) améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments local et national ; d) renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment en améliorant les systèmes d'information et d'alerte précoce
- Le troisième pilier inclut notamment le **renforcement des marchés et la promotion des chaînes de valeur, incluant l'appui au secteur de la transformation agroalimentaire et de distribution**
- Bien qu'initiée par la Commission européenne, cette initiative vise à mobiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers actifs dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest, et notamment les coopérations bilatérales européennes, ainsi que d'autres bailleurs comme l'USAID
- Une Plateforme de coordination par l'UE des partenaires techniques et financiers (PPTF/AGIR) a été mise en place pour soutenir la mise en œuvre de l'Alliance et faciliter la coordination de leurs actions en matière de résilience dans les dix-sept pays Membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- L'initiative AGIR a été portée pour le moment par le niveau régional (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Les efforts doivent maintenant être axés sur l'appropriation par les pays cibles, afin que cette initiative soit pleinement intégrée dans les politiques nationales

Source : Note AGIR, Jean-René Cuzon, AFD, 3 septembre 2013.

grande résilience des populations vulnérables (producteurs agricoles, agropasteurs/pasteurs et travailleurs pauvres en milieu urbain et rural). Cette initiative renforce les orientations et engagements des pays africains de l'Ouest dans le cadre de la PAC de la CEDEAO.

La mission recommande de poursuivre le soutien à l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) qui appuie notamment le renforcement des marchés, la promotion des chaînes de valeur et la transformation agroalimentaire, dans sa mission de lutte contre la malnutrition.

Des partenariats dans le développement urbain

Avec plus de 3 % de croissance par an, l'Afrique va connaître une véritable révolution urbaine au cours des 40 prochaines années : 1,2 milliard d'Africains seront des citoyens en 2050, contre 600 millions en 2012.

Certaines très grandes villes vont ainsi voir leur population doubler en quelques années (par exemple Lagos et Kinshasa). Les conséquences de cette croissance subie sont l'apparition de nouveaux quartiers souvent sous-équipés. Plus de 60 % de la population urbaine en Afrique subsaharienne habite dans des quartiers précaires. Pour ces pays, le développement de villes secondaires émergentes doit offrir un relais de croissance et d'équilibre à saisir.

D'après la BAfD²⁵⁵, la demande d'investissement en infrastructures urbaines et en logement en Afrique est estimée à 40 Md USD par an pour subvenir aux besoins et la capacité d'investissement actuelle des collectivités est sans doute au moins dix fois inférieure.

L'enjeu dans les pays pauvres prioritaires est d'accompagner cette croissance urbaine par une planification stratégique et territoriale, et la production d'équipements et infrastructures urbaines adéquats.

Pour accompagner ce développement urbain, l'amélioration des capacités de gestion par les acteurs publics locaux est une priorité. Cela nécessite une meilleure répartition des ressources à l'échelle nationale et lorsqu'une volonté politique existe en ce sens, la dévolution de compétences et surtout des moyens correspondants aux autorités en charge du développement local.

Le développement urbain en Afrique subsaharienne passe nécessairement par le renforcement des compétences des collectivités locales africaines et l'accroissement de leur autonomie financière et donc i) des transferts de l'État stables et prévisibles dans le temps et ii) le développement d'une fiscalité locale. Dotées d'une réelle capacité de maîtrise d'ouvrage et ayant une relative autonomie financière, les collectivités locales seront mieux à même de lever des ressources pour financer leurs projets de territoire.

Des partenariats dans le domaine des infrastructures de l'énergie et des transports

L'Afrique a décidé de relever le défi de mettre à niveau ses infrastructures, dont le déficit est ancien et connu, tout en veillant à atténuer leurs impacts sur le changement climatique et en améliorant leur bilan carbone. Les projets d'infrastructures sont à aborder aussi souvent que possible sous un angle régional, ce qui favorise leur efficacité et leur pertinence.

255 - Groupe Banque Afrique de Développement, « Stratégie de développement urbain de la Banque Africaine de Développement », 2012.

Encadré 12 : Créer ensemble les nouveaux modèles urbains

L'Afrique de la fin du XIX^e siècle, c'était trente millions d'habitants sur trente millions de kilomètres carrés. Un continent vide. L'Afrique de 2050, c'est deux milliards d'habitants, essentiellement urbains.

Aucune expérience historique, pas même celles de la Chine et de l'Inde contemporaines, ne peut servir de précédent à un tel bouleversement. Tout est à inventer. Si on laisse l'urbanisation à l'anarchie et au marché, nous connaissons une anomie urbaine très dangereuse, dont les prémises sont déjà visibles : vastes espaces péri-urbains pauvres, pollutions, paralysie des transports, violence urbaine, confrontations des inégalités...

La France a, sur plusieurs siècles, créé des modèles urbains maîtrisés : ses entreprises savent construire des habitats accessibles à toutes les catégories de revenus, elles savent en traiter les eaux, l'énergie, les flux de transports, les déchets, les polluants ; elles savent y créer des espaces de loisirs et de protection de l'environnement, etc. Mais il faut aller encore au-delà et innover en énergie propre, en isolation, en baisse des coûts, en numérisation... Par leurs capacités de recherche, les entreprises françaises du bâtiment, des travaux publics, de l'énergie, des matériaux et des services urbains peuvent se mettre au service des villes africaines, dans des approches de filières holistiques et ambitieuses. Elles ont souvent une longue expérience du continent et elle y ont créé des modèles de responsabilité sociale et environnementale. Peu de secteur se prêtent mieux à des créations et au développement d'entreprises en Afrique. L'essor des métiers de la ville correspond exactement au stade actuel de l'industrialisation du continent et de grandes entreprises à capitaux et ressources humaines domestiques ont partout émergé. Les partenaires existent donc.

Avec les pays, qui le souhaitent, coopérons, gagnons du temps. Passons contrat pour réaliser ensemble des « villes nouvelles », regroupant les savoir-faire et les technologies d'une urbanisation respectueuse de l'environnement et des équilibres sociaux. Recherchons ensemble les financements.

Les infrastructures urbaines font partie des projets pour lesquels il existe des modèles économiques rentables d'investissement et de gestion déléguée. Créer en partenariat avec des entreprises nationales et françaises, pourvues de garanties bilatérales ou multilatérales de bonne fin, elles peuvent être d'un retour régulier, sur investissement, servi à la fois en rendement annuel et en plus-value de long terme. Elles seraient un excellent réceptacle des liquidités que le secteur financier privé et les fonds souverains étrangers doivent s'employer à long terme.

La Caisse des Dépôts et Consignations française a déjà engagé avec ses homologues d'Afrique des coopérations qui permettent de définir ensemble les méthodologies et les normes de ces financements.

Il y a un intérêt de développement important à partager avec l'Afrique l'expérience des villes-témoins à la pointe des innovations urbaines, qui seraient les laboratoires d'une urbanisation maîtrisée. Les collectivités locales des deux continents pourraient approfondir leur coopération sur cette thématique centrale.

Source : Mission.

En cohérence avec les décisions du G20 de Cannes, le soutien français cible en priorité les secteurs de l'énergie, des transports et du développement urbain. L'ampleur des besoins conduit à une mobilisation de nombreux acteurs (bailleurs de fonds, acteurs privés) et à favoriser l'émergence de partenariats public-privé (PPP) équilibrés. Un appui au renforcement des cadres institutionnels et aux capacités des acteurs concernés est également utile et peut être apporté via l'AFD.

La demande croissante d'énergie des pays africains nécessite un développement énergétique sobre et durable qui permette de :

- Sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques, avec un accent particulier mis sur les interconnexions régionales ;
- « Décarboner » la production d'énergie et améliorer l'efficacité de son utilisation ;

- Développer les projets novateurs, notamment en matière d'énergies renouvelables et promouvoir de nouvelles approches institutionnelles.

Lancée par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre 2011, l'initiative SE4All vise à mobiliser de nouveaux investissements pour accélérer la transition énergétique mondiale vers une économie sobre en carbone et lutter contre la pauvreté énergétique. **La mission considère que cette initiative SE4All lancée par les Nations Unies est importante et elle incite les pays africains qui ne l'ont pas fait à la rejoindre.**

En particulier, la mise en valeur du potentiel hydroélectrique africain (par exemple en Guinée et au Cameroun) est une priorité : seuls 4 à 8 % de ce potentiel sont déjà valorisés, alors que l'hydroélectricité reste la plus compétitive de toutes les énergies sur ce continent.

Encadré 13 : L'initiative SE4All

- L'initiative SE4All se fixe à l'horizon 2030 trois objectifs : 1°) assurer un accès universel à l'énergie ; 2°) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ; 3°) doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial
- À ce jour, 77 pays en développement ont rejoint l'initiative : 42 pour la zone Afrique et Moyen-Orient, 18 pour la zone Amérique-Caraïbes, 12 pour la zone Pacifique et 5 pour l'Asie centrale
- L'adhésion à l'initiative vise à faire contribuer les États aux objectifs globaux poursuivis par SE4All, laissant chaque pays définir ses priorités et élaborer son propre plan d'action
- La gouvernance de l'initiative se met progressivement en place avec :
 - un secrétariat à Vienne ;
 - un comité consultatif coprésidé par le SG des Nations Unies et le Président de la Banque mondiale ;
 - et un comité exécutif présidé par le directeur de la Bank of America

Source : AFD, 2013.

Dans le domaine énergétique, de nombreuses entreprises françaises disposent d'une expertise reconnue en matière d'énergie renouvelable, de réseaux électriques et d'efficacité énergétique et sont bien placées pour répondre à la demande énergétique qui occupe de plus en plus de place dans l'agenda des gouvernements africains comme des bailleurs de fonds internationaux. Là également, le rôle de coordination de l'AFD, qui soutient de manière prioritaire l'accès à l'énergie, est essentiel.

Dans le domaine des hydrocarbures, l'Afrique dispose de réserves encore peu explorées et exploitées notamment sur la côte orientale (Mozambique, Tanzanie, Kenya). La France compte de grands groupes (Total, Technip, Bourbon...) mais aussi un tissu de PME et ETI parapétrolières et paragazières maîtrisant les technologies de l'offshore profond et ultraprofond.

Dans le domaine des transports, la priorité va aux infrastructures à vocation régionale (chemins de fer, ports, aéroports), ainsi qu'aux transports urbains et aux infrastructures nationales nécessaires aux activités productives (transports en commun, pistes et routes rurales). La réhabilitation des réseaux ferrés actuels, pour la plupart en piètre état, tout comme leur extension, méritent d'être privilégiées, la priorité allant à la modernisation des lignes existantes ayant un niveau de trafic suffisant et dont la gestion implique le secteur privé.

Le secteur maritime et portuaire fait également partie des besoins fondamentaux pour l'accélération de la croissance africaine. La mission recommande de s'appuyer sur la présence économique de groupes français dans les secteurs clés du transport maritime

et portuaire (CMA-CGM et sa filiale Delmas, Bolloré...) pour favoriser le développement de filières en partenariat avec les filières françaises.

Dans le domaine aérien, aucune grande compagnie nationale ou régionale n'a connu de réussite régionale ou continentale en Afrique occidentale et centrale. À l'inverse, Kenya Airways et Ethiopian Airlines sont reconnues comme des succès économiques et cherchent à capter du trafic international hors de leur espace régional. En particulier, outre son hub d'Addis Abeba qui lui permet d'assurer 1 000 vols hebdomadaires et de desservir 70 destinations internationales (dont 4 en Chine, 2 en Inde et 2 aux USA) et 17 aéroports domestiques, Ethiopian Airlines a développé un nouveau hub à Lomé depuis sa prise de participation à hauteur de 40 % dans ASKY. Elle prévoirait d'ouvrir un nouveau hub à Lusaka et à plus long terme en Afrique centrale (RDC ou Congo).

La concurrence sur les dessertes intercontinentales est par ailleurs de plus en plus forte avec les compagnies nationales turque, qatarie ou émiratie.

Depuis la disparition d'Air Afrique en 2002, de nombreux pays ont créé leur compagnie nationale, avec de nombreux recouvrements qui sont à l'origine d'une surcapacité chronique en Afrique de l'Ouest et centrale. La plupart des compagnies nationales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale connaissent des difficultés critiques de trésorerie, malgré des stratégies d'alliances avec des grands groupes internationaux (Aga Khan au Burkina Faso et au Mali, Air France en Côte d'Ivoire...), sans que la qualité des dessertes nationales et surtout inter-régionales ait été réellement améliorée.

La mission estime qu'il conviendrait de soutenir les États africains qui souhaiteraient participer à un projet de coopération régionale aérienne.

Ce partenariat pourrait s'élaborer à partir de l'approfondissement de la coopération technique existant entre Air France et les compagnies sénégalaise, ivoirienne et burkinabé. L'objectif serait de favoriser l'accessibilité des échanges aériens régionaux et entre l'Europe et l'Afrique, de renforcer la viabilité des compagnies africaines.

Investir dans les industries culturelles et l'économie numérique

Le développement de projets autour de la création culturelle africaine ou de la promotion de contenus culturels français doit être soutenu. Les **industries culturelles** constituent aujourd'hui un élément essentiel de la mondialisation²⁵⁶. Elles sont porteuses d'image et créatrices d'emplois. La culture et la francophonie restent un levier important de l'influence économique extérieure.

En France comme en Afrique, ce secteur économique est particulièrement développé, notamment en matière de production audiovisuelle, de radio, de cinéma, de musique, de livres et aussi de métiers d'arts et d'artisanat, de design et de mode. La création tant africaine que française sont particulièrement dynamiques dans tous ces domaines ; la multiplicité des festivals en Afrique témoigne de cette vitalité (Fespaco à Ouagadougou, Rencontres de la photographie à Bamako, Biennale de Dak'Art, Festival Écrans Noirs à Yaoundé, etc.).

Avec le niveau et la sélectivité des ventes d'arts africains, son réseau de marchands

d'arts africains, ses musées privées (musée Dapper) et son grand musée des Arts Premiers du Quai Branly, Paris a pris une place plus grande dans le marché de l'art africain en Europe. Ceci s'est aussi traduit en matière d'art contemporain, photo, arts plastiques, notamment à la suite de l'exposition « Africa Remix » à Beaubourg, avec l'implantation à Paris, d'experts et de galeries spécialisées et d'artistes africains de niveau international.

Il existe une forte demande africaine de partenariat professionnel, avant même les financements, en particulier pour : i) créer sur place des structures de production audiovisuelle adaptée à la demande locale et qui favorisent les transferts de connaissances nécessaires à la maîtrise des standards internationaux ; ii) utiliser les studios de production musicale parisiens et développer des studios sur le continent africain ; iii) développer les échanges muséographiques ; iv) soutenir davantage la création locale (sous-titrage et traduction des productions « nollywoodiennes » ou des telenovelas, distribution...) ; v) soutenir les formations spécialisées.

Les créateurs et les artistes doivent être considérés comme des acteurs économiques et bénéficier des mêmes facilitations en matière de visas recommandées par la mission (cf. *infra*).

L'économie numérique comme l'économie immatérielle offrent d'importantes possibilités d'innovation et donc de croissance. Des propositions touchant au développement commun des services numériques (applications bancaires, santé, enseignement en ligne...), à la formation aux métiers du numérique, aux usages sociaux du numérique ou à la valori-

256 - « La mondialisation immatérielle », Daniel Cohen et Thierry Verdier, Conseil d'analyse économique, 2008.

sation des données publiques pourraient être mutuellement bénéfiques.

La part du numérique dans les échanges commerciaux avec l'Afrique devrait croître substantiellement, et la France dispose d'un secteur économique dynamique et reconnu (Gemalto et les outils de gouvernance numérique, Atos, Steria, etc.) qui peut trouver de grands marchés en Afrique. La France a donc intérêt à pousser l'innovation numérique dans les secteurs industriels, services et agricoles, environnementaux, pour qu'ils s'adaptent au contexte et à la demande africaine.

L'ouverture des fréquences attendue avec la bascule à la télévision numérique terrestre (TNT) prévue en 2015 dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne offre de fortes potentialités de déploiement d'infrastructures et surtout de services numériques. Les Chinois sont

extrêmement offensifs dans ce domaine, en proposant une offre combinant financements massifs de la banque chinoise de développement, réseaux mobiles, terminaux et bouquet satellitaire. L'offre numérique française pourrait être davantage structurée en tirant profit des entreprises implantées en Afrique (Orange, Alcatel) et en allant chercher des alliances avec des pays tiers pour les financements et les briques de base. La France pourrait ainsi construire une offre large (du déploiement des réseaux à l'offre de service) aux côtés des entreprises françaises de services numériques (Deezer...).

La mission recommande de développer des partenariats dans les industries culturelles, permettant des co-productions, des transferts de connaissance et la création de structures de production locale (audiovisuelle, cinématographique, musicale, etc.).



Proposition n° 7

Susciter des alliances industrielles franco-africaines dans des secteurs clés pour les économies française et africaine : agriculture, énergie, transport, développement urbain, biens de grande consommation, numérique, industries culturelles, santé, tourisme et sécurité

- Faire connaître aux entreprises et filières françaises : a) les outils financiers mobilisables par les bailleurs de fonds et b) les projets et les opportunités en Afrique, en les associant à des groupes de travail thématiques ;
 - Engager des partenariats institutionnels entre la France et les pays africains qui permettent de donner une assise à la création d'alliances entre entreprises et de favoriser les transferts de technologie ;
 - Favoriser des initiatives pilotes d'entreprises privées afin de dégager des business modèles dans chaque secteur concerné ;
 - Associer les collectivités locales françaises et africaines (régions, villes...) aux groupes de travail thématiques, aux initiatives pilotes et aux partenariats institutionnels.
- 

Promouvoir l'économie responsable et l'engagement sociétal des entreprises

Les entreprises en France comme en Afrique sont face à des enjeux sociétaux, d'inclusion sociale, de **responsabilité sociale et environnementale** (RSE). Elles contribuent selon

leurs capacités à la résolution de nombreux enjeux de voisinage, de solidarité ou d'environnement au-delà de leurs missions économiques premières. Face aux défis accrus et aux exigences de responsabilité portées par la communauté internationale, elles adhèrent à de nouvelles normes et principes RSE, et mettent en place des régulations qui leur sont demandées par les États dans lesquelles elles

Encadré 14 : La responsabilité sociétale des entreprises

Les entreprises ont une contribution multiforme au développement, à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire. Elles opèrent par la fourniture directe de leurs biens et services, et dans notre cas présent, tout particulièrement dans les domaines liés aux infrastructures économiques et sociales, aux services essentiels (eau, énergie...), à l'alimentation ou aux activités liées aux ressources naturelles.

Mais cette contribution se fait aussi par la manière dont elles délivrent ces services : la qualité de l'attention apportée aux ressources humaines, à leurs collaborateurs et leurs proches, la réduction des éventuels impacts négatifs sur l'environnement de leurs activités ou la promotion des opportunités qui y sont liées, et enfin leur qualité de gouvernance (attitudes liées à la corruption, à la transparence financière...). Enfin, les entreprises privées, nationales et internationales peuvent décider d'aller plus loin dans leur implication au service du développement que leur strict mandat économique ou que le respect des règles internationales ou nationales peuvent l'exiger.

Ces deux dernières formes d'implication dans les causes d'intérêt général sont devenues essentielles tout particulièrement pour les groupes internationaux s'investissant dans les pays en développement où ils sont confrontés à des services publics parfois défaillants, de profondes inégalités et des situations de grande pauvreté, une corruption élevée, des tissus entrepreneuriaux limités avec des réseaux de fournisseurs limités, et où leurs mouvements financiers comme les impôts et taxes dont ils s'acquittent peuvent représenter des fractions significatives des balances des paiements, des PIB et des budgets des pays locaux. Leur savoir-faire, leur expérience et la qualité de leur personnel peuvent contribuer de manière importante à l'amélioration de la fourniture de services essentiels aux populations, à l'élévation des standards de travail, à la densification du tissu de sous-traitants et de PME et à la transparence financière. À l'inverse, les défaillances du comportement des entreprises internationales sur ce terrain ont des conséquences négatives parfois dramatiques sur leur environnement.

Le renforcement de la collaboration entre entreprises et acteurs publics nationaux et internationaux, notamment en Afrique, est donc un enjeu important pour améliorer la cohérence et la qualité des politiques du développement. Elle est essentielle pour les entreprises privées qui peuvent en attendre le renforcement de leur légitimité dans le tissu national des pays où elles interviennent, la pérennisation de leur fonctionnement mais aussi de nombreux bénéfices induits en termes d'innovation, de proximité avec leur clientèle, de réduction de leurs contentieux existants ou potentiels ou encore d'amélioration de la qualité et de la performance de leurs fournisseurs.

Source : Mission.

opèrent. Certaines sont engagées activement pour la promotion de modèles innovants d'économie sociale, dans lesquelles elles nouent des partenariats avec des acteurs de la société civile.

La mission considère qu'il convient d'encourager ces orientations et de favoriser les réseaux, les initiatives et les réflexions qui s'établissent au niveau des entreprises. Il conviendrait aussi de s'appuyer sur les propositions et les pratiques émanant du patronat africain en faveur d'une plus grande inclusion de la RSE.

Le ministre du développement français a confié à Emmanuel Faber, directeur général délégué de Danone, et à Jay Naidoo, président de l'Initiative Gain, une mission de réflexion sur l'innovation au service du développement durable. Les conclusions de ces travaux devraient rejoindre largement celles de ce rapport sur ce point.

Promouvoir l'engagement sociétal des entreprises. Il serait souhaitable que les entreprises africaines soient activement parties prenantes des initiatives portées par différents réseaux internationaux : le Pacte mondial des Nations unies, les initiatives *Global Reporting Initiative* (GRI), ISO 26000 (et Principes pour l'Investissement responsable [PRI] et *Principles for Sustainable Insurance* [PSI] pour le monde financier), les plateformes *World Business Council For Sustainable Development* (WBCSD) et autres qui contribuent à la promotion du développement durable. D'autres initiatives européennes (*Corporate Social Responsibility Europe*) allant dans ce sens peuvent aussi être poussées en direction de l'Afrique.

La création en France d'une plateforme permanente multi-acteurs sur la RSE permet

désormais de nourrir la concertation et de promouvoir la démarche auprès de ses partenaires. Elle a été mandatée par le gouvernement français en juillet 2013 pour lancer une concertation et promouvoir une meilleure responsabilisation des entreprises multinationales et des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs filiales et de leurs fournisseurs situés dans les pays en développement. Elle pourrait ainsi constituer la base d'un dialogue avec les pays africains.

Un certain nombre de travaux ont été menés pour promouvoir la RSE en Afrique à l'initiative des différents ministères français et des organisations d'entreprises (MEDEF, CIAN notamment). Il existe par ailleurs sur le continent africain de nombreuses initiatives vertueuses allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des normes internationales qu'il y a lieu d'encourager.

Il est nécessaire notamment, en s'appuyant sur les réseaux locaux d'entreprises, d'assurer les formations nécessaires au niveau des dirigeants et responsables du secteur privé africain, en vue de développer une capacité locale suffisante pour construire des normes, des références et des réglementations prenant en compte la situation et les priorités locales (notamment sous l'angle des délais de mise en œuvre) mais s'appuyant fermement et nettement sur des démarches référentielles reconnues internationalement. Toutes les initiatives volontaires portées par les entreprises africaines et françaises, permettant des démarches de progrès, avec méthode et transparence, sont à encourager.

De nombreuses initiatives sont prises par les entreprises africaines et françaises pour encourager **l'économie sociale et solidaire** (ESS) en

Encadré 15 : L'*impact investment* ou investissement de mission

La dernière décennie a vu le renforcement considérable dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés de la sphère de l'économie sociale et solidaire. En son sein, de nouveaux modes opératoires ont, entre autres, émergé, avec la micro-finance, et, plus récemment « l'*impact investment* », ou « investissement de mission ». Celui-ci consiste à atteindre des objectifs sociétaux au travers d'instruments de marché, tout particulièrement des instruments d'investissement en capital. Ces objets peuvent être variés : promotion de l'emploi, des entrepreneurs, d'énergies alternatives, de santé, d'éducation, de services essentiels, de conservation de ressources naturelles... Dans tous ces domaines, les « fonds d'impact » subordonnent leurs attentes de rentabilité à l'atteinte de leurs objectifs sociaux. Ils vont de démarches proches de la philanthropie à des activités proches de rentabilités de marché, sans jamais aller sur le terrain soit des acteurs associatifs historiques allouant des subventions (ce sont des investisseurs), ni pratiquer les démarches des acteurs du capital-risque ou développement à but lucratif.

L'investissement de mission a un rôle fondamental à jouer parmi les instruments innovants au service du développement africain. Il contribue directement aux objectifs du millénaire pour le développement, mais en agissant sur le terrain économique et entrepreneurial, il a un impact direct sur l'emploi et la qualité du tissu entrepreneurial comme à sa gouvernance, contribue à la structuration des marchés financiers et des capacités humaines d'investissement des pays, et en renforce les niveaux d'épargne. L'investissement de mission est ainsi un partenaire potentiel d'un immédiat intérêt pour les politiques nationales visant le renforcement des PME comme l'amélioration des services essentiels, mais aussi des activités de RSE des grandes entreprises, dont il peut contribuer à densifier le tissu de fournisseurs, améliorer l'impact social dans leur environnement et à qui il peut apporter de nouvelles catégories d'innovation. Il est donc un important et utile nouvel instrument dans la panoplie des politiques publiques de développement comme des acteurs privés.

Traditionnellement promu depuis sa création par des fondations et des fortunes privées investies dans des objectifs sociaux, ou développé directement par des grands groupes internationaux dans le cadre de leurs politiques internes de RSE, l'investissement de mission se voit progressivement de plus en plus soutenu par un mouvement plus large d'entreprises privées passant par des fonds externes dédiés dans lesquels elles peuvent mutualiser leurs ressources, et par les investisseurs publics qui s'en étaient tenus éloignés en temps du fait de l'inadaptation de leurs mandats et de leurs instruments à des acteurs hybrides. Sous présidence britannique, le G8 a consacré une conférence en 2013 à l'investissement d'impact d'où a été issue une mission internationale chargée de lui proposer des mesures de soutien et de promotion.

Source : Mission.

vue de favoriser l'emploi et l'innovation locaux. Des initiatives ciblées sur certains secteurs prioritaires (sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique, inclusion financière, fourniture de services essentiels au plus pauvres, environnement, etc.) de soutien aux activités de l'économie sociale pourraient être déterminées ensemble. Les activités de l'économie sociale, qui, sans jamais devenir des centres de profit véritables, procurent un service très grand aux populations, soutiennent l'innovation locale et accompagnent la formalisation de l'économie.

Une initiative publique autour de l'AFD pourrait être utile pour cofinancer des expérimentations d'activités innovantes à rentabilité longue et modeste²⁵⁷.

L'établissement au sein de l'AFD d'un point d'entrée associant compétence et financement permettrait d'accroître l'effort RSE des entre-

prises, de renforcer l'impact développement de leur activité, d'améliorer l'image de marque de l'investissement français en creusant la différence par rapport à celui des pays émergents, et d'améliorer l'impact de la France en matière d'APD par ailleurs en ouvrant le groupe à une gamme nouvelle d'opérations. Les plus grands groupes mondiaux en font un élément de leur stratégie d'implantation et de développement, ce qui constitue un facteur de compétitivité internationale.

Ces projets locaux, portés par les entreprises viseront vraisemblablement à développer des produits et des services au profit des plus pauvres, de renforcer la mise en place de services sociaux aux salariés et ayant droits des salariés des entreprises en question, d'améliorer le recours à l'offre locale des entreprises investisseurs, de traiter davantage en profondeur les impacts et service environnementaux liés à aux investissements.



Proposition n° 8

Promouvoir l'économie responsable et l'engagement sociétal des entreprises

- Amplifier la politique française en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) et du soutien apporté aux pays africains pour une meilleure prise en compte de la RSE, en tenant compte des propositions africaines en la matière ;
- Dans les processus d'appels d'offres des financements de l'AFD et dès la pré-qualification, veiller à la précision et au niveau d'exigence en matière de RSE ;
- Créer au sein du groupe AFD un point d'entrée pour le financement de l'économie sociale et solidaire et de l'*impact investment*, tourné notamment ou exclusivement vers le continent africain ;
- Ouvrir le dispositif de garanties ARIZ de l'AFD aux opérations de fonds propres, de quasi-fonds propres et de prêts accompagnant la création et le développement de projets de financement de l'économie sociale et solidaire.



257 - Rappelons que c'est l'AFD qui a permis de développer les révolutionnaires pompes Vergnet, il y a plusieurs décennies.

Soutenir l'intégration économique de l'Afrique

Le continent est désormais complètement mobilisé dans un mouvement d'intégration régionale, convaincu des gains qu'il en retirera. Les gains économiques liés à l'intégration régionale ont été mis en avant par Paul Krugman dans sa théorie de la géographie économique²⁵⁸ : une plus grande intégration des marchés intérieurs africains permettrait d'atteindre des économies d'échelle, la réduction des coûts de transport et de construire des infrastructures interrégionales.

Ce mouvement passe par l'intégration des blocs sous-régionaux existants qui s'imposent comme des entités de référence économique et politique. En particulier, la CEDEAO a montré sa capacité à se mobiliser à l'occasion de la crise du Mali ou pour rétablir le processus démocratique en Guinée-Bissau, s'affirmant ainsi comme une réalité politique incontournable.

Sur le plan économique, l'appui aux instances régionales en Afrique permet de :

- Favoriser un environnement institutionnel, réglementaire, technique, des affaires, des politiques publiques sectorielles, à la fois viable et incitatif, propice à la mobilisation et à la rentabilité de l'investissement public et privé ;
- Sécuriser le financement de la préparation et de la réalisation des grands projets régionaux structurants, déclinaison opérationnelle des politiques publiques sectorielles régionales ;
- Protéger et gérer les biens publics régionaux, notamment la ressource en eau et valoriser, dans les secteurs de l'énergie (hydroélectricité), de l'agriculture/sécurité

alimentaire (hydroagriculture) et des transports (navigation).

Appuyer la consolidation et l'élargissement du droit des affaires harmonisé par l'OHADA

L'existence d'un véritable droit des affaires et des moyens de son application constituent un levier extrêmement efficace à la création de valeur. Dans cette perspective, la France soutient très activement le système de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), qui constitue un instrument juridique facilitant l'intégration économique unique au monde. **L'OHADA, dont le 20^e anniversaire vient d'être célébré, réunit dix-sept États africains francophones, hispanophones et lusophones.**

Grâce à ses neuf actes uniformes, l'OHADA est la source d'un droit unifié, sûr et attractif, qui constitue un véritable atout pour les entreprises africaines et françaises. En tant que zone juridique intégrée, et non simplement harmonisée, l'OHADA constitue un puissant facteur d'attractivité des investissements de long terme, car c'est un droit protecteur face aux risques politiques (un État ne peut pas modifier son droit de manière uniforme) qui favorise la baisse des primes de risque, et qui permet également aux entreprises de mutualiser leurs coûts et aux États de se réformer.

C'est aussi un capital commun que la France sous-valorise : la maîtrise de l'outil OHADA offre une position forte et ouverte de la France vis-à-vis des investisseurs anglo-saxons, africains anglophones et émergents. La révision récente de l'acte uniforme sur les sûretés,

258 - *Increasing Returns and Economic Geography*, Paul Krugman, Journal of Political Economy, University of Chicago, 1991, vol. 99, n° 3, cité par "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

qui est une réforme clé²⁵⁹, montre que les textes OHADA, certes d'inspiration française et adaptés au contexte des États membres, vont parfois bien au-delà afin de répondre aux exigences de la mondialisation. Ce droit moderne, simple et adapté à l'environnement économique et social africain, de par son rayonnement, permettra d'attirer de nouveaux pays d'Afrique, notamment les lusophones qui ont également un système juridique fondé sur le droit continental²⁶⁰.

Le soutien de la coopération française à l'OHADA (MAE, DG Trésor et AFD), qui est resté constant, doit appuyer son **approfondissement et l'amélioration de la coordination régionale**.

La formation et la diffusion des textes OHADA permettraient une meilleure appropriation et application de ce droit par les professionnels du droit et les opérateurs économiques. L'extension des matières couvertes par l'OHADA, qui sont nécessaires au développement des activités économiques de la zone, notamment en assurant une meilleure cohérence de la législation des affaires dans l'espace OHADA (crédit-bail, franchise, affacturage...), devrait être recherchée afin de consolider l'unification du droit des affaires au sein de ce vaste espace économique.

L'amélioration du fonctionnement de l'OHADA doit être poursuivie afin que cette « jeune » organisation régionale puisse participer pleinement à l'élaboration des politiques publiques menées au niveau national et régional destinées à favoriser la création et le développement des entreprises : l'OHADA doit être au cœur des dispositifs visant à améliorer le climat des affaires de la zone. À cet effet, les législations OHADA devront notamment

permettre de faciliter l'accès au financement des entreprises de la région, et innover pour accueillir des fonds d'investissements tournés vers l'Afrique qui se tournent actuellement vers des véhicules hors zone OHADA (basés essentiellement à Maurice).

L'OHADA devrait contribuer à améliorer l'efficacité de la justice commerciale : perfectionner les mécanismes de résolution des différends commerciaux, soutenir des actions visant à renforcer les compétences techniques et institutionnelles des juridictions commerciales tant au niveau national que régional²⁶¹.

Au niveau national, un appui aux commissions nationales OHADA est nécessaire. Ces commissions composées aussi bien du secteur public que privé sont chargées de l'étude et du suivi des questions OHADA pour le compte des gouvernements. Un renforcement des capacités de ces commissions permettrait de faciliter les échanges entre le secteur public et privé en matière de droit des affaires, une meilleure coordination avec l'OHADA, l'appropriation du droit OHADA par les opérateurs économiques et une plus grande prise en compte des spécificités nationales dans le processus d'adoption des textes communautaires.

Une meilleure coordination des politiques publiques favorables au développement des affaires (droit de la concurrence, réglementation bancaire et financière, fiscalité...) entre les différentes institutions régionales (en particulier BEAC et BCEAO, UEMOA, CEMAC) est également indispensable.

Cette consolidation permettrait d'engager **l'élargissement géographique de l'OHADA**, en priorité vers les pays lusophones (la réussite avec la Guinée Bissau permettrait d'attirer les pays lusophones y compris le Mozambique

259 - « L'enjeu économique de la réforme de l'Acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés : un atout pour faciliter l'accès au crédit », Lionel Yondo Black, Droit et Patrimoine n° 197, novembre 2010.

260 - « Les enjeux de la réforme : une volonté de favoriser la création d'entreprises, les échanges commerciaux et la confiance dans la zone OHADA », Lionel Yondo Black, Droit et Patrimoine n° 201, mars 2011.

261 - « La Justice commerciale dans l'espace l'OHADA : un défi pour l'amélioration du climat des affaires », note FIAS.

ou l'Angola). Cela suppose une production intellectuelle et sa diffusion (textes OHADA, ouvrages et formation) en Portugais. Pour rendre accessible le droit OHADA aux opérateurs économiques anglophones, il convient à l'identique de traduire et diffuser la production OHADA en Anglais. Cette démarche servira également à faciliter l'élargissement aux pays anglophones (Ghana, Nigéria, Kenya, Ouganda, etc.)²⁶².

Appuyer l'élargissement de la Zone CFA pour en faire un bloc régional renforcé

Vecteur de croissance et facteur de facteur d'absorption des chocs et de résilience, la « Zone CFA » peut jouer un rôle d'intégration économique interrégionale plus large encore au service de la croissance africaine.

La volonté commune de bâtir un marché véritablement intégré est en enjeu majeur. Les gains économiques de l'intégration régionale des pays de la « Zone CFA » ont été mis en avant en septembre 2012 par une étude de la Ferdi. En particulier, le renforcement de l'intégration financière, qui se traduirait par la réduction du coût des services financiers bancaires, par la baisse des taux d'intérêt, l'allongement des échéances et l'élargissement de la gamme des services, conduirait à une croissance du PIB par tête d'environ 0,5 à 1,5 point dans l'UEMOA à 2,5 points dans la CEMAC²⁶³.

La « Zone CFA » actuelle gagnerait à être élargie aux pays limitrophes, en particulier au Ghana, au Libéria et à la Sierra Leone. Le Ghana pourrait être le moteur de cet élargissement ; les Ghanéens sont en effet favorables à une libéralisation des échanges commer-

ciaux avec les pays voisins dans le cadre de la CEDEAO afin de permettre un débouché plus facile à leurs produits dans les pays limitrophes, de manière à faire à faire de leur pays un « hub régional » pour les investissements.

La « Zone CFA » deviendrait ainsi un bloc économique régional renforcé et une enceinte de dialogue panafricain. Cette intégration permettrait de dialoguer plus facilement avec le Nigéria, et aurait un impact fort sur l'Afrique francophone. Elle permettrait également de travailler plus efficacement avec les communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO et la CEEAC.

Symboliquement, ce nouvel espace économique pourrait abandonner le nom de « Zone franc ». La nature des mécanismes monétaires ainsi que le rôle des banques centrales et de ses banques de développement pourra être discutée collectivement. Son pilier principal pourrait être un accord de stabilité monétaire en cas de difficulté de balance des paiements tout en laissant flotter la monnaie par rapport à l'euro.

Les banques centrales disposent des leviers pour fluidifier les démarches de création d'entreprises, structurer les banques primaires, accompagner la bancarisation de l'économie, encourager la création d'un marché hypothécaire (qui contribuerait à créer un écosystème favorable, en parallèle de la professionnalisation du cadastre, des promoteurs et des constructeurs) et assurer un rôle de régulateur et contribuer à la bonne gestion des comptes publics. Les banques centrales pourraient jouer en particulier un rôle moteur dans la croissance ou la mise en place d'un cadre favorable à une épargne longue. La question de l'emploi des surplus de paiements courants

262 - « Le nouvel élan du droit OHADA », Abdoullah Cissé, professeur des universités, Droit et Patrimoine n° 201, mars 2011.

263 - « Évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays africains de la Zone franc », coordonnée par Patrick Guillaumont, Anne-Marie Geourjon et Samuel Guérineau, Ferdi, 19 septembre 2012.

pourrait également être discutée avec les partenaires africains.

Faciliter l'accélération de l'intégration régionale et interrégionale

L'intégration régionale est une réponse à la faiblesse du commerce intra-africain qui représente environ 10 % à 15 % des exportations africaines, comparé au niveau atteint en Asie de 50 %²⁶⁴. L'Afrique est en effet l'un des continents les plus fragmentés et compte de très nombreux pays enclavés : quinze pays africains n'ont pas accès à une façade maritime²⁶⁵. La SADC est la région la plus intégrée (51 % des exportations en 2010), devant la CEDEAO (28 %), le COMESA (12 %), l'UMA (6 %) et la CEEAC (3 %). En outre, les tarifs commerciaux sont parmi les plus élevés au monde, en moyenne 50 % plus élevés qu'en Amérique latine et en Asie²⁶⁶.

Les accords de partenariat économique (APE) participent à l'ouverture des marchés africains ; surmonter le blocage actuel des négociations nécessite de proposer à chaque partenaire africain de l'accompagner dans le choix de la situation qui lui est la plus favorable.

À leur conception en 2007, les APE visaient à remplacer les accords de Cotonou signés en 2000, afin de promouvoir l'intégration régionale par la signature d'accords de libre-échange entre l'UE et des sous-ensembles régionaux africains. Les APE permettaient également de se mettre en conformité avec le droit de l'OMC ; le régime de Cotonou accordait en effet des préférences tarifaires non réciproques à 77 pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et non pas à une catégorie de pays présentant

les mêmes caractéristiques économiques (l'ensemble des pays en développement ou l'ensemble des Pays les Moins Avancés par exemple).

Les sociétés civiles et gouvernements africains n'étaient pas favorables à entrer dans une telle négociation de libre-échange, compte tenu i) du rapport de force défavorable entre pays africains et UE ; ii) de la fragilité de leurs économies encore immatures pour affronter la concurrence sans restriction sur leurs marchés de produits européens ; iii) de la perte de recettes fiscales, consécutives au démantèlement tarifaire ; iv) de processus de construction régionale difficiles.

La Commission européenne cherche désormais à conclure des APE intérimaires, signés pays par pays et non plus régionaux, ne portant que sur l'ouverture réciproque des marchandises (en 2007, les sujets sensibles de libéralisation des services, concurrence, investissement devaient être abordés) et accompagnés en contrepartie d'un volet développement qui reste à bâtir.

Le report de la date limite de ratification des APE intérimaires au 1^{er} octobre 2014, sous l'impulsion de la France en particulier, pourrait être mis à profit pour accompagner les partenaires africains. Si l'orientation retenue est celle de l'APE, les flexibilités maximales doivent être accordées aux pays africains : ouverture la plus asymétrique possible des marchés (avec exclusion des secteurs sensibles des partenaires africains) et période de transition pour le démantèlement tarifaire plus longue par exemple, prise en compte du couple « commerce et développement » avec un volet « développement » substantiel.

264 - "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit., et Mo Ibrahim Foundation, 2011.

265 - *Increasing Returns and Economic Geography*, Paul Krugman, Journal of Political Economy, University of Chicago, 1991, vol. 99, n° 3, cité par "Misperception of Risk and Return in Low Income Countries", op. cit.

266 - "African agriculture", Ibrahim Forum 2011, Mo Ibrahim Foundation.

Si le choix conduit au refus de l'APE et donc au retour au droit commun du Système de Préférences Généralisées, le partenaire doit être mis en position d'être éligible au « Système de Préférences Généralisées plus », plus favorable.



Proposition n° 9

Accompagner l'intégration régionale de l'Afrique

- Poursuivre l'appui apporté par la France à la consolidation de l'OHADA, notamment pour renforcer son attractivité, en améliorant en priorité l'efficacité de la justice commerciale et le fonctionnement des commissions nationales, et pour faciliter l'extension de la zone géographique couverte ;
 - Élargir la « Zone CFA » pour en faire un bloc régional renforcé et une instance de dialogue économique régulier avec les anglophones et lusophones. Proposer un plan d'action aux pays membres visant à accentuer le rôle des banques centrales de la « Zone CFA » comme moteur de la croissance ;
 - Continuer d'accompagner les pays africains dans leur négociation avec l'Union européenne sur les Accords de Partenariat Économique (APE).
- 

CINQ PROPOSITIONS POUR REMOBILISER LA FRANCE AUX CÔTÉS D'UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN MARCHÉ

Au moment où l'Afrique entamait son émergence économique, la France s'est déconnectée de la réalité économique africaine naissante :

- l'opinion publique française perçoit encore assez largement l'Afrique comme le continent de la pauvreté et des guerres, et qu'il convient d'aider ;
- l'administration française n'a pas encore pleinement intégré la transformation du continent africain ;
- le secteur privé a, quant à lui, une perception africaine variée : les groupes historiquement présents se sont souvent redéployés en partie vers d'autres continents, les grands groupes à vocation mondiale considèrent désormais l'Afrique comme un lieu d'investissement parmi d'autres et privilégient leur relation d'affaires avec les pays à forte croissance et économiquement stables (Nigéria, Ghana, Kenya, Afrique du Sud...) ; les PME qui n'étaient pas traditionnellement en Afrique restent peu enclines à s'intéresser au marché africain qu'elles perçoivent comme très risqué.

L'Afrique subsaharienne est ainsi devenue le miroir des forces et faiblesses de la France dans la mondialisation.

Une prise de conscience s'est faite jour depuis quelques années auprès de certains décideurs politiques et économiques (l'agenda « afri-

cain » porté par la France en 2010 au G8-G20 en est une illustration). Si une partie des grands groupes français ont d'ores et déjà intégré la pré-émergence africaine dans leur stratégie, les pouvoirs publics et l'administration ont commencé à se remobiliser sur l'Afrique :

- l'existence même de ce rapport témoigne de la volonté et de la mobilisation du ministre de l'économie et des finances sur le sujet ;
- l'accélération des déplacements de la ministre du commerce extérieur, du ministre de l'économie et des finances ainsi que du ministre des affaires étrangères sur le continent africain, qui permettent de mettre en œuvre en Afrique les démarches de soutien aux exportations françaises ;
- les nombreuses rencontres ministérielles à Paris, telle que celle organisée à Bercy à l'occasion du quarantième anniversaire des accords monétaires de la « Zone CFA » ;
- plusieurs initiatives sont lancées, dans le domaine de la francophonie (enseignement en Afrique) ou du numérique (séminaire sur la transition numérique en Afrique subsaharienne organisé en novembre 2013) ;
- la diplomatie économique mise en place au ministère des affaires étrangères offre des outils pour renouveler les relations économiques avec l'Afrique.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin et plus vite. La relation économique avec l'Afrique nécessite une véritable remobilisation afin que la France retrouve sa place dans la compétition qui se joue en Afrique. Pour ce faire, la France doit pleinement assumer ses intérêts en Afrique.

Réinvestir tous les leviers d'influence française sur le continent

Les pays qui investissent aujourd'hui en Afrique s'appuient sur une stratégie de puissance portée par les États. Pour les grands émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil ou la Turquie, l'Afrique représente les sources de matières premières nécessaires à leur expansion, un nouveau champ d'investissement et la possibilité de manifester la montée de leur poids politique sur la scène internationale. Il en est de même pour les pays industrialisés qui cherchent à assurer leur approvisionnement en énergie et matières premières, tel que le montre l'engagement accru des entreprises allemandes en Angola et au Nigéria.

Adopter rapidement une démarche structurée de relations de haut niveau

Il ressort des entretiens menés par la mission comme des études réalisées par les services économiques en Afrique que la classe politique africaine déplore un manque d'implication de ses homologues français (Nigéria, Mozambique...) pour mener un dialogue politique hors crise et sur des sujets globaux. Les réseaux politiques français apparaissent très

faibles en dehors de l'Afrique occidentale et centrale, où ils se sont par ailleurs érodés de manière importante.

Sur la base d'un comptage empirique effectué à partir des données en ligne du ministère des affaires étrangères et des ambassades de France en Afrique, on peut estimer le nombre de visites officielles (Président de la République et Premier ministre) sur le continent africain à 64 entre 2003 et 2013 dans un total de 23 pays, soit une moyenne d'environ 6 déplacements par an. Mis à part quelques pays anglophones et lusophones (Afrique du Sud, Ghana, Nigéria, Angola), ces visites françaises en Afrique se sont principalement concentrées sur les pays francophones - notamment le Maghreb, les pays du Sahel, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale – **au détriment des pays d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et des pays anglophones d'Afrique de l'Ouest.**

La France a été particulièrement présente, ces dix dernières années, en Afrique du Nord (8 visites au Maroc, 7 en Tunisie, 4 en Algérie, 3 en Égypte), au Sénégal et dans les pays ayant fait l'objet d'une intervention militaire française (Mali, Côte d'Ivoire, Libye, Tchad).

En comparaison, si le nombre total de visites officielles chinoises en Afrique demeure largement inférieur à celui de la France (30 contre 64, à partir des statistiques officielles chinoises), **la Chine a, au cours de la dernière décennie, visité davantage de pays africains que la France (24 contre 23).** Les visites chinoises apparaissent par ailleurs moins concentrées géographiquement et couvrent – hormis quelques pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest – tous les principaux pays francophones (RDC en 2013), anglophones et lusophones du continent.

Alors que la France tend, dans le choix de ses visites, à privilégier les pays avec lesquels elle entretient déjà des liens historiques, linguistiques et/ou économiques, les visites officielles chinoises répondent, quant à elles, à une volonté affichée d'élargissement et de renforcement de la présence et de l'influence chinoises sur le continent.

Le nombre de visites officielles américaines en Afrique apparaît, sur la même période, relativement faible (près de quatre fois inférieur à celui de la France). Principalement concentrées sur l'Afrique du Sud et les principaux pays anglophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est (Ghana, Nigéria, Tanzanie, Kenya, Botswana, Ouganda), les visites américaines incluent également certains pays arabophones et francophones comme l'Égypte, le Bénin, le Sénégal et le Rwanda. Angela Merkel a choisi en 2011 l'Angola, le Kenya et le Nigéria, David Cameron s'est rendu en 2011 en Afrique du Sud et Nigéria.

Sur la base de ces estimations, il apparaît que si, en comparaison avec la Chine et les États-Unis, la France est le seul à avoir effectué, entre 2003 et 2013, des visites officielles au Niger, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en Libye, à Madagascar et à Djibouti, **la présence américaine et chinoise a été plus marquée dans une dizaine de pays**, notamment en Afrique de l'Est (Botswana, Kenya, Mozambique, Namibie, Ouganda, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Zambie) mais également dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin et Libéria). **La Tanzanie semble, à cet égard, bénéficier d'une attention particulière de la part de ces deux pays**, les États-Unis et la Chine ayant respectivement visité le pays à deux et trois reprises.

Les Britanniques, qui sont, au même moment en train de remonter en puissance sur l'Afrique, vont faire désigner par le Premier ministre D. Cameron une dizaine de nouveaux « Trade Envoys », dont plusieurs sur l'Afrique (Angola, Mozambique, Kenya, Nigéria, Ghana, Éthiopie), exerçant des mandats géographiques qui peuvent couvrir plusieurs pays. Ces « Trade Envoys », distincts des « business ambassadors » tournés vers un secteur économique, seront des parlementaires, Lords ou députés. Le budget consacré à leurs déplacements tiré du ministère des affaires étrangères (FCO) et géré par une équipe à UK Trade and Investment, l'équivalent d'UbiFrance, devrait être accru car il ne leur permet actuellement de financer par an que deux visites sur le terrain et quatre déplacements en province, auprès des entreprises britanniques ou des chambres de commerces régionales, ce qui est jugé insuffisant du fait de l'importance des relations interpersonnelles en Afrique.

De même, des visites plus récurrentes de fonctionnaires africains de haut niveau en France dans le cadre de visites de découverte des institutions françaises et de leurs savoir-faire qui répondraient aux besoins des pays africains (Agence France Trésor, Agence des participations de l'État, Autorité des marchés financiers, etc.) et réciproquement (AFD, Coface, DG Trésor, Adetef, AFII...) devraient être rapidement engagées.

Investir les instances économiques pour faire levier sur le lien d'affaires

La France a intérêt à investir systématiquement dans toutes les banques multilatérales ainsi que les banques de développement publiques

et mixtes du continent, à y exercer des fonctions de gouvernance et construire des liens de partenariat et d'affaires sur ces bases.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les moyens français, la capacité de la France à peser sur les choix d'emploi des ressources des bailleurs multilatéraux est fondamentale²⁶⁷.

Notamment, exercer une influence en amont sur la rédaction des appels d'offre des banques multilatérales de développement permettrait de favoriser utilement les sociétés françaises. Par exemple, dans la recherche de nouveaux projets de diversification économique, la Banque de développement angolaise (BDA) est appelée à jouer un rôle pivot dans la montée en compétences du pays en gestion d'entreprise et de construction de *business plans* viables, notamment autour du développement de pôles agro-industriels.

La présence française dans des institutions multilatérales permet également d'influer sur une lecture « anglo-saxonne » parfois sceptique voire hostile à l'égard des initiatives « françaises ». Ainsi, la Banque Mondiale, qui était plutôt réservée sur l'intérêt de l'OHADA, a modifié son approche en grande partie à l'issue d'un travail de diagnostic des actes uniformes en vigueur mené par un groupe d'experts, au sein du département du climat des investissements de la Banque (qui intègre le FIAS, fonds multi-bailleurs d'assistance technique, auquel la France a contribué à hauteur d'un million d'euros par an entre 2007 et 2012). Grâce à un accord tripartite AFD/DG Trésor/FIAS, un membre de l'AFD a été détaché au sein de ce groupe de travail ; les réformes engagées à la suite des travaux du groupe ont démontré que les États membres de l'OHADA avaient la capacité et la volonté de se réformer.

La France a maintenu un flux continu d'aide publique au développement y compris en versant d'importantes contributions au niveau européen et en déployant l'aide dans toutes ses dimensions. Le CICID du 31 juillet 2013 a confirmé la priorité géographique accordée à l'Afrique.

Au cas particulier, il pourrait être utile de tirer davantage profit de l'activité de Proparco en Afrique (ou d'autres fonds d'investissements privés ou multilatéraux) et de son impact en termes de liens d'affaires. Proparco dispose en effet d'une connaissance unique du tissu industriel et déploie un niveau d'investissement significatif sur le continent africain pour favoriser son émergence. Une politique plus ambitieuse de prises de participations du groupe AFD, et en particulier de Proparco, dans les entreprises africaines serait également de nature à favoriser les relations d'affaires avec l'Afrique (cf. *infra*).

Utiliser davantage les relais d'intérêts français

Les Français employés dans les entreprises étrangères (hors réseau des conseillers du commerce extérieur [CCEF]) constituent une source d'influence qui n'est pas assez exploitée par les représentations publiques locales, alors qu'ils pourraient servir à l'influence française, en particulier dans des pays où la présence économique française est faible. De même, il serait nécessaire de mieux identifier les franco-africains qui travaillent en Afrique mais qui ne sont pas répertoriés par les services consulaires.

267 - Selon Proparco, la SFI aurait un projet stratégique à hauteur de 4,5 Md USD de financements.

Proposition n° 10

Renforcer l'influence de la France en Afrique

- Relancer les relations de haut niveau de l'État français vers le continent africain : augmenter les visites présidentielles et ministérielles dans les pays d'Afrique en forte croissance et élever le niveau de réception des dirigeants politiques africains en France ; intensifier l'accueil dans les grandes institutions françaises et les échanges avec leurs homologues africains ;
- Investir les enceintes de décisions économiques publiques et privées sur l'Afrique en définissant une politique de détachement dans les enceintes publiques régionales et multilatérales qui concernent l'Afrique, au regard des intérêts stratégiques et économiques de la France, et en assurer un meilleur suivi ;
- Mieux détecter et faire vivre le réseau des cadres français employés dans des entreprises étrangères présentes en Afrique subsaharienne, et assurer le suivi des cadres économiques africains formés sur un modèle français.

Il reviendrait naturellement à l'ambassade et au conseiller économique de détecter et d'animer ce réseau, en s'appuyant sur les relais d'affaires et les réseaux des autres opérateurs français (CCEF, CCI, AFD...).

La France aurait également tout intérêt à assurer un suivi plus fin et sur la durée des cadres économiques africains formés en France ou « à la française » en Afrique (à travers notamment son réseau de lycées français...), qui exercent des responsabilités en Afrique ou ailleurs dans le monde.

Enfin, la mission suggère de mettre en avant les Français d'origine africaine au sein du personnel diplomatique affecté en Afrique.

Relancer la présence économique française en Afrique

S'appuyer sur les succès économiques des franco-africains

La jeunesse d'origine africaine vivant en France constitue un enjeu socio-économique majeur pour la France. Investir dans cette génération c'est investir pour la France et pour l'Afrique.

En l'absence de soutien réel des pouvoirs publics, la diaspora africaine a commencé à structurer elle-même ses réseaux économiques. La mission a rencontré quelques-unes de ces associations.

Ainsi, l'association Club Efficience a été créée en 2007 autour d'une idée centrale : rendre possible la réussite pour les afro-français « de base ». Composée de 530 membres cadres et

chefs d'entreprises afro-français, sans aucun sponsor public ni privé, elle considère que les jeunes Africains nés en France seront plus nombreux d'ici quelques années que ceux qui immigreront mais qu'ils pourraient être moins ambitieux que ceux qui viennent d'Afrique.

L'association aide à la reconnaissance des entrepreneurs africains et fonctionne comme un « apporteur d'affaires » en créant du lien entre les franco-africains, les acteurs économiques africains et les investisseurs français.

Encadré 16: Les projets du Club Efficience

Le Club Efficience mène trois projets :

- Le **Gotha Noir**, ouvrage publié tous les deux ans pour rendre visible l'émergence des réussites afro-françaises et dont les bénéfices vont aux bourses d'excellence.
- La **bourse d'excellence** en partenariat avec Sciences Po, l'Essec et Polytechnique, qui vise à promouvoir et à encourager l'accès aux grandes écoles pour tous jeunes méritant quelle que soit son origine mais qui ne bénéficie pas de conditions socio-économiques favorables, de manière à diversifier l'élite française ; la remise des bourses d'excellence se déroule au cours d'une soirée « Networking », qui se termine par un gala de *fund raising*.
- Le cercle de réflexion « Réfléchir aujourd'hui pour agir demain » autour de personnalités invitées lors des **dîners d'affaires et des colloques**, dans le but de partager l'expérience de leur parcours, partager leur connaissance du monde des affaires, de l'investissement en Afrique et dans les pays émergents : il s'agit de développer l'aspiration à l'entrepreneuriat et de valoriser la double culture française et africaine.

Source : Entretien avec le Dr NKamgueu, fondateur et président du Club Efficience.

L'African Association for a New Generation of Leaders (AfricAngels) est également une association loi 1901, créée en 2009 par des franco-africains et des Africains pour contribuer au développement de l'entrepreneuriat ayant un impact socio-économique positif sur le continent africain. Elle assure l'accompagnement des entrepreneurs, une sensibilisation aux notions d'entrepreneuriat et de RSE, la recherche de financement et le financement, et enfin, la promotion des entrepreneurs issus de la diversité africaine avec remise du prix de l'entrepreneur africain de France.

« OSER l'Afrique » est une association de jeunes Africains du continent et de la diaspora créée en 2009 qui mène des actions ponctuelles sur le continent africain ; elle regroupe des jeunes étudiants et cadres africains d'une quinzaine de pays différents et composé d'associations telles que Club Dauphine Afrique, African Business Club de l'ESCP, Melting Pot Development, Essec Africa.

Il existe également d'autres structures de la diaspora, à commencer par le Forum des organisations de solidarité internationale issues

des migrations (FORIM), créé en 2002 et qui regroupe des organisations des diasporas africaines, asiatiques, caribéennes et originaires d'Afrique du Nord. Il regroupe notamment un grand nombre des faîtières d'association des diasporas africaines en France (700 associations membres au total) et relais en province. Leur président accompagnait le président Hollande lors de sa tournée africaine au même titre que le Président de Coordination Sud.

La valorisation des succès économiques des franco-africains, en France et en Afrique, serait à la fois un vecteur puissant d'intégration et un atout au service de partenariats économiques vers l'Afrique. Le Brésil se montre très actif au-delà de la sphère lusophone et met en avant un lien « ethnique » le président Lula n'a ainsi cessé de revendiquer que le Brésil est le deuxième pays noir du monde derrière le Nigéria, avec 76 millions d'Afro-Brésiliens sur 190 millions d'habitants²⁶⁸.

La multiplicité de ces initiatives montre la vitalité de la diaspora africaine en France, qui doit être partie prenante de la stratégie économique française en Afrique. Il est impératif que les responsables politiques se tournent vers elle plus fortement, que les administrations impliquent plus structurellement cette diaspora dans la définition de leur stratégie et sa mise en œuvre, et que les organisations professionnelles les fassent davantage participer à leurs travaux et manifestations. La présence de cette diaspora au sein de la Fondation et son association aux différentes initiatives qui seront lancées est une évidence.

Familiariser davantage de jeunes avec l'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne représente environ 42 % des 2 300 **volontaires de solidarité internationale (VSI)**²⁶⁹. En revanche, s'agissant des domaines d'intervention prioritaires fixés par le MAE, le soutien à la croissance/secteur privé/commerce/infrastructure n'arrive qu'en quatrième place, devant l'agriculture et la sécurité alimentaire mais derrière l'éducation et la formation professionnelle, la santé et le développement durable/climat/environnement-énergie. Les domaines de formation des volontaires sont largement dominés par les sciences humaines, le commerce et l'économie n'arrivant qu'en huitième position²⁷⁰.

À l'inverse, le nombre de **volontaires internationaux en entreprises (VIE)** en poste en Afrique subsaharienne reste relativement stable (539 en 2013 contre 537 en 2012) mais ne représente que 7 % du total de VIE en poste dans le monde. Le pourcentage en Afrique subsaharienne du nombre de VIE en poste au sein des PME/ETI est plus important que dans tous les autres continents²⁷¹.

Réinvestir le réseau économique en Afrique subsaharienne

La déconnection française de la réalité de la transformation africaine s'est traduite dans les **orientations prises à l'égard du réseau diplomatique et économique français qui s'est détourné de l'Afrique subsaharienne, à contresens de la réalité économique.**

Les deux tiers des réductions du réseau diplomatique intervenues entre 2007 et 2011 ont

268 - AFD et Ferdi, « L'Afrique et les grands émergents », collection « À savoir » n° 19, op. cit.

269 - Site Internet France Volontaires.

270 - Statistiques 2011 du MAE.

271 - UbiFrance, juillet 2013.

porté sur les postes d'Afrique subsaharienne, alors que la zone UE hors Europe continentale n'a enregistré qu'une réduction de 12,5 % des effectifs concernés : « *Au total, l'évolution des formats a tout de même reflété les évolutions de la politique extérieure française : présence accrue dans les pays émergents (Chine, Inde) - à l'exception notable du Brésil (- 6 %) et de l'Afrique du Sud (- 8 %) - et désengagement en Afrique francophone (Sénégal, Madagascar, Cameroun, Gabon)* »²⁷².

Alors que la représentation institutionnelle publique française (hors représentation des régions et de leurs agences, secteur privé et CCEF) est particulièrement importante en Europe, « *l'appui commercial en Afrique subsaharienne a été largement réduit suite à la dévolution (cinq bureaux d'Ubifrance), non compensée le plus souvent par l'existence de chambres de commerce* »²⁷³.

Ce retrait ne correspond pas pour autant à un investissement des ressources françaises en Afrique non francophone. La France a ainsi fermé la mission économique au Mozambique au moment où une zone économique spéciale se créait dans un pays dont la croissance a atteint 7,4 % en 2012²⁷⁴. De même, Ubifrance s'est retiré du Ghana en 2011.

De ce fait, la France manque de visibilité dans l'espace africain non francophone.

En Angola, la France ne dispose ni d'une chambre de commerce bilatérale, ni d'un club d'affaires qui permettraient à ces entreprises d'avoir un interlocuteur sur place et de promouvoir la présence française. De même, s'agissant des grands projets, une meilleure visibilité de la Coface est souhaitable auprès du ministère des finances, dont les vues en termes de choix des institutions financières, voire des assureurs-crédit restent prégnantes.

Il convient de réfléchir à la structuration du réseau français en Afrique subsaharienne et à son modèle d'organisation²⁷⁵, de l'articulation entre le réseau des ambassades (services économiques, Ubifrance), des financeurs publics (OSEO, CDC...), des collectivités territoriales, des conseillers du commerce extérieur (CCEF) et des chambres de commerce et d'industrie (CCI), des agences de l'AFD, des opérateurs tournés vers l'attractivité du territoire (AFII), des acteurs de l'expertise technique, des opérateurs chargés d'accueillir des étudiants étrangers (France Campus) et des organisations multilatérales ou européennes. C'est l'un des enjeux de la mission « Internationalisation de l'économie française », réalisée dans le cadre de la modernisation de l'action publique sous le pilotage de la ministre du Commerce extérieur.

Les structures publiques doivent permettre de diffuser auprès des PME qui y sont implantées une connaissance plus large et plus globale du marché africain. Même celles qui sont implantées dans la zone n'ont pas toujours connaissance de ses potentialités et des flux entre pays africains. Par exemple, Systra, présente en Afrique du Sud, a pu découvrir le marché angolais grâce à une mobilisation conjointe du service économique et du bureau Ubifrance de Luanda.

Un changement a toutefois été amorcé.

Proparco a rouvert son bureau de Lagos en 2012, Ubifrance a ouvert un comptoir régional à Nairobi au Kenya en septembre 2013, après l'Afrique du Sud en septembre 2010 puis l'Angola, le Cameroun et la Côte d'Ivoire en septembre 2012, et la réouverture d'un bureau au Mozambique a été annoncée.

272 - Référé de la Cour des Comptes 2013.

273 - Rapport MAP n° 2013-M-029-01 d'évaluation des dispositifs de soutien à l'internationalisation de l'économie française, 26 juin 2013.

274 - « De nouvelles chances à saisir et de nouveaux risques : les perspectives de l'Afrique subsaharienne et du Mozambique », intervention de David Lipton, premier directeur général adjoint du Fonds monétaire international à Maputo, le 6 mai 2013.

275 - Des clubs d'affaires se développent en Afrique anglophone (cf. French-Business Club franco-kenyan à Nairobi).

Les Britanniques ont fait de même. Aujourd'hui, ils viennent de rouvrir une ambassade en Côte d'Ivoire, d'ouvrir un poste diplomatique au Soudan du Sud et de rouvrir un bureau d'UKTI au Mozambique. Ils ont annoncé il y a un an leur intention de réinvestir leur présence diplomatique au Libéria, à Madagascar et, sous réserve d'une sécurité suffisante, en Somalie²⁷⁶.

Associer davantage les collectivités locales à la politique nationale

Le renforcement des relations directes entre collectivités locales africaines et françaises pourrait participer de cette intensification des échanges économiques. Les collectivités locales disposent d'un atout considérable dans la construction de l'architecture des alliances qui se mettent en place tant sur le plan institutionnel qu'industriel : elles sont dans la co-construction quelle que soit leur localisation, au nord ou au sud de la planète. Les relations entre collectivités s'opèrent sans hiérarchie nord/sud, car les collectivités ne se placent pas dans une relation d'aide, mais sur un pied d'égalité entre collectivités qui partagent les mêmes problèmes et les mêmes préoccupations, y compris électorales. **La mise en réseau des collectivités dans le monde est un mouvement puissant qui témoigne de la vitalité de ces partenariats.**

Les collectivités locales françaises ont ainsi développé des partenariats avec des homologues africains, parfois de longue date.

De nombreuses régions ont déjà mis en place des dispositifs propres d'aide à l'export, dont certains peuvent présenter un effet de levier non négligeable avec le dispositif de l'État.

Cinq régions proposent des dispositifs inscrits dans le prolongement des prestations d'accompagnement d'Ubifrance (salons, missions collectives, VIE) et associant les opérateurs locaux, publics ou privés (agence régionale de développement, chambres de commerce, chambre d'agriculture, société de conseils). Dans certains cas, comme celui de la région Pays-de-la-Loire, les aides régionales peuvent aller jusqu'à doubler le taux de subvention du dispositif de l'État. Par ailleurs, à l'exception de trois régions, n'offrant aucun soutien financier, toutes les autres proposent la prise en charge d'une partie des dépenses liées au recrutement d'un VIE par une entreprise²⁷⁷.

En Aquitaine, 320 entreprises travailleraient avec le continent et quelque 2 000 PME régionales y exporteraient. La collectivité envisagerait de s'associer à Toulouse et à Marseille, qui ont également mis en place des clubs d'exportateurs²⁷⁸.

L'État aurait intérêt à valoriser le rôle complémentaire que peuvent jouer les collectivités locales, et notamment les régions, dans certains secteurs (ville durable, accès à l'eau et à l'assainissement, appui aux productions locales...) pour exporter les savoir-faire français et mettre en avant les collaborations qu'elles entretiennent, d'un part avec l'AFD (l'AFD et Cités Unies France (CUF) sont liées par un accord cadre depuis 2006) et Ubifrance et d'autre part avec les acteurs économiques locaux. Elles pourraient, par exemple, être éligibles aux fonds d'assistance technique pour pouvoir mobiliser leurs ressources humaines (aménagement urbain, transports, gestion des réseaux d'eau, déchets, etc.).

276 - « *African Investment Summit* », intervention de Mark Simmonds, ministre en charge de l'Afrique, 5 novembre 2012.

277 - « *Coopération économique décentralisée : État des lieux* », rapport conjoint de la CUF, de l'APD, du CNER et de la DAECT, mars 2013.

278 - « *La France : à la reconquête des marchés perdus* », Jeune Afrique Économie, 26 Juin 2012.

Une offre française globale autour du développement l'urbain et de son équilibre avec la production agricole pourrait être organisée. Alors qu'actuellement, les plantations sont essentiellement orientées vers l'export et une agriculture vivrière qui nourrit difficilement les populations rurales, les villes restant nourries par l'aide internationale, le développement de l'Afrique redessine l'aménagement du territoire autour des infrastructures rurales et la complémentarité ville/campagne (stockage, acheminement...). Les besoins des villes africaines vont toucher au financement du développement urbain (fiscalité foncière) comme à la conduite de l'exécution de ces politiques urbaines.

Alors que les actions de collectivités territoriales à destination de l'Asie et du Moyen Orient accordent une place importante à la promotion du tissu économique (43 % des actions mises en œuvre en Asie), à l'entrepreneuriat et au partenariat entreprises (38 % des actions au Maghreb/Machrek), celles à destination de l'Afrique semblent se concentrer principalement sur le secteur agricole (44 %). À l'instar du programme « Talents du Monde » mis en place par la région Bretagne et visant à promouvoir de jeunes chefs d'entreprise africains, les relations de coopération entre collectivités territoriales et pays partenaires pourraient essayer d'intégrer davantage cette dimension économique dans une logique d'intérêts locaux réciproques.

Il conviendrait donc non seulement de capitaliser et de mettre en cohérence les actions de diplomatie économique des collectivités territoriales avec celles de l'État mais également de développer, dans un souci de transparence et de performance, de nouveaux indicateurs

de suivi et d'évaluation de l'impact de ces dispositifs sur la croissance économique des pays partenaires et le concours apporté aux entreprises françaises.

Relancer la coopération technique en Afrique subsaharienne

De nombreux concurrents utilisent la présence d'experts techniques pour orienter la définition en amont des normes et standards ou contribuer à la rédaction d'appels d'offres qui sont favorables à leurs entreprises. À ce jeu-là, l'ensemble des interlocuteurs de la mission considère que l'action de la France est nettement insuffisante. Or, la question de la contribution de l'offre française d'expertise technique aux intérêts économiques français est essentielle.

L'Allemagne, le Japon ou la Corée fournissent également des experts ou des assistants techniques résidentiels à la maîtrise d'ouvrage locale pour la phase de rédaction des appels d'offre. Comparativement, la France n'apparaît pas assez présente sur cette phase amont pour ce qui concerne les financements déliés de l'AFD.

L'Allemagne a fait le choix d'un investissement prioritaire dans le nombre de ses experts techniques internationaux : la GIZ (*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*), société de droit privé détenue à 100 % par l'État et opérateur unique de la coopération technique allemande hors projets mis en œuvre par la KfW, dispose de bureaux dans 87 pays et emploie 13 000 collaborateurs, dont 11 700 hors du siège pour mener des projets dans 130 pays²⁷⁹.

279 - La politique publique française d'aide au développement, Cour des Comptes, juin 2012.

Dès le début des années 1990 et, de manière plus marquée encore, après la réforme de 1998, on observe au contraire une réduction globale et importante du nombre d'assistants techniques français, qui passent d'environ 11 000 en 1979 à 2 806 en 2000 et à un peu moins de 1 000 en 2011²⁸⁰. Selon les données du MAE communiquées à la mission, il apparaît que le nombre d'ETI sous plafond d'emploi du MAE en Afrique (hors Algérie) s'élève à 292. Ces ETI apparaissent fortement concentrés géographiquement dans cinq pays d'Afrique francophone : sur les 30 pays d'Afrique subsaharienne où la France intervient, 5 regroupent environ la moitié (45 %) des ETI déployés (Sénégal, Madagascar, Cameroun, Mali, Niger) ; de nombreux pays anglophones et lusophones ne font l'objet d'aucun programme d'expertise technique : Gambie, Sierra Leone, Libéria, Namibie, Botswana, Zimbabwe, Malawi, Kenya, Zambie, Swaziland, Lesotho.

La France aurait donc intérêt à déployer davantage d'ETI en Afrique en ciblant leur implantation au regard des opportunités de marchés pour les entreprises françaises. L'État devrait appuyer, en assurant la prise en compte de leur financement, la présence dans les ministères décisionnels des pays subsahariens, d'experts (de haut niveau), qu'ils soient ou non Français, mais qui permettent d'appuyer et de développer des compétences, des normes et règlements, *in fine* utiles pour les entreprises et l'influence françaises. Le renforcement de l'appui français en matière de formation professionnelle, d'études et d'expertise peut contribuer à valoriser une offre française intégrée, combinant l'amont et l'aval des projets (études préalables, formation, réalisation, maintenance et suivi).

Encadré 17 : Les enjeux des marchés d'expertise technique

- « Un **enjeu d'influence** qui se joue ensuite dans l'élaboration des normes techniques, dont les Français sont largement absents, des normes juridiques et des « bonnes pratiques ». (...) Les prestations d'expertise et de conseil auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales constituent ainsi un vecteur essentiel pour la diffusion des normes et standards français, tant sociaux que juridiques, sanitaires ou environnementaux. L'expertise internationale française permet aussi le rayonnement de notre modèle d'organisation de la société et de nos valeurs ».
- « Un **enjeu de présence sur les questions globales et la politique de développement**, par l'élaboration de règles et de recommandations. L'expertise technique internationale est au cœur des problématiques du développement, qu'il s'agisse des Objectifs du millénaire pour le développement, de l'appui à la gouvernance et à l'élaboration d'un modèle social, ou du développement humain et durable »

Source : rapport d'information du Sénat n° 131 sur le contrat d'objectifs et de performance de France Expertise Internationale pour la période 2012-2014, 14 novembre 2012.

280 - Rapport d'information du Sénat n° 131 sur le contrat d'objectifs et de performance de France Expertise Internationale pour la période 2012-2014, 14 novembre 2012.

Proposition n° 11

Réinvestir au plus vite la présence économique extérieure française en Afrique subsaharienne

- Associer davantage encore la diaspora africaine de France à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique africaine de la France, à la conception et à la participation à des projets d'échange et de coopération avec l'Afrique et aux organisations professionnelles du secteur privé. La diaspora africaine doit être pleinement partie prenante de la Fondation franco-africaine pour la croissance ;
- Augmenter les moyens des services économiques, éventuellement régionaux, et les moyens d'Ubifrance sur le continent ;
- Augmenter le nombre des volontaires internationaux en entreprises (VIE) en Afrique subsaharienne et donner une plus grande place aux volontaires de solidarité internationale (VSI) orientés vers les secteurs économiques ;
- Mieux associer les collectivités territoriales, en particulier les Régions, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique économique africaine de la France, pour exporter les PME et les savoir-faire français locaux en Afrique ;
- Développer la coopération technique en Afrique en lien avec l'offre commerciale française.

Le CICID du 31 juillet 2013 a approuvé la création au sein de l'AFD d'un nouvel outil de financement de l'expertise technique, le fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE), doté d'un montant initial de 20 M€ et piloté conjointement par la DG Trésor et l'AFD, qui devrait augmenter la capacité d'intervention de l'AFD en matière d'expertise technique, au-delà des instruments actuels, notamment des fonds d'études et de renforcement des capacités [FERC] de l'AFD et les 30 M€ du FASEP de la DG Trésor.

Intensifier le dialogue économique entre l'Afrique et la France

Intensifier le dialogue stratégique entre l'État et le secteur privé

La France a pris tardivement conscience qu'elle ne disposait pas d'une vision stratégique intégrée de ses intérêts en Afrique subsaharienne, de nombreuses approches sectorielles existant mais de façon éparpillée ou inachevée (vision stratégique du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « diplomatie des matières premières », stratégie du commerce extérieur, priorités pays de l'AFD, démarches de la francophonie...). Les démarches entreprises récemment pour

redéfinir l'action économique de la France avec l'Afrique doivent être approfondies de façon rapide, opérationnelle et holistique.

Le ministère des Affaires étrangères a mis en place une diplomatie économique saluée par la plupart des acteurs économiques rencontrés par la mission. Elle constitue en effet un point d'ancrage qui contribue au dialogue public-privé, à travers la direction des entreprises.

La mission recommande une approche économique globale, mêlant intérêts stratégiques et économiques au sens large, qui inclurait les partenariats avec les pays tiers investisseurs (par exemple proposer des actions communes à l'Australie sur l'Afrique) ainsi que les pays hébergeant des implantations économiques africaines dans lesquels des actions ciblées de promotion de l'image économique de la France pourraient être menées (par exemple sensibiliser les intérêts sud-africains depuis Londres et approcher les hommes d'affaires Angolais et Mozambicains à Lisbonne).

La mission n'a toutefois pas été mandatée pour déterminer la déclinaison, nationale ou régionale d'une stratégie nationale de reconquête économique sur le continent. Du point de vue de la mission, s'il faut accélérer le développement des liens économiques dans les aires anglophones et lusophones où les performances et les perspectives économiques apparaissent plus solides (Ghana, Angola, Mozambique, Kenya, Éthiopie, Ouganda, Tanzanie) et renforcer les positions françaises dans les pays jouant le rôle de porte d'entrée (Afrique du Sud, Nigéria, Maroc), **la mission est convaincue de la nécessité de consolider la présence économique française en Afrique francophone**, en raison de son potentiel économique et du taux de retour

bien supérieur pour les affaires françaises. Aux côtés des « locomotives » régionales que sont la Côte d'Ivoire et le Cameroun, le renforcement des liens avec le Sénégal et la RDC (qui compte 70 millions de francophones) doivent également être évalués.

Cette stratégie devrait être fondée sur une logique de flux (identifier les hubs bancaires, commerciaux, les corridors économiques) et raisonner par ensembles régionaux, les communautés économiques permettant de s'arrimer à la réalité d'activités transfrontalières.

Afin de déterminer cette stratégie, il s'agirait d'intensifier le dialogue stratégique entre l'État, les principales chambres de commerce, les « clubs d'affaires » et les associations professionnelles du secteur privé (Medef international, CIAN, entreprises de la diaspora africaine...) et les principales structures publiques (DG Trésor, AFD, MAE, BPI, CDC...).

À court terme, la mission propose de relancer au plus vite les travaux du Comité des métaux stratégiques (COMES) pour alimenter la réflexion ; le Niger (uranium) et la Mauritanie (porte d'entrée du Sahel et pays exportateur net de fer) constitueraient par exemple des choix économiques prioritaires.

Recréer une veille économique tournée vers l'Afrique subsaharienne

La France a pris acte tardivement du décollage africain, sans en tirer encore toutes les conclusions utiles. Contrairement à leurs concurrents, les acteurs économiques européens se sont massivement désengagés pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix où les pays africains menaient des politiques d'ajustement

structurels, ce qui les a empêchés de percevoir les prémices du décollage africain à partir de 2000. La France s'est alors essentiellement tournée vers l'Europe puis l'Asie, scellant la perte d'un savoir-faire sur l'Afrique subsaharienne qui a disparu des choix d'organisation de l'administration française, ce que traduit très clairement l'absence au sein de l'État de diagnostic sur ses relations économiques avec l'Afrique subsaharienne.

Par exemple, la présence historique française à Djibouti n'a pas empêché les entreprises chinoises de se positionner sur la nouvelle ligne de chemin de fer Addis Abeba-Djibouti et au Nord sur la ligne Mékélé-Port de Tadjoura (Djibouti) tandis qu'une entreprise turque construira une ligne Nord-Sud entre ces deux tracés Ouest-Est et que le Brésil s'intéresse à ce marché.

La France a pris conscience de l'urgence de réagir mais doit rassembler ses différentes initiatives au service d'une politique économique d'ensemble vers l'Afrique.

Si l'État dispose de sources d'informations éparses sur la nature des flux économiques avec l'Afrique subsaharienne, il ne s'appuie sur aucun outil d'analyse agrégé ni d'un lieu unique permettant la définition d'une stratégie économique et d'une réflexion prospective tournée vers le continent africain.

Du côté des *think tanks*, la « voie » africaine se fait de plus en plus jour (création du groupe de veille Afrique de l'Institut Montaigne, CAPAfrrique, *think tanks* de la diaspora...). Un certain nombre d'entreprises ont créé ou sont en train de créer un département Afrique (Banque Lazard, Rothschild...) dont l'expertise pourrait être mobilisée.

La stratégie du commerce extérieur publiée le 3 décembre 2012, même si elle encore largement tournée vers l'Asie, a inclus quatre pays d'Afrique subsaharienne parmi une quarantaine de pays les plus porteurs commercialement à l'horizon 2022 (Afrique du Sud, Nigéria, Côte d'Ivoire et Kenya); cette démarche, accompagnée par des déplacements de la ministre du Commerce extérieur, doit permettre l'élargissement à d'autres pays africains, notamment l'Angola ou le Mozambique.

Il s'agirait plus largement de réinvestir financièrement et intellectuellement dans les *think tanks* et fondations existantes (Ifri, Ferdi, Institut de l'Entreprise, Institut Montaigne...) pour intensifier la recherche et la veille soit dans les structures spécialisées, soit dans les structures généralistes. L'État aurait également intérêt à constituer un outil de veille économique public permettant de définir et d'actualiser la politique économique française africaine.

À l'instar de ce qui existe dans d'autres pays concurrents (site « *Doing Business in Africa* » du Business Council hollando-africain, volet « *Doing business in Africa* » sur le site export.gov aux États-Unis, etc.), il serait utile pour les investisseurs de disposer d'une entrée unique dédiée aux investissements en Afrique, qui renverrait aux sites respectifs des différents intervenants (CCI, chambres de commerce franco-africaines, Ubifrance, BPI, collectivités locales, ministères...).

Multiplier les instances de concertation et de rendez-vous partenarial

Les sommets Afrique-France, s'ils sont maintenus à un rythme régulier, constituent des rendez-vous clés de la relation de la France avec l'Afrique. Mais afin de leur donner davantage de profondeur et un fonctionnement vraiment partagé, l'existence d'une Fondation **franco-africaine** permettrait de donner la continuité nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre des décisions politiques prises lors de ces sommets. La mission pourrait constituer une sorte de préfiguration de cette structure.

Il n'existe pas en France un **grand forum économique consacré à l'Afrique** visible internationalement, contrairement à d'autres pays européens notamment (les Pays-Bas ont lancé en 2006 une foire économique hollando-africaine « Fighting Poverty with profit » permettant de rassembler entreprises africaines,

européennes et celles de la diaspora africaine). Il existe depuis 2012 un forum annuel des dirigeants des grandes entreprises africaines à Genève, organisé par Jeune Afrique et The Africa Report, en partenariat avec la BAfD.

Il permettrait de donner un élan médiatique aux relations économiques avec la France et de fortifier la relation d'affaires avec le continent. Au-delà d'un rendez-vous annuel, qui pourra s'articuler avec l'amont des sommets Afrique-France, la multiplication des formes d'échange avec les acteurs économiques privés doit être encouragée, à l'instar des liens tissés entre le MEDEF et Business Africa.

De même, **la représentation politique et économique de la France reste très faible au sein des grands forums économiques consacrés à l'Afrique**. Cette représentation constitue justement un signal politique fort, en général largement relayé par les médias locaux. Afin d'intensifier et de structurer le dialogue entre acteurs économiques français

Proposition n° 12

Intensifier le dialogue économique entre l'Afrique et la France

- Entamer un dialogue structuré entre l'État français, le Medef international, le CIAN, les entreprises issues de la diaspora africaines et les principales chambres de commerce : constituer un cercle de travail associant les principales structures publiques (DG Trésor, MAE, AFD, BPI, CDC...), co-animé par une personnalité du monde des affaires et une personnalité du monde public, qui permettrait notamment de bâtir un plan d'action pour l'Afrique subsaharienne ;
- Réinvestir financièrement et intellectuellement dans les *think tanks* et fondations existantes (Ferdinand, Ifri, Institut de l'Entreprise, Institut Montaigne, Aspen...) pour intensifier la recherche et la veille, soit dans les structures spécialisées, soit dans les structures généralistes ; constituer un outil de veille économique public permettant de définir et d'actualiser la politique économique africaine de la France ;
- Mettre en place un forum d'affaires franco-africain annuel.

et africains, un accent particulier doit être mis rapidement sur la politique française d'investissement de ces rencontres.

Lors de la foire internationale de Luanda qui s'est tenue en juillet 2013, les concurrents allemands, espagnols, portugais, chinois, ou sud-africains avaient déployé des pavillons nationaux ; l'Allemagne disposait d'une zone d'exposition constituée de treize entreprises, tandis que la France n'était présente qu'à travers Saint-Gobain mais sur le pavillon portugais *via* sa filiale.

De même, la France organise peu de forums bilatéraux d'affaires, tels que le pratiquent les pays concurrents. La 5^e édition du forum économique Allemagne-Angola qui s'est tenue en juin 2013 a mobilisé 190 opérateurs allemands dont 55 entreprises et de nombreuses fédérations, et accueilli les ministres angolais de l'Économie, de l'Énergie et des Eaux, du Transport, de la Santé, le directeur de l'industrialisation du ministère de l'Industrie, le président de l'Association industrielle d'Angola (AIA), le directeur des opérations de Sonangol Investissements industriels, de l'ANIP, un membre du Conseil d'administration d'Endiama, et les gouverneurs des provinces de Malange et Zaïre.

Faciliter l'investissement des entreprises françaises en Afrique subsaharienne

Accorder une garantie publique aux risques politiques

Les garanties accordées par l'État pour accompagner les entreprises à l'export sont essentielles. Elles apportent un cadre d'intervention et une atténuation des risques financiers ou politiques acceptables pour les entreprises exportatrices. C'est aussi un facteur de compétitivité.

Il existe une marge de manœuvre globalement importante dans les prises en garanties par la Coface lorsqu'elle agit pour le compte de l'État pour des projets d'exportations viables et tangibles vers l'Afrique : l'encours disponible à la Coface pour des projets nécessitant un crédit dans le cadre des règles fixées par le ministre est proche de 8 Md€ sur l'Afrique subsaharienne.

L'un des enjeux est de déterminer les mesures propres à améliorer la couverture du risque politique aux investissements en capital, coté ou non coté, sur le continent, moyennant une prime modeste. Ce constituerait un facteur d'incitation en faveur de l'investissement en Afrique particulièrement fort.

Mieux partager l'information économique sur l'Afrique

Le dialogue entre acteurs financiers publics (CDC, Bpifrance, Ubifrance, DG Trésor...) et l'AFD (Proparco) devrait être renforcé de

manière à assurer un continuum dans l'accompagnement financier des entreprises en Afrique subsaharienne.

Les entreprises qui souhaitent investir en Afrique subsaharienne ont en effet besoin de « passeurs » : par exemple, le groupe Wendel s'est fait accompagner et co-investit avec des fonds de *private equity* déjà présents en Afrique et avec les bailleurs multilatéraux (SFI...) car gage de *compliance* et de garantie. Un meilleur alignement des stratégies publiques et privées françaises devrait ainsi être recherché.

Ubifrance a conclu en 2009 un accord avec le groupe AFD qui met davantage à disposition des entreprises françaises les produits financiers d'AFD/Proparco (prêts, garanties, fonds, etc.). Une cartographie des financements a ainsi été fournie à Ubifrance et les appels d'offre de l'AFD sont répercutés vers Ubifrance (« *development gateway* » qui envoie des informations directement à Ubifrance sur la base des marchés Ubifrance sans besoin de retraitement). Des ateliers sont régulièrement organisés en commun pour les entreprises, l'AFD est appelée à intervenir dans ceux organisés par Ubifrance et des entretiens sont régulièrement organisés entre des entreprises et des agents de l'AFD.

Favoriser l'assemblage technique des offres commerciales françaises

De plus en plus de concurrents de la France proposent des offres intégrées, regroupant une offre technique et financière, rassemblant une diversité d'acteurs (études techniques, fourniture d'équipements, maîtrise d'œuvre des travaux et financement, voire une partie de la main d'œuvre).

Par exemple, la stratégie allemande en Afrique du Sud pour les projets d'énergie renouvelables (production privée d'électricité), est bien articulée entre la coopération scientifique (série de séminaires sur les énergies renouvelables avec des intervenants allemands), l'assistance technique en amont (un assistant technique payé par l'Allemagne a travaillé au sein du ministère sud-africain de l'énergie pour définir le programme d'énergies renouvelables) et l'action d'influence (invitation cet été d'une vingtaine de cadres sud-africains de niveau intermédiaire pendant quinze jours sur ces sujets d'énergies renouvelables et d'économie verte).

Sans aller nécessairement jusqu'à des offres « à la chinoise », la France doit pouvoir détecter la demande et proposer des offres commerciales adaptées. Il paraît de plus en plus utile de disposer d'organismes jouant ce rôle d'assemblage, qui consisterait à nouer des alliances « industrielles » permettant d'apporter une réponse technique et fournir l'accompagnement, en s'appuyant sur l'ensemble des relais d'influence amont (experts techniques, partenariats scientifiques, formation professionnelle...).

Ainsi, dans le domaine du développement urbain, des offres intégrées couvrant l'ensemble des métiers concernés (plan d'aménagement, fiscalité foncière, transports, durabilité, fourniture des biens d'équipements...) permettraient de répondre aux besoins des villes africaines en croissance. De même, dans le numérique, l'alliance entre des fournisseurs de contenu avec des partenaires industriels permettrait d'avancer une offre française totalement intégrée.

Différents organismes existants sont parfois amenés à jouer ce rôle d'assembleur ou pourraient le faire (AFD, Adetef, Ubifrance,...).

Les grappes d'entreprises ou *clusters* peuvent également participer à l'élaboration d'offres industrielles intégrées. Un bon exemple est fourni par la convention de partenariat signée entre le *cluster* Mécatronic-Tunisie et France Clusters en janvier 2013, avec le soutien financier de l'AFD (0,75 M€) au Pôle de compétitivité de Sousse qui héberge ce *cluster*. France Clusters et l'AFD ont prévu de lancer avec le ministère tunisien de l'industrie un programme de formation-accompagnement à l'émergence de nouveaux *clusters*²⁸¹.

Les grandes entreprises françaises présentes en Afrique, en particulier les entreprises minières et pétrolières, peuvent aussi développer des *clusters* sur place ; elles apportent ainsi les normes, l'emploi local, les structures de formation, et stimulent les PME locales et la venue de PME françaises.

L'ajout de l'offre financière à l'offre technique peut être décisif pour emporter les marchés dans la compétition internationale actuelle. Il apparaît donc de plus en plus nécessaire d'intégrer ces deux dimensions. Bpifrance et l'AFD, sous réserve d'une adaptation des missions de l'AFD, sont les principaux organismes susceptibles de monter l'offre financière.

Par ailleurs, afin d'accroître la visibilité de l'offre française et mieux la promouvoir auprès des acteurs économiques africains, il pourrait être utile de multiplier les initiatives autour de l'existence d'un logo « Marque France » et la fédération des acteurs par filières. Des initiatives ont été prises sur ces deux sujets par le Gouvernement français : ainsi, avec VIVAPOLIS, la France s'est dotée en septembre

2013 d'une vitrine de l'excellence dans le secteur de la ville durable ; cette marque permet aux entreprises de se présenter groupées sur les marchés étrangers et dans les salons internationaux.

Assurer un continuum entre financement des entreprises et du développement

Les puissances qui investissent en Afrique s'appuient en général sur la mise en œuvre d'instruments publics forts au profit d'investissements privés. L'essentiel des investisseurs en Afrique subsaharienne s'appuient sur les instruments publics de leur nation (banque allemande de reconstruction KfW, Eximbank indienne, américaine ou turque, Japan Bank for International Cooperation), dans le cadre d'une stratégie orientée vers la captation des bénéfices de la rente pétrolière, minière, foncière ou des concessions de services publics. Ces institutions bénéficient de moyens renforcés, le Japon a ainsi doublé le montant du fonds pour la promotion du commerce et de l'investissement en Afrique, créé en 2008 et logé au sein de la Japan Bank for International Cooperation, en marge de la TICAD V pour 2013-2018 à 5 Md USD²⁸².

En particulier, de façon d'ailleurs non spécifique à l'Afrique, les investissements des entreprises privées chinoises s'appuient sur la China Development Bank (CDB) et l'Eximbank (Export Import Bank). Inspirée de la pratique japonaise des années 1970 des « prêts contre ressources », la technique chinoise dite du « mode angolais » permet d'échanger des ressources financières contre la réalisation de projets d'infrastructures²⁸³. Plus de 35 pays africains ont ainsi bénéficié d'un financement

281 - « Partenariat entre le Cluster Mécatronic-Tunisie et France Clusters », L'économiste maghrébin, 1^{er} janvier 2013.

282 - Note du Service économique régional près l'ambassade de France au Japon, 5 juillet 2013.

283 - « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPII n° 328, 20 décembre 2012.

Encadré 18: Le mode « angolais » pratiqué par la Chine en Afrique

« [...] un accord-cadre est conclu avec un gouvernement africain pour un programme d'infrastructures financé par des prêts chinois (concessionnels ou non) et réalisé essentiellement par des firmes chinoises ; en parallèle, cet accord autorise une compagnie nationale chinoise à investir (ou à intervenir comme opérateur) dans l'exploitation des ressources (pétrole, mais aussi bauxite, chrome, minerai de fer, fèves de cacao...).

Dans le cas du pétrole, par exemple, la compagnie chinoise vend sur le marché mondial les quantités de pétrole dont elle dispose ; le produit de la vente est inscrit au compte de l'État emprunteur auprès de la policy bank chinoise qui y prélève la rémunération du prêt et les échéances de remboursement.

Ainsi les fonds – crédits comme remboursements – ne circulent qu'entre opérateurs chinois. Ce type d'opérations assure à la Chine des approvisionnements en produits primaires ; ceux-ci constituent une garantie des prêts accordés qui lui ouvrent des marchés. »

Source : « La présence chinoise en Afrique », lettre du CEPIL n° 328 du 20 décembre 2012.

chinois pour les infrastructures, soit un volume de financement qui est passé de 1,0 Md USD en 2001 à 7,5 Md USD en 2006 selon la BAfD.

Cette technique est très efficace, car elle permet aux Chinois d'imposer directement leurs entreprises, voire leurs employés devant leurs concurrents émergents notamment. Ainsi, c'est en combinant, une prise de participation à l'exploitation d'un gisement minier à une proposition de financement d'infrastructures que les entreprises chinoises ont évincé le Brésilien Vale d'un gigantesque projet d'exploitation du fer et du manganèse.

Les dispositifs publics français de financement des investissements à l'étranger restent éclatés entre plusieurs acteurs (cf. première partie *supra*) : la CDC (fonds InfraMed, fonds climat...), Bpifrance (soutien export), la Coface (garanties export), le groupe AFD (financement de projets de développement), la direction générale du Trésor (Réserve pays émergents [RPE] et Fonds d'étude et d'aide au secteur

privé [FASEP]) et de manière marginale le ministère des Affaires étrangères (Fonds social de développement [FSD]).

Cette dispersion nuit à la cohérence de l'action publique, à sa lisibilité par les entreprises françaises et pour les pays africains bénéficiaires. Elle restreint la capacité de chacun à intervenir de manière significative dans les projets d'importance et induit des coûts administratifs inutiles. Des initiatives telles que la création du label Bpifrance Export ont été prises récemment.

Au cas particulier, les financements apportés dans le cadre de l'aide au développement par le groupe AFD sont insuffisamment articulés avec les financements au bénéfice de l'internationalisation des entreprises françaises. Or la connaissance que détient le groupe AFD des pays et de leurs besoins, ainsi que des projets, ne bénéficie que de manière encore trop limitée aux entreprises françaises désireuses d'investir dans ces pays.

S'il n'appartient pas à la mission d'expertiser les réponses institutionnelles à apporter à cette situation, elle appuie toute démarche qui permettra de rationaliser le dispositif actuel et de le rendre plus lisible : il serait utile que ces structures se rapprochent pour consolider une offre commerciale qui dynamise le financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire françaises vers l'Afrique.

Les exemples allemand, avec la KfW, et japonais avec le JICA, où le même établissement gère l'aide publique au développement et le financement export, pourraient inspirer cette démarche.

Développer l'offre française en investissements financiers

Le fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) de l'AFD initié en avril 2009, est chargé de prendre des participations dans des entreprises, des banques, des institutions de microfinance et des fonds d'investissement en Afrique subsaharienne. Il apporte des ressources financières de long terme aux PME africaines et associe une assistance technique en complément de son activité d'investissement. Selon l'AFD, avec un objectif cible de 50 M€ investis chaque année, FISEA devrait permettre de créer plus de 100 000 emplois sur le continent africain.

FISEA se comporte d'ores et déjà en « fonds de fonds », puisqu'environ 80 % des investissements en volume sont faits dans des fonds d'investissement, visant principalement des PME. La mission propose donc de **développer des partenariats entre Proparco/FISEA et les entreprises françaises en vue d'investir**. Proparco pourrait ainsi apporter son expertise d'investisseur financier.

Le développement de projet d'infrastructures requiert une attention particulière. Le développement de projet consiste à faire passer un projet d'un stade très conceptuel à la réalité d'une infrastructure prête à être construite, puis exploitée dans un cadre économique, politique, technique, juridique, foncier, financier, fiscal et environnemental finalisé et cohérent. Cette activité requiert des ressources humaines de qualité mobilisables sur le long terme ainsi que des ressources financières suffisantes pour aller au bout d'un processus d'une durée indéterminée, dans un contexte qui évolue en permanence.

Au-delà des impacts positifs des infrastructures sur l'aménagement et le développement des territoires, trois principaux bénéfices peuvent être tirés de l'activité de développement :

- elle est créatrice d'emploi pour le développeur, mais également pour les parties l'entourant (conseils, auditeurs, financiers, etc.) ;
- elle est risquée ; en conséquence, en cas de succès, les bénéfices sont substantiels ;
- le développeur de projets d'infrastructures privées, en tant que maître d'ouvrage potentiel, fait la plupart du temps le choix des entreprises qui vont réaliser la construction et la maintenance de l'infrastructure, sauf à ce qu'il se positionne lui-même en maître d'œuvre. Il s'appuie sur « l'écosystème » de prestataires de services, fournisseurs, constructeurs et exploitants qui l'entourent.

En Europe, malgré le profil de risque élevé, cette activité se finance assez facilement ; il n'existe donc pas vraiment de fonds spécialisés dans cette activité. En revanche, en Afrique, compte tenu du risque pays et des cadres économiques et juridiques fragiles, certains développeurs, notamment les plus petits, appréhendent de développer des projets ou alors le font par opportunisme sans réellement

Proposition n° 13

Favoriser l'investissement des entreprises françaises en Afrique

- Créer un régime temporaire d'assurance-crédit du risque politique « Afrique » au profit des investisseurs ;
- Renforcer le dialogue entre les acteurs financiers publics (CDC, Bpifrance, Ubifrance, Coface, DG Trésor, Proparco) et les milieux d'affaires français pour utiliser au mieux leurs connaissances du tissu économique africain au service des entreprises françaises ;
- Développer une approche par filières et organiser le rôle d'assembleur d'offres commerciales françaises, incluant la dimension technique et financière ;
- Encourager les entreprises françaises à développer des logiques de grappes d'entreprises ou clusters locaux ;
- Rapprocher Bpifrance et le groupe AFD pour qu'ils structurent une offre commerciale qui dynamise le financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire françaises vers l'Afrique. Inclure les autres dispositifs publics existants (RPE, FASEP...) dans cette offre ;
- Accroître significativement l'activité non souveraine du groupe AFD, et notamment de Proparco, en cherchant des prises d'intérêt et des participations en gouvernance dans des entreprises de taille plus significative autant que dans les PME ;
- Soutenir la création par Proparco d'un fonds de capital-risque visant à appuyer les développeurs de projets d'infrastructures privées.

s'engager dans un processus structuré qui aurait une chance d'aboutir.

La création d'un fonds de « capital risque » dédié à appuyer des développeurs de projet d'infrastructures aurait donc un impact très significatif pour un montant limité d'engagement. Il investirait prioritairement dans les secteurs où l'écosystème français de prestataires et entreprises françaises est le mieux développé et qui correspondent aux domaines retenus pour la mise en œuvre de partenariats franco-africains (cf. *supra*).

La mission souligne que, si l'augmentation de l'activité du groupe AFD devait être ainsi soutenue, cela supposerait un accroissement de ses fonds propres, y compris ceux de Proparco.

Renforcer l'attractivité africaine de la France

Conforter la France comme place économique, financière et culturelle africaine

On assiste en France à l'amorce d'une place financière parisienne consacrée au *private equity* tourné vers l'Afrique (création récente d'Amethis finance...).

De nombreux groupes bancaires africains sont présents en France (Attijariwafa Bank, BOA, BGFIBank et Ecobank). En particulier, BGFIBank utilise Paris pour le *back office* de son réseau africain (gestion de la trésorerie du groupe et des instruments de financement

internationaux), et ambitionne d'étendre en France son agrément de manière à financer davantage les entreprises à moyen et long terme à destination de l'Afrique²⁸⁴.

Selon Euronext, en 2013, quinze entreprises africaines sont cotées sur Euronext Paris, dont trois capitalisations à plus d'1 Md€ (Attijariwafa Bank, Maroc Telecom et Total Gabon, les deux dernières étant cotées en continu).

La France doit tenir son rang dans la concurrence entre places mondiales pour l'attraction des actifs africains. La compétition avec Londres reste forte pour les capitaux africains : le groupe marocain BMCE y a créé en 2007 une banque, Medicapital Bank, destinée à servir d'interface entre les marchés financiers internationaux et la clientèle de BMCE Bank sur les marchés africains. Mais la France dispose avec Paris Europlace d'un véritable savoir-faire de place au service de l'économie réelle dont le caractère vertueux a été mis en lumière par la crise financière de 2008.

Paris Europlace a déjà noué des coopérations au Maroc et en Algérie. Au-delà, il peut y avoir la recherche d'un accord entre les cinq bourses d'Afrique du Nord et Euronext. En Afrique de l'Ouest, Paris Europlace entretient des liens prioritaires avec le Cameroun, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Paris Europlace a indiqué vouloir relancer son Comité Afrique, dans le but d'approfondir les objectifs et lignes stratégiques nécessaires à une coopération renforcée avec les pays cibles. Paris Europlace souhaite contribuer à constituer/renforcer les outils de financement des entreprises sur place, y compris les PME, au moment où les pays africains s'engagent sur une piste de croissance accélérée, et d'accompagner les relations commerciales et

industrielles entre les entreprises françaises et leurs partenaires africains.

Paris Europlace pourrait également accompagner les pays qui souhaitent procéder au lancement de leur marché obligataire et à la qualification de leurs cadres. Des coopérations pourraient ainsi être recherchées en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

Dans cette perspective, une réunion avec les bourses africaines pourrait être organisée, par exemple dans le cadre de la conférence « risque pays » que le ministère de l'Économie et des Finances organisera en 2014.

Enfin, la création d'un compartiment africain au sein du Comité Chine-Renminbi, dans le cadre de l'internationalisation du renminbi en Afrique pourrait renforcer, en plus de ses travaux sur la finance islamique, la compétitivité du modèle Paris Europlace.

La France pourrait également favoriser le positionnement des banques d'affaires auprès des autorités publiques africaines. En Angola, les banques d'affaires Lazard et Rothschild cherchent à apporter leur expertise à la gestion du Fonds souverain angolais qui se structure progressivement et dont la moitié devrait s'investir principalement dans des pays du G7, pourraient alors orienter ses investissements vers la France et sur des outils de la place financière parisienne.

Favoriser la mobilisation de l'épargne des diasporas au service de l'investissement en Afrique

Au-delà du sujet principal de la réduction des coûts de transfert, qui est un engagement du G20 et de l'UE, c'est l'apport des diasporas au

284 - « Les premiers promoteurs du continent doivent être les Africains eux-mêmes », Henri-Claude Oyima, PDG de BGFIBank, Banque et Stratégie n° 314, mai 2013.

financement de la croissance de leur continent d'origine qui mérite d'être soutenu.

Les « *diasporas bonds* », portés par la Banque mondiale notamment, ont connu des succès contrastés. De nombreuses tentatives ont été lancées en France pour faciliter l'orientation de l'épargne des migrants vers l'investissement productif, avec un succès limité. En particulier, le compte épargne co-développement a été extrêmement peu souscrit.

La vente de produits financiers attractifs pour les diasporas africaines par des banques du Sud n'est pas permise à ce jour par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et la réglementation bancaire. De même, l'émission en France par des places boursières non-équivalentes n'est pas autorisée par l'Autorité des marchés financiers. Enfin, la création de dispositifs de type « niche fiscale » n'est pas réaliste dans le contexte français actuel.

En revanche, les banques françaises et leurs filiales en Afrique, de même que les banques marocaines disposant d'un agrément bancaire UE et de réseaux en Afrique pourraient être utilisées pour assurer, dans le cadre d'une bi-bancarisation (traditionnelle ou solidaire)²⁸⁵ la collecte et la transformation productive de l'épargne. L'AFD conduit actuellement des projets au Maroc, pour accompagner les promoteurs de la diaspora en services non-financiers compte tenu de l'avancée de l'offre financière dans ce pays, et instruit des programmes au Mali, au Cameroun et au Sénégal qui favoriseront l'émergence de produits financiers dédiés à la diaspora, dont la possibilité de les vendre en Europe augmenterait sensiblement l'intérêt et la portée en matière d'investissement.

Une réelle avancée serait de modifier la réglementation et de permettre, grâce à une super-

vision accrue et à une coopération étroite entre les régulateurs du Nord et du Sud, de démarcher les diasporas et de souscrire au Nord²⁸⁶.

En outre, l'essor du *crowdfunding* constitue une source innovante de financement, certes limitée mais qui permet de mobiliser de l'épargne en faveur d'investissements que les circuits traditionnels ne captent pas.

Bâtir des partenariats avec des pays tiers

La France pourrait valoriser son « capital » africain auprès des grands émergents ou des autres pays investissant en Afrique.

Déjà, l'Afrique est devenue un sujet commun à l'agenda économique des relations franco-chinoises.

L'implantation historique de groupes français, la langue et la proximité des structures administratives dans une grande partie de l'Afrique créent un avantage compétitif qui intéresse de nombreux investisseurs. En revanche, la France comme l'Europe manquent de capitaux et certains de ses actifs les plus stratégiques leur échappent. C'est ainsi que le groupe japonais TTC (Toyota) a racheté au groupe Pinault-Printemps-La Redoute (PPR) l'entreprise CFAO et s'est lancé dans la grande distribution avec Carrefour.

Les obligations de « *local content* » peuvent dans certains cas être favorables aux intérêts français. Ainsi, en Afrique du Sud, une entreprise chinoise a sous-traité une partie de sa fabrication de panneaux solaires auprès d'une filiale française en difficulté, ce qui lui permet d'afficher un contenu local satisfaisant pour répondre aux contraintes des marchés publics sud-africains (seuil de contenu local

285 - « La bi-bancarisation solidaire permet, au-delà des opérations de compte Nord à compte Sud de type transferts, d'accéder à des services de financement de l'investissement dans le pays d'origine, qu'il soit collectif ou individuel. Cf. l'étude « Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement », Épargne sans Frontières, BAfD, DG Trésor, AFD, 2012. »

286 - Ibidem.

et partenariat avec des actionnaires Noirs sud-africains).

À l'inverse, les contrats décrochés par les concurrents de la France peuvent bénéficier à des entreprises françaises qui leur sont alliées. Certains groupes ont déjà formé des partenariats avec les concurrents émergents ; le groupe Total s'est ainsi associé aux Chinois en Afrique pour les accompagner dans un certain nombre de projets sur le continent.

Il serait ainsi utile d'encourager les grands groupes français à participer à des consortiums intégrant des entreprises des pays émergents. Ces partenariats pourraient à la fois ouvrir des perspectives de marchés dans d'autres pays BRICS, valoriser l'image des entreprises françaises concernées, notamment dans les pays qui se tournent vers le partenariat BRICS et se connecter au club des hommes d'affaires des pays BRICS chargé de développer les échanges et les investissements entre ces cinq pays.

Il serait également indispensable de réfléchir dans le cadre du dialogue stratégique public-privé à des alliances industrielles avec des pays tiers, de manière à construire des joints ventures dans des secteurs où il n'existe pas de concurrence frontale (médicaments...) ou sur des secteurs sensibles ou stratégiques (nucléaires...).

Cela peut notamment être le cas dans le secteur du numérique, en s'associant par exemple aux sud-coréens. De même, un partenariat avec l'Ile Maurice pourrait être recherché autour du modèle français de place. Les pays du Golfe, qui disposent de très peu de grands opérateurs agricoles, comme les pays du Maghreb, pourraient être intéressés à financer des projets agricoles intégrés.



Proposition n° 14

Faire de la France un espace d'accueil favorable aux investissements financiers, industriels, commerciaux et culturels africains

- Mobiliser les places financières françaises pour attirer les investisseurs et les entreprises africaines ;
 - Inciter les établissements financiers français à proposer aux autorités de marché l'adaptation de la réglementation qui permette la transformation de l'épargne collectée en France en produits destinés à l'investissement en Afrique ;
 - Identifier les partenariats stratégiques que la France pourrait conclure avec des pays tiers pour co-investir en Afrique.
- 

CONCLUSION : UNE FONDATION FRANCO-AFRICAINES POUR INCARNER ET PORTER CE RENOUVEAU

L'intensification des relations avec l'Afrique nécessite la mise en place de fondations, capables de lever des fonds pour relayer efficacement l'action des États en donnant spécialisation et durée à leurs actions. Les fondations et le secteur associatif (pas seulement caritatif) sont devenus les acteurs incontournables du secteur non marchand (ex. lutte contre l'exclusion, culture...) où elles se substituent à des États encore souvent impécunieux. L'Afrique reste le continent où les États lèvent le moins d'impôt, entre 15 et 20 % du PIB, l'impact des prélèvements obligatoires sur les économies est deux fois moins important que les pays développés.

La France ne dispose pas de fondations aussi puissantes que les fondations anglo-saxonnes (Gates, Clinton) qui jouent un rôle essentiel dans le rayonnement et la dynamique de liens d'affaires. De nombreux pays européens s'appuient également sur des fondations dans des domaines clés où la compétition du « *brain drain* » est forte ; l'Espagne a ainsi créé une fondation dédiée à l'attraction des chercheurs et scientifiques étrangers, la Fondation FECYT pour la science et la technologie²⁸⁷.

Il existe également de nombreuses fondations africaines rassemblées autour d'un nom qui incarne la réussite internationale africaine (Mo Ibrahim, Kofi Annan, Nelson Mandela,

Youssou Ndour,...) ou créées par les groupes bancaires africains (Ecobank réserve 1 % du bénéfice net du groupe pour subventionner des projets émanant de sa Fondation, BOA...). Il existe des fondations tournées vers les relations entre l'Afrique du Nord et l'Europe telle que la Fondation Anna Lindh qui œuvre depuis sa création en 2005 au rapprochement culturel des populations des deux côtés de la Méditerranée.

Les budgets de coopération internationale des principales fondations politiques françaises sont très faibles au regard de leurs homologues américaines et allemandes. Les fondations scientifiques (Fondation Humboldt) comme les fondations politiques allemandes sont très présentes en Afrique. La fondation Friedrich-Ebert, fondée en 1925 et proche du parti socialiste, est la plus ancienne fondation politique allemande. Institution privée à but non lucratif largement financée par l'État, l'UE et par certains Länder pour des projets précis, elle dispose de 19 implantations en Afrique subsaharienne sur un total global de plus de 100. La Fondation aurait joué un rôle important en Afrique du Sud dans son soutien à l'ANC dès 1985, à travers la négociation entre l'opposition et certaines élites scientifiques et économiques, et par la formation de dirigeants politiques, et serait en partie à l'origine de liens

287 - Rapport IGAE, IGA, IGAENR et IGF sur l'accueil des talents étrangers, avril 2013.

privilegiés de l'Allemagne avec l'Afrique du Sud tant au niveau politique qu'économique.

Les fondations permettent de développer des programmes dans les domaines politiques, culturels, de l'éducation, la santé. Elles peuvent soutenir des actions de recherche et d'études, valoriser des initiatives au travers de prix et financer des bourses. Elles peuvent alerter le politique national et contribuer à sa mobilisation. Le système de la fondation constitue enfin le meilleur garant de la stabilité de l'engagement de la France en Afrique et permettrait de rassembler réunir décideurs politiques et entrepreneurs.

Les entreprises françaises accomplissent depuis longtemps de très nombreuses actions en matière de formation et d'aide aux communautés africaines. Les fondations de Total, Orange, Schneider, Legrand, Somdiaa, Air France (fondation Air France en Afrique créée en 1992) ou du Crédit agricole sont très actives sur le continent africain. Des fédérations sectorielles se sont également mises en place, tel le Club Santé Afrique, collectif de fondations d'entreprises, d'associations et d'experts africains, dédié à la mise en œuvre de programmes de santé sur le continent africain, réunissant Bouygues, CFAO, la fondation Sanofi Espoir et l'ONG africaine de santé publique AMREF Flying Doctors.

Pourtant, il n'existe aucune fondation publique-privée tournée spécifiquement vers les échanges économiques entre la France et l'Afrique.

La mission propose ainsi de créer, au bénéfice des entreprises africaines et françaises, une Fondation pour la promotion des échanges entre l'Afrique et la France dans le domaine économique. Cette Fondation

permettra de mobiliser les sociétés civiles française et africaine. Elle sera le vecteur et la vitrine de la vitalisation des flux économiques humains entre l'Afrique et la France. Elle offrira différents services aux entreprises dans ce domaine. Elle reposera sur une initiative publique-privée, française et africaine. Elle apportera la reconnaissance et la valorisation des réseaux et initiatives entrepreneuriaux lancés par la diaspora africaine en France.

Une telle fondation servirait de passerelle en complément des relations institutionnelles bilatérales ou régionales naturelles (telle que la réunion des ministres des finances de la « Zone CFA » qui se tient deux fois par an), de manière à entretenir un dialogue que les Africains demandent ouvert et permanent. Elle pourrait donner la continuité qui manque aux décisions prises lors des Sommets. Elle constituerait enfin un instrument de réseau franco-africain public-privé, capable de contribuer au changement de la perception et des comportements.

La Fondation pourrait concentrer son activité dans trois directions principales qui intéressent à la fois les entreprises françaises et africaines :

- **Un appui à la structuration du dialogue entre les secteurs public et privé français et africains sur les questions économiques.**

Cette mission inclurait notamment : i) le suivi de la mise en œuvre des décisions économiques arrêtées lors des Sommets entre la France et l'Afrique ; ii) l'organisation d'un forum annuel d'affaires réunissant les entreprises françaises et africaines ; iii) le soutien au dialogue direct et permanent entre décideurs politiques et entreprises sur l'économie africaine.

• Le développement du capital humain

Cette mission de la Fondation est centrale et sera mise en œuvre en priorité. Il s'agit

tout à la fois de : i) identifier et promouvoir les jeunes talents économiques africains et français et mettre en relation ces talents avec les entreprises opérant en Afrique et avec les administrations française et africaines ;

ii) développer un réseau de cadres économiques de haut niveau liant l'Afrique et la France ;

iii) renforcer les capacités africaines et française en matière de formation technique de haut niveau et de formation supérieure afin de concourir à l'amélioration de l'offre de cadres d'entreprises et d'organisations intermédiaires en Afrique.

• La promotion de la relation économique entre la France et l'Afrique, la production et la diffusion d'informations et le transfert de savoir-faire et de technologies

L'intensification du dialogue économique et l'effort de dissémination de produits de recherche et d'information sur l'Afrique sont également nécessaires.

Elle aurait un rôle d'observatoire des relations économiques et de transfert de connaissances en s'appuyant sur les *think tanks*, les instituts de recherche et les universités, ainsi que sur les réseaux de décideurs et de créateurs d'entreprises africains.

La Fondation pourrait être un lieu de débat, d'informations et de propositions. Elle pourrait ainsi assurer la promotion de l'image et de la connaissance de l'Afrique en France et de la France en Afrique, à travers l'organisation de colloques, d'expositions, de production d'ouvrages, etc.

Pour ce faire, la mission considère que cette Fondation doit réunir les acteurs économiques publics et privés, français et africains (entreprises, administrations, société civile y compris la diaspora).

Sans une implication forte du public et du privé, une telle initiative ne pourra avoir lieu. L'objectif est donc d'associer au projet le plus grand nombre d'entreprises et de gouvernements africains et français. Il est fondamental que la Fondation couvre l'ensemble de l'Afrique, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, anglophones, lusophones et francophones.

La diaspora africaine en France, qui a déjà développé de nombreuses initiatives et réseaux et qui offre un lien naturel entre les deux espaces, sera étroitement associée et partie prenante au projet.

Certaines activités de la Fondation auront un caractère permanent et seront financées par l'ensemble des membres. D'autres activités feront l'objet d'Initiatives spécifiques réunissant, autour d'appel à projets, les membres intéressés à y contribuer financièrement. Ces Initiatives pourront associer d'autres partenaires tels que les écoles de commerce (Alumni Afrique), les universités ou les Instituts d'études politiques (Campus Sciences Po Afrique), ainsi que les centres de recherche travaillant sur l'Afrique (Ferdî, Institut du développement durable et des relations internationales [Iddri],...).



Proposition n° 15

**Créer une fondation publique-privée franco-africaine
qui sera le catalyseur du renouveau de la relation économique
entre la France et l'Afrique**

- Structurer le dialogue entre les secteurs public et privé français et africains sur les questions économiques ;
- Développer le capital humain ;
- Promouvoir les relations économiques entre la France et l'Afrique, et assurer la production et la diffusion d'informations économiques.

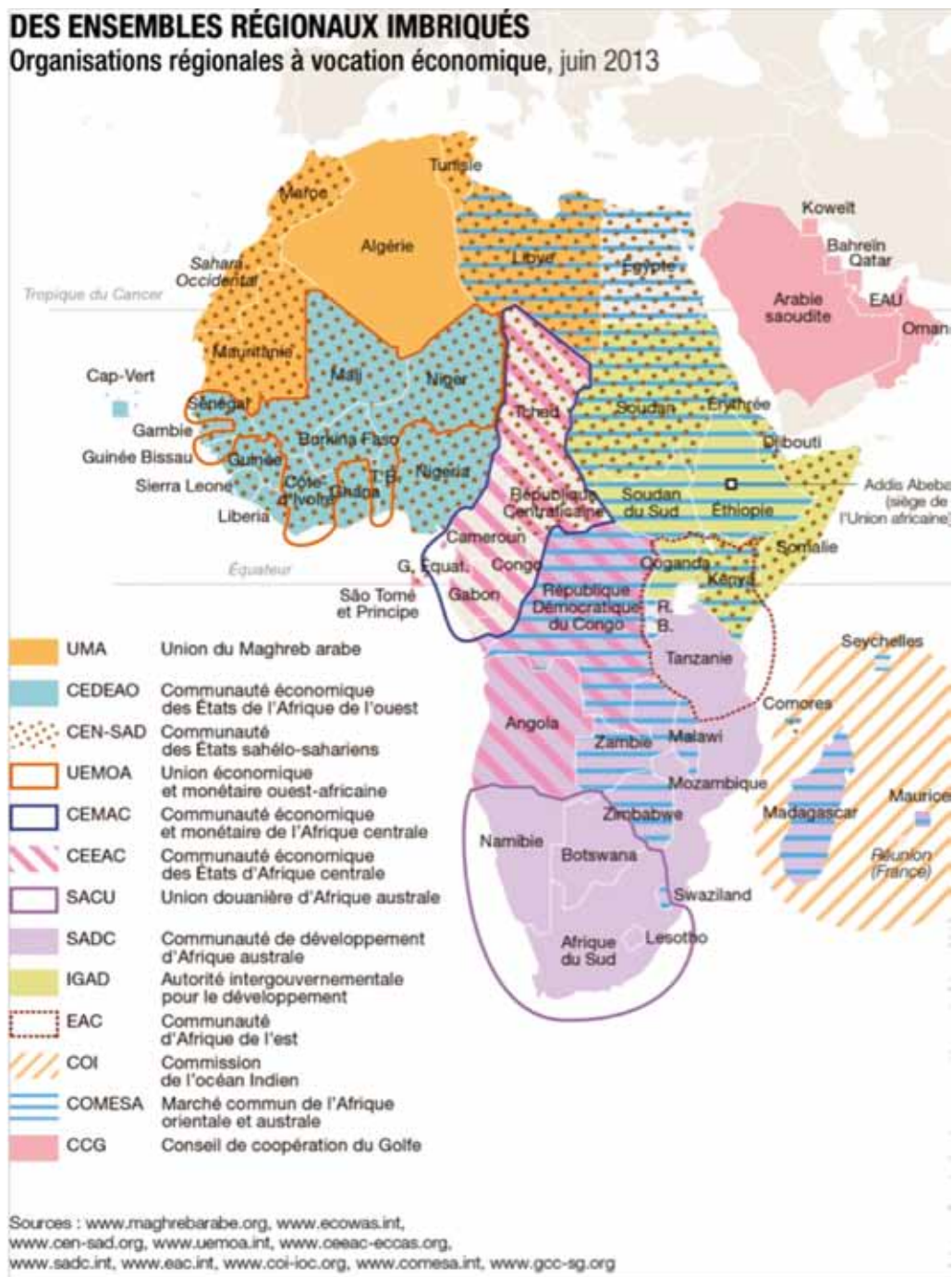


CARTE DES ÉTATS D'AFRIQUE



Source : Sciences Po, atelier de cartographie, 2013.

CARTE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES



Source : Sciences Po, atelier de cartographie, 2013.

CLASSIFICATION DES PAYS D'AFRIQUE



Le FMI (Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, 2012) répartit 45 pays d'Afrique subsaharienne en **quatre groupes de pays** :

- les **pays pétroliers (8)** : Angola, Cameroun, Tchad, Congo, Guinée Équatoriale, Gabon, Nigéria, Soudan du Sud ;
- les **pays à revenu intermédiaire (11)** : Botswana, Cap Vert, Ghana, Lesotho, Maurice, Namibie, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie ;
- les **pays à faible revenu (14)** : Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda ;
- les **États fragiles (12)** : Burundi, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Sao Tome et Principe, Togo, Zimbabwe.

Pour mémoire, l'OCDE définit le groupe de pays exportateurs de pétrole en Afrique subsaharienne comme celui incluant l'Angola, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée Équatoriale, le Gabon, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, la République du Congo et le Soudan (Perspectives économiques en Afrique 2013).

PERSONNES RENCONTRÉES PAR LA MISSION



Personnalités africaines et franco-africaines

- **Ministres des finances de la Zone CFA (Dakar, Paris)**

- **Ministères des finances de la Zone CFA**

- Khady Beye Camara, conseillère technique du ministre des Finances du Sénégal
- Pierre Ndiaye, directeur de la Prévision et des Études économiques, Sénégal

- **Ambassadeurs africains en France**

- SEM Charles Gomis, ambassadeur de Côte d'Ivoire à Paris

- **Office chérifien des phosphates**

- Mostafa Terrab, directeur général

- **Société civile**

- Flé Doumbia, président d'Afrique Mondialisation Euro
- Gaston Kelman, essayiste
- Hervé Lado, doctorant à l'ESSEC, président de la section Afrique des alumni Sciences Po Paris
- Elie Nkamgueu, président du Club Efficience

- **Professions juridiques et Conseil**

- Benjamin Ngongang, Deloitte, responsable des partenariats association OSER l'Afrique
- Raïssa Bambara, avocat à la Cour, Allen & Overy LLP
- Barthélemy Faye, avocat aux barreaux de Paris et New York, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP
- Caline Kamy, avocate à Paris et au Cameroun, Lizop et Associés

- **Secteur industriel et financier**

- Aldo Fotso, directeur exécutif d'AfricAngels
- William Nkontchou, Emerging Capital Partner, directeur
- Cyrille Nkontchou, Partner de Enko Capital
- Anna Rebienot, chargée de communication de Medtech

Banques africaines de développement

- **Banque africaine de développement (BAfD)**

- Ginette Ursule Yoman, cheffe de la division genre et développement social
- François Kruger, administrateur représentant la Belgique, l'Espagne et la France
- Philippe Nizeyimana, conseiller auprès du représentant de la Belgique, de l'Espagne et de la France

- **Banque ouest-africaine de développement (BOAD)**

- Christian Adovelande, président

Banques centrales africaines

- **Banque des États de l'Afrique Centrale Services Centraux (BEAC)**

- Lucas Abaga Nchama, gouverneur

- **Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**

- Tiemoko Meyliet Kone, gouverneur
- Oumar Tatam Ly, conseiller spécial du gouverneur
- Mamadou Camara, directeur national de la BCEAO au Sénégal

Organisations financières internationales

- **Fonds monétaire international (FMI)**

- Hervé de Villeroché, administrateur du FMI et de la Banque mondiale

- **Banque mondiale (BM)**

- Bertrand Badré, directeur financier

Union européenne

- **Banque européenne d'investissement (BEI)**

- Philippe de Fontaine Vive, vice-président

Associations professionnelles

- **MEDEF**

- Philippe Gautier, directeur MEDEF International

- **Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN)**

- Alexandre Vilgrain, président et PDG de Somdiaa
- Pierre Arnaud, administrateur, vice-président de la Compagnie fruitière et administrateur de l'AFD
- Anthony Bouthelier, président délégué, CCE
- Stephen Decam, secrétaire général
- Alix Camus, adjointe au secrétaire général

- **Cluster maritime français**

- Francis Vallat, président

Industrie et transport

- **Lafarge**

- Gérard Kuperfarb, directeur général adjoint

- **Alstom**

- Philippe Delleur, président d'Alstom International

- **Total**

- Hubert Loiseleur des Longchamps, directeur affaires publiques
- Isabelle Bui, adjointe au directeur affaires publiques

- **Air France**

- Jean-Claude Cros, directeur délégué à la présidence
- Patrick Alexandre, directeur général commercial passage

- **Office chérifien des phosphates**

- Mostafa Terrab, directeur général

- **MichaelPage Africa**

- Paul Mercier, Managing Director

Professions juridiques

• **Avocats**

- Guillaume de Rubercy, associé chez Ravetto Associés
- Raïssa Bambara, avocat à la Cour, Allen & Overy LLP
- Barthélemy Faye, avocat aux barreaux de Paris et New York, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP
- Caline Kamya, avocate à Paris et au Cameroun (droit OHADA), Lizop et Associés

Secteur financier

• **Paris Europlace**

- Arnaud de Bresson, directeur général
- Alain Pithon, secrétaire général

• **Caisse des dépôts et consignations (CDC)**

- Laurent Vigier, directeur des affaires européennes et internationales
- Christian Badaut, responsable du Pôle Méditerranée-Afrique

• **Banque publique d'investissement (Bpifrance)**

- Alain Renck, directeur Bpifrance Export

• **Private equity**

- William Nkontchou, Emerging Capital Partner, directeur
- Cyrille Nkontchou, Partner de Enko Capital

• **Agence française de développement (AFD)**

- Anne Paugam, directrice générale
- Jacques Moineville, directeur général adjoint
- Jean-Yves Grosclaude, directeur exécutif de la stratégie
- Yves Boudot, directeur du département Afrique
- Philippe Chedanne, directeur adjoint du département Afrique
- Jean-Marc Bellot, directeur adjoint du département Méditerranée et Moyen-Orient
- Rémi Genevey, directeur de l'agence AFD au Vietnam
- Christian Barrier, directeur du développement du développement humain
- Virginie Bleitrach, chef de division adjoint de l'éducation et de la formation

- Jean-Luc François, chef de la division agriculture, développement rural et biodiversité
- Marie Sennequier, chef de la division garanties
- Henry de Cazotte, conseiller du directeur de la stratégie
- Jean-Pierre Listre, chargé de mission auprès du directeur de la stratégie
- Régis Marodon, conseiller relations avec les acteurs économiques français
- Jean-René Cuzon, chargé de mission au département du développement durable
- François Pacquement, conseiller auprès du directeur exécutif des relations extérieures et des partenariats
- Lionel Yondo, chargé de mission au département Afrique
- Nathalie Bougnoux, chargée de mission migration et démographie
- Virginie Lucas, chargée de mission appui au secteur privé
- Mathieu Sérurier, chargé de mission ingénierie financière

• **Proparco**

- Claude Périou, directeur général de Proparco
- Jérôme-Bertrand Hardy, directeur adjoint des opérations
- Pierre Pochet, chargé d'affaires

Audiovisuel

• **TV5 Monde**

- Denise Epoté, directrice régionale Afrique

Organisme d'expertise technique

• **Adetef**

- Agnès Arcier, présidente-directrice générale
- Cyril Bouyeure, directeur général délégué
- Christian Levert, directeur e-learning, conseiller formation
- Vincent Lecomte, chargé de projets pôle achat public et PPP

Opérateur du commerce extérieur

- **Ubifrance**

- Christophe Lecourtier, directeur général d'Ubifrance
- Bénédicte de Baillenx, chargée de mission auprès du directeur général

Collectivités territoriales

- **Cités Unies France (CUF)**

- Nicolas Wit, directeur général adjoint
- Sarah de Rekeneire, économie et microfinances

Société civile

- **Fondation Mo Ibrahim**

- Nathalie Delapalme, Executive Director Research and Policy

Personnalités qualifiées

- Pierre Jacquemot, président du GRET, chercheur associé à l'IRIS
- Georges Serre, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire

Présidence de la République

- Hélène Le Gal, conseillère Afrique
- Thomas Mélonio, conseiller Afrique
- Matthieu Peyraud, conseiller G8-G20, enjeux globaux

Ministères

- **Ministère de l'Économie et des Finances**

- Direction générale du Trésor**

- Jean-Marie Paugam, chargé du volet économie du Sommet de l'Élysée
- Frédéric Choblet, chef du bureau Afrique subsaharienne et AFD (Multifin2)

• **Ministère du Redressement productif**

Cabinet de la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique

- Matthieu Agogué, conseiller technique en charge des communications électroniques et des postes

• **Ministère du Commerce extérieur**

Cabinet de la ministre chargée du Commerce extérieur

- Vincent Aussilloux, conseiller économique
- Anna Lipchitz, conseillère technique chargée de la politique commerciale et des règles du commerce international

• **Ministère des Affaires étrangères**

Cabinet

- Sophie Makamé, conseillère Afrique
- Nicolas Mayer-Rossignol, conseiller affaires économiques internationales, entreprises, G20, développement

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

- Jean-Marc Châtaigner, directeur général adjoint
- Jacques Maire, directeur des entreprises
- Vincent Jacob, sous-directeur du soutien aux entreprises

Cabinet du ministre délégué chargé du Développement

- Sandrine de Guio, directrice adjointe de cabinet
- David Sadoulet, conseiller biens publics mondiaux et gouvernance

• **Ministère de la Défense**

Cabinet

- Jean-Michel Palagos, directeur adjoint du cabinet civil et militaire
- Nicolas Roche, conseiller diplomatique
- Sébastien Dessillons, conseiller pour les affaires industrielles

• **Ministère de l'Intérieur**

Cabinet

- Emmanuel Barbe, conseiller diplomatique

- **Ministère des Affaires sociales et de la Santé**

- Cabinet**

- Olivier Ray, conseiller diplomatique

- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

- Cabinet**

- Anne Bisagni-Faure, conseillère diplomatique

- **Ministère de la Culture et de la Communication**

- Cabinet**

- Paul Zajac, conseiller diplomatique

- Sous-direction du développement de l'économie culturelle**

- Frédéric Bobobza, sous-directeur

Déplacement au Royaume-Uni

- **Department For International Development (DFID)**

- Anthony Smith, directeur des relations internationales
 - Helena Owen, G20 Strategy & Coordination, and Bilateral Relations with France, Global Partnerships Department

- **Ministère des Affaires étrangères (FCO)**

- Quentin Teisseire, diplomate français inséré à la direction Afrique (Afrique centrale et australe)

- **Ambassade de France à Londres**

- Antoine Anfré, ministre conseiller
 - Emmanuel Bétry, conseiller financier, service économique régional
 - Madeleine Courant, Questions globales, politique de développement Afrique - Amériques

- **Consultant du secteur développement**

- Xavier Lecacheur, Abercon Frontier

La mission a également participé à plusieurs **conférences** :

- « **Coopérer pour une bonne gouvernance économique en promouvant la mixité – Regards croisés des administrations économiques et financières** », colloque international organisé par l'Adetef, 19 mars 2013
- « **La transformation économique de l'Afrique** », assemblées annuelles de la Banque africaine de développement, Marrakech, 27 au 31 mai 2013
- **New York Forum Africa**, Libreville, 14 au 16 juin 2013
- « ***The Rise of private equity in Africa : a promising drive for development*** », conférence de l'African Business Lawyers' Club (ABLC), le 20 juin 2013
- « **Comment la France peut-elle renforcer son influence économique en Afrique et s'engager stratégiquement sur tout le continent ?** », réunion de groupe de veille « Afrique » de l'Institut Montaigne, 11 septembre 2013
- « **L'OHADA, la parole est aux entreprises** », conférence des vingt ans de l'OHADA organisée par l'Association Afrique du barreau de Paris, 19 septembre 2013
- **13^e Forum économique international sur l'Afrique**, OCDE, 7 octobre 2013
- « **Regards croisés sur l'Afrique de demain** », organisée par le cabinet Gide Loyrette Nouel, 10 octobre 2013
- « **Quel partenariat économique entre l'Afrique et la France ?** », déjeuner-débat du CIAN avec Bruno Durieux, président du CNCCEF, 25 octobre 2013
- « **Valoriser l'expertise française urbaine à l'international** », séminaire à l'Assemblée nationale, 7 novembre 2013

Le rapport « UN PARTENARIAT POUR L'AVENIR: 15 PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE » a été rédigé à la demande de Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, par cinq personnalités françaises et franco-africaines du monde politique et économique, Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino et Hakim El Karoui.

Ce rapport invite la France à prendre la mesure du nouveau contexte africain, caractérisé par une croissance soutenue depuis une dizaine d'années et la montée en puissance des pays émergents – Chine en tête, et de la bataille économique qu'elle doit y livrer si elle veut bénéficier de la croissance africaine. Il se veut porteur de nouvelles relations économiques entre la France et l'Afrique, en particulier avec l'Afrique située au Sud du Sahara.

Plus de 200 000 emplois pourraient être ainsi gagnés en France dans les cinq prochaines années. Pour ce faire, le rapport met l'accent sur la relation d'affaires qu'il invite à mettre au cœur des relations franco-africaines et propose 15 pistes qui visent à :

- 1.** Mettre en place un nouvel agenda partagé entre la France et l'Afrique, en promouvant les échanges de capital humain, en diversifiant les outils de financements, en développant des partenariats industriels dans les secteurs clés et en soutenant l'intégration économique ;
- 2.** Remobiliser la France en réinvestissant les leviers d'influence, en relançant la présence économique française en Afrique, en intensifiant le dialogue économique, en facilitant l'investissement des entreprises françaises sur le continent et renforçant l'attractivité africaine de la France.

Le rapport suggère de créer une Fondation franco-africaine publique privée qui portera et incarnera ce changement.

